BnF Gallica

Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1797-10-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



1963
IV 16

Lc.2 40.

I. 2400
M

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

Du décadi 10 *Vendémiaire, an sixieme de la République Française.*

(Dimanche 1er. Octobre 1797, *vieux style.*)

TOME XXXI.



BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

A PARIS,

Au bureau du Mercure, rue des Poitevins, n°. 18.

TABLE *des Matieres Littéraires du* Tome XXX.

ÉLÉONORE de Rosalba, *ou* le Confessionnal, etc. *Page* 3.
Notice de l'Institut national, 3e. trimestre..... 27.
Fables de Mancini-Nivernois.....33—160—219.

Essai sur les Antiquités du Nord, par le cit. Pougens. 65.
Essais en vers et en prose, par J. Rouget Delisle. 73.
Septieme Anecdote de l'Histoire de Nushirvan.. 77.

Voyage en Italie pendant l'année 1789, par Arthur Young (second extrait)..... 87.
Il ny a point de Cas dans les noms français, par J. Boucheseiche..... 98.
Cinquieme Églogue de Virgile, par Firmin Didot. 100.

Le Déisme de la Nature, *ou* la Religion d'un Peuple éclairé.....131—193—321.
Voyages physiques dans les Pyrénées en 1788 et 1789, par F. Pasumot..... .....150—209.
Médiocre et Rampant, comédie..... 226.

Le Chemin des Honneurs sous un monarque..... 257.
Coup-d'œil sur les courses de chevaux en Angleterre..... 271.
Distribution des prix des Écoles centrales de Paris. 279.
Traduction d'une lettre de Franklin à J. Alleyne. 284.
Anecdotes..... 287.
Socrate et Glaucon (conte), par Andrieux..... 290.

Voyages en Portugal dans les années 1789 et 1790, trad. de l'anglais de J. Murphy (1er. extrait).. 339.

N°. 1er.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 VENDÉMIAIRE, *l'an sixieme de la République.*
(*Dimanche* 1er. *Octobre* 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

Le Déisme de la Nature, ou *la Religion d'un Peuple éclairé.*

QUATRIEME ARTICLE.

Ce sont les lois de la justice qui nous empêchent de gêner les autres dans l'accomplissement de leur propre devoir. C'est par les autres lois de la morale, que nous devons limiter les secours et l'assistance que nous donnons à autrui, et régler pour notre compte, la poursuite de nos desseins, abstraction faite de nos semblables. Il est donc évident que la violation des lois de la justice, qui est ou qui doit être punie par celles de toutes les nations, est encore un péché devant Dieu ; et si par hasard nous évitons dans ces cas les punitions infligées par les lois humaines, nous ne pouvons éviter, sur-tout lorsque cette violation porte sur des points importans, la sévérité des lois éternelles de Dieu qui se venge par les terreurs et les sentimens affreux attachés à de pareils crimes.

Les autres regles de la morale nous sont d'une utilité journaliere dans notre commerce avec les

hommes, pour diriger notre conduite à leur égard. Ainsi, ces regles sont sujettes à des altérations, à des restrictions, à des modifications dans chaque cas particulier. Il est cependant très-clair qu'elles ont un fondement dans la nature, et que leur application à chaque circonstance ne peut être découverte que par l'étude des lois de la nature et de Dieu. Toutes les violations des regles de la morale sont donc des péchés contre la Divinité, à chacun desquels elle a destiné d'avance sa punition propre, et dont plusieurs ont été déja considérés d'une vue sommaire dans cet écrit. Les péchés que nous pouvons commettre contre Dieu, sont tous la violation de quelque regle de morale : et la morale, prise dans son ensemble, peut être regardée comme un tableau général du culte de l'homme ou de ses devoirs envers le Créateur, et des péchés dont il peut devenir coupable aux yeux de ce souverain ordonnateur des choses.

Après avoir ainsi développé le petit nombre de principes fondamentaux des religions, sur lesquels nous avons un aussi grand dégré d'évidence que sur quelque sujet que ce soit, il est digne de nos recherches et de notre examen de constater l'état de nos connaissances relativement à d'autres points d'une nature plus douteuse, et dont aucun ne paraît plus important pour nous que les questions élevées sur la vie future. Si nous sommes en état de jetter quelque lumiere sur cet objet, la satisfaction qui en résultera sera proportionnée à cette importance : sinon, tout ce qui peut nous en arriver, c'est de rester dans les ténebres profondes où nous sommes maintenant.

L'homme a reçu de la nature le desir très-énergique

de sa conservation. Nous sommes utiles à celle du monde; et ce desir nous est évidemment inspiré par l'Auteur de notre existence, afin de nous faire supporter la vie pendant le tems nécessaire à ses vues. Il ne tient certainement pas au sentiment de notre bonheur ou de notre satisfaction, et au regret de perdre l'un ou l'autre : car s'il en était ainsi, l'approche du sommeil nous causerait la même peine. Au contraire, les hommes en général ne sont pas heureux; il en est peu, parmi ceux-mêmes dont la situation nous paraît la plus desirable, qui jettant les yeux sur leur vie passée, voulussent en recommencer le cours. Nous sommes tous soutenus par l'espérance que notre avenir sera meilleur; et nous nous formons pour la réaliser, mille plans tels que notre imagination nous les suggere : mais généralement parlant, nous trouvons tous, en dernier résultat, que nous avons été déçus. La vie en elle-même n'est nullement desirable sans l'espérance. Quand l'espérance nous abandonne, nous desirons sincerement la mort; et nous sommes forcés à nous la donner en dépit de toutes les lois du monde, imaginées pour nous retenir. Il est alors en effet convenable que nous cessions de vivre : par notre mort, nous n'en remplissons pas moins les vues de l'Auteur de la nature, qui a condamné tout animal à mourir après un certain période. Le seul motif que Dieu ait donné à l'homme de supporter la vie est l'espérance; il nous la donne pour nous faire vivre avec une sorte de plaisir pendant le peu d'années qui nous sont prescrites. En même tems il nous a donné tout pouvoir sur notre propre vie, mais pour en user seu-

lement dans le cas où l'espérance nous abandonne entierement. Ne pas user alors de ce pouvoir, c'est négliger les bontés du Créateur.

L'espérance, ou le desir de la vie nous est donc inspiré par l'Auteur de la nature, pour nous encourager à remplir notre rôle durant le tems fixé par ses lois. Les exemples fréquens que les hommes ont sous les yeux de la mort de leurs meilleurs amis, l'observation constante que tous meurent après avoir atteint un certain âge, les forcent à reconnaître que la mort approche pour eux, lors même qu'ils sont en parfaite santé, et pleins d'espérance de voir des jours meilleurs. Cette prévoyance a dû les rendre inquiets sur leur état futur, curieux de cette recherche et desireux de la vie, même après la mort. Le résultat de leurs recherches est obscur et mystérieux; ils sont tout-à-fait ignorans des lois de la nature qui doivent régler cet état futur; et par conséquent ils ne peuvent obtenir, à cet égard, aucun rayon ressemblant à la lumiere de la vérité. Leurs desirs les transportent sans cesse dans une vie à venir plus heureuse; à raison de quoi leur imagination s'attache ardemment à toute religion prétendue révélée de Dieu, qui leur offre et leur promet cette nouvelle vie de bonheur. Telle est évidemment la source des différens systêmes touchant notre état futur, de l'Élysée des anciens, du paradis de Mahomet; mais nulle part on n'a tenté d'en tracer le tableau d'après les lois de la nature elle même, si ce n'est dans la doctrine pythagoricienne sur la transmigration des ames: et j'observe en passant que si nous connaissions mieux cette doctrine, telle qu'elle était

exposée par ses apôtres, elle nous paraîtrait peut-être encore la plus voisine de la vérité.

Nous changeons constamment et graduellement avec la nourriture que nous prenons, les excrémens que nous rejettons, et la transpiration dont nous faisons une perte considérable quoiqu'insensible. Notre ame change de même à tout moment; nos sentimens, nos desirs ne durent jamais long-tems sans éprouver des altérations évidentes. A peine y a-t-il quelque chose qui se ressemble dans la même personne, en la prenant à sa naissance et la comparant par la suite à ce qu'elle est devenue vers l'âge mûr. En quoi consiste donc l'identité? et quelle distinction établissons-nous quand nous parlons de nous-mêmes et des autres? Il est évident que par l'identité nous ne pouvons entendre qu'une certaine chaîne d'idées qui se forme dans l'ame de tous les êtres sensibles, et que leur mémoire retient plus ou moins parfaitement. L'identité consiste donc seulement dans la mémoire. Si par quelque maladie nous venons à oublier tout ce qui nous est arrivé depuis notre naissance, nous devenons, relativement à nous-mêmes, une toute autre personne; et nous avons aussi peu de rapport avec notre premiere existence, que nous en avons avec celle d'un autre. Et si les autres, d'après une certaine ressemblance extérieure avec ce que nous étions autrefois, concluent que nous sommes toujours les mêmes, c'est seulement parce qu'ils n'ont pas également perdu la mémoire; car dans le fait ils se trompent: leurs sens les induisent en erreur. Nous pensons, nous agissons, nous nous conduisons à leur égard et au nôtre

comme une personne toute différente qui ne les a jamais connus : et si vous en exceptez cette faible ressemblance qui reste encore, mais qui dans le fond ne signifie rien ; si vous en exceptez cette erreur même où elle les fait tomber, nous sommes réellement, et pour nous et pour les autres, un être aussi différent que le seraient deux hommes qu'on voudrait comparer entre eux.

La mémoire dépend évidemment de notre organisation ; la perfection de l'une suit toujours celle de l'autre. Nous perdons la mémoire à mesure que notre machine se dérange ; et nous la perdons irrévocablement à la mort, quand notre corps se décompose. Tous nos sens, nos facultés, notre mémoire, notre raison doivent alors nécessairement cesser de jouer le rôle qui leur a été confié dans les ouvrages de Dieu, pour toute la durée de la vie ; et cela, par la même raison qui fait cesser la circulation dans les vaisseaux et la digestion dans l'estomac. Mais nous ne devenons pas, par ce changement, inutiles et inactifs, soit relativement à nous-mêmes, soit comme instrumens du Créateur. Au moment même de la mort, par les lois éternelles de la nature, de nouvelles combinaisons prennent la place des premieres ; et nous continuons sous une autre forme, avec un autre pouvoir, et suivant d'autres lois, à remplir de nouvelles tâches. Ainsi, l'homme, les animaux et toute la nature inanimée, sont également les enfans du même pere, également utiles au grand ouvrage de la nature, également les objets de la bonté de Dieu.

L'homme n'est donc pas une substance simple et

homogene, destinée à rester toujours la même sans éprouver aucun changement : il n'est pas une chose *une* et *indivisible*, mais la composition d'un nombre infini de matériaux différens, dont chacun possede des propriétés particulieres. Ces matériaux sont unis et combinés dans le plus étonnant méchanisme, de maniere à produire d'autres effets, à devenir les instrumens de certains ouvrages de Dieu auxquels ils n'auraient pu contribuer en rien séparément. A chaque instant de notre vie, quelque partie de nous-mêmes s'en détache, pour aller se réunir à la masse commune dont elle a été tirée, et pour y remplir quelque devoir distinct et isolé ; nous recevons de même à chaque instant dans notre composition, des fragmens de matiere qui nous étaient étrangers, et qui viennent nous maintenir en état de continuer notre rôle, quoiqu'ils en aient eux-mêmes joué jusques-là de très-différens. Nous ne sommes donc jamais une seule minute le même individu. Ainsi, les hommes, les animaux et la nature entiere sont intimement liés, composent seulement les parties séparées d'un grand tout, et par une espece de circulation éprouvent des changemens continuels pour remplir différentes fonctions également utiles à l'ordre et au bonheur de l'univers.

Ces parties de la nature lorsqu'elles ne sont point douées d'intelligence, s'il en est effectivement de telles, remplissent nécessairement leurs rôles d'une maniere convenable. Celles qui sont douées d'intelligence peuvent introduire des désordres et des inconvéniens dans l'univers, en remplissant mal leurs rôles. Nous appercevons clairement les désordres qui sont

l'ouvrage de notre mauvaise conduite, et les peines, les inconvéniens, ou le malheur qui en résulte pour nous-mêmes et pour les autres. Le malheur des autres est dans le fait notre propre malheur, parce que nous sommes des parties du même tout, et que nous devons être bientôt placés dans des situations aussi étrangeres à notre situation présente, que les autres peuvent l'être maintenant à notre égard. Dans ce nouvel état, nous nous ressentirons nécessairement des désordres causés par notre faute. Notre bonheur et notre malheur actuels sont donc infiniment moins importans pour nous que le bonheur ou le malheur général de l'univers; et cela, dans la proportion d'un moment à l'éternité.

La situation des hommes dans le monde peut être comparée à celle des imperceptibles organes qui composent le corps humain. Ceux-ci, liés tous entre eux, tirent l'un de l'autre leurs sucs nourriciers et les matériaux de leur accroissement. Un seul ne peut éprouver la plus légere maladie, la plus légere affection sans que le tout s'en ressente. Si l'un des organes est détruit, les autres, par la prévoyance de la nature, le remplissent d'une maniere quelconque; ils y substituent quelque chose d'analogue, et qui remplit, à certain point le même objet. Si ces organes étaient doués d'intelligence, et jouissaient d'une pleine liberté d'action, ils observaient nécessairement que leur existence, leur bien-être et leur bonheur dépendent de la santé, de l'ordre et de l'harmonie de tout le corps : ils tireraient de leurs sensations particulieres la même conclusion que nous tirons nous-mêmes à leur égard : ils concluraient comme nous qu'il est

de leur intérêt de sacrifier leurs propres sensations, de souffrir leur extirpation même, lorsqu'elle deviendrait nécessaire pour le maintien de l'ordre général et pour le bonheur du tout.

Le souvenir de nos amis, de nos liaisons, des objets de notre tendresse, que nous sommes si desireux de conserver dans notre état futur, serait pour nous le plus intolérable de tous les sentimens. S'il était possible que nous conservassions la mémoire, elle nous rendrait absolument impropres à remplir nos tâches respectives de vers, d'insectes, ou de toute autre substance animée ou inanimée, existante dans la nature, et dans laquelle nous pouvons être transformés: et quand même, par la suite des événemens, nous viendrions à reparaître parmi les hommes, le souvenir de ce qui nous serait arrivé dans une premier vie, serait certainement pour nous le plus cruel de tous les malheurs. En effet, que pourrait-il produire, si ce n'est d'exciter nos regrets sur la perte des liaisons et des amis dont nous aurions joui ci-devant, mais qui existant alors sous d'autres formes, ne pourraient plus s'associer à nous, et nous resteraient éternellement inconnus? Notre ame serait préoccupée des événemens passés qui n'auraient que peu ou point de relations avec les événemens actuels; par conséquent elle serait entierement incapable de remplir son rôle. Supposez un enfant né avec cette espece de mémoire; il sera tout-à fait impropre à la vie.

Nous nous révoltons à la seule idée de devenir vers, insectes, ou matiere inanimée. Mais l'examen le plus superficiel suffit pour nous convaincre que

c'est un pur préjugé, resultant de notre situation présente. Nous ne connaissons point ces êtres, et nous ignorons le but de leur existence ; nous ne savons comment nous garantir de quelques-uns d'entre eux qui nous remplissent de terreur, ou pour lesquels nous avons une antipathie naturelle. De-là vient notre répugnance à leur ressembler. Il est évident que placés dans leur situation, nous n'aurions plus les mêmes préjugés. Les autres agens de la nature ne peuvent remplir la tâche que nous remplissons ; et nous croyons qu'ils ne sont pas employés convenablement : ils ne peuvent jouir des mêmes plaisirs que nous ; et nous les regardons comme malheureux : nous observons notre pouvoir sur eux, la faculté que nous avons d'altérer et de changer leur existence pour notre utilité, pour les faire servir à nos vues ; et notre imagination les place dans un état d'infériorité à notre égard : nous sommes dans des alarmes continuelles sur notre sûreté, sur notre vie, et nous nous considérons comme l'objet le plus important de la nature ; tout le reste est méprisable ; rien ne peut se comparer à nous. Puisque toute la nature est en activité, la tâche de chacun des êtres qui la composent n'est pas moins appropriée, ni moins utile que la nôtre, à la conservation générale du monde. Si nous avons quelque pouvoir, et si nous agissons sur les autres êtres pour notre utilité, chacun d'eux à son tour jouit d'un certain pouvoir, et agit sur nous pour remplir son but propre. Il a le même droit que nous, celui de s'attribuer sur notre existence une supériorité réelle. Nous pouvons être sûrs que chaque partie de la nature capable de sensa-

tion, n'est pas moins importante à ses propres yeux que nous le sommes aux nôtres ; et l'Auteur de la nature assigne à chaque animal une source particuliere de bien-être et de bonheur. Or, dans l'état présent de nos connaissances, il nous est impossible de dire si dans la suite des transformations dont nous sommes susceptibles, il est une existence préférable à l'autre, ou plutôt nous devons penser que chacun de ces états est également desirable en lui-même ; que la seule différence essentielle entre les substances de la nature consiste dans le plus ou le moins de perfection, dans le plus ou moins d'aptitude de chacune à remplir la tâche qui lui est prescrite. Chaque globule de sang et chaque vaisseau sanguin de notre corps est de la même importance, et jouit pour ainsi dire de la même dignité. La supériorité de l'un sur l'autre ne peut avoir lieu qu'autant qu'il est plus propre à son objet.

La suite au numéro prochain.

ASPASIE, ou *la Prêtresse de* DIANE *et le Prêtre du* SOLEIL.

CONTE GREC (1).

BRILLANTE, aimable, ornée de tous les charmes qui enchantent les yeux et le cœur; en un mot, la plus belle femme des États du grand roi, si fertiles en beautés du premier ordre, Aspasie, malgré de blonds cheveux qui flottaient jusqu'à ses pieds,

(1) Tiré d'un Recueil de *Paramythia*.

malgré la taille la plus noble et la plus élégante, enfin malgré cette grâce divine que la mere des Amours pouvait seule égaler, se vit à l'âge de 25 ans consacrer au culte de Diane : arrachée des bras d'un héros, du jeune Cyrus, à qui le ciel devait une meilleure destinée, elle fut resserrée dans l'enceinte d'un temple, pour y passer ses jours parmi ces alternatives de pratiques minutieuses, de dégoûts et de regrets qui composent la vie monastique.

Il est vrai qu'à Ecbatane (c'est ainsi qu'on nommait le lieu de son séjour) la grande prêtresse de la déesse toujours vierge, vivait au milieu d'un luxe vraiment royal ; sa prison était un palais somptueux ; les plus riches tapis de l'Inde décoraient son appartement : et pour dire plus commodément son bréviaire, elle avait un canapé très-mollet, formé de carreaux entassés, où l'édredon renfermé dans les étoffes de damas cédait doucement au poids du corps, et se relevait avec élasticité... Néanmoins la bonne dame priait avec assez de modération ; mangeait bien, et les morceaux les plus délicats ; buvait le vin le plus choisi que fournissent les côteaux de Cythere et de Cos : et lorsque le moment de se livrer au sommeil arrivait, ses membres, si beaux et si bien soignés, s'étendaient douillettement sur le duvet de cygne... Mais cependant la vive chaleur de la jeunesse, qui fait bouillonner son sang et pétiller ses yeux, l'empêche de jouir d'un plein repos : elle dort rarement, et mal.

Il y a des observateurs qui prétendent que les grandes-prêtresses sont particulierement sujettes à cette espece d'incommodité. En vain esperent-elles

de remplacer ce qu'elles refusent à un sens, par ce qu'elles prodiguent aux autres : les cinq ensemble ne valent pas le sixieme.

Le Portique nous dit, il est vrai, que nous pouvons ce que nous voulons : mais je suis fâché pour lui, que cette forfanterie lui soit échappée. Hélas ! il aurait fallu plonger la pauvre Aspasie dans le Lethé, avant de lui faire prendre le voile. Dépend-il d'elle de ne pas se sentir? et peut-on toujours commander à l'imagination ? Avec quelque soin qu'elle se garde des surprises, quelque sanctifiés que soient et ses habits, et ses gestes, et ses regards, on n'est pas pour cela une pierre. Souvent, dans le sanctuaire même du temple, en présence de la déesse, il lui vient plus d'une pensée mondaine. — Ce silence de la nuit, ce beau clair de lune, ce bosquet de myrthe lui retracent les circonstances trop semblables, où l'amour remporta sur elle sa premiere victoire — O Dieux ! quels souvenirs ! A cette image, toute la glace sacerdotale se fond : et Diane elle-même, avant de songer à l'en punir, n'a qu'à se rappeller Endymion.

Un prêtre quelquefois trouve le moyen de noyer dans la liqueur sacrée de Bacchus, les tentations de ce genre : mais, si je suis bien informé, la recette ne réussit pas quand il s'agit d'une prêtresse. Galien affirme que chez elle le mal vient d'une certaine plénitude du cœur ; rien n'arrête, et tout nourrit au contraire la fougue de son imagination. La solitude, le silence du cloître, la dévotion elle-même augmente, je ne sais comment, ce perfide attrait pour les plaisirs défendus. Il faut le dire sans détour : Si l'amour

ne parvient à se glisser dans le séjour de Diane ; c'en est fait, les yeux d'Aspasie seront tous les matins bien battus, et son teint bien barbouillé. — Le cœur plein de ce qu'elle aime, elle vole après lui malgré barreaux et verroux ; et dans Mythras lui-même, elle ne voit que l'image du beau Cyrus.

En un mot, il en est d'elle comme des autres nones. La bonne prêtresse se dit de tems en tems, mais tout bas, que celui qui la croit heureuse se trompe lourdement. La bergere qui, au lieu du tapis de velours et des coussins d'édredon, peut dans un bois sombre, presser de son corps mollement étendu, la mousse épaisse et riante ; qui tient dans ses bras le jeune berger qu'elle chérit, et lui donne, non pas en songe, mais en réalité, un baiser inattendu, et dont la douce impression l'arrache au sommeil, est aux yeux d'Aspasie, dans une condition bien préférable à la sienne ; cette obscure destinée est souvent l'objet de tous ses vœux, sur-tout lorsque dans le silence des nuits, sur sa couche solitaire, elle se tourne et se retourne incessamment, sans trouver le sommeil, ni personne à ses côtés qui puisse le remplacer utilement.

Cependant comme la nature nous indique toujours le remede à chaque petit inconvénient de la vie, notre prêtresse ne tarda pas à se procurer quelques ressources assez bonnes dans sa situation. — Où les trouva-t-elle? me direz-vous. — Où ? dans son bon esprit.

Un jour, le hasard conduit vers elle un mage des rives de l'Oxus. C'était dans son genre un homme rare, quoique sans barbe encore, dont l'extérieur

était

était jeune, mais dont l'intérieur et la conduite semblaient ne pouvoir appartenir qu'à l'expérience d'un grand âge; beau comme Adonis, chaste comme Combabus. Auprès des dames auxquelles il rendait volontiers de fréquentes visites, son maintien était modeste et froid : vous eussiez dit une statue d'albâtre; et cependant il est plein d'ame et de sentiment. Sans cesse en relation avec les intelligences supérieures, il connaît en quelque sorte mieux le monde invisible que le nôtre : c'est un pur esprit couvert d'un vêtement aérien; ou pour tout dire en un mot, c'est un second Zoroastre.

Un sage, tourné de la maniere que je viens de dire, paraissait juste tout fait pour une prêtresse comme Aspasie. Il parlait de ce qui se passe dans les spheres célestes, avec l'assurance d'un homme qui revient de l'Empirée, le visage et le cerveau brûlés par la chaleur de la route, et l'imagination farcie des merveilles dont il ne doute pas d'avoir été le témoin.

Le chemin jusqu'à l'étoile la plus voisine, ne laisse pas d'être un peu long, comme nous l'enseignent les sages. Quand on revient de si loin, l'on a beau jeu de raconter; et supposé que ce soit de pures fables, les auditeurs aiment encore à penser qu'elles sont vraies; ils les croient du meilleur cœur du monde. Quoi qu'il en soit, l'air des spheres idéales se trouva si bon pour Aspasie, il lui convenait si parfaitement, que bientôt elle ne tenait plus à rien de sensible : son cœur s'élançait dans ces espaces infinis; elle y voyageait si légerement, elle les parcourait avec un enthousiasme si soutenu, que de cette hauteur, l'athmosphere de notre petit globe de

boue lui paraissait une véritable prison, un véritable tombeau.

L'air susdit a une vertu singuliere, qui lui est commune avec les eaux du Lethé. Aspasie y puisa l'entier oubli de la partie la plus libre de sa jeunesse. Elle ne pensait plus à ce qui s'était passé dans le bosquet de myrthe où l'amour reçut son premier sacrifice, que comme à une espece de jeu de poupée, auquel l'enfance seule faisait mettre quelque importance. Le monde, et tout ce qui jusqu'à ce jour avait excité son intérêt, ne lui paraît plus qu'un songe dont elle vient de s'éveiller. Son esprit, qui maintenant fait seul chez elle ce que le mécanisme des organes fait chez nous plus grossierement, ne voit dans le nouveau monde qu'il parcourt avec délices, que des esprits et des idées dont la troupe légere l'environne incessamment.

Cependant le seigneur Alkaest (ainsi se nommait notre sage) ne la conduisit pas directement et d'emblée dans le pays de l'imagination : car selon lui, l'œil encore novice de la belle n'aurait pu soutenir l'éclat invisible du royaume des esprits. Il ne lui montra d'abord, à l'exemple d'un oculiste célebre, que l'ombre de l'éternelle vérité, de la beauté sans tache, cette ombre qui des mondes supérieurs tombe, en s'obscurcissant de plus en plus, sur notre petit globe terraquee : car ce qui nous paraît substance n'est qu'image, simple reflet. C'est ainsi que les eaux du Rhin, à mesure qu'il parcourt à pas majestueux, les vallons du plus beau pays de la nature, répetent tantôt un bois antique, tantôt les ruines d'un château, jadis redouté, tantôt une colline couverte de

riches vignobles, plus loin un palais, et bientôt après une hutte de pêcheur.

Après un peu moins de trois mois employés dans ce genre d'exercice, le tems vint pour Aspasie de passer à de plus hautes leçons. Alkaest se mit pour lors à lui montrer l'art sublime de voir sans se servir de ses yeux. Il fallut nécessairement aller par dégrés. D'abord elle ne vit — rien... Mais courage ! de la foi ! de la constance !.. en ne cessant de regarder en dedans, déja dans le lointain commence à paraître je ne sais quelle lueur... Bientôt après... que ne peut une forte volonté ! ses regards internes s'ouvrent véritablement à la lumiere incorporelle dont ils ne sont plus offusqués. — Elle voit..... oh ! quel ravissement !..... elle voit les plus jolies petites têtes d'anges, avec des aîlerons dorés. Leurs beaux bras bien arrondis sont repliés dévotement sur leur sein... Enfin, ce ne sont plus que des esprits qui se présentent, mais des esprits si réellement esprits, que de la tête aux pieds, Aspasie les voit tout pareils à l'idéal des garçons les mieux faits et les plus brillans de ce doux éclat qu'exhale l'adolescence. Comme dans tant de beautés il n'y a rien que de spirituel, la sage prêtresse ne se fait pas le moindre scrupule de les parcourir avec enchantement; elle ne se croit point obligée de rougir. Le nom, comme on sait, fait souvent beaucoup à la chose. Autrefois les Béotiens avaient donné celui des Graces à trois blocs informes. De nos jours même, l'on se trompe encore assez souvent sur ce point. Je connais plus d'un faiseur de tragédies qui voyant nos yeux humides à ses représentations, prend bonne-

ment nos larmes pour la preuve du sentiment profond de douleur qu'il nous a communiqué : il ne s'apperçoit pas que nous pleurons de rire. Dans les deux cas, ce sont bien toujours des larmes ; seulement la source n'est pas, à beaucoup près, la même. Mais qui se donne la peine de tirer la chose au clair? La vivacité de l'imagination prend un plus court chemin. Elle attache aux objets les noms que lui dicte sa convenance ou son caprice ; elle assigne le prix, elle fixe la place des tableaux d'après leurs bordures, et, semblable aux enfans, se laisse guider par les ressemblances, quelque grossieres qu'elles puissent être.

Tel fut le cas d'Aspasie. La bonne dame ne se trouvait si bien dans le pays des idées, que parce que tout y ressemblait parfaitement à cette autre féerie, au milieu de laquelle la douce effervescence de la jeunesse l'avait transportée si souvent ; où les premieres rêveries solitaires lui avaient découvert tant d'enchantemens inconnus.

Je ne dirai pas si notre sage Alkaest pressentait les suites de tout ce manège ; s'il se passait alors en lui quelque chose de fort humain dont il n'avait pas eu d'abord le plus léger soupçon ; s'il voyait, ou ne voyait pas le danger ; s'il était un fripon, ou seulement la dupe de son propre cœur : c'est ce qu'il me serait difficile de bien démêler. J'observe, toutefois, que ses pratiques avaient quelque chose de si bien systématisé qu'on ne peut s'empêcher de croire à son innocence.... Bien qu'à dire vrai, rien ne soit plus hasardeux que de répondre des gens de son habit ! Quoi qu'il en soit au reste, sa maniere de

sentir, de penser, de s'exprimer, lui procurait l'avantage d'initier beaucoup de dames aux mysteres divins. C'est peut-être depuis ce tems, que tous les Alkaest du monde, pour se glisser dans les cœurs, commencent par s'emparer des cerveaux.

Les esprits — comme ils étaient bien élevés! — Les esprits venaient sans cesse au-devant d'Aspasie, à la vérité sans chair et sans os, mais dans la parure la plus élégante qui se puisse imaginer, avec des manteaux légers et flottans, formés des plus purs rayons du soleil. Ils ne faisaient pas tout le chemin vers elle; tout, suivant l'opinion d Alkaest, ç eût été trop !.. Il faut bien que chacun marche en avant quelques pas de son côté. Quand les esprits, en faveur d'une jolie femme, veulent bien se revêtir de vapeurs de rose, ne convient-il pas en revanche que la jolie femme consente pour eux à se dépouiller un peu de ce qu'elle a de trop humain, de trop corporel? Rien n'est plus juste à mon avis.

La prêtresse donne d'autant plus volontiers dans cette idée, qu'elle a l'espoir secret d'en devenir plus belle encore. Acquérir les charmes des Salamandrines ne paraît pas un mauvais marché, pour une grande-prêtresse à qui son miroir dit tous les jours que le premier éclat de sa beauté commence à se faner un peu. Ainsi donc Aspasie (et rien n'est plus naturel) brûla d'impatience de laisser là tout-à-fait son corps : le plutôt ne sera que le mieux. Ici, quelques lustres de plus ou de moins font une grande différence... Pour cette grande opération, l'on trouve à dix-huit ans, qu'il y a du tems encore : à trente-six, le goût des choses divines devient plus dominant...

Mais le sage Alkaest conduit le tout avec précaution ; il ne faut rien presser ; le grand ouvrage ne peut s'accomplir que peu à peu. Le premier pas est d'interdire à l'esprit toute espece d'activité, de le réduire au plus parfait repos : le second, de le détacher de plus en plus des sens, de le mettre au-dessus de tout ce qui nous rapproche des autres animaux, de faire taire les pressans besoins : le troisieme... mais le plan ne fut pas conduit jusques-là ; car malheureusement au second, le pied glissa tout-à-coup à nos bonnes gens. Aussi, quand on veut bien y penser, il faut convenir que le chemin était glissant. Enveloppés comme nous le sommes, dans la matiere, l'on se mutile, l'on se déchire plus facilement qu'on ne se détache. Du moins si les candidats pour l'état spirituel veulent conserver un peu de sang-froid, le conseil, *hâte-toi lentement*, est le premier qu'ils doivent suivre ; car il est rare qu'ici la précipitation ait un heureux succès.

Ainsi donc, monsieur Alkaest, pour procéder avec ordre, dans l'affaire de la spiritualisation, commença par l'article de la table. Aspasie ne mangea, ne but dès ce moment, que par scrupules et par grains : le sage choisissait, indiquait et dosait lui-même ses alimens. Ils étaient fins, légers, en quelque sorte incorporels, et le plus près possible du nectar et de l'ambroisie qui forment la nourriture des êtres supérieurs. Le sommeil fut abrégé de moitié : par le clair de lune, dans les belles nuits d'été, le sage prenait lui-même soin de la réveiller ; et il ne la laissait jamais seule, pour cause.

Nous ne faisons pas difficulté de convenir que

nous sommes pour le clair de lune dans les belles nuits d'été. Mais nous croyons excessivement que chaque moitié de notre couple était peu nécessaire à la dévotion et à la sagesse austere de l'autre.

Le clair de lune a cela de particulier, qu'il semble nous ouvrir le monde des esprits: du moins dans le tems où ce monde avait quelque attrait pour moi-même, j'ai cru l'éprouver plus d'une fois. On se sent léger comme une plume; on se croit tout prêt à s'envoler dans les airs. Le sommeil de la nature retient autour de nous tous les êtres dans un silence respectueux; et de toutes les formes qui dans l'ombre incertaine errent, se groupent, se mêlent en cent manieres différentes, l'esprit se crée facilement un véritable Élysée. Le monde du jour s'évanouit avec toutes les scenes qui lui sont propres. Des rêveries pleines de volupté pénetrent et soulevent doucement le cœur. Libre de tout desir terrestre, l'ame s'éleve à la source du beau; et les plus sublimes pressentimens se développent dans son sein.

Ce sera tout ce que vous voudrez; — car je ne crois pas devoir entrer dans cette discussion: — Ce sera quelqu'une de ces douces erreurs qu'on aime à nourrir, ou bien une réalité, ou enfin le mélange de l'un et de l'autre, qui rend cet état du cœur si plein de charmes; n'importe! — Tant y a qu'alors un jeune enthousiaste, tenant à ses côtés une jeune illuminée, et voulant platoniser avec elle, tandis que les ombres, la fraîcheur des bosquets, leurs doux parfums, la solitude, le silence les environnent de leurs puissantes séductions, ressemble à quelqu'un qui, par une nuit ténébreuse, s'endort au bord d'un précipice. —

Ici, le *lieu* et le *tems*, *lui* et *elle*; tout cela fait encore beaucoup à la chose.

Les plus tendres impressions, les plus doux sentimens s'emparent en secret de notre *mystagogue*. L'ame de l'amour semble voltiger comme un léger souffle autour du sage; elle s'insinue par tous ses pores avec les émanations des roses et des jasmins. Cet Élysée qu'il parcourt avec Aspasie ne tient plus à la terre. Tandis qu'il parle, il glisse doucement un de ses bras autour de cette taille souple et svelte; il la presse avec émotion. La maniere dont les esprits se cherchent, s'aiment, se desirent, lui fournit les tableaux les plus vifs et les plus purs. C'est une éloquence, c'est un feu tels qu'on les trouve à peine dans la peinture qu'Ovide nous a laissée des baisers de Corinne. — Chere Aspasie, combien ces esprits ne sont-ils pas heureux! quel avantage de pouvoir s'exprimer avec innocence leurs voluptueux tourmens, sans être empêché par ce misérable corps! dans eux, tout est amour, et leurs jouissances ne tiennent point au jeu de quelques nerfs agacés!.. qu'elle est imparfaite, qu'elle est froide et terne l'image que nous pouvons nous faire de la toute-puissance du sentiment! Tandis que là, dans le monde des réalités, dont le nôtre n'est qu'une ombre vacillante, les esprits rayonnent à travers l'un l'autre, se pénetrent, se remplissent, se confondent, et toujours inépuisables, jouissent en se partageant mutuellement leur existence. — Ah! s'écrie-t-il avec un soupir; et il presse sans trop savoir ce qu'il fait, mais toujours par excès de spiritualisation et de sublime sensibilité; — il presse son visage brûlant sur le sein de la

prêtresse ; ah ! quel bonheur de se dégager de la matiere qui nous interdit une si grande volupté !..

Aspasie, transportée avec lui dans un autre monde, et comme lui, délivrée à moitié, pour le moins, de son corps, sentait aussi peu que son jeune ami, combien cette matiere maudite avait de part à leur situation présente... Heureusement pour moi et pour elle, un bosquet de roses vient à notre secours : ils vont se perdre dans son ombre et dans la vapeur de ses doux parfums....

De vous dire maintenant combien la spiritualisation fit encore de progrès cette nuit ; c'est ce qui m'est impossible. Dans cet endroit du manuscrit original, il se trouve une assez grande lacune. J'y vois seulement que le lendemain nos deux spiritualistes, en revenant de leur ivresse, ne furent pas long-tems à s'appercevoir que le chemin qu'ils avaient pris n'était pas, à beaucoup près, le meilleur pour se rendre dans l'univers incorporel..... Ils se regardaient en silence, cachaient leur visage dans leurs mains, voulaient parler, ne pouvaient ouvrir la bouche, et regardaient la terre avec embarras et confusion. Le jeune Zoroastre vit clairement que dans son emploi de *mystagogue*, il s'était trompé d'abord lui-même, qu'ensuite il avait également trompé sa belle adepte. Mais comment ? Voilà ce qu'il ne pouvait démêler, ni concevoir. Il se serait volontiers mis en colere contre lui-même. Aspasie n'était pas loin de se fâcher, et contre elle-même, et contre lui. Mais ils sentirent tous deux que leur cœur n'était pas assez dur, pour se priver mutuellement des consolations dont ils avaient si grand besoin dans

leur malheur commun. La prêtresse rompit enfin le silence : — Mon ami, dit-elle, il eût fallu fuir; dans ce genre, une seule tentation en vaut cent : nous devions nous éviter; et tout ce qui m'étonne dans notre aventure, c'est que nous n'en ayons pas prévu le dénouement.

Maintenant, cher lecteur, viendrez-vous me demander quelle est la morale de ce conte ? — Elle est fort belle, je vous assure, et bien plus étendue que vous ne pourriez le croire au premier coup-d'œil. Mais je vous laisse le soin de la chercher et de la tirer vous-même; elle en sera plus belle encore pour vous : et c'est bien sans compliment que je vous le dis.

ÉCONOMIE POLITIQUE
ET
ANTIQUITÉS.

Voyages en Portugal dans les années 1789 *et* 1790, *contenant des observations sur les mœurs, les usages, le commerce*, etc. *de ce royaume, traduit de l'anglais de* JACQUES MURPHY, *architecte; orné de planches. Deux volumes* in-8°. *A Paris, chez* DENNÉ, *rue Vivienne; et* POISSON, *quai de l'École.* 1797.

SECOND EXTRAIT.

NOTRE auteur continuant son voyage vers Lisbonne, fait un séjour dans le célebre monastere d'Alcobaça. Il y trouve les tombeaux de dom Pedre Ier.,

roi de Portugal, et de dona Inès de Castro son épouse. L'écrivain paie un juste tribut à leur mémoire. — Il est peu de personnes entre celles dont l'histoire fasse mention, que les écrivains dramatiques aient fait paraître plus souvent sur la scene que cette princesse. On ne compte pas moins de cinq tragédies à qui sa déplorable aventure a fourni le sujet, savoir : deux en anglais, une en français, une en espagnol, et une en portugais. Celle-ci paraît avoir été plus fidele à la vérité de l'histoire, et n'être nullement inférieure en mérite poétique à ses rivales. L'auteur, *Nicolas Luiz*, n'a pas cru devoir recourir à des fictions pour émouvoir la sensibilité des spectateurs, lorsque les faits par eux-mêmes suffisaient pour jetter la pitié et la terreur dans leurs ames, et il a prouvé jusqu'à quel excès l'amour et la vengeance sont capables de porter le cœur de l'homme.

M. Murphy met en opposition la derniere scene de la tragédie portugaise, avec celle de la tragédie espagnole, et avec le dénouement de la piece de *la Motte*. — Le lecteur, en comparant ces extraits, ne manquera pas de remarquer combien le poëte français est inférieur à ses rivaux. *Luiz* et *Guévara* rendent d'après nature tous les sentimens de la belle victime et le poignant désespoir que lui causait la crainte d'être séparée pour jamais de ses enfans, de son amant, enfin de tout ce qui lui était cher. *La Motte*, au contraire, en fait une héroïne de théâtre, dont toutes les expressions sont froides et composées Les deux autres ont eu le bon esprit de conserver le fonds du bel épisode de *Camoëns*, de qui

Voltaire a dit : Il y a peu d'endroits dans Virgile plus attendrissans et mieux écrits.

Lisbonne a fixé long-tems l'attention du voyageur. — On ne pouvait pas faire choix d'un site plus analogue à la grandeur d'une métropole. Cette ville est bornée du côté du nord-ouest par des montagnes, et de celui du sud-est par la mer, ses maisons sont distribuées sur sept collines qui ont chacune leur vallée intermédiaire. La plupart de ces édifices commandent la riviere et le pays d'Alenteju qui lui est opposé. Le désagrément de l'inégalité du terrein est bien compensé par les belles vues que son élévation procure, et par le voisinage de la mer qui fait de Lisbonne une ville délicieuse et salubre. Là, le Tage, dans sa partie la plus resserrée, peut avoir deux milles anglais (trois cinquiemes de lieue horaire de France) de large, et neuf (deux lieues et sept dixiemes) dans sa partie la plus ouverte. Quand on réfléchit aux avantages immenses que le commerce du Portugal pourrait retirer d'une si magnifique riviere et d'un havre aussi bien situé, par une communication facile avec les hémispheres de l'est et de l'ouest, on est étonné que Lisbonne ne soit pas la capitale la plus riche et la plus peuplée de l'Europe.

Nous serons plus hardis que M. Murphy, nous rejetterons la fable qui fait d'Ulysse le fondateur de Lisbonne. — Ses premiers habitans furent, selon Pline, les anciens Turtuléens, d'où sont issus les Turtuléens actuels de l'Andalousie, peuple brave et adroit, comme l'éprouverent tant de fois les Celtes et les Phéniciens dans leurs guerres contre l'Espagne.

Parmi les nations qui se sont emparées tour-à-tour de la Lusitanie, les Romains, dit-on, envoyerent une colonie à Lisbonne peu de tems après avoir conquis Carthage. Il paraît, d'après plusieurs inscriptions trouvées dans cette premiere ville, et rapportées par de *Cunha* dans son Histoire ecclésiastique de Lisbonne, que Jules-César s'en rendit maître, et qu'il lui donna le nom de *Felicitas Julia*, Délices de Jules. Environ l'an 409 de notre ère, l'empire des Romains en Lusitanie fut envahi par les Alains, les Sueves et les Vandales, qui à leur tour le virent en 716 passer de leurs mains dans celles des *Arabes*, maîtres de l'Espagne. Ceux-ci transformerent le nom de la capitale, qui jusqu'alors avait été appellés *Ulisipo* ou *Lispo*, en celui de *Lisiboa*; parce que, suivant Castro, la lettre *p* n'est pas connue dans l'alphabet *maure*. De *Lisiboa* on fit avec le tems *Lisboa* que nous traduisons par le mot *Lisbonne*.

Les Maures et les Chrétiens regnerent alternativement sur le Portugal, jusqu'à ce qu'en 1093 les Maures devinrent tributaires d'Alphonse VI, roi de Castille. Ils secouerent ensuite le joug sous Alphonse Henrique, premier roi chrétien du Portugal. Ce prince entreprit vainement de réduire Lisbonne; jusqu'à ce qu'une flotte de croisés commandés par *Guillaume-Longue-Épée*, l'en rendît maître après un siége de cinq mois. Cette flotte était destinée pour une expédition de la Terre-Sainte; mais le manque d'eau et des avaries l'avaient obligée à relâcher vers l'embouchure du Tage.

Il n'a paru jusqu'ici rien d'exact sur la population de Lisbonne. La rapidité de ses progrès dans ces der-

niers tems rendait tout calcul incertain. On comptait en 1780, 33,774 maisons; en 1790, 38,102 : ainsi, l'augmentation en dix ans a été de 4388. A compter six personnes par maison, la population aurait été de 228,612 habitans. Il faut ajouter à ce nombre un supplément d'environ 12,000 pour les religieux et religieuses, la garnison, les professeurs et les écoliers des séminaires et des colléges et les ouvriers galiciens, qui remplissent les mêmes fonctions en Portugal, que les Savoyards en France.

Total, 240,000 ames, en 1790.

Les cruels effets du tremblement de terre de 1755 sont encore visibles dans plusieurs quartiers de la ville, et appellent un événement qui, d'après les calculs les plus exacts, a coûté la vie à 24,000 personnes. Les Portugais ont profité de cette terrible catastrophe pour l'embellissement de leur ville, comme les Anglais profiterent de l'incendie arrivé à Londres en 1666. Les nouvelles rues de Lisbonne sont larges, régulieres, bien percées, et garnies de trottoirs. Les maisons sont élevées, uniformes, et d'une construction particuliere, mais solide. Le charpentier est le premier employé : quand la cage du bâtiment est achevée, les maçons élevent entre les poteaux un mur de cailloutages ou de briques. Les Portugais prétendent que les maisons ainsi bâties résistent davantage aux secousses des tremblemens de terre qu'éprouve souvent Lisbonne... Des pieces qui composent les quatre étages des maisons, l'attique est la plus agréable. Cette piece est souvent ornée d'un balcon entouré d'une jolie balustrade de fer doré, et recouvert d'un pavillon en soie et en

toile, sous lequel les dames, assises sur des coussins pendant la forte chaleur du jour, passent leurs tems, soit à lire, soit à coudre, ou à correspondre au dehors avec leurs amans au moyen de leurs doigts, langage muet qu'elles sont parvenues à réduire en un système alphabétique parfaitement expressif.

Au centre de la place du commerce est la statue équestre que fit fondre, en l'honneur de Joseph Ier., le marquis de Pombal. En le consacrant à la gloire du roi dont il était le ministre, il n'oublia pas la sienne. En effet, son effigie en bronze fut placée à côté du piédestal ; mais elle n'y resta que le tems de sa puissance. A peine eut-il perdu et le roi et sa place que le buste fut brisé... Rien n'approche de l'indifférence admirable avec laquelle il apprit cet événement. « *Je m'en réjouis*, dit-il, *car ce buste* » *ne me ressemblait pas.* » Le sculpteur *Machado de Castro* et le fondeur *de Costa* sont Portugais. Le dernier, pour le récompenser de son travail, a été promu au grade de brigadier dans le service, avec le traitement attaché à ce rang. Quant au sculpteur, qui avait un droit incontestable au mérite principal de l'ouvrage, il est resté dans l'oubli. Il est vrai que le roi de Portugal l'a créé chevalier ; mais la récompense s'est bornée là, et depuis ce moment il a vécu dans l'oubli et l'indigence.

— Le Portugal a la réputation, comme l'Irlande, d'avoir toujours négligé ou persécuté les grands hommes qui y ont pris naissance... Ainsi que *Galilée* en Italie, l'immortel prince *Henri* en Portugal fut calomnié et persécuté par ceux de ses compatriotes qui se croyaient plus grands que lui. Ils l'appellaient

le Chevalier-errant des mers, tandis qu'il ne cherchait qu'à reculer les bornes de l'univers. L'amiral *Pacheo*, qui étonna l'hémisphere oriental par ses importantes découvertes, et qui reçut à son retour à Lisbonne des honneurs égaux à un triomphe, fut bientôt après jetté dans une prison, et chargé de fers. Absous par la suite des crimes qu'on lui imputait, il acheva le reste de ses jours dans la plus affreuse misere. Tout le monde connaît la destinée de *Magellan*, de *Vernei* et de *Vieira*. Qui n'a donné des larmes à celle du Virgile Portugais, de Camoëns, mort dans une maison de charité ?

Les promenades de Lisbonne ont été créées par le marquis de Pombal, qui, grand amateur du beau sexe (dit le voyageur), imagina ces lieux de rendez-vous publics pour délivrer les femmes de la gêne à laquelle elles avaient été jusques-là si injustement condamnées, et les rapprocher en même tems de la société des hommes. Ces établissemens ne semblent pas avoir encore atteint le but social qu'il s'en était promis. Les habitans de Lisbonne disent pour raison que les femmes jouissent aujourd'hui d'une plus grande liberté que ci-devant, et que la jalousie des hommes diminue tous les jours avec les causes qui la provoquaient.

Il est interdit aux femmes depuis quelques années de monter sur les théâtres portugais ; les hommes sont obligés de jouer leurs rôles. Rien de plus ridicule, ni de plus dégoûtant à-la-fois, que de voir sous les habits d'une femme un homme à larges épaules et menton barbu, représenter la belle et tendre

Inès

Inès de Castro, prosternée aux pieds du roi avec ses deux fils, et implorant sa pitié.

Les revenus de la cathédrale de Lisbonne montent à 2,545,666 liv.; et ceux du patriarche, à 720,000.... Que de richesses inutiles !

On ne saurait passer sous silence l'aqueduc de Lisbonne. La partie de ce monument qui est située dans la vallée d'Alcantara, à un quart de lieue de la ville, est d'un travail admirable. L'eau est conduite à travers une vallée profonde fermée par deux montagnes. Sa hauteur totale est de 263 pieds. Des arches, les unes sont en pointe ou de forme gothique ; les autres, semi-circulaires : les plus hautes ont sous clef 230 pieds de hauteur, 26 pieds de plus que les tours de Notre-dame. Les conduits de l'eau ne suivent point, comme dans les autres aqueducs, une ligne inclinée : cette ligne est horisontale. Pour forcer l'eau à prendre cette direction, on a pratiqué de distance en distance de petites écluses, ce qui a sauvé de trop grandes pentes à cet aqueduc. En-dehors et des deux côtés du haut de l'aqueduc on a ménagé, pour les gens à pied, un trottoir de 5 pieds de large, défendu par un parapet en pierres. Des restes d'anciens murs, trouvés sur les lieux, ont fait supposer que les Romains avaient fait élever un aqueduc dans le même endroit.

M. Murphy a rendu intéressant son voyage, quoique fait dans un si petit royaume, par les détails historiques dont il l'a accompagné. Les rochers solitaires de *Cintra* lui donnent lieu de rappeller les exploits de dom Jean de *Castro*, ce guerrier célebre qui soumit une grande partie de l'Inde au joug portugais.

Il rapporta, d'une expédition qu'il fit à l'entrée de la mer Rouge, *le premier oranger qu'on eût encore vu en Europe, et d'où sont provenus tous ceux que nous possédons aujourd'hui.* Nous ne pouvons être ici de l'avis de l'écrivain. On sait que l'on montrait encore au commencement de ce siecle, dans l'orangerie de Fontainebleau, un superbe oranger appellé *le Connétable;* parce qu'il avait été choisi par François Ier. dans la confiscation des biens du connétable de Bourbon, qui fut faite probablement en 1523, année de sa trahison. Dom Jean de Castro naquit en 1500; et il avait sans doute au moins 23 ans lorsqu'il revint de la mer Rouge. A cette époque, cependant l'oranger du connétable était remarquable par sa beauté, puisque François Ier. le fit transporter à Fontainebleau. Il y avait donc des orangers en France, avant que dom Jean de Castro n'en eût apporté en Portugal.

Le moyen que cet habile général employa dans l'Inde pour avoir des fonds dans une occasion où le trésor public était épuisé, nous paraîtra fort extraordinaire aujourd'hui. Voulant relever les fortifications de *Diu*, il résolut de mettre en gage, pour la somme nécessaire, le corps de son fils chéri qui venait d'être tué. Il ordonna en conséquence d'ouvrir son tombeau et de l'en retirer. Le corps exhumé il le pressa contre son sein, et s'écria, en fondant en larmes : Mon fils, mon Ferdinand, tu m'es cher jusques dans les bras de la mort; mais le salut de mon pays me commande d'étouffer les sentimens de la nature. Comme au contact de l'air le corps donna quelques signes de putréfaction, les officiers qui

accompagnaient leur général obtinrent de lui de le faire remettre en terre. Dom Jean envoya à sa place une partie de ses propres moustaches aux habitans de *Goa*, pour nantissement d'une somme de vingt mille *pardaos*, 44,000 liv. tournois. Cet argent lui fut aussi-tôt expédié, mais en pur don, par un exprès que les habitans de *Goa* avaient chargé d'une lettre pleine de leur admiration pour son patriotisme.

La pauvreté qui empêcha dom Jean de faire des avances pour reconstruire les remparts de *Diu*, n'était point affectée. Il tomba malade peu de mois après ; et quelque tems avant sa mort, il fit assembler dans sa chambre les magistrats de *Goa* et les autres officiers d'État, à qui il remit tous ses pouvoirs ; après quoi il leur parla en ces termes : « Je » rougis presque de vous dire, premiers magistrats » du peuple, que le vice-roi de l'Inde, expirant » de ses blessures et de ses fatigues sur ce lit de » mort, manque même de ces secours que le plus » simple soldat trouve dans un hôpital. Vous savez » que lorsqu'il a fallu combattre et réduire l'enne- » mi, je n'ai rien épargné pour faire triompher mon » pays. L'ennemi aujourd'hui vaincu, et une paix » honorable établie dans toutes nos possessions de » l'Inde, un vieux soldat qui a si souvent contribué » à vos victoires a quelque droit, je pense, à votre » estime. Il est probable que bientôt je ne serai » plus ; mais d'ici là je n'ai pas de quoi subsister, » ayant employé jusqu'à mon dernier sou pour » pourvoir aux besoins de mes freres d'armes : non, » il ne me reste pas même dans ce moment de quoi » acheter un bouillon. Je demande donc que vous

„ vous chargiez de me faire subsister, mais sans tou-
„ cher aux deniers du roi. Je vous supplie aussi de
„ me faire fournir une paire de draps, ainsi qu'un
„ second matelas. „ Alors se soulevant avec le secours de son confesseur, il étendit la main sur l'évangile, et jura qu'il venait de dire la vérité. Il pria ensuite le secrétaire du conseil de prendre note de sa déclaration pour la porter sur les registres d'État, afin que, si elle était reconnue fausse, son nom et sa postérité fussent couverts d'infamie. Nous observerons que chaque mot de cette déclaration n'était malheureusement que trop vrai ; car tout l'argent trouvé après sa mort dans son cabinet n'excédait pas un *vintem*, à-peu-près trois sous de notre monnoie.

— La noblesse portugaise peut être considérée comme un corps isolé dans le royaume. Elle a la direction suprême des principales affaires de l'État ; elle fait sa résidence à Lisbonne, ou dans ses environs, et rarement en province, où à peine daigne-t-elle aller visiter ses possessions. Naître, vivre et mourir dans la capitale lui paraît un honneur insigne.... Cette noblesse, comparativement parlant, n'est point riche ; car si ses possessions foncieres sont considérables, ses revenus sont médiocres... Si jamais elle daigne s'occuper de faire ouvrir des routes et des canaux ; si elle parvient enfin à ne plus regarder l'agriculture comme une profession indigne d'elle, elle sera un jour la plus riche de l'Europe, d'après la vaste étendue de ses domaines... Le plus grand ordre regne dans ses dépenses ; mais elle est économe sans être avare... Point de chars dorés, ni d'orgies de nuit qui puissent tenter ou scandaliser le

peuple. Ses devoirs, la cour et quelques amusemens de société, tels sont les passe-tems de la noblesse portugaise... Elle néglige presque entierement les beaux arts, qui sont, pour les classes riches et instruites des autres nations de l'Europe, la source des plaisirs les plus délicats. Elle ne paraît pas faire plus de cas de la culture des sciences, quoique la nature l'ait favorisée des plus heureuses dispositions.

Les commerçans portugais sont recommandables par leur industie et leur activité. Ils sont honnêtes et exacts dans leurs transactions... Les banqueroutes sont très-rares parmi eux, et ils évitent soigneusement les procès... Le marchand de Lisbonne emploie son tems comme il suit : Il va à la messe à huit heures, à la bourse à onze, dîne à une heure, fait la sieste jusqu'à trois, collationne à quatre avec du fruit, et soupe à neuf. Les intervalles sont remplis par le travail du cabinet, les visites ou le jeu.

— Lorsqu'on visite une personne d'un rang au-dessus de celui du commerçant, l'usage exige qu'on porte une épée et un chapeau. Si l'on vient vous voir en habit de deuil, vous devez rendre la visite dans le même costume. Les domestiques ne font attention qu'à ceux qui se présentent en voiture chez leurs maîtres. Y venir en bottes serait une offense impardonnable, à moins qu'elles ne soient armées d'éperons. Le maître de la maison vous précede lorsque vous sortez; il vous suit lorsque vous entrez... Le peuple de Lisbonne et de ses environs forme une classe d'hommes laborieux et braves. La plupart se ménagent par leurs économies des ressources pour l'âge avancé. Il est affligeant de voir

les peines qu'ils se donnent pour suppléer au manque d'instrumens propres à accélérer la confection de leurs travaux. Leurs charettes ont la grossiere apparence des voitures des premiers siecles ; elles sont tirées lentement par deux bœufs à peine domptés... Ils ont beaucoup d'usages qui doivent nous paraître singuliers. Par exemple, les femmes se placent à cheval, le côté gauche tourné vers la tête de l'animal ; les postillons montent à droite ; les domestiques jouent aux cartes en attendant leurs maîtres. Un tailleur se place à son ouvrage comme un cordonnier. Un perruquier se montre les dimanches avec une épée, une cocarde, et deux montres, ou du moins deux chaînes de montre. Un cabaret s'annonce par une branche de vigne ; une maison à louer, par du papier blanc ; la porte d'une accoucheuse, par une croix blanche ; et un Juif, par sa dévotion outrée.

Il est interdit chez les Portugais, aux hommes, même lorsqu'ils sont parens, d'entrer dans l'appartement des femmes, ou de s'asseoir auprès d'elles dans les promenades publiques. Ainsi, leurs amans ont rarement le plaisir de jouir de leur vue, si ce n'est à l'église, théâtre unique de leurs soupirs et de leurs signes amoureux. Malgré toute la vigilance des duegnes, les amans parviennent à échanger entre eux des billets doux, et cela si adroitement, qu'il est impossible de s'en appercevoir, à moins que d'être amoureux soi même. Les enfans qui servent la messe sont souvent les porteurs de ces messages galans. Lorsqu'un de ces petits mercures est chargé d'une missive, il s'insinue parmi les assistans. Ar-

rivé jusqu'à la belle, il se met à genoux, répétant son *Ave maris stella*, et se frappant la poitrine. Après avoir fini sa priere, et fait le signe de la croix, il se prosterne dans toute sa longueur, et pendant qu'il baise avec ferveur la terre, il glisse la lettre sous la robe de la dame, et en prend une autre. Quelquefois, en sortant de l'église, les mains des amans se rencontrent comme par hasard dans le même bénitier, s'unissent, se serrent avec une joie secrette, et se communiquent des billets doux... La réserve naturelle aux Portugais leur permet de filer des années entieres une passion bien tendre, sans qu'on s'en doute.

On trouvera ici un joli dessin du *Fandango*, cette danse espagnole et portugaise si renommée par sa lasciveté. Plusieurs vers de Martial et de Juvenal font mention des femmes de Cadix, *puellæ Gaditanæ*, qui exécutaient à Rome des danses si lubriques que leur vue aurait rendu des sens au vieux Priam, et au sage Nestor.

Le voyageur a dessiné aussi le fameux aqueduc de Sertorius situé près d'Évora, plusieurs tombeaux, vases, instrumens et inscriptions antiques. Son travail plaira à plusieurs classes de lecteurs.

POÉSIE.

Couplets impromptu, chantés au pied de l'arbre de la Liberté, à la fête de la plantation de cet arbre dans le jardin du Cercle constitutionnel, le 30 fructidor de l'an V, par le cit. GINGUENÉ.

SUR L'AIR : *Je l'ai planté, je l'ai vu naître.*

A TE planter, à te voir naître
Que nous goûtons de volupté !
Ce lieu te doit un nouvel être,
Bel arbre de la liberté !

Les vils amans de l'esclavage,
Les suppôts de la royauté,
Sur toi faisaient gronder l'orage,
Bel arbre de la Liberté !

Mais réunis dans cette enceinte,
Pour toi nos vœux ont éclaté ;
Et l'on a vu pâlir de crainte
Ces oppresseurs de Liberté !

Des favoris de la victoire
Le cœur enfin s'est irrité ;
Ils ont paru..... Tu dois ta gloire
A ces fils de la Liberté !

Si jamais on l'osait reprendre,
Ce plan honteux et détesté,
Nous jurons tous de te défendre
Bel arbre de la Liberté !

Puissions-nous, au déclin de l'âge,
Te voir en tous lieux respecté,
Et mourir sous ton doux ombrage,
Bel arbre de la Liberté !

ÉNIGME-LOGOGRIPHE.

Vingt et quatre fois répétées
Nous formons juste le nombre Un;
Cet Un répété trente fois
D'Un fait aussi le nombre;
Et douze fois ce nombre encor
Font toujours Un. Que vous en semble?

---

*Explications de l'*Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 36.

Le mot de l'Énigme est *Oreiller ;* celui du Logogriphe est *Bœuf*; dans lequel on trouve *œuf.*

ERRATA. Voici les mots de l'Énigme et Logogriphe insérés dans le N°. 35. Celui de l'Énigme est *Fuseau ;* celui du Logogriphe est *Château*, dans lequel on trouve *chat* et *eau.*

ANNONCES.

Les Soirées du Logis, ou *le Porte-feuille de la Jeunesse*, traduit de l'anglais. Cinq volumes *in*-12. Prix, 7 liv. 10 sous brochés; et 9 liv. franc de port par la poste. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetiere-André-des-Arcs, n°. 9.

Mémoires politiques et militaires du général Doppet, contenant des notices intéressantes et impartiales sur la révolution française, sur la révolution des Allobroges et la réunion de la Savoie à la France, sur la guerre dite du fédéralisme, sur la guerre des Pyrénées orientales jusqu'au moment de la paix conclue entre l'Espagne et la France. Un volume. Prix, 2 l. 10 sous; et 3 l. 10 s. franc de port. A Paris, chez le même.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De New-Yorck, le 11 juillet 1797.

L'ANNIVERSAIRE de l'indépendance américaine qui subsiste depuis 21 ans, accompagnée du bien-être national le plus desirable, a été célébré le 4 de ce mois en cette ville et dans toute l'étendue des Etats-Unis.

On vient de publier l'acte passé par les deux chambres de congrès, et muni, le 24 juin, de la sanction du président John Adams, pour mettre sur pied et tenir prêts à marcher au premier avis, une partie de la milice des Etats-Unis, au nombre de 80 mille hommes effectifs, dans la proportion suivante :

	hommes.		hommes.
L'État de Ternessee.	806	La Pensylvanie.....	10696
La Georgie.....	1334	Le New-Yorck.....	7923
La Caroline mérid...	3535	Le Vermont.....	2150
La Caroline septent..	7268	Le Connecticut.....	5860
Le Kentukey.....	1542	Le Rode-Ysland....	1626
La Virginie.....	11150	Le Massachussetts...	11836
Le Maryland.....	5262	Now-Hampshire	3558
Le Delaware.....	1168		

TOTAL..... 80,000 hommes.

Par un autre acte du congrès, sanctionné le 23 juin, il a été accordé une somme de 150,000 dollars, qui sera employée à fortifier quelques ports et hâvres des Etats-Unis. Enfin, il a été résolu non-seulement d'armer et d'équiper un certain nombre de frégates; mais

aussi d'autoriser le président des Etats-Unis d'employer ces frégates à servir d'escorte aux convois américains, dès qu'il le jugera convenable.

TURQUIE.

De Semlin, le 17 *août* 1797.

Le consul grec qui réside à Belgrade, doit arriver ici dans peu de jours. Plusieurs des maisons de commerce de cette ville turque se proposent de chercher de même sur le territoire de l'empereur, un asyle contre les orages dont les Etats de l'Empire ottoman sont menacés. Les dernieres lettres de Constantinople sont très-propres à leur donner des alarmes : en vain le grand-seigneur s'efforce-t-il de tranquilliser le peuple, en lui donnant, entre autres espérances, celle de voir bientôt rentrer la Crimée sous sa domination ; les ministres disent hautement que la capitale de l'Empire est perdue. Le pacha rebelle, Bas-Manezi-Oglu, devient chaque jour plus insolent ; il menace de venir assiéger Constantinople, et cause de grandes frayeurs aux habitans de cette ville : on prépare contre lui une armée de trente-deux mille hommes, qui doit, dit-on, partir incessamment des frontieres de la Romélie, pour marcher à sa rencontre.

De Contantinople, le 22 *août.* On se méprend sur les véritables causes de l'explosion prochaine dont on remarque les symptômes dans les provinces européennes de l'Empire ottoman. Il ne faut attribuer la fermentation qni y regne qu'aux menées de la Russie, qui est parvenue à corrompre ou à faire entrer dans le divan des ministres qui lui sont dévoués, à faire renvoyer les Français, sous prétexte qu'ils ne sont en Turquie que pour y propager leurs principes révolutionnaires. Le sultan, ainsi égaré, se livre à de fausses démarches, qui, si l'on ne déjouait à tems les intrigues du cabinet de Pétersbourg, auraient pour résultat le soulevement du peuple et des jannissaires,

et faciliteraient l'envahissement de la Turquie européenne au voisin ambitieux qui la convoite depuis si long-tems.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 18 août.

Il est décidé que le roi Stanislas-Auguste, à qui l'empereur de Russie témoigne toutes sortes d'égards, comme pour le consoler des pertes qu'il a éprouvées, résidera désormais à Pétersbourg.

Une loi absurde, entre mille autres, exemptait les nobles de toute punition corporelle; Paul Ier. vient de l'abroger par un ukase.

La nouvelle du mariage du roi de Suede avec la princesse Frédérique de Bade, a surpris ici beaucoup de monde, à commencer par la cour, qui a été induite en erreur sur les véritables intentions du jeune monarque : il a donné en cette circonstance une grande idée de son talent pour la dissimulation. On était persuadé qu'il songeait à épouser l'aînée des grandes duchesses; que la religion de cette princesse était le seul obstacle qui le retînt, mais qu'il allait être levé; on croyait qu'il ne partait de Suede que pour aller à Pétersbourg mettre la derniere main à cet arrangement, dans lequel le goût serait entré moins que la politique, lorsqu'on a appris le véritable objet de son voyage.

ALLEMAGNE.

De Vienne, le 2 septembre.

S. M. l'empereur se propose de faire, dans quelques jours, un second voyage à Steinham-Anger, pour y voir un nouveau corps de cavalerie d'environ sept mille hommes, qui est arrivé tout récemment, et s'est réuni à l'armée hongroise de levée générale. Le corps de troupes du comitat d'Arad ne se rendra pas en Italie; il est destiné à occuper les frontieres du côté du territoire turc.

Du 7 septembre. On attend, avec la plus grande inquiétude, les dépêches du marquis de Gallo. Ce qui transpire de l'état actuel de négociations commence à prendre un caractere d'incertitude et de contradiction qui alarme tous les esprits, et fait craindre au peuple la continuation de la guerre.

On prétend que l'empereur, se confiant aux nouvelles troupes qu'il a rassemblées et exercées depuis la signature des préliminaires, veut reprendre dans les négociations ce ton de hauteur naturel à la maison d'Autriche, mais dont les victoires de la République avaient un peu modéré l'excès. D'un autre côté, l'on assure que le marquis de Gallo est autorisé à acheter la paix même par de nouveaux sacrifices; ce qui est à-la-fois et plus desirable et plus vraisemblable. Enfin, des gens, qui se prétendent plus exactement instruits des intentions secrettes du cabinet, assurent que la guerre aura recommencé avant un mois, et que le marquis de Gallo rapportera, au lieu du traité, les premieres nouvelles de nos revers ou de nos succès.

De Ratisbonne, le 16 *septembre.*

A l'exemple du cercle du Haut-Rhin, celui de Franconie, vient de prier l'empereur de Russie d'intervenir pour le maintien de l'intégrité de l'Empire, et pour l'obtention d'une paix conforme à sa constitution : on croit que les cercles de Baviere et de Souabe ne tarderont pas d'en faire autant, et même que le ministre de l'électeur de Mayence va proposer à la diete d'invoquer, au nom de tout l'Empire, l'intervention de Paul Ier. pour ce double objet. Il faut que quelque motif nouveau et bien pressant, dicte cette démarche auprès d'une cour qui n'a déja que trop le desir de s'immiscer dans les affaires de l'occident de l'Europe.

ITALIE. *De Rome*, *le* 25 *août.*

La plupart des moines renvoyés des pays révolutionnés comme étrangers, se sont réfugiés dans les couvens de Rome

et des provinces pontificales; c'est une nouvelle charge dont nous n'avions nul besoin dans les circonstances actuelles. On a propsé, mais sans succès, de se débarrasser de ces révérends étrangers. La cour de Rome ne veut pas paraître imiter les mesures des autres puissances; elle y est forcée cependant par les circonstances, et c'est ce qu'elle a fait lorsqu'elle a mis une contribution sur les biens ecclésiastiques.

Depuis cette époque, le clergé a tout-à-fait changé de langage. Il reproche hautement à Pie VI d'être en contradiction avec lui-même; de s'être donné la peine d'aller jusqu'à Vienne pour empêcher Joseph II de consacrer une partie des biens ecclésiastiques aux besoins de l'Etat, et de suivre les principes de ce prince philosophe. Sa sainteté viole les sacrés canons, les décrets des conciles, les bulles, les brefs et les sermens faits à son avénement au trône papal.

C'est très-probablemens le mécontentement des moines qui a rendu le peuple de Rome moins docile et moins patient. Le saint-pere en fit dernièrement la triste expérience.

Depuis l'explosion qui a eu lieu au château Saint-Ange, le pape, ppur se rendre à la Basilique de Saint-Pierre, ne passe plus par la rue Papale et le Pont-Saint-Ange; il fait le chemin beaucoup plus long de la Langara, qui traverse une grande partie du quartier d'au-delà du Tibre. Peut-être n'est-ce pas par peur d'une nouvelle explosion, comme on le prétend, que le saint-pere faisait ce détour; peut-être son objet était de se faire voir souvent aux Transteverins, et de se les attacher en leur montrant une grande confiance.

On sait que les Transteverins, pêcheurs, vignerons, laboureurs, pour la plupart, se regardent comme les vrais descendans des anciens Romains, et que cette opinion, fondée ou non, leur enfle le courage et les dispose à se soulever contre les abus du pouvoir. Les derniers édits fiscaux ayant excité le mécontentement des Transteverins, ils le témoignerent, dimanche dernier, au saint-pere, en s'attroupant autour du carosse *santissime*, et en le forçant trois fois à s'arrêter. Parmi les cris séditieux qui se firent entendre, on distingua ces horribles imprécation : *A fume lo papa*; *pozza esser ammazzato*; *pozza cascar d'accidente.*

Le saint-pere, dans ce moment critique, conserva son

sang-froid et sa dignité, et parvint, à force de promesses et de bénédictions, à calmer les *tumultuans*.

De Milan, le 11 *septembre.* Le général en chef de l'armée française, Buonaparte, depuis deux mois n'était occupé que de soins politiques; depuis quelques jours il n'est occupé que de préparatifs de guerre. Tout annonce que le signal des combats va être bientôt donné. 40,000 Italiens et 80,000 Français sont sous les armes.

De Gènes, le 7 septembre. Dès que le projet de constitution eut paru, les prêtres et sur-tout les curés soudoyés par les nobles, ont commencé à prêcher par-tout qu'elle mettait la religion en danger.

Le gouvernement provisoire eut la sagesse d'ajourner, le 4 septembre, la présentation du projet de constitution qui devait avoir lieu le 14, en annonçant qu'il allait l'examiner de plus près, afin d'en faire disparaître tout ce qui pouvait être un sujet de scandale pour les fideles.

Mais on vit bientôt que la religion n'était qu'un prétexte, et que les ennemis de la liberté la voulaient étouffer dans son berceau.

Le 4 après midi, le tocsin sonna dans la vallée de Bisagno, à l'orient de notre ville. Les paysans fanatisés se rassemblerent sous le commandement de leurs curés. Dès la nuit suivante, le général français Duphot, à qui on avait confié le commandement de la ville, à la tête d'un gros corps composé de troupes de ligne et de patriotes gênois, a été attaquer les révoltés sur tous les points, et les a mis en déroute après une longue et vigoureuse résistance.

La conspiration, outre la vallée de Ponzevra, embrassait plusieurs cantons de la riviere du Levant, et s'étendait jusqu'à Sarzana, une de nos villes les plus orientales. Dès le lendemain 5, ceux de Bisagno, réunis à ceux de Ponzevra, revinrent au nombre de 4 à 5000, attaquerent le poste du Sperone, qui domine notre ville, et s'en emparerent. La position était si favorable que le général Duphot, qui était venu pour les en chasser, crut devoir se retirer.

Aussi-tôt le gouvernement leur envoya une députation de cinq membres, dont l'archevêque était un, pour leur offrir toute espece de garantie quant à la religion, et une amnistie générale. On fut bientôt d'accord; mais les rebelles, au lieu d'évacuer leurs postes, s'y étant fortifiés

davantage, et exigeant le rétablissement de l'ancien ordre de choses, le général français a été obligé de conduire contre eux, dès la nuit suivante, deux colonnes qui, après un combat de quatre heures, les ont mis dans une déroute complette.

La petite ville de Cheaverri, située sur la côte du levant à une douzaine de lieues de Gênes, avait été, dans le même-tems, envahie par les habitans du district de Fontana-Buona, qui ont mis en prison le commissaire du gouvernement, pillé les maisons des patriotes, etc. De-là ils marchaient sur Gênes au nombre de 5000 hommes, lorsqu'apprenant la défaite des autres révoltés, ils se sont séparés d'eux-mêmes.

A Sarzana, la présence de Marc Federici, patriote éclairé qui avait été préparer les esprits, a prévenu un mouvement semblable qui allait éclater : il a fait arrêter plusieurs chefs de l'aristocratie.

A Gênes, on a pris le même parti. Plusieurs nobles, comme les Gentile, les Gherardi, les Durazzo, ont été arrêtés. Un certain Fiesco, qui passe pour le chef principal de la conspiration, l'a aussi été, et on l'a conduit en prison au milieu des cris d'indignation de tout le peuple de Gênes : car c'est ici sur-tout qu'on veut fortement la liberté, précisément parce qu'on y a supporté de plus près la tyrannie aristocratique ; et cette presqu'unanimité de la capitale est un garant certain du succès, pourvu sur-tout que nous continuions à être secondés par nos puissans voisins. Nous l'avons été aussi par les habitans de Savona, qui nous ont envoyé des secours.

Du 18. La tranquillité est parfaitement rétablie à Gênes. Plusieurs chefs conspirateurs sont arrêtés ; quelques-uns ont été fusillés, parmi lesquels un prêtre de la *Valle-Buona*, Etat de la Ligurie, et un prêtre français émigré. 60 à 70 ex-patriciens sont en arrestation dans une des salles du ci-devant petit conseil, et gardés à vue par plusieurs sentinelles. Augustin Fiesco et un certain Defranchi, sont dans les prisons de la tour, de même que l'archiprêtre de *Sestri*, de la riviere du Conent, Dominique Godesta. L'on a arrêté aussi beaucoup de paysans. La troupe de ligne et les patriotes, qui sont accourus en armes quand ils ont vu que la patrie était en danger, se sont parfaitement conduits ; ils se sont battus en hommes libres, et ils ont prouvé aux amis du despotisme et de la superstition, qu'ils sont dignes

de

de défendre une si belle cause. Pour épargner une plus grande effusion de sang, en cas que les oligarches et les prêtres eussent eu les moyens d'égarer de nouveau quelqu'autre bande de paysans, le gouvernement provisoire a demandé à Buonaparte un renfort de troupes françaises : elles sont arrivées à Gênes ces jours derniers, et elles sont logées entre les nouvelles et les anciennes murailles de la ville. Leur présence heureusement est inutile.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 14 septembre 1797.

Dans la séance de l'assemblée nationale de lundi 11, le président a donné communication d'une lettre du citoyen Meyer, où il annonçait le triomphe obtenu par les Républicains, dans la journée du 18 fructidor, contre les conspirateurs royaux. Il a été décrété que ce ministre serait chargé de féliciter le gouvernement français sur cet heureux événement, qui a répandu la joie ici parmi les patriotes français et bataves ; et il a été célébré par des illuminations et des bals, dont le citoyen Noël, ministre de la République française, a donné l'exemple.

Le rapport par lequel Nieuhoff avait proposé d'annuller le vote de la Frise sur le plan de constitution, a été rejetté.

Dans la séance du 12, il a été décrété qu'on procéderait, vendredi prochain, à la nomination d'une nouvelle commission de constitution.

Hier 13, Ockerse a fait le rapport définitif sur le rejet de la constitution ; il a été décrété qu'il en serait donné connaissance au peuple par une proclamation.

On a continué, dans ces dernieres séances, la discussion de la proposition de van Lockerst, sur un changement à faire au réglement ; mais l'assemblée n'a point encore pris de décision.

PORTUGAL. *De Lisbonne, le 23 août.*

Quoi qu'on ait dit de la répugnance de la cour de Londres pour le traité que la nôtre vient de conclure avec la République française, les Anglais se disposent ici à exécuter l'article de ce traité, qui ne leur permet pas d'avoir plus de six vaisseaux de guerre dans notre port. Ils vont embarquer toutes leurs munitions navales et de guerre, à bord des quatre vaisseaux de ligne qu'ils ont pris aux Espagnols, pour les faire passer en Angleterre.

L'escadre de l'amiral Jervis ne reparaîtra plus dans ce

port ; et lorsque la saison ne lui permettra plus de tenir la mer, c'est-à-dire, vers le mios d'octobre, il faudra bien qu'elle renonce au blocus de Cadix, et se retire dans ses propres ports, pourvu toutefois que nous ayons assez de force pour faire respecter notre neutralité, et que les Anglais, qui ne ménagent ni les neutres, ni leurs alliés, ne soient pas tentés de faire, à notre égard, tout ce qu'ils croiront pouvoir faire impunément.

ESPAGNE.

On mande de Lima, le 25 février, que l'on y a reçu les détails les plus douloureux sur l'affreux bouleversement que viennent d'éprouver six provinces du Pérou, par un tremblement de terre qui n'y a pas laissé un seul édifice sur pied : il paraît que la cause de cet horrible fléau est l'éruption du volcan de Macas, qui, en s'entrouvrant, a fait écrouler les montagnes, et en a fait jaillir des nuées de pierres, des torrens de lave, et même des fleuves ; mais rien de plus lamentable sur-tout que ce qu'on nous mande de Riobamba : « La moitié de la montagne de Culsa s'est écroulée et a couvert de ses ruines notre ville et ses habitans. Il n'est pas resté pierre sur pierre ; tout est horreur, effroi, confusion : les rues sont devenues des rivieres ; les places, des abîmes : tout est couvert de terre. Telle maison qui se trouvait au sommet d'une montagne, est au fond d'une vallée ; telle qui était dans une vallée, se trouve sur une montagne. Il y en a qui ont été transportées d'un lieu dans un autre, et sont restées entieres : elles sont encore sur pied ; peut-être demain n'y seront-elles plus. Nous voilà réunis dans la plaine de Casadamba. Quel spectacle ! Les uns ont perdu un bras, les autres une jambe ; celui-ci pleure ses enfans, ceux-là leur pere, et personne n'ose approcher des villes à cause de l'odeur qu'exhalent les cadavres. On ne trouverait pas un pain pour une pistole d'or (environ 20 francs). Il ne nous reste plus qu'à mourir.

ANGLETERRE. *De Londres, le 14 septembre.*

C'est dans la matinée du 9 qu'on a eu ici la nouvelle certaine des évenemens du 18 fructidor (4 de ce mois). Des lettres venues de Douvres, la veille, avaient seulement annoncé qu'il y avait quelque mouvement à Paris, et que les barrieres avaient été fermées. Un paquebot arrivé depuis quelques jours à Calais, avec un grand nombre de passagers qui attendaient leurs passeports pour aller à Paris, les a ramenés à Douvres.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 fructidor et jours complémentaires au 5 vendémiaire.

Tastu propose un message au Directoire, pour l'inviter à faire payer du quart de leurs appointemens les militaires réformés.

Quirot propose la formation d'une commission pour déterminer les délits de forfaiture que peuvent commettre les tribunaux et les juges, la constitution étant muette sur ce point. Adopté.

Jean Debry occupe le conseil de nos relations politiques avec l'Italie. Il réfute l'opinion de Dumolard sur le renversement des gouvernemens de Gênes et de Venise ; et les assertions de Thibaudeau sur le même objet. Il prouve que la conduite du Directoire est suffisamment justifiée par l'aggression injuste des Vénitiens et le vœu spontanément émis des Génois, et qu'elle est conforme à la politique et aux grands intérêts de la France et des peuples d'Italie.

On a continué la discussion sur le projet relatif aux finances.

Elle a été reprise le lendemain 27, et le reste des articles adopté.

Les pétitions et mémoires présentés au Directoire, aux ministres et aux administrations, seront soumis au timbre, ainsi que les journaux, papiers-nouvelles et affiches. La poste aux lettres sera affermée, le contre-seing supprimé. Au 1er. nivôse prochain, la régie des messageries cessera toute fonction.

Le conseil s'est ensuite occupé du costume à donner aux représentans du peuple. La commission des inspecteurs rejettant l'habit romain proposé par Grégoire, revient à l'habillement français, avec un man-

teau rose pour les Cinq-cents, et cramoisi pour les Anciens.

Chasal présente un autre projet, savoir; la simarre et le manteau, et un bâton d'ivoire pour les Anciens.

Le Directoire annonce que le défaut de paiement des officiers réformés tient à la pénurie du trésor public. Il recommande les finances au conseil.

Il a été fait lecture, dans la séance du 28, du traité de paix conclu entre la République Française et le Portugal.

L'on a ensuite discuté la résolution relative aux élections faites par l'assemblée électorale du Cap françois, le 20 germinal de l'an V.

L'urgence déclarée et l'ajournement rejetté, la résolution a été adoptée.

Sur le rapport de Poulain-Grandpré, qui a soumis à la discussion le rapport de la loi du 30 messidor, sur le mode de remplacement des administrateurs morts, démissionnaires ou destitués, la loi dont il s'agit a été abrogée. Ainsi, pour que les administrations s'adjoignent, il faudra qu'elles soient en nombre suffisant pour délibérer.

L'ordre du jour du 29 était la discussion de la question de savoir si la dette, tant perpétuelle que viagere, de l'Etat, serait remboursée, pour les deux tiers, en bons reçus en paiement des biens nationaux. Voici le projet :

Art. Ier. Chaque inscription au grand livre de la dette publique, tant perpétuelle que viagere, liquidée ou à liquider, sera remboursée pour les deux tiers; l'autre tiers sera conservé en inscriptions au grand livre, et payée sur ce pied à partir du second sémestre de l'an V.

Le tiers de la dette publique conservé en inscriptions, est déclaré exempt de toute retenue.

II. Les pensions, traitemens et indemnités viageres de toute nature, dont les arrérages seront provisoirement payés à raison du tiers, ne sont point compris dans les dispositions générales sur les inscriptions.

III. Le remboursement des deux tiers sera fait en bons au porteur, délivrés par la trésorerie nationale;

le capital de l'inscription perpétuelle sera calculé au denier vingt, et celui de l'inscription viagere au denier dix.

IV. Les bons au porteur, délivrés en remboursement de la dette publique, seront reçus en paiement des biens nationaux.

V. Jusqu'à la conclusion de la paix générale, les biens nationaux seront vendus conformément aux lois subsistantes, et les bons au porteur seront reçus en paiement de la portion du prix desdits biens payable en la dette publique.

VI. Un mois après la ratification de la paix générale, le prix des ventes des domaines nationaux ne pourra être acquitté qu'avec les bons au porteur, provenans du remboursement de la dette publique.

VII. Les rentes viageres au-dessous de 200 liv. ne pourront être réduites.

Les produits entiers du droit perçu par la régie de l'enregistrement seront affectés au paiement, en numéraire, du tiers des rentes conservé.

Beyts (de la Belgique) s'éleve avec beaucoup de force contre le projet de rembourser en valeurs fictives les deux tiers de la dette publique, et de conserver, en inscriptions sur le grand livre, le tiers restant, payable sur ce pied à partir du second sémestre de l'an V.

Il soutient que ce serait anéantir le crédit public et les fortunes particulieres, que de donner des terreins à défricher à Saint-Domingue, dans le Canada; c'est, dit-il, insulter au malheur, et il n'est pas besoin de bons pour aller faire ces défrichemens.

Villers répond qu'il est impossible de payer entierement une dette de quatre milliards; il rappelle l'exemple des Etats-Unis d'Amérique qui n'ont remboursé leurs créanciers qu'avec des terres sur les bords de l'Ohio, qui n'avaient presqu'aucune valeur. L'immensité des ressources qui restent encore à la France, l'Angleterre, dit-il, voudrait bien en avoir d'équivalentes pour faire face à ses engagemens. On vous fait craindre que le tiers de la dette publique ne sera pas mieux payé que le tout ne

l'a déja eté ; mais n'affectez-vous pas au paiement de créanciers de l'Etat le produit des droits d'enregistrement , de la vente des domaines nationaux , etc.

Le conseil ferme la discussion.

L'article Ier. est adopté, ainsi que les articles déja cités textuellement.

Le conseil des Anciens a approuvé la résolution qui fixe la solde des officiers réformés de terre et de mer, et celle du 17 thermidor relative aux conseils d'administration des régimens de troupes de ligne.

Les deux conseils ont pris chacun un arrêté, portant que pour se conformer aux institutions républicaines, ils ne tiendront point de séance les décadi.

Villers , organe de la commission des finances , propose, par addition , à la résolution prise sur les nouveaux objets imposables, qu'il sera perçu un impôt de dix millions sur les tabacs venant de l'étranger. Cette proposition est adoptée.

L'on demande que le droit de timbre s'étende aux cartes à jouer et aux lettres de voiture.

Adopté.

Le mode d'exécution de l'impôt sur les tabacs est renvoyé à la commission.

Malès a proposé , le même jour premier complémentaire , de rapporter la loi du 22 thermidor qui permettait l'exploitation des maïs , haricots , féverolles. Le conseil l'a rapportée.

A la suite d'un rapport fait par Porcher , le conseil des Anciens a approuvé , le 27 fructidor , la résolution qui organise l'administration des poudres.

Ce conseil a procédé ensuite à la nomination des commissions de surveillance de la trésorerie et de la comptabilité.

Les membres de la premiere sont Lecouteux , Giraud, Dedelay d'Agier, Lebrun et Vernier.

Ceux de la seconde , Poisson , Bordas , Rousseau, Pilatre et Girod-Pousol.

L'ordre du jour du 29 appellait la suite de la discussion sur la résolution du 12 thermidor , relative

au remplacement provisoire des assesseurs du juge de paix.

Rabaut combat la résolution. Il regarde comme vicieux et contraire à la constitution de donner au juge de paix et à ses assesseurs le droit de s'adjoindre des citoyens en remplacement des assesseurs qui manqueraient. Il croit aussi que la convocation des assemblées primaires, hors des époques fixées par la constitution, est inutile et dangereuse.

Le conseil rejette la résolution.

Il approuve, le premier jour complémentaire, celle qui annulle les procédures faites à l'occasion des troubles survenus dans les dernieres assemblées primaires; ainsi que celle qui ordonne aux officiers civils de ne prononcer le divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur ou de caractere, que six mois après la date du dernier acte de non-conciliation.

Enfin, le conseil rejette, le même jour, la résolution tendant au rapport du décret du 7 septembre 1793, qui autorise les mineurs, dont les parens sont morts ou absens, à contracter mariage, un mois après le refus fait par le tribunal de famille d'y consentir. Ce n'est pas que ce décret ne lui paraisse devoir être rapporté; mais il pense que la composition du conseil de famille, prescrit par la loi du 20 septembre 1793, est vicieuse, et qu'il convient de la rectifier.

Le conseil des Cinq-cents a discuté, le 3e. jour complémentaire, le projet de Gay-Vernon, qui exclut des fonctions publiques les ci-devant nobles qui n'ont pas rempli des fonctions au choix du peuple avant le 1er. vendémiaire an IV. L'ajournement a été ordonné. — Le président a proclamé le résultat du scrutin d'hier. Les membres de la commission de la trésorerie sont, Fabre, Engerrand, Boulay, Cazabienca, Villetard. Ceux de la comptabilité, Ludot, Poulain-Grandpré, Portier [de l'Oise], Grelin et Boulay [de la Meurthe].

Roger-Ducos fait, le 2e. jour complémentaire, au conseil des Anciens, un rapport sur la résolution du 26 thermidor, qui prononce des peines contre les préposés à la garde et conduite des détenus qui les

laisseraient évader. Il propose d'approuver. Impression et ajournement.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 22 prairial, relative aux hospices civils.

Tronchet rappelle que la commission avait conclu au rejet, attendu que, loin d'être favorable aux hospices, la résolution blesse leurs intérêts en restreignant trop le cas où les hospices doivent avoir la faculté de se pourvoir contre les jugemens qui ont été rendus contre eux, tandis que la nation avait la libre disposition de leurs biens; attendu qu'elle les blesse, en outre, en ne permettant aux hospices de se pourvoir contre ces jugemens, que par appel ou recours en cassation, au lieu de les autoriser à le faire par voie de la tierce-opposition, ce qui leur aurait permis de pourvoir dans tous les tems possibles, tandis qu'il y a des délais au delà desquels il n'est plus permis d'appeller ni d'user de recours en cassation.

Le conseil rejette la résolution.

Delacoste fait un rapport sur la résolution du 28 fructidor, qui rapporte la loi qui avait annullé les élections de Saint-Domingue pour l'an IV, et admet au Corps législatif les citoyens qui ont été nommés par l'assemblée électorale tenue au Cap. On avait reproché à ces nominations plusieurs inconstitutionnalités, dit-il : d'abord on avait peint le Cap comme dominé par les Anglais, tandis qu'il ne l'était que par les amis de la constitution de l'an III.

On avait dit que la ville avait été le théâtre de trouble et de violences, tandis qu'il est constant que le plus grand calme y a regné, et que les choix y ont été parfaitement libres. Tous les autres motifs allégués contre ces nominations n'étaient pas plus valables. La colonie ne pouvait former ses assemblées primaires dans le délai prescrit pour les autres départemens; car son éloignement de la France ne lui avait pas permis de recevoir assez tôt les lois des 5 et 13 fructidor : ces lois ont dû être proclamées par les agens du Directoire dans les colonies, parce qu'ils étaient la seule autorité qui y existât alors. La proclamation de la constitution suffisait pour que les

assemblées primaires fussent convoquées ; ces assemblées ont procédé le plus régulierement possible. Quant à la division du territoire, on ne pouvait se dispenser de maintenir celle qui existait, ou qui était conservée provisoirement par l'art. V de la constitution. Qui d'ailleurs avait le droit de procéder à une nouvelle division ? Le Corps législatif seul. Mais le Corps législatif était trop éloigné pour y pouvoir procéder assez tôt pour permettre aux assemblées primaires de se tenir sans délai, et une partie du territoire français ne pouvait être privée d'exercer les droits que la constitution lui assure. Ainsi disparaissent toutes les inconstitutionnalités reprochées à ces élections. La commission propose d'approuver la résolution. Le conseil l'approuve.

L'ordre du jour du 4e. jour complémentaire appellant la discussion du projet de Grelier sur l'établissement d'une fête anniversaire en vertu du 18 fructidor.

Audouin : On ne saurait établir un usage trop fréquent de ces grandes réunions où la liberté reçoit nos hommages. Je voudrais que tous les jours consacrés au repos fussent remarquables par des fêtes de cette nature. Pourquoi n'aurions-nous pas les journées de Fleurus, de Quiberon, de Lodi, du Rhin, d'Ancône et de fructidor ? On ne peut réunir trop fréquemment les amis de la liberté : ils ne se sont vus sur le bord de l'abyme, que parce qu'on les a condamnés trop long-tems à la plus affreuse solitude. J'appuie le projet.

Maugenet : Je regarde comme impolitiques toutes les fêtes de ce genre : elles ne tendent qu'à aigrir les passions et à ranimer les vengeances. Rome n'a pas consacré par des fêtes l'expulsion des Tarquins, l'abdication de Sylla, la mort de Marius : elle préfera d'ensevelir dans l'oubli les tyrans et leurs forfaits. Imitons les Romains ; n'entretenons pas les Français de tyrans, ni de contre-révolutionnaires ; ne leur parlons que de leurs devoirs, de l'amour de la patrie, des exploits de nos guerriers ; et répétons-leur avec Turenne, qu'à l'exemple des Fabricius de la capitale de l'Italie, il faut passer par le temple de la

vertu, avant d'arriver à celui de la gloire. Ne mêlons pas aux lauriers de la victoire et à l'olivier de la paix les cyprès de la révolution. Je demande la question préalable.

Boulay [de la Meurthe] : Les ennemis de la chose publique cherchent à donner le change au peuple sur les mémorables événemens du 18 fructidor. Je me suis occupé d'un travail sur les causes morales qui ont amené cette journée, dont je prouverai la légitimité, la nécessité ; mais il n'est pas tout-à-fait achevé. Je demande un ajournement de 24 heures.

Cette proposition est adoptée. Les discours d'Audouin et de Maugenet seront imprimés.

On ajourne de nouveau le projet de Jean Debry, relatif à la contrainte par corps. Il a été combattu par Desjardins.

Lamarque prononce, le 5e. jour complémentaire, un discours sur l'anniversaire de la fondation de la République. Il y déclare que la journée du 18 fructidor n'est point un acte révolutionnaire, mais un acte conservatoire. Impression et distribution à six exemplaires.

L'institut national paraît à la barre.

Daunou présente, en son nom, le résultat de ses travaux, où l'on distingue une histoire abrégée des progrès et des efforts de la plupart des arts et des sciences pendant l'an V. Le conseil ordonne l'impression de son discours et de la réponse du président.

Le Directoire exécutif, en réponse au message qui lui a été adressé sur les exceptions demandées à l'art. XV de la loi du 19 fructidor, en faveur des individus portés sur des listes d'émigrés par des administrations étrangeres à leur domicile, ou pendant leur séjour aux armées, envoie un rapport du ministre de la police, dans lequel il déclare que la moindre exception anéantirait la loi principale, et que la mesure la plus équitable est celle qui entraîne le moins d'injustices. Impression.

Chazal déclare à cette occasion que, depuis le 18 fructidor, le Directoire s'est occupé des radiations de la liste des émigrés avec une sollicitude vraiment

paternelle, et il cite plusieurs citoyens de son département qui ont obtenu justice.

Le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur les exceptions demandées.

Bordas a proposé, le 4e. jour complémentaire, au conseil des Anciens, de rejetter la résolution qui fait rentrer dans les colonies les réfugiés et déportés de Saint-Domingue, attendu qu'elle ne fait aucune distinction entre ceux qui ont été déportés forcément et ceux qui ont émigré volontairement, et qu'elle donne à ceux-ci tous les moyens de rentrer et de jouir de leurs biens.

Impression et ajournement.

Le conseil a approuvé ensuite la résolution relative à l'indemnité que réclament les citoyens dont les nominations au Corps législatif ont été déclarées nulles. Ils recevront leurs frais de retour dans leurs foyers.

Daunou, à la tête d'une députation de l'institut, vient, le 5e. jour complémentaire, rendre compte des travaux de ce corps pendant l an V. Ce compte est le même que celui qui a été rendu au conseil des Cinq-cents.

Le président répond à l'institut, en l'invitant à continuer de faire fleurir les sciences et les arts.

Le discours et la réponse seront imprimés à six exemplaires.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 29 prairial, relative à la déchéance des créanciers de la nation.

Cornudet résume les motifs qui ont déterminé la commission dont il était membre, à proposer le rejet de la résolution. Nul ne peut se libérer qu'en payant; il en est à cet égard de la nation comme d'un particulier. Lorsqu'elle traite avec ses membres, elle perd sa puissance, et ne peut être considérée que comme un individu. Elle n'a pas le pouvoir de priver son créancier de sa dette, s'il ne lui représentait pas son titre dans le délai qu'elle fixerait.

Le conseil rejette la résolution.

En exécution de la loi du.... le président prononce un discours relatif à la fête de la fondation de la

République. Il vote des remercîmens à ceux qui la proclamerent lorsque l'ennemi n'étoit qu'à 40 lieues d'eux. En parlant de la journée du 18 fructidor, il assure que la postérité la placera auprès de celles du 14 juillet et du 10 août. Il donne des éloges à la majorité du Corps législatif, du Directoire exécutif, aux généraux, officiers et soldats qui ont su ce jour-là préserver encore la République des atteintes de ses ennemis.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours, et s'ajourne au 2 vendémiaire.

Il n'y a point eu de séance dans l'un ni l'autre conseil, le 1er. vendémiaire de l'an VI.

Eschasseriaux, dans la séance du 2 du conseil des Cinq-cents: La République a célébré hier avec pompe l'anniversaire de sa fondation. Je viens vous proposer d'honorer la mémoire de ses fondateurs qui ont péri victimes de leur glorieux dévoûment à la cause de la liberté. Ils ne sont plus, et nous jouissons de leurs bienfaits! Tous les peuples ont révéré, ont célébré leurs législateurs et leurs libérateurs; la reconnaissance publique leur consacra des monumens.

Harmodius et Aristogiton eurent des statues dans Athènes; Lycurgue, dans Sparte. Rome institua des jeux, éleva des temples à Romulus et à Numa. Le nom de Guillaume Tell retentit toujours avec amour dans le cœur des habitans de l'heureuse Helvétie, son nom est gravé sur les rochers d'où il précipita la tyrannie autrichienne; il est célébré avec enthousiasme sur le théâtre de l'Europe; il est redit dans tous les poëtes qui ont chanté la liberté et les grands hommes. Le nom de Penn, ce premier législateur du Nouveau-Monde, est resté cher à la philosophie et à l'humanité. Barnevelt et Sidney s'élevent chaque jour avec gloire, s'aggrandissent dans la postérité; un siecle de respect et de larmes données à leur sort, a déja vengé ces généreux citoyens morts pour la liberté de leur pays.

Les noms des hommes purs qui ont fondé la République française, et qui ont péri pour elle, seraient-ils donc condamnés à aller sans gloire aux

âges futurs ? que dis-je, sans gloire ! je les ai vus persécutés vivans par l'envie et l'opprobre, conduits par la calomnie, descendre avec eux dans le tombeau : ils étaient dignes de l'immortalité de la vertu; l'ingratitude de leurs contemporains, et la haine des amis des rois leur ont assigné l'immortalité du crime.

Ici, les échafauds ont été rougis du sang des législateurs courageux qui porterent les premiers coups au trône, et proclamerent la République. Là, un fer meurtrier, dont le courage arma leurs bras, déroba les autres aux mains des bourreaux. Ici, des antres sauvages, d'affreuses solitudes les défendirent contre la fureur de leurs implacables ennemis. D'autres ont tombé sous le glaive des soldats des despotes. Bientôt ceux qui avaient rendu la liberté au monde, ne trouvaient plus d'asyle dans leur patrie. Une faction qui conspirait pour les rois, allait engloutir le reste des premiers fondateurs sous les débris de la République ; et l'horrible calomnie était là, s'ils n'eussent vaincu, prête à dénoncer avec ignominie leurs noms à la postérité trompée.

Représentans, il vous appartient de réparer tant d'outrages, de changer les tables de proscription des Républicains en tables immortelles. Les âges à venir, devant qui vous apparaîtrez un jour, vous demanderont compte de ce que vous aurez fait pour les hommes qui s'immolerent pour vous et vos descendans. Prévenez leurs reproches, soyez justes, soyez reconnaissans envers vos bienfaiteurs. Eh quoi ! de froides fratues, des monumens inanimés, de vaines allégories dévorent vos palais, vos places, vos salons publics ; et les images révérées des Condorcet, des Vergniaud et des premiers fondateurs de la République ; ces images cheres à tous les vrais Républicains, ne parlent nulle part encore aux yeux et au cœur du peuple. Aucun monument ne s'éleve encore en l'honneur de ceux qui se sont dévoués, comme eux, à la cause sacrée de la liberté ! Ils attendent tous, dans un injuste oubli, l'hommage tardif de leurs contemporains.

Peuples libres, qui que vous soyez, honorez vos libérateurs, si vous ne voulez pas tomber sous les tyrans. Honorez les sur-tout dans ce moment où la liberté des peuples est aux prises avec les rois. C'est la justice et la politique qui doivent vous inspirer cette reconnaissance.

Je demande qu'il soit élevé un monument avec cette inscription : *Aux fondateurs de la République française qui, durant le cours de la révolution, ont péri victimes de leur dévoûment à leur pays.* Le conseil, adoptant le principe, renvoie à une commmission pour présenter les moyens d'exécution.

Fabre, organe de la commission des finances, fait sentir la justice d'améliorer le sort des rentiers. Il en trouve un moyen dans la modération du droit d'enregistrement sur les transferts d'inscriptions, et il propose d'arrêter que toute mutation d'inscriptions sur le grand livre, ne sera soumise qu'à un droit fixe d'un franc pour 100 liv. Adopté.

Poulain-Grandpré : En arrêtant que vous vaqueriez les décadis et les jours de fêtes républicaines, vous avez voulu honorer les institutions républicaines; mais que peut l'exemple sur ces hommes imbus des préjugés de l'ancien régime, qui regardent le 18 fructidor comme une calamité publique. C'est par des lois qu'il faut les contraindre. Poulain demande qu'une commission examine s'il ne conviendrait pas d'interdire aux citoyens d'employer d'autre ère dans les actes publics et privés que celle de la République, sous peine de nullité, et de prendre les moyens de faire coïncider l'ère républicaine avec la tenue des foires et marchés. Cette proposition est adoptée.

Le conseil des Anciens a renouvellé, le 2, son bureau. Cretet est président. Dedelay-d'Agier, Bolinet, Pirée et Dentzel sont secrétaires.

Baudin a proposé le rejet de la résolution concernant le mode de remplacement des administrateurs morts, démissionnaires ou destitués. Il a prétendu que le droit de nommer ne peut appartenir au Directoire que lorsqu'il y a vacance des cinq places;

et que celui de s'adjoindre tant qu'il existe des membres est une prérogative constitutionnelle, qu'une loi ne peut ni atténuer, ni détruire. Baudin répond à la difficulté de savoir, si lorsqu'il ne restera qu'un seul membre dans une administration, il aura à lui seul la faculté d'élire les quatre autres. En convenant de l'inconvénient qui en résulterait, et de l'inconséquence d'accorder au Directoire moins de confiance qu'à ce membre isolé, il propose de l'autoriser à s'adjoindre un premier collaborateur. Les deux nommeraient le troisieme, et ainsi de suite, jusqu'à ce que se trouvant en majorité, l'administration nommât le reste. La question est ajournée.

On a proclamé, le 3, au conseil des Cinq-cents, le résultat du scrutin pour le renouvellement du bureau : Jourdan (le général) est président; les secrétaires sont Sieyes, Chasal, Greslier et Pison du Galant.

Malibran : Le vainqueur de Weissembourg, celui à qui nous devons le déblocus de Landau, la victoire de Quiberon, la pacification de la Vendée, le dernier passage du Rhin, Hoche n'est plus ! Il n'avait pas 30 ans, et la mort vient de l'atteindre dans la carriere de gloire qu'il parcourait à pas de géant. Pleurez, ô vous tous dont l'ame est embrâsée de l'amour de la patrie ! pleurez un héros républicain. Pour vous, législateurs, son éloge est un devoir que vous impose la reconnaissance nationale. Si la constitution ne vous permet pas de lui déférer en ce moment les honneurs de l'apothéose, elle vous ordonne de retracer ses vertus aux yeux du peuple français, par une pompe funebre digne de celui qui en est l objet.

Je demande que, décadi prochain, il soit célébré, dans la commune où réside le Corps législatif, une pompe funebre en mémoire du général Hoche; que le Directoire soit chargé de tous les apprêts relatifs à la cérémonie, et que le décadi qui suivra la proclamation de la loi, la même pompe ait lieu dans toutes les communes et armées de la République.

Cette motion, qui sera imprimée, est renvoyée à

l'examen d'une commission spéciale, qui fera son rapport demain.

Dufaye, Eschasseriaux et Leborgne parlent successivement sur la nécessité de faire jouir enfin St.-Domingue des bienfaits inappréciables de la constitution de l'an III.

Renvoi à la commission des colonies.

Michaud, par motion d'ordre : Les débris de la faction royale semblent se réunir et vouloir former un point central de contre révolution. Ils dirigent de nouveau leurs batteries contre le gouvernement qui les a vaincus. Des écrits séditieux, en forme de protestations, inondent les départemens. Sans doute, vous ne vous abaisserez pas à réfuter ces misérables diatribes; et, tandis que les royalistes vous calomnient, vous irez, d'un pas ferme, à votre but. Mais il importe de vous mettre sous les yeux une lettre de Camille Jordan aux administrateurs du Rhône. Il y est dit qu'il n'existe plus de représentation nationale, et qu'une minorité factieuse, qui en a usurpé le titre, délibere sous les bayonnettes et les canons.

Pour mettre le peuple entier à même d'apprécier cette assertion infâme, je demande l'impression de la liste des membres qui ont pris part à nos délibérations depuis le 18 fructidor, et qu'elle soit distribuée à chaque député, au nombre de 12 exemplaires.

Bailleul : Il demeure constant pour tout le monde, que Camille Jordan a pris une part active à la conspiration royale; il demeure constant qu'il avait émigré avant sa nomination, et l'on connaît la maison qu'il habitait à Londres. Quelle foi pensez-vous, d'après cela, qu'on puisse ajouter à ses diatribes? Je demande l'ordre du jour sur la motion du préopinant.

On observe que la motion de Michaud n'est appuyée par personne. En conséquence, elle est écartée par la question préalable.

La discussion est reprise sur le projet relatif à l'anniversaire du 18 fructidor.

Boulay [de la Meurthe] prononce un discours très-étendu

très-étendu sur les causes et les rapports politiques et moraux du 18 fructidor. Il présente les condamnés à la déportation comme des jacobins de la royauté, qui élevaient autour de la tribune nationale une montagne non moins dangereuse que celle de Robespierre. Il déclare que le 18 fructidor était devenu indispensable, par l'audace avec laquelle les conspirateurs marchaient à la contre-révolution, et qu'on a voilé un instant la constitution pour la sauver du péril qu'elle courait; qu'il n'y a eu ni servitude de la part du Corps législatif épuré, ni despotisme de la part du Directoire; qu'ils ont agi l'un et l'autre de concert, et pour le salut de la patrie; que l'énergie et la modération sont les caracteres distinctifs de cette célebre journée, que les amis de la royauté auraient bien voulu voir souiller par l'effusion du sang. Il vote pour le projet de la commission, et demande, en outre, qu'une commission spéciale soit chargée de présenter les moyens de régulariser l'ostracisme et les mesures extraordinaires qu'exigerait le salut de la patrie; de prévenir toute crise, et de rétablir la marche constitutionnelle, en cas de différend entre le Corps législatif et le Directoire.

Impression et distribution à six exemplaires.

Le conseil des Anciens a approuvé la résolution qui porte que toute mutation d'inscription au grand livre ne sera soumise qu'à un droit d'un franc jusqu'au 1er. brumaire prochain.

Sur la proposition d'un membre, le conseil des Cinq-cents a pris, le 4, une résolution qui autorise le tribunal de cassation à former temporairement une quatrième section dans son sein, pour activer le cours des affaires civiles et criminelles qui se trouvent arriérées.

Lamarque sollicite une loi pénale contre les fonctionnaires civils et militaires qui négligeraient de faire exécuter les lois contre la désertion.

Renvoi à une commission.

Le conseil adopte, pour ses membres, le costume antique proposé depuis long-tems par Grégoire. Il rejette l'habit français.

Dufresne a fait, le 5, un long rapport sur les transactions entre particuliers, pendant le cours de la dépréciation du papier-monnaie, et présente un nouveau projet en remplacement de la résolution du 18 floréal, rejettée par le conseil des Anciens.

L'impression en a été ordonnée.

Jean-de-Bry, à la suite d'un rapport où respire le sentiment profond de la douleur pour la perte du général Hoche, et de la reconnaissance publique pour les services éminens que ce jeune héros a rendus à la patrie, fait adopter le projet de résolution présenté avant-hier par Malibran, pour la célébration d'une pompe funebre qui aura lieu à Paris décadi prochain, et dans chaque chef-lieu de canton, le décadi suivant.

Suite des Déclarations de Duverne de Presle ou *Dunant, annexées au registre secret du Directoire exécutif; le* 11 *ventôse an V. — Premiere déclaration.*

L'importance dont il pouvait être pour nous de gagner les corps attachés aux différens services à Paris, ne nous avait pas permis de négliger cette mesure. Nous avions eu quelque succès d'un côté, et il faut que nous nous flattassions d'un plus grand, puisque c'est à l'occasion des démarches où cet espoir nous a entraînés, que nous avons été arrêtés. Plusieurs de nos agens s occupaient des administrations particulieres. Un d'eux même m'a dit être sûr que dix présidens d'administrations municipales étaient gagnés; mais il ne faut pas ajouter une foi entiere à ce dire; *les royalistes se sont toujours fait illusion sur le nombre de leurs partisans.*

Vous sentez que nous avons payé plus d'une brochure, que nous avons donné des articles à insérer dans plus d'un journal, et donné plus d'une fois de l'argent à des journalistes. A en croire les rapports d'un grand nombre de ces feuilles, à en juger par les notes que nous nous procurions de la police, nous avions pour nous un grand avantage d'opinion dans les départemens. Vous ne pouvez douter qu'avec l'argent que nous allions avoir, nous n'eussions donné un grand développement à nos moyens. J'en borne ici l'énumération, je puis en oublier quelques-uns; il est quelques faits particuliers aussi, que je ne veux dire que verbalement.

L'agence de M. de Précy est dans un état très-différent de la nôtre. Jusqu'à-présent, ses préparatifs n'ont gueres été que militaires, et ce n'est que dernierement qu'il vient d'adopter nos mesures politiques. Il est dans ce moment à Berne, d'où il reçoit continuellement les comptes que lui rendent les agens particuliers. Il en a dans tout le midi. Dès l'année derniere, il avait beaucoup de peine à arrêter l'ardeur d'une partie d'entre eux, qui voulaient à toute force ss soulever. C'est à Lyon qu'il a le plus de partisans. Son grand objet est de s'assurer de quelque ville forte, pour ménager l'entrée en France de l'armée de Condé. Je suis sûr qu'il a des intelligences à Besançon. Je n'avais pas encore eu le tems de reprendre ma correspondance avec lui, et je ne puis savoir rien de plus précis sur sa position.

Au nom près de quelques individus, vous voilà aussi instruit que moi-même dans le secret de la conjuration. Pour la déjouer, je suis très-convaincu qu'il suffirait de publier ma lettre et les réglemens des deux associations. A cette lecture, vous verriez tous les royalistes rentrer sous terre, et pour ce moment vous pourriez être bien tranquille sur leurs entreprises ; mais il ne suffit pas qu'ils y renoncent pour un moment. Il faut bien en ôter pour toujours la pensée. Il faut faire tourner à l'avantage du gouvernement, la découverte du complot actuel ; et lui mettre entre les mains les fils sur lesquels on pourra en tramer d'autres. Je vais développer cette derniere partie, et je dirai ensuite mon opinion sur l'autre.

Il va arriver deux choses. La premiere, que les royalistes qui pensent que le gouvernement ne tient que les chefs de la conspiration, et rien du tout de la conspiration même, et qui en même tems sont attachés aux principes de modération sur lesquels est fondé notre plan, vont vouloir le continuer. En conséquence, ils proposeront au roi et aux Anglais, d'envoyer tout uniment un ou plusieurs nouveaux agens pour nous remplacer, en marchant sur nos traces, mais avec plus de précautions encore. L'autre chose, c'est qu'un parti royaliste, qui croit qu'il est impossible de renverser le gouvernement autrement que par les excès, fort de notre mauvais succès, va se présenter à Londres et à Blankembourg, pour demander qu'on lui remette des moyens dont nous allions faire un si mauvais usage, promettant que par l'alliance qu'il contractera avec les jacobins, ces hommes énergiques, il ramenera en France la terreur ; à la suite de la terreur, le rétablissement du trône. Ce parti serait repoussé à Londres, s'il

l'était à Blankembourg ; mais il n'est pas sûr qu'il le soit dans cette derniere cour, et alors le ministere anglais, pour ne pas paraître instruit sur les moyens, laissera faire.

A cette longue explication, j'ai encore un mot à ajouter. Il existe un parti extérieur, qui compte sur l'appui futur de l'Espagne. A la tête de ce parti sont MM. de la Vauguyon et d'Antraigues. Je donnerai leurs moyens de correspondance avec l'intérieur. Ce parti croit avoir pour lui le roi d'Espagne, et entre autres particuliers le marquis de Las-Casas.

Pour cople conforme. *Signé*, LIMODIN.

Pour copie conforme,

Le ministre de la police générale. Signé, COCHON.

DEUXIEME DÉCLARATION.

La personne qui nous est connue sous le nom de Thebau est un nommé Despomelles, qui était maréchal-de-camp avant la révolution, et membre, je crois, du conseil de la guerre. Il a eu de grands rapports avec *Lemaître*. C'est lui qui a fait le réglement *des instituts* et des divisions militaires ; il est très-possible qu'il se soit chargé de nous remplacer provisoirement, mais provisoirement, car il est trop prudent pour vouloir rester chargé d'une pareille et si périlleuse besogne. Il demeure dans une campagne du côté du bourg de l'Egalité, et venait assez rarement en ville. Il se disait très-lié avec MM. de Ségur, et nous assurait qu'eux et leur parti nous seconderaient.

Je n'ai jamais entendu parler de la veuve Joye avant mon interrogatoire ; c'est sûrement un nom de guerre, et la personne qui le prend ne doit pas avoir eu des relations avec nous, mais vraisemblablement avec *Lemaître*, dont *Dutheil*, mon correspondant de Londres, était aussi le correspondant.

Duval est le nom que j'avais pris en Angleterre, ayant la coutume d'en prendre un nouveau dans chaque voyage que je faisais.

Nous ne connaissons pas les membres du Corps législatif qui sont de notre parti. Lemerer et Mersan étaient nos seuls intermédiaires; mais les autres sont les membres de la réunion de la rue de Clichi, ou du moins la plus grande partie de ceux qui la forment. L'individu qui nous a procuré le rapport de Carnot sur le projet de descente en Irlande, doit être employé au dépôt des places et cartes appellé *bureau des hidrographes* ou *topographes ;* je n'avais pas eu le tems de connaître ni lui, ni celui auquel il a remis le rapport. Je crois que ce n'est pas le chef de bureau, mais que la piece a été enlevée

pendant une absence qu'a dû faire le chef dans le cours du mois de frimaire.

L'Angleterre payait ici un nommé Hardemberg ; celui-ci avait des rapports directs avec Saladin.

Elle paie également un nommé Vincent. Le ministre de la police doit le connaître ; du moins il a souvent donné des renseignemens qu il assurait avoir adroitement tirés de ce ministre dans des repas où il se trouvait avec lui. J'ai toujours pensé que ce jeune homme, car on m'a dit que c'en était un, avait été la dupe de ce ministre.

Une correspondance qui ne nous est pas tout-à-fait étrangere est celle de M. d'Antraigues avec M. Sourdat pere. Voici la chance qu'elle suit. Sourdat écrit, soit à un abbé André qui se fait nommer *Lamarre*, soit à un M. de Valdené, bien connu pour l'affaire de *Lemaître*. Ces deux messieurs sont à Lausanne ou à Vêvay ; ceux-ci transmettent les lettres à un abbé de Lorenne, à Bellinzons, sous le couvert, je crois, du directeur des postes de cet endroit ; et ce dernier, je crois, envoie à Venise, où se tient d'Antraigues.

De Venise, les détails vont à M. de la Vauguyon et en Espagne, car l'Espagne veut toujours savoir où en sont les royalistes. Sourdat écrit aussi directement à Bellinzons, tantôt à l'abbé de Lorenne, sous le nom de Grégoire Letoni, tantôt à Marco Philiberti, ou même d'autres noms. Il a encore une correspondance directe avec Venise ; les autres sont adressées à Marco Philiberti, chez Cornu, banquier de Baviere. La correspondance qui vient de l'intérieur est sans intérêt quelconque ; tout ce qui peut en avoir est envoyé par l'Angleterre, le reste accuse simplement la réception des lettres.

Pour copie conforme, etc. *Signé*, LIMODIN.

Pour copie conforme.

Signé le ministre de la police générale, COCHON.

Extrait des pieces relatives à la conspiration de Dunant, Brottier et de la Villeurnoy, découverte le 12 pluviôse, imprimé par ordre du Corps législatif.

N°. V.

Copie. — A Véronne, le 25 février 1796.

Je suis fort aise, messieurs, que les circonstances, en vous mettant à portée de rendre votre zele de plus en plus utile à mon service, me donnent aussi le moyen de vous prouver davantage ma confiance.

M. d'Antraigues la partage avec vous : j'approuve qu'il

continue à être le canal de votre correspondance avec moi ; il conservera vos originaux, et vous pourrez être tranquilles sur l'usage que je ferai de votre correspondance.

MM. l'abbé Brottier et le chevalier Duverne de Presle.

Signés, LOUIS *et* BROTTIER..

PIECE NOTÉE VI.

Copie figurée.

Affaires étrangeres.... M. Hénin, ancien premier commis.

L'intérieur, laisser Bénézech.

La marine, M. de Fleurieu.

La justice, M. Siméon ou Baresseux.

Les finances, M. Bernignot de Grange, rue Saint-Florentin, vis-à-vis l'hôtel de l'Infantado.

Un Barbé-Marbois qui a des talens, de l'instruction, qui a été intendant à Saint-Domingue, et qui passe pour honnête.

Ponts et chaussées, M. de la Milliere.

Subsistances, M. de Vauvilliers.

Commissaire-général des prisons, M. Sourdas.

Police, laisser Cochon *. On y remettra Portalis ou Siméon, si Baresseux est à la justice.

Nº. VI, *paraphé* B.

* Cochon ayant voté la mort du roi effaroucherait trop les royalistes, et n'attirerait pas leur confiance.

Signé, DE LA VILLEURNOY, et *paraphé* par le commissaire de police du Pont-neuf.

Nº. VIII.

Le roi a appris avec la plus grande satisfaction, que ses agens à Paris, en s'occupant efficacement des moyens de rallier à lui les membres des deux conseils et de l'administration actuelle, n'ont jamais cessé d'avoir en vue le grand but vers lequel doivent se réunir tous les intérêts bien entendus, et qu'ils se flattent d'y donner entiérement ceux dont ils ont transmis les sentimens.

Parmi tous les moyens d'accroître l'influence du parti dont les agens du roi entretiennent et excitent les discours, il en est trois principaux :

Ecarter efficacement de l'administration les régicides, leurs chefs et ceux des jacobins ;

Travailler à assurer les succès des nouvelles élections ;

Gagner et ramener le plus grand nombre qu'il sera possible des membres du parti connu aujourd'hui sous la dénomination du *Ventre*.

Les plus récentes notions sur la situation actuelle des deux conseils, rendent ce troisieme point bien important; et le roi croit devoir ajouter cette nouvelle instruction à toutes les précédentes qu'il confirme, ainsi que celles dont vous trouverez à Londres, entre les mains de M. le duc d'Harcourt, les copies signées et approuvées par S. M.

Le roi voudrait que vous lui fissiez parvenir des éclaircissemens plus étendus sur la consistance du parti dont vous exposez les intentions, particuliérement sur la connexion que vous avez annoncée dans la lettre du 25 mai, avec une des deux armées, et sur l'*association* (1) qui paraît formée depuis peu, et que vous ne faites qu'indiquer dans votre nouvelle lettre. Sa majesté continue à desirer l'envoi du député qui paraît être en mesure de se rendre auprès ou à portée d'elle.

A Blankembourg, le 24 novembre 1796.

J'approuve le contenu de cette instruction, que M. le chevalier Duvernay transmettra à ces messieurs.

Signé, LOUIS.

Bureau central du canton de Paris. — Paris, le 12 pluviôse, an V de la République Française, une et indivisible.

Nous, administrateurs du bureau central, avons fait extraire de la chambre du dépôt, et comparaître par-devant nous un individu y consigné, et l'avons interrogé ainsi qu'il suit :

D. Vos noms, prénoms, âge, pays de naissance, profession et demeure?

R. André-Charles Brottier, mathématicien, ex-prêtre, âgé de 46 ans, natif de Tannay, département de la Nievre, demeurant à Paris, rue de l'Egalité, n°. 4, division du Luxembourg.

D. Avez-vous connaissance de la liste des différentes personnes désignées dans la note que nous vous présentons, comme devant être employées à titre de ministres dans le nouvel ordre de choses que votre plan avait pour objet?

R. Je connais la note que vous venez de me représenter;

---

(1) Clichy.

elle a été lue en ma présence chez le citoyen Malo ; on y a déchiré le nom de Dumas, député au conseil des Anciens, qui était en tête, et ce, à la priere du cit. Malo.

Pour copie conforme, *Signé*, LIMODIN.

Pour copie conforme,

Signé, COCHON, *ministre de la police générale.*

Extrait de la correspondance saisie chez Lemaître, et dont la Convention a ordonné l'impression.

M. Bayard, envoyé d'Angleterre.

M. Bayard, porteur du présent, est envoyé par l'ambassadeur d'Angleterre ; mais ayez toute confiance en lui comme en moi ; aidez-le de vos conseils et de vos moyens, c'est pour la bonne cause, et *M. Bayard est un vrai et loyal royaliste.*

Je vous embrasse de tout mon cœur. E. D. V.

Maréchal de Castries et Flachlanden, à Véronne.

On me mande de Véronne, le 8, mais ce n'est personne du conseil, que le roi en partira bientôt ; le maréchal de Castries et M. de Flachlanden ne me disent rien.

Les prêtres colportent, et le tout pour l'amour de Dieu. Ce corps est devenu singuliérement désintéressé.

Barthelemy. Remords. Demandé permission de le tâter.

Les prêtres colportent, et le tout pour l'amour de Dieu ; ce corps est devenu singuliérement désintéressé ; je serais bien fâché que l'intrigue qui se renouvelle pour madame Royale eût son effet. En cas d'évenement, on veut avoir un ôage ; c'est-là ma crainte, et c'est ce qui m'a fait insister pour que 49 restât toujours libre. *Barthelemy est malade*, fort mélancolique, et je ne serais pas étonné que le remords n'agisse sur lui. *J'avais mandé que si on voulait, je le tâterais pour savoir s'il obéirait à un ordre du roi qui lui ordonnerait de quitter la place, et de remettre en main indiquée, tous les papiers de l'ambassade qui auraient donné les éclaircissemens.* On n'a pas répondu, parce que l'on ne répond jamais. *Vale ; cras.*

Cours de Véronne et anglaise se taxent de perfidie.

L'opinion du roi, des princes dans l'intérieur, etc. tout cela, comme vous sentez bien, doit être tû. *Sur toute chose*

ne parlons pas de la perfidie anglaise, de celle de Pitt, etc. mais seulement quelques légeres improbations ou conseils; tout le reste de la politique pourra être mis à découvert; *intrigues* de Vienne, *celles* de Doulcet, etc., tout peut se dire.

Allécher les meneurs. Payer les entours.

Vous me demandez beaucoup de choses; sans doute, vous voulez établir une correspondance avec les armées de la côte, et vous voudriez savoir ce qui se trame et se passe dans les comités et aux armées : cela est fort bien; voilà un grand ouvrage : ce ne serait rien si, pour faire, il ne fallait plus de moyens que les miens..... J'y mettrai tous moyens, travail, etc.; mais que je vous dise une chose, et vos commettans le feront sûrement, c'est qu'on n'obtient rien de la part des *meneurs qu'en les allêchant*; les invitant, en payant les entours, etc.

Si l'empereur entre, cela pourrait porter un grand coup aux assemblées primaires. Donner de la force à la Convention.

L'empereur entrera-t-il en Alsace en conquérant, ou *entrera-t-il pour soumettre pour de roi de France?* Je vous avoue que je n'en crois rien. Car, pour disposer des esprits, il fallait annoncer son plan d'avance X; mais on tient toujours à se dédommager par soi-même, et ce système bien impolitique peut non-seulement faire manquer la campagne, mais *porter un grand coup aux dispositions des assemblées primaires; et l'ennemi entrant sur le territoire de la République, la Convention detournera tout ce qui est relatif au bien que pourraient faire les assemblées, pour leur persuader que le grand intérêt est de s'occuper d'abord de repousser l'ennemi.* Qui peut nous répondre d'ailleurs que la cour de Vienne, qui connaît les dispositions de l'intérieur, ne soit intéressée à l'empêcher de se manifester d'une maniere qui pourrait être contraire à ses vues?

Barthelemy n'est pas content, prédit que cela finira mal.

Soyer nous a écrit hier : je sais que Barthelemy n'est pas content, et a écrit à un ami confidemment, que tout cela finirait mal. VALE.

L'intrigue-Doulcet.

A tout cela on ne répond rien; mais on veut savoir

le fil de *l'intrigue-Doulcet*, et pour cela on m'a remis plus de cent louis pour vous faire passer ; c'est votre affaire ; dites-moi comment vous voulez que j'en dispose.

Wickham ne veut pas qu'on rebute les constituans.

M. Wickham n'est pas content de ce qu'on rebute les constituans ; tous les gens ici y tiennent, et souvenez-vous, si la quatrieme législature est menée par eux, qu'elle ait un peu d'à-plomb ; on sera fort aise de traiter avec eux, de proposer au roi d'accepter, SINE QUA NON. Avez-vous vu un ouvrage de Dumourier, qui fait fortune ? *Il appelle la constitution de* 91, *attere le roi, en disant malheureusement des vérités.* Je n'en ai vu que des fragmens.

Marmontel, complice d'émigré. Appellé le cher Marmontel.

« 4°. Si, sans te gêner, tu peux apporter les *Elémens de Bezout* sur les mathématiques, et les *Elémens de littérature* du *cher Marmontel*, en 48, tu nous feras le plus grand plaisir ; apporte-nous des nouvelles de *ce dernier*, si tu le peux sans te compromettre ; mon oncle lui a écrit par le dernier courier. »

Bessot, lieutenant de volontaires. Il paraît qu'il y a beaucoup de lettres de ce Bessot, contre-révolutionnaire et espion. — D'Huningue, le 4e. jour supplémentaire 1795, *correspondant au* 26 *septembre.*

Quand on aura quelque nouvelle sûre de JJ. on vous le mandera tout de suite ; il a été droit à Londres où nous savons qu'il est arrivé en 48 heures.

Tu te moques de moi, mon cher camarade, d'après ce que j'ai vu par ta lettre du 12 ; sois tranquille, nous aurons notre tour comme l'armée de Kleber, nous passerons ici le Rhin, à ce que l'on espere : nous sommes tous bien disposés ; il doit nous arriver des troupes d'ici à peu de tems, à ce que l'on assure ; je te manderai ce que nous ferons ; mais ce qui me fâche fort, c'est de ne pas avoir le sou pour faire campagne : vois mon beau-frere, et tâche qu'il m'envoie quelque chose, entr'autres, trois chemises, s'il le peut, avec deux ou trois paires de bas, tu me rendras un service d'ami : je suis sûr que Goujon l'emploiera pour moi, s'il le peut. Tu sais que nous sommes dans Manheim depuis quelques jours, nous en attendons des nouvelles ; mes complimens à tous nos amis, que j'espere

embrasser bientôt : adieu, mon cher camarade, je t'embrasse amicalement.

Signé, BEZOT, L.t de V.res.

Avez-vous reçu 200 liv. que Voldené s'est chargé de vous faire passer? De quoi diable me parlez-vous, si Wurmser est venu voir JJ. ? Il y est venu, ils vont très-bien ensemble, et dix prisonniers, il en viendra; mais ce sont des miseres à vous dire tout cela.

Voldené arrive de Vienne, il vous mettra au fait de bien des choses, à ce que je pense.

Sections de Paris. Les ennemis comptent sur elles.

Vous pouvez être sûr que JJ. enrage, *sur-tout voyant que l'intérieur va bien ;* il fait tout ce qu'il peut, et profitera du premier jour qu'il entrevera, soyez-en sûr et très-sûr.

LA VENDÉE VA BIEN ! F...., X EST.

Maynaud Pancemont, *curé de Saint-Sulpice, convient avoir reçu de l'argent. — Ce 28 septembre* 1795.

Oui, assurément, monsieur, je me rappelle parfaitement les différentes sommes qui me sont parvenues par vos mains, et qui ont été employées selon vos vues ; j'ai reçu inclus dans votre lettre les 10,000 liv. en billets de 2,000 liv., et j'agirai conformément à vos intentions. Je vous en fais, *au nom de la religion*, les plus sinceres remercîmens, en attendant que les circonstances me mettent à même de les faire de vive voix. J'espere, et j'espere fermement que ce jour viendra pour notre consolation réciproque.

Je suis, monsieur, avec respect, votre très-humble et obéissant serviteur. *Signé*, MAYNAUD PANCEMONT, *curé de Saint-Sulpice.*

La Roche. Ratel, sectionnaire, écrivain, espion.

On vient d'écrire à la Roche pour Ratel, et la lettre le presse à hâter l'entrevue : nous verrons s'il est docile aux invitations.

J'ai été hier à la Roche *pour trouver Ratel*, et conférer avec lui sur l'objet pour lequel votre derniere était dirigée. Il est parti pour Mantes, où il avait été mandé la veille par des électeurs, on m'a promis qu'il serait instruit de ma visite, et qu'il viendrait nous voir aussi-tôt.

Au moment de cacheter cette présente, nous en rece-

vous une *de la façon de Ratel*, par laquelle il nous mande qu'il part mercredi ou jeudi pour Paris, pour y porter encore un plat de sa façon : ainsi vous le verrez avant nous.

Sections de Paris auront pour elles, coalition, opinion, départemens, armées.

Un autre dédommagement éventuel serait encore celui d'avoir à sa disposition *madame Royale; et c'est aux* SECTIONS DE PARIS, *à la France entiere, à juger le coup, et à ne pas se laisser dessaisir du reste infortuné de la famille.*

Lacretelle, dit-on, mene la section *Lepelletier*; c'est-là, ce me semble, la compagnie de grenadiers.

Nous n'avons pu voir encore *le citoyen Ratel*, quoique requis deux fois de venir ici recevoir le témoignage de votre amitié et de votre souvenir.

Laharpe, Lacretelle, Richer-Sèrisy, trois chefs de sections.

Il convient que *toutes les sections sont menées* par dix ou douze personnes; mais que *les principaux sont Laharpe, Lacretelle et Richer-Sérisy*. Mais comment, lui ai-je dit, tout cela serait-il possible? car nous croyons, nous, que ces trois chefs ne sont pas républicains; et ne l'étant pas, comment pourraient-ils mener ceux qui le sont?

Sourdat, *agent de Véronne, nommé dans plusieurs autres endroits : le même que dans la conspiration* Brottier.

Si M. *Sourdat* a de nouveaux numéros du ventriloque, cela fera des merveilles; il n'y a pas de tems à perdre; le gendarme pourra porter le paquet à la diligence qui est contre le Luxembourg. Salut.

Ratel, Laroche, Lambert, Borail.

Il est fâcheux de ne pouvoir s'aboucher avec Ratel. On ne l'a pu voir. Il a toujours été par voies et chemins, sans paraître dans ce pays, et nous n'avons pas plus de communication avec Laroche que vous; d'ailleurs je n'ai personne à mes ordres pour envoyer dans ce pays-là. Cependant je veux risquer à lui écrire par l'entremise de son ami Lambert; et nous ne savons si cela réussira. Il a dû rejoindre Barail à Nantes, et aller ensemble à Versailles par la voie de la gabiote.

Lettre d'Antraigues. Antraigues parle de pardon pour ceux qui ont voté la mort, s'ils rendent des services.

Il s'agit des communications que l'on a maintenant à me faire au sujet des dispositions d'une partie de l'amnistie. Pour revenir à 49, *je ne crois pas que le roi puisse, par un acte public, c'est-à-dire, par une nouvelle déclaration, pardonner aux juges qui ont voté la mort du roi ;* mais le roi regarde comme une chose très-différente de cette déclaration, le pardon à accorder à ceux qui, ayant commis ce crime, § rendraient de si grands services, que ce serait à leurs forces et à leurs actions que le roi devrait le rétablissement de la monarchie : en ce cas, on aurait bien des moyens dont on pourrait convenir pour assurer l'existence de ceux qui auraient rendu un pareil service, et je ne crois pas que personne désapprouvât le roi en cela ; ce ne serait pas moi, au moins ; mais vous sentez que, pour une pareille chose, il faut des faits, même pour la justification du roi, et des faits tels que la grandeur du service fût à-la-fois la..... et l'excuse du roi.

Preuve que Lemaître avait copie du traité secret avec la Hollande.

ART. VI.

Les ports du C. de Br..... Colombe, Trinquemale, ouverts aux vaisseaux français comme aux vaisseaux des Provinces-Unies, et mêmes conditions.

Boissy, *associé de Morat.* 31 *décembre.* Barthelemy *écrivit :*

La nouvelle année verra tomber les regicides.

Boissy, associé de Morat.

31 décembre. Barthelemy écrivit, la nouvelle année verra tomber les régicides périr def. les royal. la constitution de 91.

J. C. Boissy écrivait qu'il écrirait contre les royalistes pour mieux servir, qu'il fallait Mallet, Montesq. affiche royalisme et Malouet, Staël, Narbonne constitutionnels.

10 et 12 août. Boissy il faut un R. consti. ; au Midi on peut se fier aux Anglais, qui veulent anarchie.

Laumont, bon ; *Henry-Lariviere*, bon.

Laumont..... *ancien vvocat, à Caen.* Bon.
Henri-Lariviere, *avocat, à Falaise.* Bon.
M. Butz à Paris. (Il y est à présent, 3 fructidor.)

PARIS. *Nonidi*, 9 *Vendémiaire*, *l'an VI de la République.*

On s'apperçoit de jour en jour que, depuis l'événement du 18 fructidor, l'esprit public s'améliore sensiblement dans cette commune. Si on se tait dans les sallons, on parle hautement dans les cafés, aux spectacles et dans tous les lieux publics. On ne rougit plus de s'appeller républicain et d'en professer les principes. On continue d'applaudir aux mesures du gouvernement. Les collets noirs deviennent plus rares. Les jeunes gens perdent leur ton tranchant, et leurs manieres, ainsi que leurs discours, sont un peu moins analogues aux manieres et à l'esprit de nos peres. Ils commencent à écouter paisiblement à nos théâtres les chants patriotiques; et se permettent même d'y applaudir.

Ces heureux changemens dans l'opinion sont dus à la fermeté avec laquelle le gouvernement fait exécuter les lois qu'ont fait naître la journée du 18 fructidor et celles qui l'ont suivie, et à l'activité avec laquelle il prend toutes les mesures qui dérivent de leur esprit. L'experience de tant de crises infructueuses dans le cours de la révolution, a dû l'instruire de la nécessité de mettre à profit le tems et les circonstances. Déjà même avant le 18 fructidor, le ministre de l'intérieur, François (de Neufchâteau), avait signalé son avénement au ministere par des circulaires destinées à relever et à diriger l'esprit des différentes administrations; depuis lors, et quoique nommé membre du Directoire, il a employé le peu de tems qui lui restait avant son installation, pour redoubler de zele et d'activité, et completter le plan de ses grandes vues de régénération publique.

D'un autre côté, le Directoire a adressé une lettre aux sept ministres, pour les charger expressément de se faire rendre un compte exact de la moralité et du civisme de leurs employés, et d'expulser avec une inflexible sévérité ceux qui ne pourront soutenir ce rigoureux examen. Il leur a recommandé en même-tems d'exiger que, dans leurs bureaux, on n'emploie d'autre dénomination que celle de *citoyen*.

Le Directoire a également chargé le ministre de la police générale, de faire fermer, dans toute la République, les théâtres où seraient représentées des pieces tendantes à dépraver l'esprit républicain, et à réveiller l'amour de la royauté. Le ministre est chargé de faire arrêter et traduire devant les tribunaux, les directeurs de ces spectacles, et de

suspendre la représentation des pieces propres à troubler la tranquillité publique. Les bureaux centraux et les administrations municipales sont responsables de ces ordres.

Les nouvelles des départemens annoncent qu'en général les mêmes effets se font sentir sur l'esprit public. Il en est cependant quelques-uns où les partisans de la royauté se montrent encore avec une audacieuse confiance, et cherchent à ourdir de nouvelles trames. Ils sont encore très-nombreux dans le Calvados. Dans les départemens de l'Ouest, composant la ci-devant Bretagne, la nouvelle des événemens du 18 fructidor y a excité des mouvemens qui pourraient prendre un caractere de réaction très-dangereuse, si elle n'était promptement comprimée. A Lyon on continue de jetter dans le Rhône tous ceux qui, sous le nom de *mathévons*, sont soupçonnés de républicanisme. Ces *noyades* se font secrettement pendant la nuit, sans que la force armée, quoique très-nombreuse, puisse ni le savoir, ni les empêcher. Dans le Midi, les égorgemens ont continué après le 18 fructidor. On a accusé le général Sahuguet, qui a remplacé Willot à Marseille, d'une mollesse qui approchait beaucoup de la conduite de ce dernier. Heureusement il vient d'être remplacé par le général Pille, et l'on espere que son patriotisme et son activité mettront un terme à tous ces mouvemens réactionnaires.

Le citoyen Letourneux, commissaire du Pouvoir exécutif à Nantes, nommé au ministere de l'intérieur, à la place de François (de Neufchâteau), est entré en fonction le dernier jour complémentaire; il annonce l'intention de marcher sur les traces de son prédécesseur.

Le cit. Vismar, commissaire du Pouvoir exécutif à Rouen, n'ayant point accepté le ministere de la justice, le Directoire a nommé le cit. Lambreschts, ancien docteur et professeur à l'université de Louvain, et depuis commissaire du Pouvoir exécutif dans le département de la Dyle; on le dit instrnit, d'une grande moralité, et animé des principes d'un vrai républicain. On assure qu'il a accepté.

La fête de la fondation de la République a été célébrée le 1er. vendémiaire avec une grande solemnité. Ç'a été une des plus belles qui ait eu lieu depuis la mémorable fédération de 90. Le Directoire s'est rendu d'abord aux Invalides, où le président, après avoir prononcé un discours plein de sentiment, d'intérêt et d'énergie républicaine, a couronné plusieurs militaires qui, pendant la guerre de la liberté, ont été le plus mutilé pour en défendre la cause. Le Directoire est

allé ensuite au Champs-de-Mars ; le président y a prononcé un discours, ou plutôt un hymne en l'honneur de la liberté. Les courses à pied, les courses de chevaux et celles de char, ont été très-brillantes. Les vainqueurs ont reçu les prix qui leur étaient destinés. L'affluence des spectateurs était immense, et l'enthousiasme républicain s'y est manifesté dans toute son expension. Le soir il y a eu danses et illuminations aux Champs-Élysées.

On avait répandu le bruit que les déportés, conduits sous l'escorte de 150 dragons, avaient été délivrés par un parti de chouans qui les attendait sur leur route. On sait aujourd'hui par des nouvelles officielles qu'ils sont arrivés à Rochefort le 1er. vendémiaire. Ils n'ont recueilli sur leur route qu'indifférence ou indignation. Le même jour ils ont été embarqués à bord de la *Vaillante*. En voici la liste exacte :

Laffond-Ladebat, Barthelemy, Larue, Barbé-Marbois, Berthelot - Lavilleurnois, Ramel, Rovere, Pichegru, Aubry, Murinais, Brottier, Tronçon - Ducoudrai, Willot, Dossonville, Bourdon.

Letellier, attaché à l'ex-directeur Barthelemy qui l'a suivi volontairement.

La corvette a mis à la voile le 2 vendémiaire, au matin, par un vent favorable, et a bientôt été perdue de vue.

Treilhard et Bonnier, qui avaient remplacé Maret et Letourneur dans les conférences de Lille, n'ont pas négocié long-tems avec Malmesbury. A leur arrivée, Treilhard a demandé au plénipotentiaire anglais s'il avait des pouvoirs pour restituer à la République Française ses colonies. Malmesbury ayant répondu que non ; eh bien ! a repris Treilhard, allez chercher vos pouvoirs. Malmesbury est parti quelques heures après. Cependant la légation française est restée à Lille ; ce qui fait présumer où que l'on attend le retour de Malmesbury, ou l'arrivée d'un nouveau négociateur.

Le général Hoche est mort presque subitement à Wetzlaer, le 3e. jour complémentaire. La nouvelle de sa mort a répandu la plus grande douleur parmi les républicains et à l'armée ; Augereau le remplace dans le commandement. Demain on célebre au Champ-de-Mars une cérémonie funebre en mémoire de ce guerrier, mort à 30 ans, au moment où il allait ajouter de nouveaux lauriers à sa gloire. Daunou a été chargé de l'oraison funebre, et Chénier de composer un chant funebre.

L'armée d'Italie s'est mise en mouvement le 2 vendémiaire. Cependant les négociations ne sont point interrompues.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 2.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 VENDÉMIAIRE, *l'an sixieme de la République.*
(*Mercredi* 11 *Octobre* 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

Le Déisme de la Nature, ou *la Religion d'un Peuple éclairé.*

CINQUIEME ET DERNIER ARTICLE.

QUELQUES philosophes ont eu la hardiesse d'attaquer la justice et la bonté de Dieu. Ils ont tiré leurs chefs d'accusation du désordre apparent du monde, des maux du genre humain, des dangers auxquels nous sommes exposés, des ravages occasionnés par le tonnerre, les tempêtes, les tremblemens de terre; et comparant ces effets avec leurs idées étroites de justice et de bonté, ils n'ont pu les concilier avec ces attributs. Ils n'ont pas fait attention que les agens de la nature les plus pernicieux à l'homme, sont des puissances importantes, capables de produire de grands et nécessaires effets; que certainement ils sont destinés par l'Auteur de la nature à des objets utiles, pour l'entretien et la conservation de l'univers, en comparaison de laquelle les nations entieres ne sont rien; que les maux qui en résultent pour l'homme, sont purement accidentels; que ces puissances, tout

immenses qu'elles sont, peuvent en quelque sorte être corrigées, ou du moins gouvernées par les hommes instruits et sages, non-seulement de maniere à ce que leurs effets pernicieux soient prévenus, mais même de maniere à les faire servir aux usages de l'espece humaine. Or, le Créateur nous a donné les facultés nécessaires pour acquérir ce dégré de lumieres. Si nous ne les employons pas suivant leur destination, c'est uniquement notre faute ; et les accidens ou les malheurs auxquels nous nous exposons en sont la punition juste et naturelle. Nous n'avons pas plus de droit d'accuser la Divinité d'injustice dans la formation de ces puissances, que de nous plaindre de ses dons les plus précieux. Si nous en faisons un mauvais usage, il est nécessaire, il est dans l'ordre que nous en soyons punis : si par notre ignorance accidentelle nous nous brûlons à une bougie, ou si nous sommes tués par la foudre, nous n'avons aucun droit d'en accuser le Créateur.

Les théologiens, forcés par métier de combattre en faveur de la justice et de la bonté de Dieu, mais voulant établir aussi la croyance d'un état futur de récompenses et de punitions, ont jugé convenable d'employer les argumens des philosophes. Ils ont donc insisté sur la prospérité des méchans, sur l'inégalité des punitions ou des récompenses dans ce monde, relativement aux vices et aux vertus des hommes, comme sur des argumens qui prouvent un état futur, nécessaire pour une distribution plus équitable, et où les inégalités résultantes de notre état actuel doivent être corrigées. Ce système théologique n'est pas juste ; car, comme nous avons essayé de le

prouver, chaque vertu entraîne après elle sa récompense convenable et proportionnelle; chaque vice, sa punition non moins proportionnelle et non moins convenable. Leur erreur tient à ce qu'ils ont considéré la richesse, les honneurs, le pouvoir, comme desirables en eux-mêmes et indépendamment de leur emploi; tandis que tous ces avantages sont fréquemment la source de nos plus grandes miseres. Or, il n'est point injuste, il n'est point inconvenable que faisant partie du grand tout, nous souffrions des erreurs, des méprises et de la mauvaise conduite des autres, en proportion de nos rapports avec eux, comme les lois de l'univers le rendent absolument nécessaire. Le système des théologiens a quelque fondement dans la nature, en ce qu'après la mort nous devons reparaître sous une nouvelle forme, et recevoir la récompense ou la punition du bonheur ou du malheur, de l'ordre ou du désordre, de l'harmonie ou du trouble que nous, nos semblables et le reste de la création, nous aurons occasionnés dans nos spheres respectives.

Si l'homme est seulement une partie du grand tout; si nous partageons nécessairement le bien et le mal dont nous sommes la cause dans l'univers; si chaque partie de la nature a sa tâche distincte, imposée par le Créateur, laquelle n'est pas moins utile que nos propres travaux; il paraît s'ensuivre que nous ne devons point troubler les opérations de la nature, que nous ne devons point inquiéter les animaux, ni détruire les uns pour conserver les autres, et sur-tout que nous devons nous abstenir de nourriture animale. C'est d'après ces principes et d'après

des vues religieuses, que des nations entieres s'en abstiennent effectivement. Mais ces conséquences ne résultent point de ce qui précede : il en résulte seulement que nous ne devons point troubler les opérations de la nature, sans quelqu'objet utile, et que nous ne devons point user de nourriture animale, à moins qu'elle ne nous soit convenable. Il est évident que l'Auteur de la nature, en réglant que certains animaux seraient bornés aux nourritures végétales, a réglé en même tems que d'autres especes vivraient de nourritures animales, puisqu'il leur a donné un estomac qui ne peut digérer que ces dernieres. Dans le fait, tous les animaux vivans sont condamnés à être dévorés tôt ou tard par d'autres animaux, qui, dans cet acte même, remplissent une des parties les plus essentielles de leurs obligations envers le Créateur, et concourent à maintenir l'ordre dans l'univers.

Nous pouvons nous faire une idée de l'harmonie et de l'utilité d'un pareil arrangement, d'après ce qui se passe journellement dans notre propre corps. Chaque partie de nous, chacun de nos solides, chacun de nos fluides, s'entretient et se répare en consommant et dévorant quelqu'autre partie qui se trouve à sa portée. La bouche, le chyle, le sang, les muscles, les os, le cerveau cesseraient bientôt leurs fonctions s'ils ne se nourrissaient pas l'un de l'autre dans un ordre régulier; les alimens que nous mangeons, l'air que nous respirons, la chaleur dont nous nous impregnons suppléent les pertes qui résultent de leur destruction mutuelle et successive ; et sans cette succession réguliere de destruction et

de régénération, nous tomberions bientôt en ruines.

D'après ces considérations, l'on voit que l'objet du Créateur, en construisant une machine si étonnante, n'a pas été seulement de rendre l'homme et les autres animaux heureux et satisfaits; il n'a pas desiré non plus que nous fussions exempts de peines, d'anxiétés, de malheurs; car alors il aurait fait un autre monde et des lois différentes pour le régir: au contraire, son intention manifeste est que l'homme ne soit jamais content; qu'il poursuive sans cesse quelque nouvel objet de bonheur, et remplisse de cette maniere la tâche qui lui est imposée.

Le plaisir et la douleur ne sont que des sensations momentanées, et par conséquent de peu d'importance en elles-mêmes; mais ils sont véritablement importans comme des accessoires essentiels de l'existence animale, lesquels servent à diriger l'individu, lui montrent ce qui convient à sa nature, le ramenent dans le droit chemin, et deviennent la récompense ou la punition convenable de notre bonne ou mauvaise conduite. L'Auteur de l'univers entend que l'homme et les autres animaux éprouvent des souffrances, des amertumes, des malheurs, pour les punir d'avoir abandonné la nature, pour leur suggérer des moyens salutaires, et les diriger vers leur but: il entend que leur contentement et leur bonheur soient proportionnés aux découvertes qu'ils auront faites de ses lois, et aux soins qu'ils auront mis à le seconder dans ses ouvrages.

Questions sur l'existence et la nature de Dieu.

L'*univers*, *Dieu*, la *nature* n'est-ce pas un seul et même être, doué d'une ame immuable, remplissant l'infini, jouissant d'une durée éternelle, lequel sent et voit distinctement l'innombrable quantité et l'étendue d'action de ses parties; c'est-à-dire, connaît son pouvoir sans bornes, et se sert de ce pouvoir pour faire passer toutes ces portions de lui-même d'un état à l'autre, par une suite de changemens réguliers, par une circulation uniforme, éternelle ? de sorte que chacune se revêtant successivement de l'existence des autres, mais revenant ensuite à son état primitif, ou plutôt à tous les états dans lesquels elle a pu se montrer, et cela par des procédés analogues à ceux du mouvement volontaire des animaux : chacune d'elles, dis je, jouit de propriétés particulieres, exerce un pouvoir distinct, circonscrit et limité par les autres portions de l'*univers*, de *Dieu*; ces dernieres réagissant sur elle conformément aux lois qu'il a établies, d'après la parfaite connaissance de ses propres vues et des meilleurs moyens de les accomplir; ordre qui par conséquent et de toute nécessité doit être éternel et parfaitement approprié à son objet. Les portions du grand tout étant limitées dans leur étendue, et ne composant par conséquent que de très petites parcelles du grand tout, ou de *Dieu*, bien qu'également éternelles, également importantes à son essence, doivent nécessairement être limitées dans leur pouvoir, par leur grandeur, leur forme et la nature de leurs organes destinés à entretenir l'action que leur imprime

le tout, ou *Dieu*. Ainsi donc les perceptions que les parties de Dieu peuvent avoir de sa grandeur infinie, de ses desseins admirables et sublimes, de la sagesse avec laquelle ils sont accomplis par l'enchaînement de ses lois, se trouvent restreintes à leurs relations particulieres, dans l'objet même dont il les charge, en exécutant son plan général.

Si c'est-là une idée juste de l'essence divine, les pouvoirs de la nature sont les pouvoirs de Dieu; les lois de la nature sont les volontés de Dieu, par lesquelles ces pouvoirs sont éternellement circonscrits et limités. En regardant l'univers ou la nature comme Dieu, nous ne devons pas confondre cet être, avec ce que nous appellons l'univers, ou cette partie de lui-même qui, soumise à nos sens, est la cause de toutes leurs affections et de toutes leurs opérations, mais qui n'a nul rapport avec lui, soit de ressemblance, soit d'étendue : nous entendrons par ce mot *Dieu*, *l'univers tel qu'il existe dans la nature même des choses*, indépendamment de l'homme et de ses sensations; lequel doit avoir nécessairement existé de tout tems, ne peut subir de changement considéré dans son tout, parce qu'il n'y a rien d'étranger à lui pour y déterminer des créations ou des productions, et qui durera par conséquent à jamais, parce qu'il n'existe aucun pouvoir pour agir sur lui, pour l'endommager ou le détruire. Comparée à ce grand tout, la partie qui est soumise à nos sens et à notre observation, le système planétaire, les étoiles fixes, leurs systêmes respectifs, l'espace immense qui les sépare, sont infiniment moins qu'une goutte d'eau comparée à l'Océan.

Ainsi, cette petite partie de l'univers sur laquelle s'exercent nos organes et notre raisonnement, est évidemment dans le tout et dans chacun de ses points semblable à notre corps ; c'est-à-dire dans un état continuel d'altération, de changement, de circulation ; tous mouvemens qui s'exécutent avec plus ou moins de promptitude, par l'action propre de chaque partie sur celles qui l'environnent, et par la réaction, de ces dernieres ou des autres fragmens de la Divinité. Ni le tout, ni même aucun de ses fragmens n'est pendant une seule minute, le même être, la même chose individuelle ; mais prenant sans cesse de nouvelles formes, et acquérant de nouveaux pouvoirs, il en résulte de nouvelles fonctions, conformément à la volonté éternelle et individuelle de Dieu, ou aux lois de la nature et de l'univers. Le tout contient en lui-même des marques évidentes d'une création originelle, et d'une suite constante de changemens, d'altérations ; c'est-à-dire, les causes de ce que l'homme dans ses vues bornées appelle *mort finale*, *dissolution*, *destruction*. Chacune des choses qui se présentent à nous, doit donc nécessairement dans la suite des tems, à certains périodes, fixés par la volonté du grand tout, terminer son existence et ses fonctions ; mais cette dissolution, cette destruction de nos corps ou de toute autre partie de l'univers ne peut anéantir dans le fait, ni détruire, ni changer, ni altérer leur véritable nature, ni réduire au néant la moindre des parcelles qui les composent : le tout doit nécessairement rester dans son intégrité, sous les nouvelles formes, et avec les nouveaux pouvoirs dont il est

revêtu, toujours soumis aux mêmes lois éternelles et générales. D'où il suit que tous les êtres remplissent nécessairement de nouveaux rôles, également importans dans les desseins de Dieu; puisque ces pouvoirs généraux institués par lui, restent les mêmes, et que ses volontés manifestées par les lois du grand tout, ne cessent point d'être ce qu'elles sont maintenant.

Si l'homme et cette partie de l'univers soumise à ses sens et à son intelligence, faisant partie du tout ou de Dieu, sont susceptibles de se mouvoir, de changer de place, d'agir sur les choses qui les environnent, ou sur les autres parties de Dieu, et d'éprouver une réaction de leur part; s'ils sont susceptibles de créations apparentes, d'altérations, de destruction ou de mort, en conséquence de tous ces frottemens; ce n'est point là une imperfection dans l'homme, ni dans quelque partie que ce soit de l'univers. Chacune fait, comme je viens de le dire, une portion du grand tout qui est éternel; elle doit donc nécessairement être éternelle elle-même, conserver sans cesse les mêmes pouvoirs, à raison de sa grandeur, et remplir dans les combinaisons nouvelles qu'elle subit, quelque rôle nouveau qui lui est confié dans le plan général, conformément à la volonté de Dieu ou aux lois de la nature. Car les créations, les altérations, les destructions, les morts apparentes auxquelles tout est soumis, ne sont autre chose qu'un déplacement nécessaire, qu'une suite des regles de combinaison ou d'organisation, indispensables pour mettre chaque partie en état de remplir sa tâche respective, et d'exécuter les vues du tout ou de Dieu. Les injustices appa-

rentes, les désordres, les discordances que produit ce déplacement ne s'offrent à nous, sous cet aspect, qu'à raison des bornes étroites de notre existence : c'est une suite nécessaire de notre faiblesse et de nos rapports, puisque nous ne faisons qu'une très-petite partie de la Divinité. Quand nous osons contempler cet Être infini par sa grandeur, par sa sagesse, par l'immensité de ses desseins et de ses ouvrages, comment pourrions-nous espérer de saisir le plan qui les lie, et qui en explique tous les détails ? Mais bien loin que ces mouvemens continuels, que ces altérations successives de corps, terminées par ce que nous appellons dissolution, destruction, mort, soient une imperfection dans la nature, il paraît au contraire, en y regardant de plus près, que c'est l'instrument des vues les meilleures et les plus sages. Si quelque partie de Dieu ou de la nature devait rester stationnaire, l'homme, par exemple, remplissant son rôle dans l'univers sans éprouver aucune réaction de la part des autres choses qui coexistent avec lui, et n'étant susceptible ni de déplacement, ni d'altération, ni de mort, il n'aurait jamais exécuté qu'une partie des fonctions appropriées à ses organes; il les eût tous laissés dans un état d'imperfection, et serait resté lui-même incapable de sentir Dieu, la grandeur, la beauté, l'activité de ses soins, l'immensité de son pouvoir, la sagesse de ses lois ; ou du moins il n'aurait senti tout cela que sous un point de vue resserré d'après la portée de ses sens et de son intelligence : tandis que par les changemens qui ont lieu dans lui-même pendant sa vie, à sa mort et après ; par la dissolution de cette terre

qu'il habite, de son système planétaire et de toutes ses appartenances; comme la plus petite de leurs particules ne saurait être anéantie, elle doit nécessairement former de nouvelles combinaisons, de nouvelles créations, douées de nouveaux organes et de nouveaux pouvoirs, disposées pour produire de nouveaux effets, ou répondre à d'autres desseins de Dieu; enfin, propres à le contempler lui-même, ou l'univers, conformément à leur situation vis-à-vis de lui, à la tâche importante qui leur est imposée dans ces nouveaux rapports. Mais comme elles ont été produites par la destruction de leur forme et de leurs qualités précédentes, elles doivent nécessairement encore subir les mêmes changemens, et terminer leur tâche par la même destruction. Qui peut dire que l'homme, ou la plus petite partie de l'homme, dans la suite des événemens et de la durée éternelle de Dieu, c'est à-dire que chaque fragment de Dieu ou de la nature ne remplira pas successivement tous les rôles du grand ouvrage universel, n'en découvrira pas successivement toutes les intentions, n'en exercera pas tous les pouvoirs, ne recueillera pas dans ce cercle constant de l'éternité, tout ce trésor de la sagesse de Dieu.

Si cette idée de Dieu et de ses parties est juste, la seule différence qui existe entre elles et lui, consiste dans le tems et dans l'espace; Dieu occupant un espace infini, voyant, projettant, exécutant à chaque minute de la durée ce que les parties de Dieu ne peuvent occuper, voir, projetter, exécuter que dans la suite des siecles éternels; le tems, l'espace, l'éternité, l'infini étant des termes

de comparaison par lesquels nous distinguons Dieu de ses parties, leur sphere d'activité de la sienne, et les altérations ou les changemens de chacune d'elles: or, ces termes n'auraient aucune signification, sans ces altérations et ces changemens dont ils deviennent la mesure, et qui sont absolument nécssaires pour l'accomplissement des volontés du tout ou de *Dieu*.

Il paraît un peu plus difficile de comprendre comment l'ensemble de l'univers compose un seul être, une seule ame, un Dieu doué de toutes les connaissances, de toute la sagesse, de tout le pouvoir de la nature; duquel être, l'homme et cette partie de l'univers offerte à nos sens et à notre intelligence, ne font qu'une parcelle infiniment petite, destinée à voir, à former, à exécuter dans le sein de ce grand tout, les plans relatifs à sa tâche particuliere: voilà, dis-je, ce qui est beaucoup plus difficile à concevoir, que l'existence analogue de l'homme, sur laquelle il ne reste aucun doute. En effet, l'homme étant formé d'un nombre infini de parties séparées et distinctes, dont chacune a reçu les organes propres aux perceptions et à l'action qui lui conviennent dans sa sphere; toutes ces parties sont nourries, entretenues l'une aux dépens de l'autre, rejettant continuellement leurs anciens matériaux, s'emparant, s'impregnant de leur nourriture convenable, ou de nouveaux matériaux qui leur étaient étrangers: et néanmoins tous ces êtres hétérogenes ainsi liés, enchaînés l'un à l'autre, de maniere à former un seul être individuel, ou une seule ame, appercevant les objets, comprenant les choses, traçant des desseins, les exécutant, sont déterminés à toutes ces actions

par la forme ou la structure de tout le corps, et par les lois générales de la nature ou de Dieu auxquelles cettes tructure la soumet. Ce tableau très-fidele ne nous offre-t-il pas une idée abrégée de l'univers, telle que nous osons le concevoir ? Si l'homme ne peut appercevoir un nombre infini d'opérations qui se font sans cesse dans son propre corps, ni découvrir la liaison, le plan et les principes d'où dépendent ces opérations, si importantes pour lui que sans elles il ne peut exister un seul moment ; c'est uniquement parce qu'il ne s'est pas fait lui-même, qu'il n'est pas l'auteur des forces et des lois universelles auxquelles il doit son existence.

Cependant l'homme, quoiqu'il ne forme qu'une infiniment petite parcelle de l'essence divine, agit comme Dieu lui-même, dans tous les mouvemens volontaires qu'il exécute, au moyen des différentes parties de son corps. Il apperçoit, avec un certain dégré de précision, ses propres forces, conçoit en partie les lois générales de Dieu, forme ses plans particuliers, et les exécute dans sa sphere d'action, avec autant de sagesse qu'il est nécessaire pour le but général que Dieu donne à son existence. Mais après la plus grande attention, après l'emploi des plus grands efforts et de toute l'adresse possible de la part de l'homme, pour exécuter un plan quelconque, ses ouvrages restent toujours dans un état d'imperfection, comparés avec ceux du tout ou de Dieu ; et cela dans les mêmes rapports où se trouvent les connaissances bornées de l'homme à l'égard des connaissances parfaites de Dieu. Voilà ce semble le sage motif pour lequel Dieu refuse aux hommes la

connaissance de ce qui les touche de plus près ; je veux dire les opérations innombrables et savantes qui se font perpétuellement dans leurs corps, lesquelles sont également nécessaires à leur vie, à leur santé, à leur bonheur : comme, par exemple, celles d'où dépend la digestion des alimens, le mouvement du cœur ou des poumons, l'évacuation des matieres excrémentitielles ; et cela de crainte qu'en y prenant part, les volontés ou les passions humaines n'intervertissent ou ne troublassent ce qui est bien mieux dirigé par l'action du tout ou de Dieu. Car cet Ordonnateur éternel a probablement doué les parties les plus déliées du corps de l'homme et des autres animaux de certaines propriétés spontanées, moyennant lesquelles ces êtres apperçoivent, se tracent et exécutent leurs tâches différentes.

PHILOSOPHIE POLITIQUE.

Considérations philosophiques sur la Révolution française, ou Examen des causes générales et des principales causes immédiates qui ont déterminé cette Révolution, influé sur ses progrès, contribué à ses déviations morales, à ses exagérations politiques. Par le cit. J. LACHAPPELLE. *Un volume de 400 pages. Prix, 3 liv.; et 4 liv. franc de port. A Paris, chez l'auteur, rue de la Vieille-Monnaie, n°. 20;* FUCHS, *libraire, rue des Mathurins, maison de Cluny;* DEROY, *libraire et commissionnaire, rue Hautefeuille, proche celle des Poitevins; et* DESENNE, *palais Égalité, n°s. 1 et 2.*

CET ouvrage, dont l'intitulé seul caractérise assez l'objet et les intentions, est écrit avec une impartialité d'autant plus recommandable que la composition date d'une époque où l'esprit de parti existait dans toute sa force, et que l'espece de manie qui regnait alors, de verser l'outrage sur les philosophes, et de proscrire toutes les idées *philosophiques*, ne l'ont pas empêché d'appliquer cette épithete au titre de son livre.

Il est divisé en deux parties. Dans la premiere, l'auteur se livre à la recherche des causes générales et naturelles de la révolution française. Il indique succinctement, mais avec justesse, la marche progressive de l'esprit humain et sa tendance vers la perfectibilité de l'art social; tendance irrésistible, et qui nécessitait les grands changemens qu'on a vu

s'opérer à l'aide de l'explosion la plus vaste et la plus générale qui ait jamais eu lieu dans aucun corps politique.

Dans la seconde partie, beaucoup plus étendue que la premiere, il examine les circonstances particulieres qui ont fait éclater cette explosion; il suit attentivement les divers intérêts généraux et individuels qui, venant à se heurter et à s'embrouiller, ont, par cette complication inévitable, prolongé la crise, lui ont donné successivement une direction et des aspects différens, et dans l'irritation née de ces mêmes chocs porterent le sentiment populaire à ce dégré d'exaltation excessive qui fit un instant dépasser le but, jusqu'à ce que le 9 thermidor nous ait enfin ramenés à des idées plus justes, à ce point de sagesse morale et intellectuelle à qui nous devons la constitution de l'an III.

Des citations et des anecdotes curieuses, quelques portraits ressemblans et assez fortement dessinés, des tableaux attachans et rapides, mêlent un certain intérêt aux considérations vraiment philosophiques qui forment le fonds de l'ouvrage. La filiation des événemens y est tracée avec une judicieuse sagacité, principalement en ce qui concerne la faction d'Orléans et l'origine du gouvernement révolutionnaire.

Le cit. Lachappelle termine son écrit par les réflexions suivantes qui donneront quelques idées de sa maniere de juger.

« L'égalité, dit-il, est une idée qui existe comme
» sentiment et comme desir dans le cœur de tous
» les hommes. L'amour de la supériorité, si naturel

» à

„ à l'espece humaine, naît du sentiment plus actif
„ de l'émulation ; c'est l'abus de cet instinct généreux et sage qui nous conduit à l'orgueil, de-là
„ au despotisme, comme l'instinct délicat de l'amour et de la volupté peut conduire à la débauche.

„ L'émulation est une force *projectile* dont le sentiment de l'égalité est la force de *répulsion*. Combiner sagement ces deux forces morales dans toutes
„ les institutions de la société, c'est prévenir le retour des crises révolutionnaires. Il est certain que
„ tout ce qu'il y aurait de trop peu, comme de trop
„ populaire dans l'organisation politique ; tout ce
„ qui dans l'opinion, dans les mœurs des citoyens et
„ sur-tout des magistrats, s'écarterait sensiblement
„ des idées de justice universelle ; en un mot, tout
„ ce qui dans le système *institutif* tendrait à retrancher des acquisitions raisonnables de la philoso-
„ phie, seront autant de *pierres d'attente* de révolu-
„ tions nouvelles. „

Il est certain, dirons-nous à notre tour, que la rapidité avec laquelle beaucoup de magistrats perfides, de citoyens dupes de la direction funeste donnée à l'opinion, agissaient au détriment des institutions et des acquisitions philosophiques, ne pouvait qu'amener une nouvelle révolution. Heureux que le 18 fructidor n'en soit point une ; que les magistrats fideles prévenant assez à tems les derniers effets de la dépravation des idées, aient su, par des mesures aussi sages qu'énergiques, frapper les coupables sans rien déplacer dans l'ordre social ! Puissent-ils, instruits par l'expérience, ne point perdre de vue ce dont ils

paraissent convaincus, que la République est uniquement dans l'existence et l'harmonie des institutions républicaines !

MÉLANGES.

Sur l'abbé DELILLE *et sur la magnifique édition de ses* Géorgiques françaises *qui se prépare à Bâle* (1).

Il y a peu de lecteurs du *Mercure* (c'est-à-dire du *Mercure allemand*) qui n'ait lu, ou qui ne connaisse du moins de réputation, les écrits de l'abbé Delille, le premier, à notre avis, des poëtes français vivans. Un libraire allemand établi à Bâle, va publier une édition du dernier et du plus parfait de ses poëmes, *les Géorgiques françaises*; et il s'efforce de lui donner toute la magnificence et toute la correction que mérite la beauté des vers. Les gravures dont cette édition doit être ornée, se font à Paris; elles sont presque entierement terminées : enfin, tout est disposé pour en faire, sous le point de vue typogra-

(1) Cet article est tiré du nouveau *Mercure allemand* de Wieland, 8e. nº. pour l'année 1797, mois d'août. Il est assez singulier de n'avoir de nouvelles des travaux d'un poëte français, membre de l'Institut national, que par les journaux étrangers : mais les tems de révolution semblent faits pour présenter tout ce qu'il peut y avoir d'extraordinaire. Quoi qu'il en soit, nos lecteurs seront toujours sans doute bien aises d'entendre parler de Delille, et de voir ce qu'en pensent les gens de lettres allemands. L'article est de M. Bottiger.

phique, un monument du goût et de la perfection que les Allemands peuvent atteindre. Une édition peu chere la précédera. Elle est destinée à satisfaire l'impatience du public, sur-tout des lecteurs à qui leur fortune ne permet pas de se procurer la grande édition : elle sera envoyée *gratis* aux souscripteurs de celle-ci, pour leur servir comme d'avant-goût.

Il est donc ici question d'une entreprise allemande : ainsi, l'on ne s'étonnera pas que le *Mercure*, en sa qualité d'historien périodique impartial, qui ne nourrit de préventions exclusives, ni pour sa patrie, ni pour les pays étrangers, entre sur cet objet, dans quelques détails qui semblent devoir intéresser le plus grand nombre des lecteurs. Nous allons nous arrêter d'abord un moment sur l'estimable auteur, l'abbé Delille lui-même. Il court ici sur son compte, tant de bruits différens, que des renseignemens, recueillis de la bouche d'un homme qui, dans ces derniers tems, l'a vu presque tous les jours, et qui le connaissait d'ailleurs de longue main, ne peuvent être sans intérêt.

L'abbé Delille (son nom depuis la révolution, est Montanier-Delille) n'était pas seulement célebre en France et dans les pays étrangers, comme le poëte favori de sa nation et comme un écrivain du premier rang : il l'était aussi par son voyage à Constantinople avec le comte de Choiseul-Gouffier ; par des lettres charmantes qu'il écrivit alors de Grece, et qui parurent dans les journaux français, notamment dans celui de Paris ; enfin, par l'amabilité de son caractere et les agrémens de sa conversation. Sa taille est très-petite, et il est fort laid : cependant il était l'en-

fant gâté de toutes les dames, et même de la cour. Car il a tout l'esprit, à la méchanceté près, du poëte anglais Pope, qui lui ressemblait beaucoup par l'extérieur, par le genre de talent poétique, qui semble même lui avoir servi souvent de modele, et dont il a traduit l'*Essai sur l'homme*, mais sans livrer encore au public sa traduction. Il n'est pas proprement homme d'église : il a seulement reçu les ordres inférieurs, afin de pouvoir jouir d'un riche prieuré.

Soit de ce bénéfice, soit de ses appointemens comme professeur du collége de France et membre de l'académie française, soit de sa fortune particuliere, il se faisait avant la révolution trente mille livres de rente, dont il lui reste à peine six cent aujourd'hui (1). C'est du fruit de ses nouveaux travaux littéraires qu'il vit à Bâle, non comme émigré, ainsi que l'ont publié plusieurs de nos feuilles, mais avec l'approbation du Directoire exécutif. Il assure que c'est la seule faveur qu'il en ait sollicitée. L'Institut national lui avait fait l'honneur de le nommer un de ses

---

(1) Nous croyons qu'il y a quelques erreurs dans les deux comptes. Mais ce n'est pas la peine d'élever une discussion sur cet objet. Delille a fait sûrement des pertes dans la révolution ; elles ne peuvent être toutes réparées : mais il ne serait pas juste de dire que le gouvernement français l'a laissé dans l'abandon. On peut assurer au contraire que notre poëte a trouvé successivement, dans les dépositaires du pouvoir, et les égards qu'il mérite, et beaucoup de zele à rendre son sort meilleur. Ce zele n'a pas même été totalement infructueux.

membres (1) : mais le poëte a refusé..... Cependant l'Institut paraît avoir déclaré qu'il ne remplacerait point Delille de son vivant ; et l'Europe applaudit d'une voix unanime à cette décision.

Mais Delille n'est pas seulement un poëte plein de talent, un conteur aimable en société, capable d'intéresser et d'amuser un cercle ; c'est aussi un excellent homme, d'une gaieté d'enfant : et ses contemporains prisent et chérissent en lui, cette tournure insouciante et pleine d'abandon, le caractere distinctif des hommes d'un esprit distingué, lesquels ne trouvant en eux-mêmes aucune raison de soupçonner autrui, se font difficilement pour le commerce de la vie, des regles bien sûres de conduite (2). Ce n'est point à cause de ses pertes personnelles qu'il est peu l'ami de la révolution, mais par la conviction intime que l'état de république ne convient point à la nation française (3), ou plutôt que le rafinement de la société et l'exaltation des passions personnelles n'admettent point un semblable gou-

---

(1) Ceci n'est pas exact. Delille a été mis sur la premiere liste formée par le Directoire.

(2) L'auteur allemand nous représente ici Delille comme une espece de Lafontaine. Ce n'est rien moins que cela : c'est un esprit très-fin, ayant une grande connaissance du monde, et sachant très-bien se servir de cette connaissance.

(3) Ces vieilles idées sur les républiques sont les seules qui puissent rendre des hommes, éclairés d'ailleurs, ennemis d'une révolution dont l'objet est de consacrer les droits les plus précieux et les plus incontestables des hommes.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

vernement. Quoi qu'il en soit au reste de ses opinions théoriques, il n'a jamais servi aucun projet de contre-révolution, même en prenant ce mot dans son sens le plus doux : il les a tous regardés comme des folies; et n'a voulu appartenir à aucune faction. Il a souvent fait sa profession de foi politique de vive voix et par écrit à Hérault-Sechelles, à Boissy-d'Anglas et à ses autres amis engagés dans les affaires.

Il est assez remarquable que le fameux Chaumette, et Robespierre lui-même l'avaient pris sous leur protection ; et tandis que des milliers de têtes tombaient, la sienne était sous un sûr abri. Un jour Chaumette l'aborda dans la rue (c'était à l'époque la plus sanglante du décemvirat), pour lui donner un avis amical sur le genre de coëffure qu'il portait. L'on sait qu'alors la maniere de se peigner pouvait faire couper le cou. Lors de la fameuse farce, appellée *Fête de l'Être Suprême*, Robespierre desira que Delille fît l'une des hymnes qui devaient être chantées. Le poëte n'osant résister directement à cette invitation, fit en effet une hymne qui remua même *la canaille du salut public* (1), — mais qui fut mise de côté. Alors Delille s'éloigna de Paris ; il alla passer plusieurs mois à Saint-Diez dans les Vosges; ensuite à Lupach et à Ferrete près de la frontiere de Montreville. C'est-là qu'il put associer et comparer les créations de son imagination brillante, avec les grandes scenes de la nature, et réfléchir tantôt sur la destination de l'homme, tantôt sur les regles de son art.

---

(1) C'est le mot-à-mot de *Wohlfahrts-Ausschuss*.

Il travaille toujours de mémoire, n'écrit jamais et n'oublie rien de ce qu'il a rendu digne de son goût. Ainsi, il porte tous ses ouvrages dans sa tête, même les trente mille vers (1) de son *Énéïde* : et de même que le *Tasse*, il prouve, par les exemples, combien sont peu fondées les objections de ceux qui ne peuvent concevoir que sans le secours de l'écriture, les Rhapsodes aient pu conserver dans leur mémoire, les longs poëmes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Quand des auditeurs attentifs, ayant saisi quelques-uns de ses morceaux non imprimés, se permettent de les réciter, ou de les rendre publics, il en est affecté sérieusement; c'est ce qui est arrivé en particulier relativement aux trois ou quatre fragmens insérés dans *la Décade* et dans *le Magazin Encyclopédique*. Il ne reconnaît plus ces essais défigurés, pour son ouvrage; et lorsqu'il peut s'en passer, il les bannit des poëmes dont ils étaient destinés à faire partie.

Il a cependant une espece de manuscrit pour chaque ouvrage. Tous les morceaux principaux et toutes les intentions s'y trouvent, mais sans les liaisons qui en forment un ensemble. Le plus souvent, il n'y a qu'un hémistiche; c'est quelquefois le premier, quelquefois le second; de sorte que l'auteur seul peut remplir les vides et completter le tout. Un seul de ses écrits avait été mis au net : il le déchira par moitié dans le tems de la terreur, pour le dérober à la rapacité du vanda-

---

(1) Nous ne croyons pas qu'il ait fait trente mille vers de l'*Énéïde* : il y en a tout au plus onze à douze mille dans l'original.

lisme ; et il en jetta une moitié au feu : ce qui reste ne présente plus que des commencemens ou des fins de vers.

Le premier de ses ouvrages déja connus, est la traduction des *Géorgiques* de Virgile. On sait avec quelle approbation universelle ce chef-d'œuvre fut reçu des connaisseurs. Les Français, persuadés qu'une pareille traduction marche à côté du plus parfait original, la placent parmi leurs classiques. Voltaire en parlait comme de l'entreprise la plus hardie, et comme d'une des premieres productions du siecle. Frédéric II la mettait à côté de *la Henriade* ; il regardait ces deux poëmes comme les plus originaux de la littérature française : c'étaient les seuls qu'il lût à une certaine époque de sa vie. Depuis Racine, on n'a point fait de vers d'une si grande harmonie.

L'auteur avait terminé cet ouvrage avant l'âge de vingt-trois ans ; mais il le garda plusieurs années encore dans son porte-feuille, pour le repasser avec soin. Son marché avec le libraire qui se chargea de le faire imprimer, prouve combien peu il en connaissait le prix. Ce libraire lui en donna trois mille liv. ; et il en a retiré plus de quatre-vingt ou cent mille (1). Depuis son apparition, aucun livre, à l'exception des *Voyages du jeune Anacharsis*, n'a excité un si grand

(1) Les personnes qui connaissent le commerce de la librairie en France, trouveront cette évaluation bien forcée. Dans un pays où les contrefaçons ont toujours facilement pénétré de toutes parts, il n'y a point d'ouvrage, et sur-tout de poëme d'un petit volume, qui puisse produire de semblables gains.

enthousiasme. Il en a paru des éditions de tous les formats : la derniere *in*-18 est la douzieme de ce format seulement. On en a fait douze contrefaçons. Le bel *in-quarto*, le premier ouvrage par lequel Didot a fixé l'attention se vend aujourd'hui douze carolins (1). Cette édition est enrichie d'un discours préliminaire et de notes nombreuses qui donnent à l'auteur un rang distingué parmi les prosateurs de la nation. Dans presque toutes les autres, on ne les trouve que mutilés, ou même on ne les trouve pas du tout. Il n'y a que cet *in*-4°. et l'original *in*-8°. qui les contiennent en entier et sans altération.

Plusieurs années après, parut le poëme intitulé *les Jardins* ou l'*Art d'embellir les Paysages*, dont les éditions se succederent rapidement et dans tous les formats. Il est maintenant reconnu que c'est l'un des meilleurs poëmes didactiques de la littérature française. Je puis cependant assurer sans exagération, que sous les rapports du plan, de la combinaison des effets et du vrai talent poétique, il est infiniment inférieur à celui dont il est question dans cet article, et sur lequel je voudrais appeller l'attention des lecteurs.

J'ai eu le bonheur de connaître un homme qui,

---

(1) Il y a dans ce qui précede beaucoup d'inexactitudes. Nous nous contenterons d'observer que Didot le pere était célebre depuis long-tems avant d'imprimer les *Géorgiques*, et qu'on peut prouver le mérite de cet ouvrage, par de meilleures raisons que l'augmentation de prix de cette édition. Le nom de Didot a plus d'une fois fait vendre très-cher des choses assez médiocres.

possesseur légitime de ce poëme, sait encore en assurer tout l'effet par une excellente déclamation ; j'ai assisté à des lectures qu'il en a faites devant de très-bons juges (1) ; et je voudrais faire partager à d'autres le plaisir vif et profond que j'y ai ressenti ; mais il y aurait une prétention ridicule de ma part, à vouloir donner une idée juste des beautés de ce poëme avant son apparition : il est même vraisemblable que l'analyse que j'en tracerais et le jugement que je pourrais en former, iraient directement contre mon but. Je me contenterai donc d'indiquer le plan général et de citer quelques fragmens qu'on m'a permis de transcrire. Chacun sera libre d'en juger à son gré, et de prononcer du haut de son tribunal, avec cette plénitude de puissance que les Aristarques de tous les étages ont coutume de s'arroger.

Le titre donc du poëme, qui paraîtra sans faute au commencement de l'année prochaine (1798), chez Levrault et François Scholl de Strasbourg (aujourd'hui Jean Decker à Basle), est : *L'Homme des Champs* ou *les Géorgiques françaises*, *poëme en quatre chants, par M. Jacques Delille* ; chaque chant contenant depuis huit cents jusqu'à douze cents vers.

L'objet de l'ouvrage est l'art de jouir de la vie champêtre. Le titre, *l'Homme des Champs*, semble donné pour un morceau du chant premier, dans lequel le poëte décrit et rejette les plaisirs artifi-

---

(1) Je puis citer en particulier Wieland et Harder.

(*Note de l'auteur allemand.*)

ciels que le luxe et le goût des villes veulent transporter à la campagne. Entre ces plaisirs, il cite celui du théâtre qui convient seulement dans les villes ; il s'attache à prouver qu'il est également absurde et de mauvais goût de vouloir ainsi transporter aux champs, les arts et les habitudes de vie que leur culture entraîne ; et il termine par ces vers :

Laissez donc à Molé, cet acteur plein de grace,
Aux Fleuris, aux Contats, ces artistes chéris,
L'art d'embellir la scene et de charmer Paris.
Charmer est leur devoir. Vous, pour qu'on vous estime,
Soyez *l'Homme des Champs* : votre rôle est sublime.

Le titre de *Géorgiques françaises*, est destiné à faire du poëme, le pendant de celui de Virgile, dont il partage aussi le but moral.

Dans le premier chant, le poëte peint en général les plaisirs de la vie champêtre, sans aucun retour sur le goût particulier d'un homme qui, lassé du tumulte de la ville, des anxiétés de la vie qu'on y mene, va s'y dérober dans une riante solitude : dans le second, il décrit les plaisirs plus intimes de l'ami des champs, de celui qu'un penchant naturel y fixe, ou que le dégoût de tout le reste y ramene : dans le troisieme, il peint ceux du scrutateur de la nature : enfin, le quatrieme est destiné à tracer les regles qui doivent diriger le poëte dans l'art de chanter la campagne et ses plaisirs. Ce quatrieme chant fait, sous quelques rapports, un ouvrage à part : c'est un art poétique pour ce genre particulier ; et l'on y trouve enchaînés de la maniere la plus agréable et la plus élégante, les pré-

ceptes que Vida, Boileau et Pope ont donnés sur le même sujet, mais fortifiés par de nouvelles considérations, ou présentés sous des points de vue nouveaux.

J'observe que l'ensemble de ce chant est un; que la composition et le ton de style en sont bien soutenus; qu'enfin, le vol du poëte ne s'y rabaisse jamais. Le troisieme chant est d'une perfection particuliere; il est digne de la sublimité du sujet, de la grandeur de la nature.

L'auteur travaille à cet ouvrage depuis vingt ans: mais il s'en est occupé sur-tout en 1794, pendant le tems de la terreur; et en 1795, dans les belles vallées des Vosges: c'est à Bâle qu'il l'a terminé. Les événemens désastreux de 1794 ont eu une grande influence sur le poëme: Dans plusieurs endroits, il regne une mélancolie, une sensibilité profonde, qui peut-être manque particulierement au poëme des *Jardins*. Les malheurs de la France ont perfectionné son poëte: c'est sur le bord de l'abyme le plus dangereux que brillent les fleurs les plus odorantes.

Voici quelques morceaux à l'appui de ce que j'avance. Je choisis dans le troisieme chant, le sublime passage sur les époques de la terre.

Mais sans quitter vos monts et vos vallons chéris,
Voyez d'un marbre usé le plus mince débris.
Quel riche monument! de quelle grande histoire
Ses révolutions conservent la mémoire!
Composé des débris de l'empire animé,
Par la destruction ce marbre fut formé.
Pour créer ces débris dont les eaux le pétrirent,
De générations quelles foules périrent!

Combien de tems sur lui l'Océan a coulé !
Que de tems dans leur sein les vagues l'ont roulé !
En descendant des monts dans les profonds abymes,
L'Océan autrefois le laissa sur leurs cîmes :
L'orage dans les mers de nouveau le porta ;
De nouveau sur sès bords la mer le rejetta,
Le reprit, le rendit. Ainsi, rongé par l'âge,
Il endura les vents, et les flots, et l'orage.
Enfin, de ces grands monts humble contemporain,
Ce marbre fut un roc, ce roc n'est plus qu'un grain :
Mais fils du tems, de l'air, de la terre et de l'onde,
L'histoire de ce grain est l'histoire du monde.

Commencement du chant second.

Heureux qui dans le sein de sès dieux domestiques
Se dérobe au fracas des tempêtes publiques,
Et dans un doux abri trompant tous les regards,
Cultive ses jardins, les vertus et les arts !
Tel, quand des triumvirs la main ensanglantée
Disputait les lambeaux de Rome épouvantée,
Virgile, des partis laissant rouler les flots,
Du nom d'Amaryllis enchantait les échos.
Nul mortel n'eût osé, troublant de si doux charmes,
Lui demander pour qui sa main portait les armes.
Et lorsque Rome enfin lasse de tant d'horreurs,
Sous un regne plus doux oubliait ces fureurs ;
S'il vint redemander au maître de la terre
Le champ de ses ayeux que lui ravit la guerre,
Bientôt on le revit loin du bruit des palais,
Favori du dieu Pan, courtisan de Palès,
Fouler, près du beau lac où le cigne se joue,
Les prés délicieux de sa chere Mantoue.

Là, tranquille au milieu des vergers, des troupeaux,
Sa bouche harmonieuse errait sur ses pipeaux,
Et ranimant le goût des richesses rustiques,
Chantait aux fiers Romains ses douces *Géorgiques*.
Comme lui je n'eus point un champ de mes ayeux ;
Et le peu que j'avais je l'abandonne aux Dieux :
Mais, comme lui, fuyant les discordes civiles,
J'échappe dans les bois au tumulte des villes,
Et content de former quelques rustiques sons
A nos cultivateurs je dicte des leçons.
Vous donc qui prétendiez, profanant ma retraite (1),
En intriguant d'État transformer un poëte,
Épargnez à ma muse un regard indiscret.
De son heureux loisir respectez le secret.
Auguste triomphant pour Virgile fut juste :
J'imitai le poëte ; imitez donc Auguste :
Et laissez-moi sans nom, sans fortune et sans fers,
Rêver au bruit des eaux, de la lyre et des vers.

Dans une de ses terres en Pologne, la princesse Czartorinska a consacré un coin choisi du plus beau jardin, à l'éternelle mémoire des chantres de la nature champêtre, Pope, Thompson, Saint-Lambert et Delille ; elle a fait ériger une pyramide, dont chaque face est couverte de sculptures, qui rappellent le nom et expriment le caractere de talent de chacun d'eux. Elle-même en rend compte dans une lettre, non moins honorable pour celle qui l'a écrite, que pour celui qui l'a reçue, et qui doi-

---

(1) Il veut sans doute parler de ses protecteurs un peu exigeans, Chaumette et Robespierre.

se trouver dans les notes du poëme que nous annonçons.

La maniere simple et modeste dont, à ce sujet, l'auteur parle de lui-même dans le chant premier, m'engage à citer le morceau :

Ne pouvez-vous encor y consacrer les traits
De ceux par qui fleurit l'art fécond de Cérès ?
Pourrez-vous refuser une place au poëte
Qui fait aimer les champs, et leur douce retraite ?
Assis au dernier rang de la cour des Neuf-Sœurs,
Hélas ! je ne puis point prétendre à ces honneurs.
Mais du bel art des vers si quelque ami fidele,
Au défaut de succès récompensant le zele,
D'un monument modeste honore un jour mes chants,
Ah ! qu'il ne place point un poëte des champs
Dans le fracas des cours, ni dans le bruit des villes !
Verts côteaux, frais vallons, prés fleuris, bois tranquilles,
Vous, dont j'aimai toujours l'innocente douceur,
Vous, l'objet de mes vers, le charme de mon cœur,
Souffrez que parmi vous ce monument repose,
Qu'un peuplier le couvre et qu'un ruisseau l'arrose.
Mes vœux sont exaucés ! du sein de leur repos,
Un essaim glorieux de belles, de héros
Qui, successeurs polis des Sarmates sauvages,
De l'antique Vistule honorent les rivages,
Auprès de Saint-Lambert, de Pope, de Thompson,
Offre dans ses jardins une place à mon nom !
Que dis-je ? Tant d'honneur n'est pas fait pour ma muse :
La gloire de ces noms du mien serait confuse.
Mais si dans un bosquet obscur et retiré,
Il est un coin désert, un réduit ignoré,
Au-dessous de Gesner, et bien loin de Virgile,
Hôtes de ces beaux lieux, gardez-moi cet asyle ?

Content, je vous verrai dans vos rians vallons
De l'art que je chantai pratiquer les leçons,
Enrichir vos hameaux, parer leur solitude,
Des partis turbulens calmer l'inquiétude :
Heureux, si quelquefois sous vos ombrages verts,
L'écho redit mon nom, vos bienfaits et nos vers.

Qui n'a pas enten du parlerde ces vers de l'*Essai sur la critique de Pope*, cités et loués jusqu'au dégoût toutes les fois qu'il est question d'harmonie imitative.

The sound must seem an echo to ths sense, *etc*,

On peut leur comparer le passage suivant (1) tiré du chant quatrieme des *Géorgiques françaises*, et juger lequel des deux poëtes mérite la palme.

Vous cependant semez des figures sans nombre :
Mêlez le fort au doux et le riant au sombre.
Quels qu'ils soient, aux objets conformez votre ton :
Ainsi que par les mots exprimez par le son.
Peignez en vers légers l'amant léger de Flore ;
Qu'un doux ruisseau murmure en vers plus doux encore !
Entend-on de la mer les ondes bouillonner ?
Le vers tumultueux en roulant doit tonner.
Que d'un pas lent et lourd le bœuf fende la plaine :
Chaque syllabe pese et chaque mot se traine.
Mais si le daim léger bondit, vole et fend l'air,
Le vers vole et le suit aussi prompt que l'éclair.
Ainsi de votre chant la marche cadeucée
Imite l'action et note la pensée.

---

(1) Le passage est connu depuis long-tems : le poëte n'y a fait que deux ou trois changemens légers, pour l'approprier à la nouvelle place qu'il occupe.

Peut-être

Peut-être l'anecdote suivante, par laquelle je vais terminer cet article, n'y paraîtra-t-elle pas hors de propos. Dans une société choisie de l'ancien Paris, on discutait sur l'harmonie imitative des vers. Les uns s'étaient appuyés de morceaux connus des grands maîtres; les autres, d'objections non moins connues de certains critiques, qui regardent ce choix des sons comme un enfantillage grammatical. Le chevalier de Boufflers qui se trouvait dans le cercle, avait tenu pour le dernier parti : Delille n'avait pas dit un mot. Enfin, pour terminer la dispute, on demanda au poëte de réciter quelque morceau de ses ouvrages qui pût se rapporter à la question : il choisit celui qu'on vient de lire. Le chevalier de Boufflers s'écria : *Il a fait comme le philosophe ancien à qui l'on niait le mouvement ; il a marché* (1).

Signé, BOTTIGER.

---

(1) Cet article exigerait plusieurs observations. Mais nous avons pensé que tel qu'il est, il doit intéresser nos lecteurs. M. Bottiger paraît plein d'enthousiasme pour Delille : mais il l'aurait loué plus dignement peut-être en entrant davantage dans le caractere de son talent. Nous devons au reste lui savoir beaucoup de gré du zele qu'il montre pour la gloire de la littérature française.

POÉSIE.

Chant funebre en l'honneur du général HOCHE.

Quis desiderio sit pudor aut modus tam
cari capitis ? HOR.

POURQUOI ces apprêts funéraires ?
Pourquoi ces lugubres accents ?
De l'airain les sons militaires
Sont changés en gémissemens.
Mere désolée, attendrie,
L'œil baissé, la Patrie en deuil,
Jette des fleurs sur un cercueil ;
Et sa voix plaintive nous crie :
Pleurez sur cette tombe, et joignez aux cyprès
Des lauriers, que le tems ne flétrira jamais.

Dieux ! quand la victoire t'appelle,
Fier Hoche, à de nouveaux succès,
Bornant une course si belle,
Le destin t'enleve aux Français !
Ah ! d'une mort prématurée.
Jeune héros, ne te plains pas ;
Ta gloire, bravant le trépas,
Dans tous les cœurs vit assurée ;
Nous joignons, sur sa tombe, aux funebres cyprès,
Des laurieres, que le tems ne flétrira jamais.

Weissembourg lignes formidables,
Landau, par son bras affranchi,
Quiberon, tombeau des coupables,
Rhin orgueilleux qu'il a franchi,
Théâtres brillans de sa gloire,

Noms fameux pour la Liberté,
Sans cesse à la postérité
Vous ferez chérir sa mémoire,
Vous produirez sans cesse, avec de noirs cyprès,
Des lauriers, que le tems ne flétrira jamais.

De ses brillantes destinées
Le sort en vain tranche le cours.
On a vécu beaucoup d'années,
Quand on a rempli tous ses jours.
Guerrier et politique habile,
C'est peu de vaincre sur les cœurs,
Sa prudence obtint les honneurs
D'un triomphe plus difficile.
Pleurons, et sur sa tombe unissons au cyprès
Des lauriers, que le tems ne flétrira jamais.

Habitans des tristes contrées,
Dont il a fini les malheurs,
Si de vos ames égarées
Sa voix dissipa les erreurs;
Sans vous accabler par les armes,
S'il vous soumit par ses bienfaits;
Si lui seul vous donna la paix;
Si sa main a tari vos larmes;
Venez, et sur sa tombe unissez aux cyprès
Des lauriers, que le tems ne flétrira jamais.

O toi, qui, chargé d'infamie,
Déserteur de la Liberté,
Vas cacher ta gloire flétrie
Dans un exil trop mérité!
Tu n'existes plus pour la France,
O Pichegru! toi seul es mort.
Hoche respire; il vit encor
Au sein de la reconnaissance.

Nous joignons sur sa tombe, aux funestes cyprès,
Des lauriers, que le tems ne flétrira jamais.

Restes sacrés pour la Patrie,
Mânes augustes d'un héros,
Reposez, dépouilles chéries,
Près de la cendre de Marceaux.
Tous deux, dans le printems de l'âge,
Par le sort cruel moissonnés,
Tous deux par nos mains couronnés
Vous partagerez notre hommage.
Sur vos tombeaux unis nous joindrons aux cyprès
Des lauriers, que le tems ne flétrira jamais.

Soldats, leurs compagnons, leurs freres,
Révérez ces chefs immortels,
Et que leurs tombes tutélaires
Deviennent pour vous des autels !
Consacrez vos glaives terribles
Sur leur cercueil religieux :
Soutenus, inspirés par eux,
Vous serez toujours invincibles.
Allez, et moisonnez, pour joindre aux noirs cyprès
Des lauriers, que le tems ne flétrira jamais.

Ils vous ont ouvert la barriere ;
Imitez-les, sans les pleurer,
Volez dans la même carriere :
C'est-là qu'il faut les honorer.
Oui : que leurs ombres généreuses,
Nous servant après le trépas,
Guident encor dans les combats
Vos phalanges victorieuses.
Allez, et moissonnez, pour joindre aux noirs cyprès
Des lauriers, que le tems ne flétrira jamais.

Par le cit. BIGNON.

Hymne en l'honneur du général HOCHE, *composé par* CHÉNIER, *mis en musique par* CHERUBINI, *et exécuté par les chœurs du conservatoire de musique.*

Les Femmes.

Du haut de la voûte éternelle,
Jeune héros, reçois nos pleurs.
Que notre douleur solemnelle
T'offre des hymnes et des fleurs.
Ah ! sur ton urne sépulcrale
Gravons ta gloire et nos regrets ;
Et que la palme triomphale
S'éleve au sein de tes cyprès.

Les Vieillards.

Aspirez à ses destinées,
Guerriers, défenseurs de nos lois.
Tous ses jours furent des années ;
Tous ses faits furent des exploits.
La mort qui frappa sa jeunesse,
Respectera son souvenir ;
S'il n'atteignit point la vieillesse,
Il sera vieux dans l'avenir.

Les Guerriers.

Sur les rochers de l'Armorique,
Il terrassa la trahison ;
Il vainquit l'hydre fanatique,
Semant la flamme et le poison.
La guerre civile étouffée
Cede à son bras libérateur ;
Et c'est-là le plus beau trophée
D'un héros pacificateur.

Oui, tu seras notre modele,
Tu n'as point terni tes lauriers.
Ta voix libre, ta voix fidelle,
Est toujours présente aux guerriers.
Aux champs d'honneur où vit ta gloire,
Ton ombre, au milieu de nos rangs,
Saura captiver la victoire,
Et punir encore les tyrans.

ÉNIGME.

Les tambours, les cors, les trompettes,
Les timballes, les clarinettes
Animent chevaux et soldats.
J'anime-moi, sans faire de fracas.
Il faut me voir dans une affaire;
Je ne suis pas là sans rien faire:
Je vais mouvoir les escadrons;
Plus j'agis, plus on s'agite.
L'ennemi prend-il la fuite,
Il a beau galoper, je suis à ses talons.

LOGOGRIPHE.

Quatre membres forment mon nom:
Mais si vous ôtez le second,
Qui se présente après ma tête,
Adieu l'esprit, je deviens bête.

---

*Explication de l'*Énigme-Logogriphique *du* N°. 1er.

Le mot, ou les mots sont *les heures*, *les jours*, *les mois* et *l'an*.

ANNONCES.

Vie de Milton et jugement sur ses Ecrits ; ouvrage traduit de l'anglais de feu Samuel Johnson, et pouvant faire suite au poëme du *Paradis Perdu*. A Paris, chez les citoyens Fuchs, Kœnig, Pougens, Desenne et Honnert, libraires.

Nous avons du plaisir à faire connaître d'abord ce volume intéressant et instructif, dont l'extrait est prêt, et qui n'a été retardé que par l'abondance des matieres.

Les Fastes du Peuple Français, ou *Tableaux raisonnés de toutes les actions héroïques et civiques du Soldat et du Citoyen Français*. Ouvrage orné de gravures d'après les dessins du cit. Labrousse, représentant toutes les belles actions, traits de courage, de bienfaisance, de patriotisme et d'humanité, qui ont illustré la nation française. Cet ouvrage, dont il a déja paru douze cahiers, est de format grand *in*-4°., imprimé sur papier superfin. Chaque N°. comprend quatre gravures qui représentent chacune l'action héroïque d'un de nos freres d'armes, ou l'action de courage, de civisme ou d'humanité d'un citoyen français ; chaque dessin est accompagné de l'historique du fait.

On ne peut déterminer le nombre de volumes qu'aura cette précieuse collection, dont les premiers cahiers ont reçu l'accueil le plus flatteur et le plus honorable ; mais chaque cahier formant un ouvrage complet, on pourra s'arrêter à volonté. La beauté des gravures et la partie typographique ne laisse rien à desirer.

Cet ouvrage va être continué sans interruption. Tous les mois il en paraîtra quatre N^os., dont le prix, colorié, est de 4 liv. 10 sous chacun ; et en noir, 3 liv.

Il se trouve à Paris chez le cit. Saint-Sauveur, rue Nicaise, maison de la section des Tuileries ; chez P. J. B. Nougaret, rue Germain-l Auxerrois, n°. 69.

Traité physique et économique, par forme de dissertations, des trois regnes de la nature, est distribué *gratis* chez l'auteur, rue Hautefeuille, n°. 26. La liste des différentes dissertations contenues dans cet ouvrage, avec le prix de chaque dissertation ; elles contiennent tout ce qu'il y a de plus intéressant, savoir ; sur l'agriculture, l'économie champêtre, le jardinage, la médecine, l'art vétérinaire, l'histoire naturelle. On trouve aussi chez le même le catalogue de ses ouvrages gravés et coloriés.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De New-Yorck, le 10 août 1797.

Une grande affaire occupe en ce moment les esprits. C'est la découverte d'une conspiration tramée par le ministre anglais, Robert Liston, et M. Blount, membre du sénat au congrès, pour faciliter aux Anglais l'invasion, par terre, de la Floride et de la Louisiane, avec le secours d'une armée d'Indiens levés sur le territoire des Etats-Unis dans l'Etat de Tenesée, dont M. Blount est le plus grand propriétaire. Il y a long-tems que le ministre espagnol, le chevalier dom Yrajo, instruit des préparatifs secrets qui se faisaient à cet égard, avait fait part de ses soupçons à M. Pickering, secrétaire d'Etat, en le priant de se procurer de son côté les renseignemens que les devoirs de sa place lui ordonnaient de chercher, et lui permettaient d'obtenir.

M. Pickering, avec une candeur politique dont la diplomatie perverse de ce monde n'offre plus d'exemples depuis long-tems, ne crut pas que personne pût lui donner à cet égard des renseignemens plus exacts et des avis plus sinceres que le ministre anglais lui-même, qu'on lui annonçait comme le directeur en chef de l'expédition. Il écrivit donc à M. Liston pour lui demander si véritablement il se proposait, par ordre de sa cour, de s'emparer des possessions espagnoles près du Mississipi, et le pria de lui dire franchement ce qui en était. Celui-ci protesta hautement contre une pareille calomnie. Il assura que son gouvernement respectait trop l'indépendance des peuples et les droits du territoire neutre, pour se

permettre une pareille violation du droit des gens ; et d'après cette assurance, M. Pickering fut bien convaincu que l'ambassadeur espagnol avait conçu de fausses alarmes, et que sa nation n'avait rien à craindre puisque le ministre anglais l'avait dit. Malheureusement on découvrit, quelque tems après, une lettre de M. Blount lui-même à un chef d'Indiens, dans laquelle toute l'expédition était indiquée, et où le sénateur américain déclarait en propres termes, qu'il était et pour cette affaire, *à la tête du parti anglais*. Toute la candeur de M. Pickering ne lui permit plus cette fois de douter du projet d'invasion.

Cette lettre et d'autres renseignemens qui venaient à l'appui furent envoyés par le président des Etats-Unis, à la chambre des représentans, qui dénonça à l'instant même au sénat M Blount, comme coupable de trahison, demanda que son precès lui fût fait sur-le-champ, et qu'en attendant il fût expulsé du sénat.

Ces propositions furent à l'instant adoptées par le sénat. Mais M. Blount n'a pas jugé convenable de s'exposer aux conséquences de la procédure, et il a pris la fuite.

M. Monroë, dernier ambassadeur des Etats-Unis en France, où il s'est fait estimer par ses principes et sa conduite politique, et où il a déployé constamment le caractere d'un homme libre et éclairé, et d'un véritable ami de son pays, M. Monroë, rappellé l'année derniere par l'influence de la faction anglaise qui a gouverné si long-tems l'administration de ce pays, a demandé compte après son arrivée à M. Pickering, secrétaire d'Etat, des motifs qui avaient déterminé l'administration à le priver de sa place. M. Pickering a refusé d'entrer dans aucun détail à ce sujet ; il a dit que le gouvernement ne pouvait être obligé d'expliquer les raisons qui le determinaient à déplacer ses agens, et que « le défaut de confiance, quelle qu'en fût la cause, était un motif suffisant de changer un agent diplomatique. » Cela a donné lieu à une discussion entre M. Monroë et le secrétaire d'Etat, qui a été imprimée dans les journaux. M. Monroë va en conséquence publier inces-

sammentun compte rendu de sa conduite publique, dans lequel il se propose de dévoiler sans ménagement tout le système d'intrigues qui a dirigé, dans ces dernieres années, la conduite du gouvernement des Etats-Unis envers la France et l'Angleterre. Voici un article de sa réponse à M. Pickering, qui peut donner d'avance une idée de ce qu'il dira dans son compte rendu.

« Le changement qui est survenu dans la situation politique des Etats-Unis est trop frappant, et il est d'un trop grand intérêt pour ne pas fixer l'attention et exciter la sensibilité des observateurs les plus superficiels. Il y a peu d'années que le nom de l'Amérique était un nom vénérable dans la liste des nations; elle commandait le respect; elle excitait l'intérêt de toutes les puissances et de tous les hommes. Son commerce et son agriculture florissaient, son peuple était heureux. Aimée de ses anciens amis, redoutée de ses anciens ennemis, l'horison politique était pour elle sans nuages. Une coalition de tyrans, dont l'objet avoué était d'arracher la liberté de la surface de la terre, a excité pendant quelque tems de l'inquiétude; mais bientôt le bras puissant du republicanisme a brisé cette coalition, et a dissipé l'orage.

» Mais quel changement s'est opéré, et quel en sera le résultat? Non-seulement notre caractere national s'est déja altéré, non-seulement notre commerce et notre agriculture ont éprouvé de grandes pertes, mais nous allons être encore exposés à une guerre avec nos anciens et généreux alliés, devenus républicains d'après notre exemple, et nous allons nous placer à côté des restes de cette même coalition armée, dans ces derniers tems, contre la liberté du monde. Etrange et incroyable événement! Quelles causes ont donc amené un tel changement?.... Une grande question sera bientôt examinée. Le gouvernement a-t-il rempli ses devoirs envers ce pays, dans cette importante contestation? a-t-il fait tout ce qu'il devait faire? Je ne le crois pas. N'aurions-nous pas pu éviter cette crise par d'autres mesures plus conformes à notre honneur et à notre intérêt, sans expo-

ser ce pays à aucune espece de danger ? Je le pense fermement. C'est sous ce rapport que le sujet acquiert une nouvelle importance, et exige une attention plus particuliere. »

Le président des Etats-Unis vient de publier une proclamation conformément à la loi du 6 février 1793, qui ordonne que toute monnaie d'argent étrangere, excepté les dollars espagnols, cessera d'être monnaie de cours, dans les Etets-Unis, après le 15 octobre prochain ; et toute monnaie d'or étrangere, après le 31 juillet 1798.

TURQUIE.

De Constantinople, le 20 août 1797.

Les nouvelles que la Porte reçoit d'Albanie et des provinces voisines deviennent plus alarmantes chaque jour. Le grand-seigneur a fait assembler plusieurs fois son conseil d'Etat, et y a assisté en personne ; il s'est fait rendre compte de la situation de ce pays : le résultat des délibérations a été d'augmenter le nombre des troupes qui s'y trouvent, et de déployer la force contre les mécontens, si cela est nécessaire.

On a su dans le tems que le conquérant de la Perse, Mehemet-Kan, avait été assassiné ; mais on ignorait pourquoi. On vient d'apprendre que c'est parce que la paix qu'il avait conclue avec la Russie, avait déplu à la multitude, et que plusieurs grands de sa cour ont saisi cette occasion pour exciter un soulevement. Mehemet-Kan a été surpris dans son palais et tué à coups de poignards ; sa tête a ensuite eté montrée au peuple, qui a témoigné beaucoup de joie de se voir délivré de ce despote.

Du 5 septembre. Un horrible incendie s'est manifesté à Scutari, l'un des plus grands fauxbourgs de cette capitale. On ignore encore ce qui peut l'avoir occasionné. Trois mille maisons ont été réduites en cendres. Le grand-seigneur n'a pas craint de s'exposer aux dangers, pour animer, par sa présence,

les hommes qui s'efforçaient d'éteindre le feu ; mais tous leurs soins ont été inutiles. Constantinople même ne doit son salut qu'à la mer. Sans la largeur du canal, qui interceptait les étincelles et les flammes portées vers elle par un vent impétueux, elle eût infailliblement été, en grande partie, la proie de ce feu dévorateur. On a regretté le capitan-pacha, qui, dans de semblables occasions, montre toujours une présence d'esprit et une sagacité peu ordinaire. Il était allé activer, sur les rives occidendentales de la Mer-Blanche, une coupe considérable de bois pour la marine Turque.

Ce commandant doit se rendre, avec une escadre, dans l'Archipel, pour observer les mouvemens et les innovations que se permettent les habitans de nos frontieres, et qui, sur-tout parmi les Grecs, pourraient devenir d'une conséquence dangereuse. Les hommes les plus opulens et les plus considérés de cette nation, expriment hautement leur amour pour les principes républicains, leur aversion pour les Turcs, et le desir qu'ils ont d'échanger leur sujétion actuelle contre cette liberté qui faisait jadis de leur beau pays, la patrie de toutes les vertus mâles, de tous les talens sublimes, de tous les arts enchanteurs.

DANEMARCK. *De Copenhague, le 9 septembre.*

L'enfant dont la princesse royale était accouchée le 1er. de ce mois, est mort cinq jours après. Cette perte de l'héritier du trône a été ici vivement sentie; les séances du conseil d'Etat ont été suspendues quelques jours; on a interrompu les évolutions qui précedent les manœuvres de l'automne, et les théâtres seront fermés jusqu'à ce que le corps du jeune prince ait été transporté à Rotschild, où est le sépulchre des rois de Danemarck et de leur famille.

Les deux frégates russes qui étaient depuis quelque tems dans notre port, viennent de remettre à la voile pour la mer Baltique.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 25 septembre 1797.

Nous apprenons que Lafayette et ses compagnons sont décidément sortis des cachots d'Olmutz, grace à l'insistance que le Directoire exécutif et Buonaparte ont mise à les réclamer, et qu'ils sont en route pour notre ville. L'empereur voulant se justifier des cruautés qui ont été commises à l'égard de ces prisonniers, avait envoyé le marquis de Chasteller pour obtenir de Lafayette une déclaration sur ce point. Voici la seule qu'il ait consenti à donner, et qu'il a signée avant sa sortie :

Déclaration du général Lafayette; d'Olmutz, le 26 juillet 1797.

« La commission dont M. le marquis de Chasteller est chargé, me paraît relative à trois points :

1°. Sa majesté desire que j'établisse l'état véritable de notre situation à Olmutz. Je ne suis point disposé à faire entendre des plaintes. Les circonstances qui ont rapport à ce sujet, ont été détaillées dans des lettres remises ou du moins envoyées au gouvernement autrichien, et qui ont été transmises par mon épouse ; et si S. M. après leur lecture, n'est point satisfaite des ordres qui sont venus de Vienne, en son nom, je suis prêt à donner à M. le marquis de Chasteller tous les renseignemens qu'elle pourra desirer.

2°. S. M. l'empereur et roi desire d'être assuré, que après mon élargissement, je partirai immédiatement pour l'Amérique. Je lui ai souvent fait connaître que telle était mon intention ; mais comme une réponse conforme dans la circonstance actuelle, paraîtrait supposer le droit d'exiger cette condition, je ne puis juger convenable d'obtempérer à cette demande.

3°. Sa majesté l'empereur et roi me fait l'honneur de me notifier que les principes dont je fais profession sont incompatibles avec la sécurité du gouvernement autrichien, et que sa volonté est que je ne puisse rentrer dans ses *Etats* sans sa permission spéciale. J'ai des devoirs à remplir, dont je ne puis me délier moi-même. Je dépens par les liens de ces devoirs, des Etat-Unis, et avant tout je dépens de la

France, et je ne puis contracter d'engagemens incompatibles avec les droits que mon pays peut exercer sur moi. Cela excepté, je puis assurer le général marquis de Chasteller, que mon intention invariable est de ne jamais mettre le pied sur aucun territoire sujet à la domination de S. M. le roi de Boheme et de Hongrie. En conséquence, je soussigné m'engage envers S. M. l'empereur et roi, de ne jamais, en aucun tems, entrer dans ses Etats, sans avoir préalablement obtenu sa permission spéciale, pourvu que cet engagement ne devienne pas contraire aux droits que mon pays a sur ma personne ".

Signé, LAFAYETTE.

De Coblentz, le 14 septembre. Ce matin les habitans et les magistrats furent invités par des citoyens, à assister à la plantation qu'ils se proposaient de faire de l'arbre de la liberté. A l'instant, le magistrat fit publier au son de la caisse, qu'il ne prendrait aucune part à cette cérémonie, et recommanda à la bourgeoisie de ne pas y concourir. Mais l'impulsion était donnée. A onze heures, l'arbre, tant redouté, fut élevé sur la place de la parade; l'hymne des *Marseillais*, et d'autres airs patriotiques français, célébrerent ce triomphe. La cocarde *cis-rhenane*, où se mêlent les trois couleurs vertes, bleu et rouge, décora tous les chapeaux.

De Cologne, le 23 septembre. L'on a célébré hier à Bonn, une double fête en mémoire de la fondation de la République Française, et à l'occasion de l'indépendance cis-rhenane. A l'instar de Coblentz et Cologne, l'on y a planté un second arbre de la liberté.

La commission intermédiaire a publié un arrêté qui autorise les peuples des pays conquis par les armées de la République Française à exercer le droit naturel de choisir la forme du gouvernement qui leur convient, et profiter du bénéfice qui doit en résulter pour eux.

Par cet arrêté, les communes des cinq premiers arrondissemens du pays conquis sur la rive gauche du Rhin, qui ont planté l'arbre de la liberté et manifesté authentiquement leur vœu de changer la

forme du gouvernement auquel elles étaient soumises avant l'arrivée des Français, et d'adopter le gouvernement républicain sous le nom de République cis-rhenane, seront exemptes, à dater du 1er. vendémiaire prochain, des droits féodaux et des dîmes.

ITALIE. *De Venise, le 8 septembre.*

La flotte vénitienne, qui bientôt s'appellera flotte cisalpine, composée de 13 vaisseaux de ligne et de 7 frégates, a mis à la voile. On ne sait quelle est sa destination.

Le citoyen Dandolo vient de partir pour Udine, chargé d'une commission auprès du général Buonaparte.

On assure qu'à Udine on a découvert une trame qui s'étendait de Naples jusqu'à Vienne, et dont les principaux agens étaient deux négociateurs diplomatiques. On a dû mettre les scellés sur les papiers de plusieurs personnages qui y jouent un rôle.

De Mantoue, le 10 septembre. Tout s'organise ici, et tout nous assure que nous serons Cisalpins. En voici une preuve évidente. L'administration d'Etat a fait un décret pour l'abolition des fiefs. Le général Miollis ne crut pas avoir l'autorité de la sanctionner. Le décret fut envoyé au général en chef, qui y donna aussi-tôt sa sanction. Elle arriva hier au soir, et sera publiée incessamment. Voilà donc détruite une des colonnes de la tyrannie féodale, et nous commençons à ressentir les effets du nouveau régime républicain.

On assure qu'on fait l'estimation de tous les effets appartenans à la chambre, sans en excepter aucun : c'est une nouvelle preuve que nous serons libres.

Outre les vingt-quatre chariots de munitions de guerre envoyés dernierement à l'armée, il en est parti beaucoup d'autres les nuits dernieres pour la même destination.

Le commandant de la place a reçu l'ordre de *démarquer* autour des fortifications, les six cents toises que comprend le plan général de defense de cette place.

La municipalité vient de publier une lettre du général Miollis, qui déclare exempts de la peine prescrite par la loi, les citoyens qui n'ont pas fait leur approvisionnement, et leur precrit de l'achever dans le terme de 15 jours, sous les mêmes peines. Tout annonce que la paix n'est pas encore conclue.

D'Udine, le 8 septembre. On assure que l'empereur, par

son *ultimatum*, demande l'Istrie, la Dalmatie, une partie du Frioul vénitien et Mantoue, et que le Directoire est dispose à céder la Dalmatie sans l'Istrie, et à accorder quelques indemnités en Allemagne. Ainsi la guerre aura lieu, si l'empereur persiste dans ses prétentions, et ne renonce pas entierement à l'Italie.

De Florence, le 7 septembre. La haine invétérée de ce gouvernement et des nobles de Toscane contre les Français est égale à leur duplicité, à leur dissimulation et à leur bassesse; ils en ont donné de nouvelles preuves pendant le séjour que le ministre Buonaparte a fait à Florence. Pendant qu'on lui rendait des honneurs extraordinaires, il n'est point de calomnies qu'on ne répandit contre l'armée d'Italie et son invincible chef. Les moines des *Anges* et les *serviteurs* de Marie ayant répandu qu'ils avaient reçu une copie authentique du traité d paix, aussi tôt une foule innombrable se présenta à leurs couvens. Avec quels transports on lisait, on commentait, on copiait ce glotieux traité! Mantoue était rendue à l'empereur; la terre-ferme de Venise et la Lombardie, jusqu'à Bologne, lui étaient cédés. On concluait que bientôt la république cisalpine n'existerait plus, et que les Italiens amis de la liberté, disparaîtraient avec elle.

Le nouveau ministre de la République Française, Cacault, vient d'arriver. Les patriotes de Toscane ne savent encore quelle opinion ils doivent s'en former; elle ne sera pas favorable, si ce ministre ne trouve les moyens de prévenir les visites trop fréquentes de Manfredini, et de se dispenser d'accepter les dîners que voudra lui donner S. A. R. Le représentant d'une république ne doit pas être flatté des honneurs que lui prodiguent des cours lorsqu'elles craignent, etc.

D'Ancône, le 6 septembre. La municipalité a fait intimer à l'évêque et au chapitre de présenter sur-le-champ tous leurs livres de compte, et de lui remettre, dans l'espace de trois jours, tous leurs biens. Elle assignera à l'évêque 1000 écus romains de rente, et aux chanoines 100 écus. Le reste de leurs biens sera appliqué aux besoins du public.

La municipalité vient de publier une proclamation qui mérite d'être connue. Pour démontrer les avantages de la révolution, elle compare l'état des Anconitains avec celui des esclaves de Pie VI. « Citoyens libres, contemplez le sort des sujets du pape; voyez à quelles extrémités l'ont réduit son orgueil et son imbécillité. Un prêt forcé que le clergé séculier et régulier doit faire à la chambre apostolique, sous prétexte

prétexte d'éteindre les cédules, n'a pas suffi. Pie VI, par un nouvel édit, impose différentes taxes destinées à remplir le déficit du trésor caméral. Les voici dans un seul tableau, afin que vous puissiez les embrasser d'un coup-d'œil, plaindre le sort de vos freres encore esclaves, et apprécier encore mieux le bienfait de la liberté que vous devez à votre conquérant et à la France. (Suit l'extrait de l'édit papal.) ,,

Osimo, Jesi et quelques autres villes de la Marche nous ont envoyé des députés, pour nous faire savoir que ces peuples veulent être libres et fraterniser avec nous. Nous avons répondu en véritables Républicains.

De Milan, le 9 septembre. On vient de nous offrir le tableau suivant des ressources de la république cisalpine.

Les créances de la Lombardie sur la maison d'Autriche se montent à plus de 330 millions. Cette somme equivaut à toute la Lombardie. Que perdrait donc la maison d'Autriche, si elle était acquittée de cette dette? Dans ce cas, la cession ne demanderait qu'un jugement de transaction civile entre la République et l'Autriche, dont les Français auraient été les juges. Et le sang des Français et des Italiens, répandu pour l'ambition de François II, et les droits des peuples qui réclament leur liberté et leur souveraineté, les compterait-on pour rien?

Il est donc nécessaire que la république cisalpine soit autorisée à exiger ses anciennes créances, et que la maison d'Autriche fasse ses paiemens à tems. Mais où prendre ces sommes? Le Tyrol, la Styrie, la Carinthie, Trieste et tous les autres domaines autrichiens voisins de l'Italie seront cédés à la Cisalpine, en compensation de tout ce que lui doit la maison d'Autriche. Elle doit aussi des sommes considérables à l'ancienne république de Venise; elle cédera donc aussi la Toscane. Ces cessions ne sont qu'un acte de justice: elles forment les ressources de la république cisalpine,

ESPAGNE. *De Madrid, le 18 septembre.*

La nouvelle du 18 fructidor a excité dans cette capitale des impressions très-diverses; celles de la joie ont beaucoup dominé. Les Français, amis de la révolution, et les Espagnols amis de la France, n'ont point dissimulé leur allégresse. Mais, à Madrid comme à Paris, les Français faibles et incertains, et les étraugers, ennemis de la République, ont crié à la violation de l'acte constitutionnel.

Quelques jours auparavant, le courier de Bayonne avait apporté la nouvelle que les barrieres de Paris étaient fer-

mées, que cette capitale était dans la plus grande confusion, et qu'il n'en partait aucun courier. Ces allarmes parurent causer beaucoup de joie aux émigrés répandus en Espagne, et à quelques ministres étrangers près la cour de Madrid. Lorsqu'ils apprirent les événemens du 18, ils ne voulurent point croire au récit verbal que leur fit l'ambassadeur de France ; il fallut leur mettre sous les yeux les dépêches officielles et la fameuse loi du 19 fructidor. Rien n'était plus curieux que leur embarras et que l'air de chagrin qui perçait à travers leurs félicitations.

L'ambassadeur de France s'empressa de communiquer ces nouvelles à la cour. Le prince de la Paix en témoigna hautement sa satisfaction ; il parut mettre dans ses démonstrations beaucoup de franchise.

Cependant l'article des déclarations de Duverne de Presle, où ce conspirateur fait entendre que le roi d'Espagne était disposé à favoriser les contre-révolutionnaires de l'extérieur, affligea beaucoup le ministre espagnol. Il rappella à notre ambassadeur tout ce que la cour de Madrid avait fait depuis la paix pour écarter de semblables soupçons, notamment le traité d'alliance et la guerre à l'Angleterre. Il lui déclara qu'en effet M. d'Entraigues et M. de la Vauguyon avaient plusieurs fois essayé de faire des insinuations au cabinet de Madrid, pour le faire entrer dans une espece de coalition secrette contre la République ; mais qu'elles avaient été constamment repoussées, et que, dernierement encore, M. de la Vauguyon paraissant persister dans son projet, avait reçu ordre de s'éloigner de la cour.

Le prince de la Paix, après avoir protesté de son attachement sincere à la Républiqee, et du desir de maintenir l'union la plus intime entre les deux puissances, a renouvellé à notre ambassadeur l'assurance que leurs majestés catholiques partagaient les mêmes sentimens, et qu'elles étaient fermement résolues à maintenir les traités.

Quant à M. de Las-Casas qui se trouve nommé dans les déclarations de Duverne Dupresle, le prince de la Paix n'a point dissimulé que la cour de Madrid était mécontente de sa conduite en Angleterre et des liaisons qu'il y avait eues avec les émigrés.

Au reste, le prince de la Paix a protesté que dans ces déclarations tout était supposition et calomnie ; la franchise que ce ministre espagnol a mise dans cette explication, paraît n'avoir laissé aucun doute, aucun soupçon au gouvernement français.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 vendémiaire.

Après avoir adopté un long projet sur les secours à accorder aux citoyens dont les propriétés ont été ravagées par la grêle, l'incendie ou les inondations, le conseil des Cinq-cents reprend la discussion sur le monument proposé pour perpétuer la mémoire du 18 fructidor.

Garnier demande qu'il soit décrété en principe, qu'il sera célébré une fête commémorative de cette journée, et que le mode d exécution soit renvoyé à la commission. Adopté.

La discussion s'est ensuite engagée sur le projet tendant à exclure les ex-nobles des fonctions publiques.

Oudot pense que, dans le silence de la constitution sur cet objet, il faut recourir au droit naturel, bâse de tout pacte social : or, il prescrit impérieusement cette mesure. Quels ont été les oppresseurs du peuple, ceux qui ont suscité la coalition des puissances, qui ont allumé la guerre civile, organisé la Vendée, défendu le tyran au 10 août? Ce sont les nobles.

Luminais parle dans le même sens qu'Oudot. Il trouve dans l'acte constitutionnel une disposition qui leur donne l'exclusion, puisque les nobles font dans toute l'Europe une corporation jouissant des même priviléges; et il cite plusieurs jurisconsultes, qui disent que les nobles sont les membres d'une même famille.

Le conseil a repris, le 7, la discussion sur le projet relatif aux ex-nobles.

Garnier (de Saintes) : L'Europe entière s'unit à la France pour accuser les ex-nobles de tous les maux qui affligent l'humanité depuis sept ans. Ce sont eux qui attisent la guerre et empêchent la conclusion de la paix; qui, sous des bannières diffé-

rentes, ont fomenté toutes les conspirations, tous les assassinats. Ils sont dans un état permanent de guerre contre la République. Il faut les réduire à l'impuissance de nuire. L'orateur appuie le projet de Gay-Vernon.

Duchesne regarde la mesure proposée, comme devant rétablir la loi du 17 septembre sur les suspects. Ou les ex-nobles sont coupables, ou ils ne le sont pas. Dans le premier cas, ils doivent être jugés; dans le second, pourquoi les flétrir dans l'opinion publique, et leur ravir des droits que la constitution leur accorde? N'ont-ils pas donné des gages de leur républicanisme, en jurant haine à la royauté et attachement à la République? La suite de la discussion est ajournée à demain.

Eschasseriaux l'aîné propose un projet de division du territoire de Saint-Domingue en cinq départemens, dont les noms sont : le Nord, l'Ouest, le Sud, le Sud-est et le Nord-est. Les chefs lieux sont : le Cap, le Port-Républicain, les Cayes San-Yago et San-Domingo. Ce projet est adopté.

Le Directoire invite le conseil, par un message, à examiner s'il ne conviendrait pas d'abolir les bénéficiers et les chanoines dans la ci-devant Belgique.

Renvoi à une commission.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 6, une résotion qui ordonne la célébration d'une pompe funebre en mémoire du général Hoche. Il a rejetté celle relative aux réfugiés des colonies, comme favorisant la rentrée des émigrés.

Cretet a fait, le 7, le rapport sur la résolution concernant les finances. La commission a donné son assentiment aux treize premiers titres; mais sur le quatorzieme, relatif à la mobilisation de la dette publique, elle s en rapporte aux lumieres du conseil qui ajourne la discussion.

Savary, au nom de la commission militaire, soumet, le 8, à la discussion du conseil des Cinq-cents, un projet de résolution sur l'établissement des conseils de revision. Ce projet est adopté. En voici les dispositions principales :

Art. Ier. Il sera établi, pour toutes les troupes de la République un conseil de révision permanent dans

chaque division de l'armée et des troupes de l'intérieur.

II. Il sera composé d'un officier général, d'un chef de brigade, d'un chef de bataillon ou d'escadron, de deux capitaines et d'un greffier au choix du président; le rapporteur sera pris parmi eux, et un commissaire-ordonnateur, ou des guerres, remplira les fonctions de commissaire du Pouvoir exécutif.

III. Il faudra, pour être membre du conseil, avoir l'âge de 30 ans accomplis, avoir fait trois campagnes, ou six ans dans le service de terre ou de mer.

La bâse de ses attributions est de prononcer, à la majorité des voix, l'annuliation des jugemens dans les cas suivans, savoir :

1°. Lorsque le conseil de guerre n'a point été formé de la maniere prescrite par la loi;

2°. Lorsqu'il a outre-passé sa compétence, soit à l'égard des prévénus, soit à l'égard des délits dont la loi lui attribue la connaissance;

3°. Lorsqu'il s'est déclaré incompétent pour juger un prévenu soumis à sa jurisdiction;

4°. Lorsqu une des formes prescrites n'a point été observée, soit dans l'information, soit dans l'instruction;

5°. Lorsque le jugement n'est pas conforme à la loi dans l'application de la peine.

Enfin, le conseil de révision ne peut connaître du fonds. Si la nullité du jugement résulte du défaut de compétence, le conseil de révision renvoie le fonds du procès au tribunal qui doit en connaître.

On reprend la discussion sur le projet d'exclure les ci-devant nobles de toutes les fonctions publiques.

Bachelot parle en faveur du projet : il s attache à prouver que la fidélité à la constitution ne doit pas être une fidélité stérile et morte; qu'en jurant de la défendre, le législateur n'a pas contracté l'engagement de repousser les moyens extraordinaires qui peuvent assurer son maintien dans des circonstances difficiles; et qu'il n'existe point en ce moment de moyen plus efficace de maintenir le pacte social menacé de toute part, que de le préserver des atteintes des nobles, ses plus implacables ennemis.

Ici l'orateur fait l'histoire des intrigues, des attentats, de l'hypocrisie de la noblesse durant le cours de la révolution française ; il compte parmi les hypocrites et les intrigans, Lafayette et les Lameth.... Et en votant pour le projet de résolution, il dit qu'il le trouve même insuffisant, et il exprime un regret bien significatif sur ce qu'on n'a point encore réglé par une loi le mode d'ostracisme et de déportation. Ce discours sera imprimé.

Betz combat le projet par la force des raisons et des principes ; il n'entreprend pas de défendre la noblesse, mais la constitution ; et sans se perdre dans des déclamations, il réduit la question à ses véritables termes : La constitution permet-elle d'exclure les ci-devant nobles des fonctions publiques? L'orateur se prononce fortement pour la négative. En effet, dit il, l'art. VIII de la constitution a marqué sans équivoque les caracteres qui constituent un citoyen français ; et chacun sait qu'on n'est point dépouillé de ces caracteres par la qualité d'ex-noble ; on est donc citoyen français, quoiqu'on ait appartenu à la caste de la noblesse. Or, l'art. XI dit que tous les citoyens français peuvent être appellés aux fonctions publiques ; on ne peut donc, sans violer la constitution, en exclure ceux qui ont été nobles. On nous dit qu'on ne veut que suspendre l'exercice de leurs droits pendant quatre ans ; mais n'est-ce pas ajourner l'exécution d'un article de la constitution ? et cet ajournement ne passe-t-il pas les bornes du pouvoir législatif? et d'ailleurs, la constitution nous dit en termes formels, que l'exercice des droits de citoyen ne peut être suspendu que dans les cas qu'elle-même a prévus et exprimés. L'orateur vote contre le projet. Son discours sera imprimé.

Gayvernon obtient la parole, pour une motion d'ordre, sur le sujet de la discussion ; et après avoir essayé de répondre aux objections faites contre son projet, par la lecture de quelques articles de la déclaration des droits et de la déclaration des devoirs du citoyen, il termine en demandant le renvoi de toutes les propositions relatives à cette objet, à l'examen de la commission chargée de s'occuper de la

question de l'ostracisme, et de celle de la dé- tion Ce renvoi est ordonné.

Thomany, député noir de Saint-Domingue, par motion d'ordre : Les droits de l'homme ont existé dans tous les tems, et cependant, au mépris de ces droits, les despotes de la France avaient permis la traite des Noirs. Des individus de tout âge et de tout sexe, exposés au marché comme des bêtes de somme, étaient vendus. En proclamant la liberté, vous avez fait cesser cet infâme trafic ; mais il vous reste une chose bien importante à faire, c'est de déclarer nulles toutes les obligations consenties pour cause d'achat de Noirs. Je demande que cette proposition soit renvoyée à une commission. Adopté.

Saint-Horent fait, le 9, un rapport sur la demande de Freron et Garnier, de représenter la Guyane française au Corps législatif. Une loi du 8 ventôse a déclaré nulle leur nomination. La commission pense que l'élection était légitime ; mais que la question est de savoir si ces citoyens, qui ont été nommés pour faire partie des deux tiers de la Convention restant au Corps législatif, et qui devaient courir comme eux les chances du tirage au sort, peuvent être admis aujourd hui que le tirage est effectué, et qu'ils n'en ont pas subi les hasards. La commission s'est décidée pour la négative, et propose l'ordre du jour sur la pétition de Freron et Garnier. Impression et ajournement.

On reprend la discussion du projet de résolution sur la contrainte par corps. Ludot est entendu. Il fait des propositions nouvelles qui sont renvoyées à la commission. [Il n'y a point eu de séance le décadi.]

Martinel fait le 11, au conseil, diverses propositions, dont il demande lui-même le renvoi à l'examen d'une commission. Ces propositions tendent à faire rapporter la loi du 25 fructidor an II, relative aux émigrés du ci-devant comtat d'Avignon ; 2°. à faire assimiler les habitans de cette contrée aux Français, dans tout ce qui concerne l'émigration. Le conseil en renvoie l'examen à une commission.

Riou s'exprime ainsi, par motion d'ordre : Vous avez entendu voter à cette tribune des remerci-

mens aux colonies orientales pour avoir désobéi au gouvernement : et de quelle bouche sont-ils sortis ? de celle d'un homme qui n'entra jamais dans nos ports sans avoir laissé quelques bâtimens français au pouvoir de l'Angleterre, ou dans les abymes de l'Océan ; d'un homme qui, après avoir sans-culotisé la marine française avec Jean-Bon-Saint-André, voulut la réduire depuis à la nullité la plus honteuse. Certes, ils sont bien coupables les colons de l'isle de France, qui non-seulement ont méconnu l'autorité du gouvernement, mais encore ont poussé la cruauté jusqu'à déporter les agens du Directoire sur une côte semée d'écueils ; mais vous serez indulgens pour l'erreur, vous ne voulez punir que le crime.

On vous fit arrêter un message au Directoire pour lui demander quelle récompense il a décernée au contre-amiral Sercey, relativement à je ne sais quel exploit dont personne ne connaît l'existence. Mais ce que personne n'ignore, c'est que le contre-amiral Sercey, favorisa le plus astucieusement la rebellion de la colonie ; c'est lui qui signa l'ordre de déportation des agens du Directoire. Eh ! voilà l'homme qu'on veut récompenser. Mais il n'en sera pas ainsi.

Je demande, 1°. le rapport de l'arrêté portant qu'il sera fait un message au Directoire pour connaître quelle récompense il a décernée au contre-amiral Sercey ; 2°. qu'un autre message lui soit fait pour savoir quelles mesures il a prises pour faire respecter son autorité dans les colonies de France et de la Réunion ; 3°. qu'une commission soit nommée pour s'occuper des moyens de mettre la constitution en activité dans ces contrées, et d'assurer la punition des auteurs de leur rebellion.

Le conseil décrete la premiere proposition de Riou, et renvoie les autres à l'examen d'une commission spéciale.

Gayvernon dénonce les manœuvres des émigrés qui, à force d'argent, parvenaient avant le 18 fructidor à faire incrire leurs noms à la place de ceux des défenseurs de la patrie, sur les registres des conseils d'administrations militaires : munis de certificats constatant cette inscription, ils se faisaient

ensuite facilement rayer de la liste des émigrés. L'opinant cite un grand nombre d'individus qui sont parvenus à obtenir leur radiation par cette manœuvre ; il demande que ces faits soient dénoncés au Directoire par un message, et qu'il soit invité à porter un regard sévere sur les registres de tous les conseils d'administration.

Talot appuie la proposition de Gayvernon ; et il demande en outre que les registres des inspecteurs des charrois ne soient pas négligés dans cet examen. Les deux propositions sont adoptées.

Le conseil des Anciens aborde, le 18, la question des finances. Cretet, rapporteur, dit que la commission a regretté que le conseil des Cinq-cents ait réuni dans une seule résolution tout ce qu'il a cru devoir présenter sur les finances ; la commission sentant l'avantage d'une partie de ce plan, eût desiré pouvoir le séparer de la partie qui présente quelques difficultés.

Les treize premiers titres de la résolution ont un caractere d'indivisibilité évident, et aucun des moyens qu'ils présentent, ne peut être ajourné ni rejetté sans exposer le salut de l'Etat. Il est nécessaire de compenser par la rapidité de la discussion, le mal qui est résulté des illusions dans lesquelles on nous a retenus, et des délais qui en ont été la suite.

Mais, devait-on réunir au projet que nous examinons, le titre 14 sur la dette publique ? La commission a pensé le contraire : la division eût eu cet avantage bien précieux, que vous eussiez pu approuver de suite tout ce qui est vraiment urgent, et donner une grande latitude à la discussion des objets qui peuvent être ajournés sans danger ; la maturité de l'examen et la démonstration de la nécessité de la mesure proposée, eût porté le calme et la consolation dans les esprits.

Le rapporteur divise son travail en deux parties : la premiere comprend les treize premiers titres. La commission pense qu'ils méritent l'approbation du conseil.

La seconde partie, uniquement relative à la dette publique, présente plus de difficultés. Vous allez,

dit le rapporteur, juger une question qui n'a pas été agitée par les représentans d'un peuple libre ; vous avez à prononcer entre des intérêts opposés, mais majeurs ; vous peserez l empire de la nécessité pour donner à la justice tout ce qui sera en votre pouvoir.

Un état libre a sans doute le droit de retrancher de sa dette, la part qu'il ne peut acquitter : ce principe est évident. Il est également démontré que le gouvernement ne peut acquitter, en totalité, la dette dont la République se trouve actuellement chargée. Il faut donc en venir à une mesure qui, d'une part, ne laisse à la nation que la dette dont elle peut acquitter les intérêts et, de l'autre, donne à ses créanciers tout ce qu ils ont dtoit d attendre.

Cette mesure est dans les intérêts des créanciers de l'Etat ; car sans elle ils n'obtiendront jamais une véritable consolidation, et il ne peut y en avoir qu'autant qu'elle sera bâsée sur les contributions, lesquelles ont un terme et une mesnre qu on ne peut dépasser. Cretet présente une évaluation des biens que la nation livre à ses créanciers.

Dedelay-d Agier, avant d'examiner la résolution, commence par présenter des vues profondes sur la nature de l'impôt, sur les revenus territoriaux et industriels de la France, et sur la quotité des contributions qu'elle peut supporter ; et après avoir pesé les avantages et les inconvéniens de la résolution, il paraît incliner pour le rejet.

Vernier a défendu, le 9, la résolution. Il déclare que les créanciers de l'Etat ne doivent compter que sur la moitié du revenu qu'ils avaient. Qu'il y a impossibilité de payer la totalité, et qu'on fait pour eux tout ce qu'il est possible de faire.

Baudin la combat, ainsi que Rousseau. Ils pensent que les circonstances ne sont pas telles qu'on soit forcé de réduire au désespoir deux cent mille familles, et que les finances de la République peuvent être améliorées sans recours aux moyens extrêmes proposés.

Clausal la soutient par des raisons politiques. Il trouve qu'il est utile et nécessaire d'attacher une

foule de familles au sort de la révolution, en les forçant d'acquérir les biens nationaux.

Dans la séance du 11, Lebrun, rapporteur de la commission chargée de l'examen de la résolution du 26 thermidor, qui proposait la destitution des commissaires de la trésorerie, en propose le rejet; les motifs d'incapacité, malveillance, et encore moins ceux de mauvaise foi, ne pouvant leur être applicables. La résolution sur les finances a été approuvée dans la même séance.

Chasal prend, le 12, la parole ponr une motion d'ordre. Je suis informé, dit-il, et je dénonce au conseil qu'il existe à Paris et dans la République, plusieurs maisons d'éducation où l'on inspire aux éleves la haine du gouvernement républicain. Fondateurs de la République, vous attendez, pour la consolider, une génération républicaine; on l'institue monarchiste; le souffrirez-vous? Le mal vient de ce qu'aucune autorité ne surveille l'instruction particuliere, et de ce qu'aucune peine n'est décernée contre l'instituteur ennemi du gouvernement républicain.

Sans doute l'industrie est libre; mais la cité ne peut protéger celui qui l'attaque dans son essence et dans ses élémens. Rien n'y tend plus directement que l'éducation que je vous dénonce. C'est la lime sourde attachée à la base de la République pour l'user, qui parviendra lentement, mais plus sûrement à son but. Vous avez vu de foibles insectes piquer les bourgeons naissans des arbres, et y déposer des vers qui doivent croître avec eux et dévorer les fruits : voilà le travail des instituteurs; ils déposent le ver royal dans les bourgeons de l'arbre de la liberté. On recueille ce qu'on a semé; si on seme la royauté, la royauté sera recueillie.

L'instruction fait tout; c'est par elle que l'on supporte le despotisme dans les isles de la Grèce, où l'on adora l'égalité. Nous-mêmes, nous ne relevâmes ses autels que parce que l'heureuse incurie des rois nous laissa nourrir, dans notre jeunesse, des beaux faits de Sparte, de Rome et d'Athènes, et nous familiariser avec les Lycurgues, les Solon, les Brutus.

Hommes, nous ne pouvions que les imiter. Nous

n'aurons pas la stupidité des rois : tout sera républicain dans notre république. On n'obtient le dernier soupir d'un homme libre que lorsqu'on a obtenu son premier sentiment. Instituteurs, vous le ferez naître, ou nous vous arracherons le dépôt sacré des enfans de la patrie. Nous l'arracherons au pere lui même, s'il organisait pour eux la dégradation, l'opprobre et le supplice de la servitude. Un pere n'a de droits sur ses enfans que pour faire leur bonheur.

L'orateur termine en proposant un projet de résolution, tendant à mettre les pensionnats et maisons d'éducation sous la surveillance des administrations municipales, qui les visiteraient au moins une fois par mois, pour s'assurer si on y instruit les éleves dans l'amour de la République et de ses lois. Si le contraire était reconnu, elles interdiraient les pensionnats ou maisons d'éducation. Les instituteurs et institutrices qui professeraient la haine de la République et de ses lois, seraient déportés à perpétuité.

Impression et renvoi à l'examen d'une commission spéciale.

Pison du Galand fait adopter la question préalable sur la réclamation des condamnés de Lisieux, attendu que le tribunal de cassation a faït une juste application de la loi.

On donne, le 13, lecture de la rédaction définitive de la résolution sur les passe-ports.

Darracq : Je crois l'art. VIII incomplet, et, dans les termes où il est conçu, tuant pour le commerce. C'est une bonne précaution, sans doute, d'ordonner que les passe-ports désigneront le lieu où veut se rendre celui qui l'obtient; mais après avoir pourvu à la sûreté publique, vous devez pourvoir à la conservation des intérêts particuliers. Or, je suppose qu'un négociant, parti de chez moi pour Paris, apprenne à son passage à Bordeaux qu'un de ses correspondans du Languedoc menace de banqueroute ; qu'il soit forcé de dériver sa route directe, et de se rendre auprès de son débiteur en Languedoc ; se retirera-t-il chez lui pour prendre un nouveau passe-port? Quels frais ! quels retards dangereux, ruineux peut-être ! Il faudrait donc ajouter, que la municipalité du lieu où

il voudra changer de route, pourra lui délivrer un nouveau passe-port, sur l'attestation de deux citoyens du canton Adopté.

Dubois (des Vosges) présente un nouveau projet sur l'établissement d'une compagnie d'inspecteurs des contributions directes.

Impression et ajournement.

Lamarque donne une nouvelle lecture de son projet de résolution sur les suspensions de ventes de domaines nationaux, avec les amendemens dont la commission l'a jugé susceptible.

Bergier : Je combats le projet, en ce qu'il tend à confirmer des ventes suspendues ou annullées par le Directoire. Ce n'est pas que je veuille troubler un instant la légitime possession des acquéreurs de bonne foi; mais bien celle très illégale et très-illégitime de ces écumeurs, qui n'ont jetté les hauts cris contre le Directoire, les ministres et les administrations, que parce que ces autorités ont voulu retirer de leurs mains cent cinquante ou deux cents millions qui appartiennent à la nation, et qui sont dûs :

1°. Aux défenseurs de la patrie, qui ne vont marcher à de nouvelles victoires que dans l'espoir flatteur que la République tiendra la parole qu'elle leur a donnée de les récompenser, comme ils tiennent celle de vaincre qu'ils lui avaient donnée;

2°. Aux créanciers des émigrés, qui n'ont encore pu obtenir leur liquidation, bien moins encore leur paiement;

3°. Aux créanciers de l'Etat, qui doivent jouir du bénéfice provenant de la vente du reste des biens nationaux;

4°. Enfin, aux vrais propriétaires sur les biens desquels, soit comme émigrés, soit comme prévenus d'émigration, avait été mis un séquestre levé depuis leur radiation définitive; mais qui n'ont encore pu rentrer dans la jouissance de ces biens soumissionnés et illégalement vendus pendant le séquestre.

La discussion est continuée à demain.

Le conseil des Anciens a approuvé, dans sa séance du 12, cinq résolutions, toutes relatives à des intérêts particuliers.

La discussion s'est ensuite ouverte sur celle concernant le remplacement des administrateurs.

Rossée soutient qu'elle ne blesse point la constitution, en ce qu'on ne peut supposer qu'elle ait voulu remettre à un seul administrateur le soin de s'adjoindre ses quatre collegues.

Baudin l'a combattue de nouveau. Il dit que l'acte par lequel des administrateurs restans s'adjoignent des collaborateurs, n'est point un acte d'administration, et que le commissaire du Directoire n'a pas le droit d'y prendre part, et qu'il faut s'en tenir à la constitution, qui n'accorde au Directoire la faculté du remplacement que lorsque l'administration est vacante. Ajournement.

L'ordre du jour du 14, du conseil des Cinq-cents, ramene la discussion du projet de Lamarque, relatif aux suspensions de vente de domaines nationaux. Il est de nouveau combattu par quelques orateurs.

Malès pense qu'il y a des lois suffisantes pour garantir aux acquéreurs leurs propriétés et aux soumissionnaires leurs droits, et qu'ainsi le projet est inutile. Je ne sais par quelle fatalité, répond Lamarque, un projet réclamé comme indispensable par des milliers de citoyens est sans cesse contredit. Il n'est pas ici question du projet de Bornes. Il s'agit encore moins d'un effet rétroactif, et je persiste dans mon projet. La discussion a été fermée, et plusieurs articles mis aux voix sont successivement adoptés.

La discussion s'est engagée, le 15, sur les trois projets de résolution présentés dernierement par Duchesne sur les transactions entre particuliers pendant la dépréciation du papier-monnaie. Le premier contient des regles générales pour les cas les plus ordinaires, et qui paraissent immédiatement susceptibles de l'application de l'échelle de proportion. Le deuxieme renferme celles qui doivent s'appliquer aux rentes viageres. Le troisieme n'a rapport qu'à des cas d'exception pour les ventes d'immeubles, partages, dots, douaires légitimes, droits successifs, engagemens de commerce; et de quinze articles qui composent le premier projet, huit ont été adoptés, et la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Le conseil des Anciens a approuvé, 1°. la résolution qui autorise le tribunal de cassation à former dans son sein une 4e. section pour l'expédition de l'arriér ; 2°. celle qui accorde au Directoire la faculté de nommer les membres des administrations, toutes les fois qu'elles ne sont pas en nombre suffisant pour délibérer.

PARIS. *Nonidi*, 19 *Vendémiaire, l'an VI de la République.*

La cérémonie funebre qui a été célébrée le 10 vendémiaire, en mémoire du général Hoche, a été trop belle, trop imposante, pour que nous n'en donnions pas une idée à nos lecteurs. Depuis six heures du matin jusqu'au soir, le canon ne cessa de tirer de quart-d'heure en quart-d'heure. A midi, la cérémonie commença, toute la garnison de Paris se trouvait dans le Champ-de-Mars. Le Directoire exécutif sortit à pied de l'Ecole-Militaire, précédé des autorités constituées, accompagné du corps diplomatique et de ses ministres, et suivi de la famille du général mort. Au milieu de ce cortége, et devant le Directoire, quatre vétérans portaint le buste de Hoche, orné de la couronne de l'immortalité. Les généraux Augereau, Bernadotte, Hédouville et Tilly l'environnaient. On se rendit à l'autel de la patrie, devant lequel s'élevait une pyramide à quatre faces. Sur l'un des côtés on lisait : *Lignes de Wissembourg.* — Sur l'autre : *Déblocquement de Landau.* Sur le troisieme : *Affaire de Quiberon ; pacification de la Vendée.* — Sur le quatrieme : *Passage du Rhin ; bataille de Newvied.*

L'enceinte de l'autel était fermée par des trophées et des colonnes funéraires, également chargées d'inscriptions et ornées ds drapeaux tricolors à cravattes de crêpe et de rubans noirs. La premiere colonne portait : *Il vécut assez pour la gloire, et trop peu pour la patrie.* — La seconde : *Il fut humain dans la guerre, et clément dans la victoire.* — La troisieme : *Son nom seul épouvanta le despote d'Irlande et les conspirateurs français.* — La quatrieme : *Les distances, les fleuves, l'Océan, rien n'arrêtait son audace.* — La cinquieme : *Il allait être le Buonaparte du Rhin.* — La sixieme : *Wissembourg, Landau, Quiberon, parleront de sa gloire, et la Vendée de ses vertus.*

Le Directoire et son cortége ayant pris place aux pieds de la statue de la liberté, les artistes du conservatoire et du théâtre des Arts exécuterent une symphonie funebre, en-

suite le son des trompettes commanda le silence et l'attention. Le Directoire se leva et se découvrit ; le président prononça un discours plein de sensibilité et d'énergie.

A peine fut-il terminé qu'on n'entendit autour de l'autel qu'un seul cri, qui se communiqua bientôt jusqu'aux extrémités du Champ-du-Mars ; toutes les bouches répétaient à l'envi : *Vive la République.*

Quarante jeunes filles, éleves du conservatoire de musique, vêtues de blanc, les cheveux ornés de bandelettes et portant des écharpes de crêpe, s'avancerent près du mausolée, et chanterent la premiere strophe de l'hymne composé par Chénier. (*Voyez* page 117.)

Elles vinrent ensuite, deux à deux, déposer des branches de laurier près de l'effigie de Hoche. Le cit. Daunou, chargé par l'Institut national de faire l'éloge funèbre du général, monta sur les dégrés du mausolée, tenant à la main une branche de laurier, et prononça cet éloge que nous rapporterons dans le prochain N°.

Un groupe de vieillards chanta la seconde strophe de l'hymne.

Le chœur des guerriers reprit :

Sur les rochers de l'Armorique, *etc.*

On chanta ensuite l'hymne du combat. Au moment où le chœur entonna la strophe : *Amour sacré de la Patrie*, le Directoire se leva et se découvrit ; les citoyens placés sur les tertres environnans imiterent ce mouvement. Quand on fut à ce vers : *Aux armes, citoyens*, tous agiterent leurs chapeaux, l'artillerie fit une décharge, les troupes exécuterent un feu de peloton qu'elles répéterent différentes fois. Le corps de musique termina par le *Chant du Départ.* Les troupes exécuterent ensuite diverses évolutions militaires, et défilerent en grande parade devant le mausolée.

Le Directoire exécutif, suivi de tout le cortége, descendit déposer au pied du buste les branches de chêne et de laurier qu'il tenait à la main. Il se rendit ensuite à l'Ecole-Militaire, où il donna de nouvelles consolations au pere et à la famille du général Hoche.

Cette cérémonie a présenté, en général, un grand caractere, un caractere religieux et antique ; elle retraçait parfaitement les magnifiques obseques que Télémaque fit faire au fils de Nestor, sur les bords du Galese. On pourrait même croire qu'on les avait prises pour modele.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 3.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 VENDÉMIAIRE, *l'an sixieme de la République.*
(*Samedi* 21 *Octobre* 1797, vieux style.)

NÉCROLOGIE ÉTRANGERE.

Extrait d'un article de Florence (le 10 *avril* 1797. *)*

LE 13 mars dernier, vers les quatre heures du soir, est mort dans cette ville, le célebre médecin et philosophe Bicchierai, qui peut passer pour un modele des plus nobles vertus sociales. Profondément sensible à la perte qu'il vient de faire, le public attend avec raison que les gens de lettres paient un juste tribut d'éloges à un homme qui a si bien mérité de l'humanité et de la médecine : nous allons essayer de remplir notre part de ce devoir pieux.

Alexandre Bicchierai, né de parens honnêtes, reçut la premiere instruction d'un oncle très-savant, docteur de théologie à Pise, aux soins duquel son enfance avait été confiée. Sous ce maître habile et vigilant, il prit des notions assez étendues de la langue latine, et commença l'étude des bons ouvrages qu'a produits l'Italie. Bientôt il entra dans l'école dite *Dei clerici e cavalieri ;* et les plus rapides succès présagerent à ses maîtres ce qu'il devait être un jour. En effet, cette sensibilité vive, cette compréhension facile et prompte, cet esprit élevé et indépendant,

qui depuis ont formé son caractere, commençaient dès-lors à se montrer avec éclat. Préparé par les leçons dont il avait si bien profité dans cette école, il passa à l'université de la même ville. Son intention était de se livrer à l'art de guérir; et il voulut ne négliger aucune des connaissances multipliées qui en sont la bâse ou l'ornement. En conséquence, il s'appliqua fortement à l'étude de la langue grecque, dans laquelle les peres de la médecine ont consigné tant de belles et précieuses observations : et en même tems, pour former son esprit à cette exactitude qui seule nous fait distinguer les différens dégrés de vraisemblance, et saisir les caracteres légitimes de la vérité, il se livra sous la direction de ce même oncle, à ce qu'on peut nommer l'art pratique du raisonnement, c'est-à-dire à la géométrie, à la mécanique et à l'analyse transcendante, sciences auxquelles il a toujours depuis donné quelque partie de son tems, et qu'il s est même fait, plus d'une fois, plaisir d'enseigner aux jeunes éleves de grande espérance.

Muni de ces préliminaires essentiels, il se mit à étudier, sous le célebre Bianucci, la physique particuliere et générale. En peu de tems les sublimes calculs sur le mouvement des planettes, et les lois de la composition et décomposition des corps, tels que les uns et les autres avaient été transmis par le divin Newton et le grand Boërrhaave, lui devinrent également familiers. En qualité de lecteur extraordinaire de l'université, titre que ses progrès étonnans lui avaient seuls obtenu, il soutint que la chaleur animale vient de l'air respiré, théorie que Crawfort et les chymistes français ont depuis établie sur une suite

imposante d'expériences. Enfin, il fut en état d'enseigner les principes de la navigation aux jeunes chevaliers de la caravanne de Saint-Étienne, à la place du professeur Gatti, pour lors absent.

De l'université où il avait passé beaucoup au-delà du tems prescrit, et où ses talens et son caractere lui avaient acquis l'amitié des premiers professeurs; particulierement de Banucci et de Perelli, il vint dans la capitale, plutôt pour y recommencer ses études, que pour y jouir de la réputation naissante que lui donnaient déja ses premiers succès. Son plan de travail devint alors plus vaste, et prit en même tems plus de régularité. La matiere brute, la matiere cristallisée, la matiere végétante, enfin la matiere vivante et sensible; dont les dégrés progressifs développent de plus en plus l'admirable puissance de la nature, l'occuperent tour-à-tour, et donnerent une activité toujours croissante à sa curiosité philosophique, à son ardeur pour la recherche de la vérité. Il n'est point de plante, de polype, de ver, de testacé, de reptile, de quadrupede, d'oiseau, que le jeune médecin n'appellât, pour ainsi dire, devant lui, qu'il ne voulût étudier et connaître, non-seulement par ses caracteres extérieurs, mais par sa structure interne, par les fonctions des parties qui constituent chacune des especes vivantes; afin de les comparer entre elles et toutes avec l'homme, qui n'était pas seulement à ses yeux le chef-d'œuvre de la création, mais encore l'objet et la fin qu'il se proposait dans toutes ses recherches et dans tous ses travaux.

Avec cet esprit philosophique et cette étendue de connaissances, auxquelles il joignait encore l'étude

de la morale et de l'influence que les habitudes et le genre de vie ont sur la santé des peuples, le voilà qui se livre enfin tout entier aux objets qui concernent directement la conservation des individus; à la physique an male en général, à la contemplation de l'économie humaine en particulier, soit dans l'état de santé, soit dans celui de maladie; aux recherches anatomiques sur les cadavres et sur les animaux vivans; aux observations-pratiques sur les malades, tantôt livrés à la nature, tantôt soumis à des traitemens réguliers.

Bien différent de ces faiseurs de visites qui, sans lumieres et pour ainsi dire sans l'œil de la science, prétendent pourtant observer, mais ne peuvent jamais être que d'aveugles empiriques, son but était toujours de réduire les symptômes de chaque maladie en système, d'après les lois fondamentales de l'économie vivante : et le jugement dont elle devait être l'objet, était à ses yeux parfaitement semblable à la solution d'un problême, laquelle doit se tirer de toutes ses données réunies. De cette maniere, il pouvait toujours se tracer une méthode de traitement uniforme et simple : et ses vues se trouvant confirmées par le succès, sa pratique ferme et sûre dans tous les cas semblables, devenait encore féconde en ressources pour tous les cas seulement analogues. A cette exactitude de raisonnement, Bicchierai réunissait la plus grande patience, la constance la plus infatigable dans ses observations et dans ses recherches au chevet des malades, ce qui le distinguait encore suffisamment de la plupart de ceux qui portent le nom de *médecin*. Dans le cours de sa longue pratique, il n'a

soigné aucune maladie dont il n'ait consigné dans son livre-journal, les symptômes, la marche, la terminaison; il n'examinait aucun cadavre, sans décrire pour lui-même les altérations morbifiques qu'il pouvait y découvrir; il n'avait connaissance d'aucun remede ancien ou nouveau, dont il n'éprouvât les effets avec toute l'attention et toute la candeur imaginables.

Tels ont été les fondemens de cette estime générale dont il a joui pendant toute la durée de sa carriere. Honoré, chéri, comblé de bénédictions par le pauvre et le malheureux, recherché par les savans et les philosophes, respecté par les grands, il fut surtout l'objet des attentions particulieres et de l'amitié du lord Cowper, dont la mort a causé tant de justes regrets, et laissé de si tendres souvenirs. — Ce respectable étranger le choisit pour son médecin ordinaire; il attacha des appointemens considérables à cette place; et le gouvernement de Toscane y joignit le titre de lecteur ou professeur ordinaire de physique à l'université de Pise.

Les voyageurs admiraient dans Bicchierai le naturaliste profond, le physiologiste exact, l'excellent anatomiste, le chymiste savant, et par-dessus tout le praticien philosophe, qui ne se contentait pas de connaître les méthodes et les remedes employés, soit chez les nations éclairées, soit chez les peuples sauvages, mais qui joignait à toutes les vues particulieres, à toute l'érudition imaginable, cet esprit d'analyse qui réduit tout à sa juste valeur, et cette méthode généralisatrice qui seule peut former de grands ensembles, sans rien donner au vague des systêmes.

Florence ne fut pas la derniere à sentir le prix de son illustre médecin : tandis que les étrangers, particulierement les Anglais et les Français, dont Bicchierai connaissait et parlait avec facilité les langues, venaient lui prodiguer à l'envi tous les témoignages de considération et d'estime, le grand-duc Léopold voulut acquitter la dette des Toscans. Persuadé qu'il ne pouvait remettre en des mains plus habiles, l'instruction des jeunes praticiens qui suivaient le grand hôpital *di Santa-Maria nuova*, il lui conféra le titre de professeur de *Clinique* en l'université de Pise, à charge d'enseigner à Florence : et comme ce prince avait conçu le projet utile de rendre célebres et plus commodes les bains de Montecani, en y faisant quelques constructions nécessaires et divers établissemens nouveaux, il choisit peu de tems après Bicchierai pour faire l'analyse et pour examiner les vertus de ces eaux minérales ; commission que notre médecin remplit d'une maniere digne de lui : car pour établir leur salubrité sur des motifs concluans, il ne se contenta pas d'une suite d'expériences chymiques faites avec le plus grand soin, et des analogies évidentes que la comparaison des autres eaux pouvait lui fournir ; il crut avec raison que les effets des remedes ne peuvent être déterminés que par des observations-pratiques ; et en conséquence il rassembla, choisit, et mit dans le meilleur ordre possible toutes celles relatives à l'objet de ses recherches ; d'où il est résulté le corps de preuves le plus démonstratif et l'un des meilleurs traités de médecine du siecle présent.

Soutenue par le génie de Bicchierai, l'école-pra-

tique du grand hôpital de Florence était devenue un grand foyer d'instruction. De-là, les lumieres se répandaient au loin avec l'excellente méthode qu'il avait adoptée : et tandis que ses leçons publiques dirigeaient les jeunes éleves dans leurs observations au lit des malades, sa bibliotheque et ses entretiens particuliers, toujours offerts à ceux d'entre eux qui joignaient un esprit sage et un caractere estimable à l'application et aux talens capables de la rendre fructueuse, en aidant puissamment ces éleves dans leurs travaux, leur en payaient en quelque sorte la premiere récompense. Grand nombre de savans médecins, de citoyens excellens sont sortis de ce lycée, où le commerce assidu d'un maître si respectable les formait à toutes les habitudes de la morale et de l'art de la vie, en même tems qu'il leur prodiguait toutes les lumieres du savoir.

L'immense quantité de ses livres, leur choix, leur distribution pouvaient donner une idée de l'étendue du plan qu'il s'était tracé pour ses leçons, et qu'il exécutait avec la plus constante assiduité. On y remarquait une longue suite d'observations météorologiques faites par lui-même, durant trente années, sur le barometre, le thermometre, l'hygrometre, l'anémometre, et toutes vérifiées ou renouvellées plusieurs fois par jour : on y remarquait plus particulierement encore une collection de plusieurs volumes d'histoires de maladies écrites de sa propre main, lesquelles forment le précieux complément de cette riche bibliotheque : on y voyait enfin le choix le mieux fait des plus rares productions de

la nature et des plus belles machines servant aux expériences de physique ou de chymie.

C'est ainsi que, distingué par son mérite, comblé d'honneurs, et favorisé de tous les dons de la fortune, vivait notre Bicchierai ; quand au milieu de ses utiles travaux il s'est vu frapper tout-à-coup d'une fievre maligne, dont il a lui-même, dès l'invasion, prédit l'issue funeste : et sans perdre un instant la connaissance, ni sur-tout cette fermeté tranquille qui lui était naturelle, il a terminé sa carriere honorable, laissant la ville de Florence, la Toscane et l'Italie plongées dans le deuil le plus sincere et le plus profond.

BELLES-LETTRES.

Manuel latin, contenant un choix de compositions françaises et un recueil de petites histoires et fables latines, etc., *par le cit.* BOINVILLIERS, *professeur de belles-lettres et membre de la société des sciences, belles-lettres et arts de Paris. A Paris, chez* BARBOU, *rue des Mathurins.*

L'IMPULSION donnée à tous les esprits par l'Assemblée constituante, les a portés et les porte encore vers les objets qui peuvent améliorer l'instruction publique : eh ! plût au ciel qu'au lieu de former sans cesse de nouveaux projets d'organisation pour cette instruction, on mît en pratique le travail de l'infortuné Condorcet ! On n'y put faire qu'une seule objection, qui même n'était que spécieuse. On crut

y voir une corporation, parce qu'il y avait une hiérarchie de grades d'enseignement. Dans ces premiers instans de la liberté on redoutait jusqu'à l'ombre des corporations ; mais aujourd'hui rassuré par l'établissement du gouvernement constitutionnel, on ne verra plus de dangers dans une réunion de maîtres. En effet, quel danger craindre de la part de citoyens qui ne peuvent rien sans les traitemens que leur paie la nation, et qu'elle refuserait lorsqu'elle suspecterait la pureté de leur civisme et de leurs leçons.

Le Recueil du cit. Boinvilliers, qui a fait naître ces réflexions, remplit parfaitement le but qu'il s'est proposé. Le latin était le point principal de l'éducation des colléges, il n'est qu'un accessoire dans les Écoles centrales. Il faut donc renoncer à ces méthodes volumineuses que l'on feuilletait pendant dix ans. D'ailleurs, les fonctions civiles de la République n'exigeant et ne supposant pas même la faculté d'écrire en latin, il est inutile d'insister longtems sur la composition des *thêmes*. Il en faudra faire à la vérité quelques-uns, afin de bien connaître la syntaxe latine ; mais la traduction des écrivains latins devra être l'occupation habituelle des jeunes gens qui voudront apprendre leur langue. Trois ans bien employés suffiront pour ce travail : c'est-à-dire, un an avec des maîtres particuliers, et deux ans dans les Écoles centrales.

On trouve dans ce Recueil un choix de compositions françaises, depuis la phrase qui n'est formée que de deux mots, jusqu'aux périodes à plusieurs membres. Le latin correspondant aux mots qui forment

ces compositions, est contenu dans un petit dictionnaire qui est divisé en noms, en adjectifs, en pronoms, en verbes, en adverbes, en prépositions et en conjonctions.... « C'est ainsi, dit le cit. Boinvilliers, qu'on doit rédiger tout dictionnaire ou » recueil de mots. Un vocabulaire de cette nature » exige, il est vrai, plus de soins et de peines; mais » il a le double avantage d'être clair, méthodique, » et d'imposer aux enfans la nécessité de connaître » la nature du mot dont ils ont besoin, avant que » d'en chercher la signification. »

Nous ferons deux objections à l'auteur sur cette opinion. D'abord la paresse, naturelle à l'homme fait, et à plus forte raison aux enfans, les portera à chercher les mots dans les sept divisions, plutôt qu'à étudier la nature de ces mots, pour les trouver immédiatement dans le Recueil. Cette classification d'ailleurs forcerait à des doubles emplois; parce qu'il est des mots adjectifs que l'ellipse rend substantifs, et réciproquement : *riche*, et *le riche*, etc.

Nous voyons avec plaisir dans le *choix des compositions françaises* une section consacrée aux GALLICISMES. Combien de larmes ont coûté à notre enfance, ces locutions propres à notre langue! Nous ne pouvions les trouver dans les dictionnaires communs qui étaient seuls dans nos mains. Il fallait se contenter de traduire *mot-à-mot* : quel pitoyable effet produisait cette servile imitation!

La seconde partie du Recueil renferme des fables et de petites histoires latines, et elles sont suivies du dictionnaire de tous les mots latins contenus dans le Recueil.

Nous invitons les instituteurs publics et particuliers à mettre entre les mains de leurs éleves ce Manuel du cit. Boinvilliers ; nous croyons que le succès couronnera cette épreuve.

PHYSIQUE.

Essai sur l'électricité de l'eau par JOSEPH BRESSY, *médecin.* In-8°. *de* 178 *pages, avec deux figures. A Paris, chez* FUCHS, *rue des Mathurins. An V.*

L'AUTEUR de cet ouvrage y expose sur l'électricité en général, sur celle de l'eau en particulier, sur la nature du fluide électrique, sur le principe de la vitalité, sur la formation des météores, etc., des principes entierement neufs. Si ses hypotheses ne sont pas très-vraisemblables, elles donneront peut-être lieu à des recherches nouvelles et fructueuses. — L'hypothese, dit l'auteur, est le plus souvent l'avant-coureur de la vérité, parce qu'elle donne un but aux recherches ; et les recherches bien ou mal dirigées amenent toujours à quelques résultats. Un but aiguillonne, ouvre un champ qui fixe l'attention de ceux même qui ne sont que juges. Si par elles on ne parvient pas à la solution d'un problême, on apprend du moins qu'il faut éviter cette route pour y parvenir ; et on ne parcourt jamais une fausse route, sans y butiner quelques choses d'utile pour les sciences.

Le chap. Ier. traite du fluide électrique. — Depuis long-tems frappé de voir la capillarité et l'électri-

cité isolées des autres phénomenes dont la concordance forme la science physique, je résolus de chercher les liens qui devaient nécessairement les rattacher aux autres branches de cette science.

L'auteur fait voir par ce début qu'il n'est point au courant des connaissances acquises en physique. La capillarité a été ramenée aux attractions dans les petites distances, d'où dépend une classe nombreuse de phénomenes. Æpinus a prouvé que l'électricité et le magnétisme étaient soumis à des lois semblables; et il résulte des expériences et des calculs de Coulomb, que ces lois sont analogues à celle de la gravitation universelle, en ce qu'elles agissent suivant la raison inverse du carré de la distance.

— Le premier et le meilleur moyen dont je me sois servi pour électriser l'eau, est le transvasement; et pour connaître si l'eau transvasée avait acquis du fluide électrique, j'y fis surnager un fragment de cire d'Espagne, je présentai au-dessus de ce fragment un corps métallique (le plomb produit plus d'effet qu'aucun autre métal), et le fragment fut mu sensiblement. J'ai substitué avec succès au transvasement, le frottement par une chaîne métallique, plongée à plusieurs reprises dans l'eau à électriser.

Tout ce que dit l'auteur sur l'espece particuliere d'électricité qu'il prétend communiquer à l'eau par le moyen du transvasement ou du frottement. est sans aucun fondement. De quelque maniere dont l'eau soit électrisée, elle ne peut l'être que positivement ou négativement, et dans l'un ou l'autre cas il suffit de la toucher avec le doigt, ou avec un excitateur, pour lui enlever sa vertu électrique; parce qu'elle

possede à un haut dégré la faculté conductrice de l'électricité. Au contraire, suivant le citoyen Bressy *(page* 10 *)*, l'eau agitée ou frottée par une chaîne est électrisée d'une maniere durable : elle donne encore quelquefois des signes d'électricité, quelques jours après l'électrisation. Il n'est pas douteux que l'auteur ne s'en soit laissé imposer par les petits mouvemens des corps qu'il fait flotter sur l'eau, et qui sont dus à d'autres causes. Il dit, par exemple *(page* 62 *)*, que des corps placés sur une eau agitée ou frottée, exercent les uns sur les autres des attractions et répulsions.... qu'un grand fragment en attire un plus petit, de quelque nature qu'il soit. Tous ces effets ne dépendent nullement de l'électricité; ils ne proviennent pas non plus de l'attraction r ciproque des corps, mais de la tendance de l'eau pour s'unir à eux. Par exemple, la petite courbure que forme l'eau entre deux corps légers qui flottent à sa surface, suffit pour les déterminer à s'approcher l'un de l'autre, en glissant le long de cette même courbure.

Ce phénomene qui frappe tous les navigateurs, la clarté que répandent dans la nuit les eaux de la mer, lorsqu'elles sont agitées autour d'un vaisseau, a exercé la sagacité de Nollet, de Franklin, de Leroy de Montpellier, etc. Le plus grand nombre en a cherché la cause dans la phosphorescence des myriades de vers qui habitent ces eaux ; quelques-uns, dans la présence et l'inflammation d'un bitume phosphorisque qui brûle à la surface de l'eau, et qui jette d'autant plus de lumiere, que l'eau est plus agitée. Le cit. Bressy croit avoir trouvé cette cause

dans l'électricité de l'eau de la mer ; d'autant plus que le frottement ou le mouvement paraît en accroître l'intensité.

Le chap. IIIe. est consacré à l'*électricité animale*, qui est une création de l'auteur. — C'est la communication du mouvement à une substance insensible placée sur l'eau, par le moyen d'un corps vivant dirigé vers la substance à mouvoir, ou vers un métal en conjonction avec la même substance.

Nous avons donné plus haut la véritable cause des mouvemens des corps légers placés sur l'eau : on voit d'après cela ce que l'on doit penser d'une électricité animale.

Voici une des conséquences que l'auteur tire de l'existence d'une électrisation animale. — Une femme dans le tems de ses regles a considérablement augmenté l'électricité de l'eau en s'approchant du vase qui la contenait ; ce qu'elle ne faisait pas dans un autre tems, où elle n'avait pas plus d'influence sur une eau électrique que les hommes. Ce phénomene bien constaté rendrait non-seulement vraisemblable l'opinion où est le vulgaire, que les femmes pendant leurs regles font tourner le vin, la bierre, les sausses ; mais il mettrait sur la voie d'en trouver la cause, etc.

Autres opinions particulieres de l'auteur. — Je suis persuadé que la transpiration insensible est chassée par un fluide d'une nature seche..... J'ai nommé l'espece de fluide qui caractérise l'électricité positive, rayon vitré ; celui qui caractérise l'électricité négative, rayon résineux ; et je nomme celui qui est attiré dans l'eau par le frottement, rayon vital,

parce que ce rayon a besoin d'un corps vivant pour rendre sa présence sensible... La médecine ne possede qu'un seul moyen pour s'assurer de la mort de l'animal ; c'est la putréfaction : il serait très-avantageux dans l'asphixie, qui est une mort apparente, qu'un instrument exact indiquât lequel des deux états retient l'animal sans mouvement. Il sera possible que le *psychoscope* (nom que donne l'auteu à l'eau électrisée chargée de corps résineux légers, mis en conjonction avec un métal) ayant acquis plus de perfection, montre avec certitude l'existence ou la privation de la vie ... L'action des bains sur le ps humain ne dépend pas seulement du poids, de la température de l'eau, de sa force dissolv nte de l'absorption de ce liquide : il est hors de doute que l'électricité y contribue beaucoup. Le bain chaud enleve ce fluide par l'évapolation. Le bai d endurcit, fortifie, rafr îchit, p rce que l'e u à c tte temp rature s'empreint par le moindre mouvement du rayon vital qui est, ou fourni, ou absorbé par le corps baigné. Celui d'eau de mer charge le corps vivant de deux rayons électriques, résineu et vital ; si notre explication de la mer lumineuse est vraie... Les vertus des topiques, ainsi que des médicamens internes, sont probablement dues en grande partie aux modifications du fluide électrique.

La cristallisation, la dissolution ou l'affinité forment le sujet du IVe. chapitre. Les systêmes de l'auteur sur ces opérations, si bien expliquées à l'aide du calorique et des affinités par les chymistes modernes, ont un caractere particulier. — L'attraction, dit-il, dépend d'un fluide, et ce fluide est le

fluide électrique... Voici la véritable théorie de la cristallisation et de la dissolution qui porte sur le fluide électrique. L'évaporation seche les molécules, en enlevant l'eau qui les soutenait, et les fait précipiter. La précipitation charge les molécules d'un rayon électrique qui les fait adhérer les uns aux autres. L'immersion d'un cristal le livre à l'eau qui, par la capillarité, pénetre ses pores ; elle s'électrise en les pénétrant, et acquiert par-là la propriété de mouiller les molécules, qui alors se repoussent vers le haut de l'eau. L'ascension la charge d'un rayon électrique qui les lui fait adhérer; car être mouillé, ou adhérer, est la même chose. Le mouillé dépend d'un rayon électrique qui garantit un corps, par l'atmosphere qu'il forme autour, de l'humidité. Le fluide électrique est donc composé de plusieurs rayons qui lui donnent des propriétés contraires... Le verre uni, par exemple, s'électrise positivement ; il s'électrise négativement, s'il est dépoli. Les progrès des sciences feront disparaître ce qu'avaient d'occulte le chaud, le froid, le sec et l'humide, et nous pourrons ressusciter ces agens physiques de la philosophie de l'antiquité, sans encourir le ridicule. Nous admettrons ces propriétés de la matiere dans nos explications, comme nous admettons l'attraction, le pouvoir des pointes.

Ce n'est pas assez de faire revivre les qualités occultes, l'auteur ressuscite aussi le phlogistique de Stahl... — Dans la décomposition de l'eau, l'oxigene se fixe sur le fer qui donne son fluide électrique de cohésion à l'hydrogene... La substance qui provient de la fixation de l'oxigene sur le fer qui a livré son

fluide

fluide de cohésion à l'hydrogene, est de l'oxide de fer. D'après ces considérations, le phlogistique de Stahl serait un être réel, ce serait le fluide électrique. La combustion n'est de même que le dégagement du calorique de l'oxigene par le fluide électrique, de matieres inflammables; ces matieres abandonnent leur fluide de cohésion, qui réunit l'oxigene à l'hydrogene pour former des vapeurs aqueuses, ou aux radicaux pour former des acides. La dissolution dans laquelle il y a dégagement de calorique, est une vraie combustion, par laquelle le fluide électrique *décalorisant* l'oxigene, le rend propre à se fixer sur une substance.

L'auteur dit ensuite que la tourmaline et quelques autres pierres s'électrisent par le refroidissement. La vérité est que quand on chauffe ces corps, et que leur température a été élevée d'un certain nombre de dégrés, ils donnent des signes d'électricité. Ainsi, c'est bien à l'aide de la chaleur qu ils s'électrisent. Il est vrai que quand leur température est trop élevée, ils cessent d'attirer les petits corps que l'on présente à leur action, et qu'il faut, pour en obtenir des effets électriques, les laisser revenir à une température modérée. Mais c'est mal s'exprimer que de dire qu'ils s'électrisent par le refroidissement.

— L'évaporation *(chap. V)* s'opere, d'après l'opinion générale, par le calorique. Examinons l'évaporation en grand, celle qui se fait par l'arrangement des agens physiques, sans le concours de l'industrie. Le préjugé l'a fait dépendre du calorique qui vient du soleil. Quelles sont les raisons qu'on allegue pour prouver que le calorique provient de la propre

substance du soleil? La lumiere du soleil, dit-on, échauffe, donc elle est chaude, donc elle émane de lui, combinée avec le calorique. Voyons si elle est chaude, si elle est combinée avec le calorique en partant du soleil.

Selon le cit. Bressy, le calorique ne vient pas du soleil; mais il est seulement appellé par la lumiere du soleil dans un endroit, d'un autre lieu; la lumiere du soleil ne ferait que rompre l'équilibre du calorique sur la terre, comme sur les autres astres. Il ajoute pour le prouver..... « Le soleil ne peut » être un corps embrâsé; car plus on serait proche » de lui, plus il serait chaud... Et le contraire » arrive aux rayons du soleil qui sont moins chauds » l'hiver, quoiqu'ils nous viennent de plus près que » dans aucune autre saison.. .... » Il n'y a pas de physicien qui ne sache que le froid qui regne dans nos climats pendant l'hiver, quoiqu'alors nous soyons plus près du soleil que pendant l'été, provient de ce que les rayons de cet astre sont alors beaucoup plus obliques par rapport à nous, et de ce qu'ils séjournent moins long-tems au-dessus de notre horison; ensorte que la diminution de chaleur qui en résulte compense de beaucoup l'augmentation qui a lieu en conséquence de la plus grande proximité du soleil.

— J'ai distingué quatre especes d'évaporation. La premiere est la résineuse, elle est produite par le frottement des substances bitumineuses contenues dans l'eau de la mer; elle forme les nuages négatifs et résineux, connus des physiciens. La seconde est produite par le frottement de l'air contre l'eau,

elle forme les nuages positifs et vitrés ; ils sont encore connus des physiciens. La troisieme est produite par le frottement que l'eau exerce sur elle-même en circulant, elle forme les nuages vitaux ; ceux-ci sont inconnus aux physiciens : leur existence est nécessaire à la production des phénomènes météoriques et électriques ; d'ailleurs j'ai toujours vu ce fluide particulier être enlevé subitement par l'évaporation, comme les deux autres. J'ai pensé qu'il ne pouvait être enlevé sans entraîner avec lui des molécules aqueuses ; et sa nature étant différente des deux autres, j'ai cru que nécessairement il devait aussi constituer des nuages d'une nature particuliere. L'influence que les tems orageux ont sur les animaux, pourrait bien être due à cette espece de nuages.

La quatrieme est produite par le calorique ; celle-ci ne s'arrange pas en nuages, parce que le calorique est absorbé à mesure que les vapeurs s'élevent dans les régions supérieures. La cause de l'ascension des molécules aqueuses étant détruite, elles doivent retomber. De même dans les trois autres évaporations, lorsque la cause cesse, c'est-à-dire, lorsque le fluide électrique réunit les molécules aqueuses dont il fait la légereté, l'effet cesse aussi ; les molécules aqueuses tombent. Cette évaporation est la source de la rosée.

Dans le chapitre VIe., qui traite des phénomènes hydro-électriques, l'auteur s'écarte moins des théories reçues. On en jugera par ce qu'il dit de la grêle. — La grêle tombe le plus fréquemment à la suite des grandes chaleurs, et sur-tout lorsque l'atmos-

phère est chargée des vapeurs qui ne sont soutenues que par le calorique : elle pourraient beaucoup contribuer à ce phénom ne, qui a ordinairement lieu pendant le jour, lorsqu'aucune autre cause n'a encore déterminé la condensation de ces vapeurs en rosée. Il pourrait se faire aussi qu'une électrisation particuliere de la surface de la terre, à l'endroit où se passe ce phénomène, entrât dans le nombre des causes qui sont nécessaires à sa production..... Je ne puis douter que la transmission du fluide électrique ne soit la cause de l'orage avec grêle, parce que le caractere de sifflement ne peut convenir en aucune maniere à la détonation.

— Il est encore un phénomène qui, selon les apparences, est dû à la transmission, la trombe. C'est sur la surface des eaux que ce prodigieux météore exerce plus fréquemment sa furie. Il est impossible qu'on méconnaisse la transmission dans ce météore. Il a presque toujours lieu sur la surface de la mer, dont tous les physiciens connaissent les effets électriques.

Nous n'analyserons pas le VIIe. et dernier chapitre sur la commotion électrique, parce qu'il renferme trop d'assertions qu'il faudrait combattre en les exposant. Nous nous bornerons à deux observations. L'auteur *(page 150)* dit qu'ayant frotté un cilindre de verre massif, et l'ayant présenté à de la ciure de bois, en appliquant la main sur la partie opposée à celle électrisée, il n'a point vu que la ciure fût attirée, comme elle l'avait été en pareil cas par un bâton de cire d'Espagne. Qu'il essaie d'employer

un cilindre de verre bien sec, et il y aura attraction, comme avec la cire d'Espagne.

Nous dirons enfin à l'auteur que l'idée d'expliquer les phénomènes électriques, par le moyen de deux fluides, n'est pas de lui. Elle a été admise par plusieurs physiciens.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Séance publique de l'Institut national des Sciences et Arts, tenue le 15 vendémiaire an VI.

De toutes les séances publiques de l'Institut, celle-ci a présenté le plus grand intérêt par le choix des lectures, par le juste dégré d'étendue auquel on avait eu soin de les réduire, par le civisme et l'amour de la saine morale qu'elles respiraient, et enfin par le spectacle aussi nouveau que touchant des prix distribués aux éleves de peinture, de sculpture et d'architecture.

Nous devons donner à nos lecteurs quelques détails sur ces prix. Lorsque Louis XIV, c'est-à-dire Colbert, eut formé à Rome l'établissement appellé l'*Académie de France*, il fut réglé que les écoles de peinture, sculpture et architecture de Paris proposeraient chaque année trois sujets de prix, pour un tableau, un bas relief et un projet d'édifice civil ou militaire. Les trois éleves couronnés devaient aller passer plusieurs années à Rome dans l'académie, y être logés, nourris et défrayés par le trésor public, afin d'y perfectionner leurs talens. Ces prix étaient décernés sans nulle solemnité. La guerre de la li-

berté a seule suspendu cette louable institution; et les éleves français ont été obligés de fuir la ville papale à l'époque de l'assassinat du malheureux Basseville.

A peine la paix a-t-elle été signée avec le pontife romain, que le gouvernement français a renoué cette chaîne d'instruction qui n'avait été interrompue qu'une seule fois. Mais il a chargé l'Institut national de juger ce concours. Cette compagnie littéraire a apporté toute la solemnité dont la distribution était susceptible. Le cit. Camus, président, a proclamé les vainqueurs, les a embrassés et couronnés; et ils ont été placés dans le sein de l'Institut. Le président les a ensuite félicités sur leurs succès, et a engagé les autres concurrens à redoubler d'efforts pour mériter dans l'an VII le même honneur.

Voici l'ordre de cette séance et la liste des prix. Nous donnerons dans un autre numéro les notices des travaux des classes et les morceaux de poésie.

---

1. NOTICES des travaux de la classe de littérature et beaux arts, et sur la vie et les ouvrages de feu LOUVET, par le cit. VILLAR, secrétaire de la classe.

2. NOTICES des travaux des sciences physiques, et sur la vie et les ouvrages de feu PELLETIER, par le cit. LASSUS, secrétaire de la classe.

3. NOTICE des travaux des sciences mathématiques, par le cit PRONY, secrétaire.

4. NOTICE des travaux de la classe des sciences morales et politiques, par le cit. DAUNOU, secrétaire de la classe.

5. DISTRIBUTION des prix d'architecture, de peinture et de sculpture.

6. LES DEUX JOURNALISTES, dialogue sur les mots, *Monsieur* et *Citoyen*, par le cit. ANDRIEUX.

7. MÉMOIRE sur les substances végétales qui entrent dans la teinture, par le cit. GUYTON-MORVEAU.

8. DISSERTATION sur les types des monnaies comparés à ceux des médailles, par le cit. MONGEZ.

9. OBSERVATIONS sur la question proposée pour sujet du premier prix de la classe des sciences morales et politiques, par le cit. RŒDERER.

10. DEUX ODES du cit. LEBRUN, l'une *contre l'Anarchie* (composée dans le tems de la terreur), et l'autre *contre le Royalisme*.

Noms des Artistes qui, au jugement de l'Institut national des sciences et arts, ont remporté les prix de PEINTURE, SCULPTURE *et* ARCHITECTURE, *de l'an V de la République.*

PEINTURE.

Le sujet du concours était *la mort de Caton d'Utique*, dans le moment où, revenu de son évanouissement, il repousse le médecin, rouvre sa plaie de ses propres mains, et expire en déchirant ses entrailles.

Grands Prix.

1. PIERRE BOUILLON, natif de Thiviers, département de la Dordogne, éleve du cit. MONSIAU.

2. PIERRE-NARCISSE GUÉRIN, de Paris, éleve du cit. REGNAULT.

3. LOUIS-ANDRÉ-GABRIEL BOUCHÉ, de Paris, éleve du cit. DAVID.

Seconds Prix.

1. LOUIS HERSENT, de Paris, éleve du citoyen REGNAULT.

2. MATHIEU-IGNACE VAN-BRÉE, natif d'Anvers, département des Deux-Nethes, éleve du citoyen VINCENT.

SCULPTURE.

Le sujet du concours était *Ulysse et Néoptoleme* enlevant l'arc et les fleches d'Hercule à Philoctete, pour le contraindre à les suivre au siége de Troye.

Grand Prix.

CHARLES-ANTOINE CALLAMARD, de Paris, éleve du cit. PAJOU.

Seconds Prix.

1. AIMÉ MILHOMME, de Valenciennes, département du Nord, éleve du cit. ALLEGRAIN.

2. JEAN-LOUIS DUVAL, de Paris, éleve du citoyen BOIZOT.

ARCHITECTURE.

Le sujet du concours était des greniers publics à l'usage d'une grande ville, situés sur le bord d'une riviere.

Grands Prix.

1. LOUIS-AMBROISE DUBUT, de Paris, éleve du cit. LEDOUX.

2. JEAN-ANTOINE COUSSIN, de Paris, éleve de feu BELIZARD.

Seconds Prix.

1. ÉLOI LABARRE, né à Ourscamp, département de l'Oise, éleve du cit. RAIMOND.

2. MAXIMILIEN HURTAULT, de Paris, éleve du cit. PERCIER.

Les éleves qui ont remporté les grands prix seront envoyés en Italie, pour y continuer leurs études aux frais de la République.

Notice historique sur PELLETIER, *lue à la séance publique de l'Institut national de France, le* 15 *vendémiaire an VI, par* PIERRE LASSUS, *secrétaire de la classe des sciences physiques et mathématiques.*

C'EST dans le cours du trimestre dernier que nous avons eu le malheur de perdre un de nos collegues, Bertrand Pelletier, né à Bayonne en 1761, et mort

à Paris à l'âge de 36 ans (1). Si la carriere qu'il a parcourue a été courte, il y a du moins laissé une trace profonde que le tems n'effacera point. Ce qui manque à la plupart des jeunes gens qui ont le desir sincere de s'instruire, c'est un lieu propre au développement de leurs talens naturels, c'est un maître qui leur trace la véritable route à suivre, afin de ne pas s'égarer; c'est l'ordre et la méthode sans lesquels on s'éloigne du but, même en faisant des efforts pour y parvenir.

Le jeune Pelletier trouva tous ces avantages, d'abord dans la maison paternelle, où il reçut les premiers élémens de l'art dans lequel il s'est distingué; et ensuite sous la direction de notre collegue Darcet qui, lui ayant trouvé cette sagacité qui est comme l'instinct de la science, l'admit au nombre des éleves attachés au laboratoire de chimie du collége de France. Cinq années d'application constante à l'étude sous un tel maître, formé lui-même par la nature, perfectionné par l'expérience et rempli d'affection pour son éleve, donnerent à ce jeune homme des connaissances très supérieures à son âge. Il en fournit bientôt une preuve convaincante, en publiant, à l'âge de 21 ans, des observations très-bien faites sur l'acide arsenical. Macquer, en mêlant du nitre avec l'oxide d'arsenic, avait découvert, dans le résidu de cette opération, un sel soluble dans l'eau, susceptible de cristalliser en prismes tetraëdes, et qu'il a nommé *sel neutre arsenical* : c'est l'arseniate de potasse. Il avait cru qu'aucun acide ne pouvait

(1) Le 3 thermidor an V, (21 juillet 1797).

se décomposer ; mais Pelletier prouva que l'acide sulfurique distillé dessus en dégageait l'acide. Il fit voir la véritable cause qui rendait le sel arsenical de Macquer indécomposable dans les vaisseaux fermés, et principalement par quel genre d'affinité ce sel lui-même s'y formait dans la distillation du nitrate de potasse et de l'oxide blanc d'arsenic. Il expliqua en quoi ce sel nouveau différait de ce que Macquer appellait *foie d'arsenic*. Pelletier avait été devancé dans ce travail par Scheèle, par Bergman, par les académiciens de Dijon, et par notre collegue Bertholet ; mais il a du moins le mérite, dans le premier essai qu'il fit de ses connaissances, d'avoir bien développé tous les phénomènes de cette opération, en retenant et en déterminant même la quantité de gaz qu'elle pouvait fournir. C'est d'après le même principe qu'il a décomposé le sel arsenico-ammoniacal, en faisant voir comment, dans la décomposition de ce dernier, on obtient l'acide arsenical pur, sous la forme d'un verre déliquescent. Il faut remarquer dans ce travail la sagacité avec laquelle il a su développer tous les phénomènes de ces compositions et décompositions, en suivant les fils déliés de la science, qui s'unissent, se répondent et se touchent par des points imperceptibles.

Encouragé par ces premiers succès, qu'il offrit avec toute la sensibilité de la reconnaissance à celui qui les avait fait naître, il communiqua ses observations sur la cristallisation du soufre, du cinabre et des sels déliquescens ; entreprit l'examen des zéolites, et en particulier de la fausse zéolite de Fribourg en Brisgaw, qu'il trouva n'être qu'une mine de zinc ;

publia des observations sur l'acide marin déphlogistiqué, ou acide muriatique oxigéné, relatives à l'absorption de l'oxigene, sur la formation des éthers, et en particulier des éthers muriatiques et de l'éther acéteux, et plusieurs mémoires sur l'opération du phosphore faite en grand, sur sa conversion en acide phosphorique, et sa combinaison avec le soufre et avec la plupart des substances métalliques.

C'est en travaillant sur le phosphore, l'une des plus étonnantes productions de la chimie, qu'il se brûla si dangereusement qu'il courut risque de perdre la vie. Guéri de sa blessure, qui le retint au lit pendant six mois, il s'occupa tout de suite de l'analyse de diverses plombagines de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Espagne et d'Amérique, et trouva moyen de rendre son travail tout neuf, même après celui de Scheele sur la même matiere. L'analyse du carbonate de baryte le conduisit à tenter, sur des animaux, des expériences qui prouvent que cette terre est un véritable poison, soit qu'on l'administre sous la forme de carbonate de baryte naturel, soit qu'on fasse prendre le résultat de la décomposition du sulfate de baryte, soit même dans son état de combinaison avec des acides.

Les chimistes ont donné le nom de *strontiane* à une terre nouvellement connue, ainsi nommée du lieu où elle a d'abord é é trouvée. Pelletier l'analysa et la retrouva dans le sulfate de baryte. Il fit aussi l'analyse des cendres bleues d'Angleterre, dont les peintres et les papetiers font un grand usage. Il indiqua un procédé pour les préparer en grand : c'est en traitant avec la chaux le précipité obtenu

de la composition du nitrate de cuivre par la chaux, que l'on parvient à faire les cendres bleues égales en beauté à celles qui nous viennent d'Angleterre.

Il est encore un des premiers qui aient fait connaître la possibilité d'affiner le métal des cloches et d'en séparer l'étain. Ses premieres expériences furent faites à Paris. Il alla ensuite en 1791 les vérifier en grand à la fonderie de Romilly. L'année suivante, il fut reçu à l'académie des sciences de Paris, et peu de tems après, il se transporta à la Fere avec notre collegue Borda et le général Dabovile, pour assister aux épreuves que l'on voulait y faire d'une nouvelle poudre à canon. Obligé, pour rendre ses expériences plus décisives, de passer une grande partie du jour exposé aux injures de l'air, pendant une saison froide et humide, sa santé naturellement délicate en fut altérée. Il commençait à se rétablir, lorsqu'il devint encore la victime du zele dont il était animé pour les progrès de la science qu'il cultivait avec tant de succès. Il manqua périr de suffocation, en respirant du gaz acide muriatique oxigéné. Un violent accès d'asthme convulsif qui se renouvella pendant plusieurs jours, fut d'abord le résultat de ce funeste accident. Le mal parut se calmer; mais il devint incurable. Les secours de l'art ne purent le sauver, et il mourut de la pulmonie à la fleur de son âge.

Tel a été celui dont nous déplorons la fin prématurée. Tous les engagemens qu'il avait pris avec la science qu'il a tant aimée, il les a tenus jusqu'à la mort; et dans ses derniers momens, sa plus grande consolation était d'en parler encore. Il avait cette

acti ité d'ame si nécessaire dans la recherche des vérités qui sont toujours inaccessibles à ceux qui ont le sentiment froid. Comme savant, il n'a mis dans la réputation qu'il laisse après lui, que son mérite ; dans sa vie privée, que la vertu ; dans toutes ses actions, que la décence et l'honnêteté.

Extrait d'un mémoire sur les types des Monnaies, comparés à ceux des Médailles ; lu par le cit. MONGEZ, *dans la séance publique du 15 vendémiaire an VI.*

L'ÉTUDE des médailles antiques présente un double attrait : l'excellence du dessin, et les monumens historiques. Ces médailles étaient les monnaies des peuples anciens, et elles consacraient en même-tems les monumens de leurs triomphes, l'histoire de leurs chefs, les inaugurations des édifices publics, etc. Pourquoi les modernes réservent-ils exclusivement ces types brillans pour les médailles, et pourquoi les types de nos monnaies sont-ils simples et invariables ?

La réponse à cette question se tire de la nature des procédés monétaires employés par les anciens : ils différaient entiérement des nôtres. En effet, les coins antiques étaient peu coûteux et de si facile exécution, qu'ils pouvaient être fabriqués en vingt-quatre heures ; leurs monnaies, fondues en partie, présentaient peu de surface, n'avaient ni marque sur tranche, ni cordon ; et l'on pouvait les frapper de plusieurs coups. Aujourd'hui tout est changé ; les poinçons qui servent à former les coins sont longs à

fabriquer et très-couteux ; nos monnaies sont beaucoup plus volumineuses que les médailles antiques ; on ne peut les frapper que d'un seul coup, et elles sont ornées sur la tranche de lettres ou de cordon. Il a donc fallu réserver les types historiques pour les médailles, que l'on forge lentement et que l'on frappe à plusieurs reprises.

Après avoir montré que les types des monnaies dépendaient des procédés monétaires, j'ai recherché quel genre de gravure leur convenait, et je l'ai trouvé dans les monnaies de Louis XIII, gravées par Varin. La contrefaction des monnaies de France fit connaître aux Français ce célebre Liégeois ; et il ne dut la vie qu'à l'indulgence du chancelier qui, pour l'arracher au gibet, rappella l'ancien axiôme de droit : Un homme instruit ne doit pas périr : *vir peritus non debet perire*. Ah ! si cette doctrine eût eu encore de nos jours la force d'emousser la hache meurtriere, nous aurions aujourd'hui le bonheur de vous entendre dans cette enceinte, vertueux Bailly, savant Condorcet !

Echappé des portes de la mort, Varin consacra ses talens aux monnaies de France, et il n'employa pour leur fabrication que des reliefs peu sensibles, quoique ses médailles nous attestent qu'il savait exprimer des reliefs grands et hers.

Une autre attention qu'exigent les types monétaires, c'est de former un tout lié sans interruption sensible : telles à peu-près les *tetes* ou les figures assises, lorsqu'un attribut quelconque remplit le vide qui se trouve devant des figures ainsi posées.

Si le goût doit présider au choix des types moné-

taires, la politique doit aussi y exercer sa vigilance. De toutes les sepeces de monnaies, les pieces d'argent sont celles que le commerce transporte journellement dans toutes les parties du monde. L'or s'e patrie moins, et le cuivre ne passe point les limites des Etats qui l'ont frappé. Les types et les légendes seront relatifs à ces divers emplois. Les symboles et les maximes fondamentales de gouvernement qui distinguent chaque Etat, seront portés à l'aide des monnaies d'argent, et connus dans toutes les contrées. Séjournant dans les caisses de l'avare et de l'égoïste, l'or pourra leur dire, sans trop espérer de les convaincre, qu'il n'a de prix que dans les mains de l'homme bienfaisant.

Mais c'est sur le cuivre que le législateur doit graver des leçons de morale éternelle. Placé dans les mains des citoyens qu'un travail continuel éloigne de l'instruction, il mettra sous leurs yeux ces principes d'humanité et de justice qui sont l'abrégé de la morale.

On croira peut-être que ces leçons ne produiront aucun effet. Je ne saurais être de cet avis, parce que l'instruction d'un peuple ne se compose pas seulement des leçons qu'il reçoit dans les temples ou dans les écoles : elle se compose aussi des leçons que lui donnent les monumens publics, les inscriptions, les monnaies, etc. ; enfin tous les objets qui parlent à ses yeux et dont un gouvernement sage dirige l'influence. J'atteste ici le célebre Francklin. Il s'était pénétré de bonne heure de cette vérité. Voulant former de ses compatriotes un peuple nouveau, une nation prudente, laborieuse, économe, il ne

dédaigna

dédaigna pas de composer, pendant trente ans, des almanachs. Dans ces écrits éphémeres et en apparence si frivoles, il sema chaque année des sentences ou des proverbes, qui formeraient par leur réunion un code simple et intelligible de raison et d'économie domestique. Pour le mettre plus à la portée de la multitude, il en écarta toute prétention de science en se déguisant sous le nom du *Bonhomme Richard*, personnage sans lettres qui n'avait eu de recommandable qu'un sens droit et une saine raison.

On ne saurait trop le répéter; veut-on inculquer à un peuple une morale douce, humaine, juste et bienfaisante; il faut lui en redire sans cesse les leçons, les lui présenter sous toutes les formes, les égayer par ses refrains les plus chéris; les travestir en proverbes, en charger tous les calendriers, les faire circuler dans ses mains avec les monnaies qui servent aux plus faibles échanges, et les tracer sur tous les murs sous des emblêmes simples que fournissent la peinture et la sculpture.

NÉCROLOGIE.

Éloge funebre du général HOCHE, *prononcé par le citoyen* DAUNOU, *au Champ-de-Mars, le* 10 *vendémiaire an VI.*

„ NOUS étions rassemblés, il y a peu de jours, dans ce champ de la patrie et de la gloire, pour y célébrer la fondation de la République. Tout fier d'un récent triomphe sur une faction perfide, un peuple innombrable couvrait cette vaste enceinte. Les arts offraient à la liberté leurs

tributs solennels, et des jeux publics représentaient la puissance de l'émulation nationale. Des trophées militaires, et, bien plus que ces muettes images, la présence auguste de nos guerriers mutilés dans les combats, le spectacle de leurs glorieuses blessures, vous retraçant le souvenir de tant d'exploits et de conquêtes, remplissaient vos cœurs de joie, d'orgueil et d'espérance. Vous répétiez, en contemplant ces braves soldats, les noms des généraux républicains qui tant de fois les ont conduits à la victoire ; et, au milieu de ces noms immortels, souvent on entendait celui du triomphateur de Quiberon, du pacificateur de la Vendée. Ses ennemis vous avaient entretenus de sa jeunesse, vous en parliez à votre tour ; et vos vains présages, l'appellant à une carriere nouvelle de travaux, de périls et de gloire, le suivaient des rives de la Lahn, jusqu'en ces mers qui, seules aujourd'hui, peuvent défendre contre vous le gouvernement britannique. Vœux insensés ! Hoche n'était plus, sa cendre s'avançait vers le fort de Pétersberg, pour y rejoindre la cendre de Marceau ; et la nouvelle de son trépas vous attendait dans vos foyers, au retour de votre fête et de vos jeux.

„ Je sais bien qu'un jour ; dans les plus éclatantes solennités de la République, le nom du général Hoche sera mêlé à des chants d'allégresses et de triomphes. Je sais qu'un jour on ira chercher sa cendre pour la transporter en pompe dans le temple où la patrie doit rassembler les objets de sa reconnaissance et les monumens de son orgueil. Mais nous, ses amis et ses freres, nous, les témoins de ses vertus publiques et privées ; nous, les dépositaires des généreuses affections de son ame grande et sensible ; nous, accoutumés à le compter au nombre des plus fermes soutiens de cette liberté, sans doute impérissable, mais réservée encore à tant d'épreuves et de combats ; quel autre hommage que celui de la douleur pourrions-nous lui offrir

aujourd'hui, au milieu de ses émules et de ses compagnons d'armes, auprès de ses parens éplorés, en présence de cet infortuné vieillard qui avait placé tant d'espoir dans le salut et dans la longue prospérité d'un tel fils? Nous parlerons de ses exploits, car quelle autre pensée pourrait occuper nos esprits? Mais nous les raconterons avec le seul accent de la tristesse, comme au sein d'une famille en deuil qui vient de perdre l'un de ses membres les plus chéris, on s'entretient de lui, de ses actions et de ses bienfaits, pour alimenter la douleur dont on ne veut pas être consolé.

„ Hoche est né, en 1768, au sein de la respectable famille que vous voyez ici rassemblée; c'est là qu'il a puisé cette élévation de sentimems, ces vertus fieres et indomptables, qui dès-lors germaient à l'insçu de la tyrannie, dans les classes de la société qu'elle se bornait à comprimer et ne s'appliquait point à corrompre. La profession des armes avait été celle de son pere; elle devint bientôt la sienne; et la révolution le trouva, en 1789, dans ce régiment des Gardes-Françaises, qui a eut la gloire de donner aux autres corps militaires le signal et l'exemple du patriotisme. Là, dans un de ces rangs qu'en effet la royauté devait appeller obscurs, puisque ces étroits regards ne savaient pas y distinguer la vertu et le génie, là, Hoche prenait de fortes habitudes de régularité et de bravoure, étudiait la science des combats, et cultivait en secret des talens dont il ne pouvait encore ni mesurer l'étendue, ni prévoir la destination sublime.

„ Au commencement de la guerre de la liberté, surtout après la chûte du trône, lorsqu'au bruit de l'invasion de plusieurs de nos départemens, nos camps, désertés par la plupart des amis de la royauté, se remplissaient d'une innombrable multitude de vrais enfans de la patrie, la malveillance se plaisait à demander à la Répu-

blique où donc étaient les chefs qu'elle destinait à ces légions si subitement formées, et par quels noms imposans elle allait remplacer les noms auxquels seuls la gloire militaire semblait pouvoir s'attacher. Hélas ! citoyen, il a été plus facile au génie de la République de susciter au sein de vos armées des généraux dignes d'elles, que de les conserver assez long-tems à votre reconnaissance et à vos besoins. Cette liste de héros, soudains et illustres ouvrages de la liberté, vous ne pouvez plus la lire ou l'entendre, sans l'interrompre trop souvent par vos regrets et par vos soupirs ; et déja, de plusieurs d'entr'eux, il ne vous reste en effet que des noms immortels. Il ne cessera point, cet actif instinct de la liberté, de manifester sa puissance : les cœurs qu'il pénetre, il les aggrandit, il les entraîne au parfait développement de leurs facultés ; il crée, il feconde, au sein des Républiques, dans la paix comme dans la guerre, tous les talens, toutes les vertus, toutes les gloires. A votre insu, il a d'auguste nourrissons dans vos familles, et parmi vos enfans il cultive en secret de grands hommes. Ah ! quand ils auront commencé de servir et d'illustrer leur patrie, puissent leurs peres ne pas leur survivre, et leurs amis ne pas verser sur leurs tombeaux de larmes prématurées !

„ Les mœurs et le civisme de Hoche avaient hâté son avancement : il était adjudant-général à la bataille d'Hondschoote ; mais, cette fois, sa bravoure et ses talens brillerent d'un éclat si vif, qu'on ne lui permit plus de remplir un autre rang que le premier rang. Il fut nommé général en chef de l'armée de la Moselle.

„ L'ennemi occupait le fort Vauban, les postes de Germersheim et de Spire, les lignes de la Lautern et de Weissembourg ; Landau était bloqué, le Bas-Rhin envahi, et toute la contrée placée aux débouchés des Ardennes presque sans défense. Tout présageait une irruption nouvelle, tout

semblait reporter la France aux mêmes périls qui, quinze mois auparavant, avaient signalé l'époque où fut proclamée la République. Cependant Hoche, arrivant à l'armée qu'il doit commander, en trouve les forces disseminées, partie derriere la Sarre, partie derriere la Moselle. L'irrésolution des chefs avait consumé la saison des combats ; on était parvenu à celle qui passait autrefois dans les camps pour la saison du repos. Hoche voit qu'il n'y a pas un moment à perdre ; il conçoit un vaste plan et il l'exécute. Il rassemble ses troupes, ranime leur courage, et les mene aux champs de la gloire. Une division marche sur Keyserslautern ; une autre, débouchant par Sarguemines, chasse l'ennemi du poste important de Bissing, et lui fait repasser la Blisse, en même-tems qu'une colonne républicaine, partie de Sar-Libre, entame l'ennemi, et le force à se retirer de position en position, jusqu'à celle de Keyserslautern.

Les Français attaquent ce dernier poste et sont repoussés ; mais leur général, au moment même de leur mouvement rétrograde, se détermine à franchir les Vosges. La rigueur de la saison, la brieveté des jours, l'absolu dénuement de l'armée, des monts couverts de neiges, couronnés de retranchemens, hérissés d'artillerie, rien n'arrête l'audace républicaine : après 14 jours de marche et de combats, l'armée de la Moselle se joint à l'armée du Rhin ; Hoche prend le commandement de l'une et de l'autre, et bientôt la reprise des lignes de Lautern et de Weissembourg lui ouvre le Palatinat : Landau est délivré.

„ Jamais vainqueur n'a plus activement recueilli les fruits d'un triomphe. Déja les postes de Germesheim et de Spire sont enlevés ; déja notre avant-garde atteint, entame et morcelle l'arriere-garde ennemie. Worms nous ouvre ses portes : quelques jours après, nos intrépides défenseurs sont maîtres du fort Vauban.

„ Je vois l'armée de la Moselle poursuivre le cours de

ses triomphes ; mais à Arlon, à Charleroi, à Fleurus, c'est un autre héros qui la commande. Hoche n'est plus au milieu d'elle ; le libérateur de l'Alsace est plongé au fond des cachots.

» En ce tems-là, Citoyens, tandis que nos armées couvraient de tant de splendeur le nom français et le nom de la République, de farouches décemvirs, jaloux aussi d'obtenir parmi les tyrans de tous les siècles, une horrible prééminence, accablaient la patrie sous le poids des forfaits et de toutes les calamités. Ah ! le plus fatal revers que la République ait essuyé jusqu'à présent, le seul dont elle ait à gémir encore, c'est que de tels monstres aient osé prononcer son nom, et le mêler à tant d'horreurs. Jamais la révolution n'eût cessé d'être bénie de tous les Français, moins quelques orgueilleux peut-être, et quelques esclaves ; les seuls décemvirs ont pu lui susciter des ennemis jusque parmi ceux-là même sur qui elle avait le plus de bienfaits à répandre. Jurons sur la tombe d'une illustre victime de ces tyrans ; car ils avaient ordonné sa mort : jurons, comme lui, haine éternelle à la terreur, dont le regne, déja épouvantable en lui-même, et si plein de crimes, a laissé encore après soi la semence de tant d'autres crimes, de tant de discordes et de réactions.

» L'acte d'accusation de Hoche était dressé ; il allait paraître devant le tribunal homicide. Neuf thermidor, sois à jamais honoré parmi les jours de la République ; c'est toi qui le rendis à la liberté et à la victoire : tu brisas devant lui les portes de ces prisons décemvirales, où l'innocence ne dut puiser que du courage, mais d'où la faiblesse et l'incivisme ont rapporté de trop longs et de trop funestes ressentimens. Hoche aussi n'en sortit qu'en invoquant la vengeance ; il jura d'accabler ses calomniateurs du spectacle de ses vertus républicaines ; il jura de reprendre à leurs yeux, et pour leur opprobre, le cours de ses sacrifices

et de ses triomphes ; il jura qu'on le retrouverait bientôt dans les rangs des plus fermes républicains, lorsque ses oppresseurs peut-être, ayant changé de rôles et de crimes, occuperaient une place encore digne d'eux sous les drapeaux du royalisme réacteur. Vous savez, citoyens, si Hoche a tenu ce serment.

» La terreur n'était plus, mais la discorde agitait la France, et d'autres proscriptions dévastaient sur-tout les départemens du Midi ; tandis que la guerre de la Vendée, à peine assoupie un instant par une pacification mensongere, recommençait, propageait ses ravages, et menaçait toutes les contrés de l'Ouest. Le gouvernement anglais croit ce moment favorable pour tenter un nouveau crime ; il arme et vomit sur nos côtes des cohortes d'émigrés, résolu de les seconder si quelque succès couronne leurs premiers efforts ; de les trahir, si elles succombent. Hoche est à la tête de l'armée destinée à les repousser, et bientôt battues à Carnac, forcées d'évacuer Auray et leurs autres postes, elles sont bloquées à Quiberon.

» Journée de gloire et de triomphe ! comment te célébrer en ce jour de deuil ? Non, c'est aux vainqueurs de Fleurus et d'Arcole qu'il appartiendra de nous révéler, en de moins lugubres momens, tout ce que tu vis éclater d'héroïsme et de prodiges. Ils nous diront comment, à travers l'orage, les veuts et les ténebres, Hoche, rassemblant ses républicains épars dans les sables et dans les flots, parvient à reconnaître, à distinguer les chefs et les corps ; comment il rectifie les erreurs, et supplée, par de nouveaux ordres, à ceux qu'il n'est plus possible d'accomplir ; comment, au sein de ce vaste désordre des hommes et de la nature, il retrouve et réordonne une armée. Ils nous diront comment nos soldats, sans artillerie, sans autres armes que leurs bayonnettes et leur intrépidité, foudroyés à-la-fois par les batteries des forts et par les frégates an-

glaises, s'avancent à travers les flots mugissans, s'élancent de rochers en rochers, s'emparent des forteresses, en arrachent les étendards de la rebellion, et y arborent celui de la République. Suprême auteur de tout ce qui est force, vertu et puissance; voilà donc ce que la liberté, ton bienfait et ton ouvrage, peut inspirer à des Français de hardiesse et de prévoyance, de courage et de magnanimité. Tels sont les héros que tu donnes aux républiques, et que ta main ravit avant le tems à la tendre vénération des peuples.

„ Qu'un Français, à la fleur de l'âge, ait cueilli les palmes de Quiberon, il vous est aisé de le concevoir; mais qu'il ait pacifié la Vendée, nous aurions peine à le comprendre, si de grands exemples ne nous avaient appris combien rapidement la liberté sait avancer, pour les héros qu'elle enflamme, l'âge de l'expérience et de la maturité. Laissons le récit des combats, ne rappellons point des triomphes obtenus sur des Français par leurs freres: assez de gloire dans cette expédition resterait au général Hoche, quand on ne lui tiendrait compte que des actes de fermeté, d'humanité et de sagesse dont il a rempli cette intéressante époque de sa vie publique. Son nom, ailleurs admiré, ne sera que béni dans ces contrées jusqu'à lui si malheureuses. On y chérira sa mémoire comme celle d'un pere, de qui l'on a reçu des instructions, des pardons et des bienfaits. Dans ces champs désolés où, durant cinq ans, les crimes succédaient aux crimes, et les désastres aux désastres, il a fait renaître les moissons, l'industrie et l'espérance.

„ Là, au sein de leurs nouvelles habitations, les citoyens lisent à leurs enfans ses proclamations paternelles; c'est lui, leur disent-ils, qui a puni les traîtres qui nous égaraient; il a dévoilé leurs complots, saisi et rompu pour jamais le fil de leurs manœuvres meurtrieres; mais il n'a vaincu que l'obstination, il pardonnait à l'erreur, il accueillait le re-

pentir. Que notre reconnaissance soit éternelle ! c'est lui qui nous a donné la République.

„ Le pacificateur de l'Ouest avait conquis l'estime de tous les bons citoyens ; il semblait avoir désarmé l'envie et toutes les ma'veillances : il ne lui manquait plus que de repousser loin de lui les flétrissans éloges du royalisme, qui, entre les hommes publics, ne loue jamais que ceux qu'il veut perdre, ou dans lesquels il espere. Hoche, dans un court séjour qu'il fit à Paris, sut trouver et saisir l'occasion de déplaire aux ennemis de la République. C'était le tems où la calomnie poursuivait Buonaparte, qui venait de commencer en Italie son immortelle campagne. C'était le tems encore où, abusant de l'une des plus saintes fonctions de l'état social, quelques hommes, vendant au royalisme de solemnelles impostures, niaient dans des tribunaux l'existence de l'une de ses plus éclatantes conspirations. Hoche quittait à peine ces peuples de la Vendée, francs et loyaux dans leur repentir, comme ils l'avaient été dans leurs erreurs ; transporté tout-à-coup près du plus vaste théâtre des factions et des intrigues, il ne peut plus concevoir ces excès de lâcheté et de perfidie. Il s'empresse d'opposer à ces juridiques mensonges son auguste témoignage, et de rendre au rival de sa propre gloire un hommage digne de tous les deux. Je rappelle ici cette circonstance de la vie politique du général Hoche, parce qu'elle détermina la persécution dont, jusqu'à sa derniere heure, il n'a plus cessé d'être l'objet.

„ Mais que lui importent les clameurs de ses ennemis? il ne les entend plus aux bords du Rhin où l'a rappellé la victoire. Un corps d'armée est parti de Dusseldorf, a franchi le passage de la Sieg, et s'est élancé sur la Lahn, tandis que Hoche conduit de nouveaux guerriers au pont de Newied : là, l'Autrichien laisse sur le champ de bataille 9000 prisonniers et 5000 morts ; et l'armée de Sambre

et Meuse est aux portes de Francfort, quand la signature des préliminaires de la paix vient arrêter ce nouveau cours de triomphes.

„ Telle fut le terme des exploits guerriers du général Hoche ; depuis lors, il n'eut à résister qu'à la malveillance des ennemis intérieurs de la République. Dans ses derniers écrits, dans ses lettres où son cœur s'épanchait au sein de l'amitié, on voit combien, durant son expédition de l'Ouest, et au milieu de ses conférences avec plusieurs chefs de l'armée vendéenne, il avait recueilli de connaissances précieuses et profondes sur la faction royale, sur son étendue, sur ses manœuvres, sur ses principaux instrumens. Il savait trop bien distinguer les traîtres pour qu'il leur fût permis de lui pardonner. Aussi, dès qu'ils se virent revêtus d'une partie des premiers pouvoirs constitués, ils l'eurent bientôt désigné parmi les victimes qu'ils se disposaient à frapper. Déja les plus absurdes accusations avaient été proclamées contre lui avec une menaçante solemnité.... Mais pourquoi ce récit des fureurs d'une faction couverte aujourd'hui d'un vaste opprobre ? Certes, en ce jour de deuil et de larmes, nous avons bien assez de nos regrets douloureux, sans nous replonger encore dans les déchirans souvenirs de tant de crimes et de trahisons !

„ Entre les plus courageuses et les plus illustres victimes et de l'anarchie et de la réaction, il en est que la mort a récemment frappées au moment même des plus audacieux efforts du royalisme, au milieu de ses progrès et presque de ses triomphes. Hoche, tu fus moins infortuné, tu n'expiras du moins qu'après avoir rendu grace au génie de la liberté et célébré sa victoire. Un vil espoir, un sûr présage du salut de la République vint consoler, embellir tes derniers instans. Oui, nous la conserverons la République, pour qu'elle soit le temple de ta mémoire, l'asyle de ton vertueux pere, et la gloire de tous les guerriers qui l'ont

défendue avec toi. Nous repousserons la terreur qui t'opprima comme le royalisme qui te proscrivit, et nous maintiendrons cette constitution de l'an III, qui fut le constant objet de ton dévouement, de tes vœux, de tes espérances. Nous saurons, à ton exemple, résister aux factions, braver les périls, et ne connaître sur la terre d'autres puissances irrésistibles que celles devant qui seulement s'est abaissée ton ame républicaine ; la loi, la vertu, la nécessité et la mort. ,,

---

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.

Le Sot intrigant, ou *la Manie d'être quelque chose*, comédie en trois actes, et en prose, n'a pas eu beaucoup de succès. Le public, qui est quelquefois d'une excessive indulgence, se rend d'autres fois difficile à l'extrême. Au théâtre comme par-tout, il y a heur et malheur.

Cette piece offrait de la gaieté, du comique, des traits plaisans et vrais. On a beaucoup ri et beaucoup applaudi pendant les deux premiers actes, et l'on n'a pas voulu faire grace au troisieme. Il est vrai que le dénouement n'était pas bon. Voici, en peu de mots, le sujet de la piece.

M. Balivard, de Saint-Gobin, riche campagnard, fort sot, se met en tête qu'en arrivant à Paris il y parviendrait *à être quelque chose*. Il se rend dans la capitale avec sa femme, aussi ridicule que lui, et sa fille unique qui fait l'*agnès* en présence de ses parens, mais qui a de l'esprit et une intrigue secrette avec un jeune militaire.

Un cousin de M. Balivard l'attend à Paris, et veut profiter de sa *manie*, pour obtenir la fille unique et la dot. Le valet du cousin se déguise en homme d'importance, en ex-ambassadeur ; sa gravité diplomatique en impose aux Balivard ; il est tout prêt de faire donner leur fille à son maître. Mais le jeune militaire, qui est aimé en secret, dresse une contre-batterie ; un vieux général se présente comme son oncle, et ce général est un maréchal-des-logis de hussards. La scene entre le faux ambassadeur et le faux général rappelle un peu trop *les Précieuses ridicules*. D'ailleurs, après ces grands moyens d'intrigue, le cousin et le militaire pour qui ils ont été employés, viennent avouer

eux-mêmes la supercherie. Ce n'était donc pas la peine de la faire.

Mais combien de très-jolies pieces de notre théâtre n'ont pas de dénouement ! *Les Plaideurs*, *la Sérénade*, *l'Aveugle clairvoyant*, *l'Avare* même, etc. etc. On se rendait autrefois moins difficile ; et quand l'intrigue avait fait rire, on ne chicanait point l'auteur sur les moyens d'en sortir. Peut-être une des causes de la décadence de notre théâtre est-elle dans cette extrême sévérité sur toutes les vraisemblances, sur toutes les convenances ; on voudrait des comédies parfaites ; cela empêche d'en faire de plaisantes ; et là, comme ailleurs, *le mieux est l'ennemi du bien.*

ÉNIGME.

Que chez toi, souvent sans pitié,
Tu viennes me fouler au pié,
Je ne m'en plains pas ; c'est la mode,
Et son empire est rigoureux ;
Je conviens même, si tu veux,
Que je ne suis pas fort commode :
Mais beau sexe, que pour m'avoir
Tu fasses du matin au soir
Chez les grands humble révérence,
Voilà, voilà l'inconséqnence.

LOGOGRIPHE.

Nuisible chez les grands où pourtant l'on me fête,
Je suis chez les bourgeois utile à la santé ;
Un créancier craint-il? vîte, coupe ma tête,
Laisse-moi dans ses mains, et pars en sûreté.

---

*Explications de l'*Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 2.

Le mot de l'Énigme est *Épéron* ; celui du Logogriphe est *Ange*, dans lequel on trouve *âne*.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 19 août 1797.

Le brave Koseiusko vient d'arriver ici. Il a été reçu au milieu des acclamations et des transports de joie de tous les citoyens.

Au moment où il a mis pied à terre, il a été salué par les canons du fort; et à peine était-il entré dans sa voiture, que les chevaux ons été dételés, et il a été conduit en triomphe par le peuple.

TURQUIE.

De Constantinople, le 25 août 1797.

Les recherches faites par le gouvernement, pour découvrir les auteurs de l'incendie qui a désolé la ville de Scutari, ont été jusqu'ici inutiles : on prétend cependant que plusieurs individus suspects ont été arrêtés, et n'en ayant pu tirer les éclaircissemens nécessaires, comme ils ont été trouvés en contradiction, on les a fait étrangler et jetter à la mer.

Depuis le départ du grand-amiral nous n'avons point eu de nouvelles touchant l'objet de son expédition; ce silence fait présumer qu'il aura été faire une tournée dans les isles, pour se procurer des renseignemens authentiques sur la situation de la Morée, de l'isle de Chypre, de Scio, etc., où l'on croit qu'il a éclaté des mouvemens révolutionnaires.

La maladie du Reis Effendi continuant toujours, et paraissant devoir durer encore long-tems, sa hau-

tesse a disposé de sa charge, et l'a confiée à Raschid-Effendi (et non Ratib-Effendi). C'est pour la troisieme fois que Raschid a obtenu cette importante place, quoique bien des gens le regardent comme un esprit fort médiocre.

On est impatient de voir si ce ministre, dont l'opinion a tant d'influence sur les affaires étrangeres, et sur celles qui y sont liées, suivra le système de son prédécesseur, qui ne voyait rien d'inquiétant pour l'Empire ottoman dans le projet des Français de démocratiser la Grece.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 8 octobre 1797.

Notre sénat vient, à l'exemple de plusieurs autres petits Etats voisins, de défendre l'entrée de cette ville à tous étrangers ou émigrés qui voudraient s'y réfugier à l'avenir.

Il motive cette mesure sur ce que le nombre de ceux qui se sont retirés ici depuis le commencement de la guerre, était devenu si considérable, qu'il n'est plus possible de le voir s'augmenter, sans porter le plus grand préjudice à nos bourgeois.

Les Etats de Holstein et la ville d'Altona ont adopté la même mesure, et ont invité les gouvernemens voisins à imiter son exemple.

Les prisonniers d'Olmutz sont arrivés avant-hier matin dans cette ville, accompagnés d'un major autrichien qui leur a fait connaître les intentions de sa majesté impériale à leur égard. Ils étaient descendus chez un négociant où ils devaient rester jusqu'à leur départ pour l'Amérique septentrionale; mais soit que l'on ait craint pour eux les insultes de leurs ennemis qui sont ici en très-grand nombre, ou la trop grande affluence de leurs amis, soit tout autre motif politique, ils ne sont restés ici que peu d'instans, et on les a conduits dans une maison de campagne située à un mille d'ici sur le territoire de Danemack.

Ils sont au nombre de quinze personnes, savoir : le major impérial d'Anethenner, le général Lafayette, son épouse et ses deux filles; Latour-Maubourg, son épouse, ses deux filles et son frere Charles; Bureau-de-Puzy et son épouse; Louis Romœuf, adjudant du général Buonaparte; Villaume, ci-devant chef de régiment; et Pillet, ci-dev. adjudant du général Lafayette. A Dresde, à Leipzick, à Halle, à Helberstadt et à Brunswick, ils ont été accueillis par des savans et des amis de la liberté qui faisaient l'éloge de leurs vertus, et plaignaient les souffrances qu'ils avaient endurées pendant leur captivité. On regrettait que la France ne pût recueillir sans danger ces victimes intéressantes du despotisme, ces premiers martyrs d'une révolution qui changera peut-être la face de l'Europe.

De Vienne, le 30 septembre.

Le général comte de Meerfeld a emporté de cette capitale à Udine la déclaration définitive de l'empereur. Nous ne pouvons tarder à en connaître le résultat. Le comte de Cobenzel, qui s'était arrêté à Gratz, vient de se rapprocher de la frontiere d'Italie; ce qui paraît de bon augure. En attendant, malgré le silence profond de notre cabinet, chacun regle à sa maniere les conditions de la paix; les uns prétendent que les Français fixent la limite des Etats autrichiens au Tagliamento; ce qui, en leur laissant Udine, Palma-Nuova, etc., les accroîtrait seulement d'une grande partie du Frioul vénitien. Les autres soutiennent que notre cour insiste sur la cession de Mantoue et de toute la Terre-ferme: ou, si elle doit faire le sacrifice de Mantoue, sur un dédommagement convenable pour cette forteresse. Quelques-uns veulent que ce dédommagement *convenable* soit la ville de Venise. Mais avant tout, il s'agit de savoir de qui un pareil arrangement ferait les *convenances*.

Au milieu de ces incertitudes, les préparatifs militaires continuent avec activité; les troupes de réserve qui étaient en Bohême ont reçu ordre de marcher vers le Rhin; il part pour l'armée d'Italie de

nombreux renfotts de troupes; d'un autre côté, la réserve des troupes hongroises, qui déja était en marche, arrive successivement dans nos environs, et y est cazernée jusqu'à nouvel ordre.

Un grand transport de fourages qui devait partir de Gratz pour l'armée d Italie, vient d'être contremandé. Quelques troupes qui, de la même ville, devaient se porter vers l'Istrie et le Frioul, ont reçu contre-ordre. Les nouvelles plus ou moins favorables qu on reçoit d'Udine, peuvent seules expliquer ces contradictions apparentes.

ITALIE. *De Rome, le 15 septembre.*

Je vous ai déja mandé que l'ambassadeur Buonaparte a été à la premiere audience publique de S. S. Il y avait longtems qu'on n'avait vu une réception aussi brillante que celle-ci. Les sept anti-chambres apostoliques étaient pleines de gardes et de noblesse, pour rendre les honneurs au représentant de cette nation, contre laquelle, il y a un an, on tonnait dans les chaires, sur les places publiques, dans les couvens et dans les cafés. Le ministre, en entrant, avait à la main un pe it livre relié en maroquin; chacun était curieux de savoir ce que s'était que ce livre mysterieux: on sut bientôt que c était la ratification du traite de paix de Tolentino, qui était attendue avec impatience. Le pape reçut le jeune ministre avec une sérenité et une bienveillance qu'il est impossible d exprimer, et le retint plus d'une demi-heure.

Le jour suivant, Buonaparte eut une nouvelle audience du saint pere, et conf.ra avec lui une heure et demie. Il est à remarquer qu'il n'a pas enc re reçu du Directoire ses lettres de créance en forme; il est cependant muni de deux décrets, en vertu desquels le pape l'a reconnu.

Il paraît que le corps diplomatique, essentiellement formaliste, attend que le ministre français ait ses lettres en forme pour le reconnaître et lui faire visite.

Buonaparte sera logé au palais Salviati, qu'il vient de louer. S. S. lui a fait présent de six beaux chevaux, le secretaire d'Etat lui en a donné deux, et le prince Chigi quatre. Il est comblé, ainsi que sa femme et sa sœur, de toutes sortes d'honneurs. Il ne recevra plus de visites formelles jusqu'à ce qu'il soit établi dans sa résidence.

Jacques IV, par la grace de Dieu, roi de la Grande-Bretagne,

Bretagne, de l'Irlande, etc. cardinal de la sainte église, et évêque de Frescati, vient de quitter cette ville, de désespoir de ne pouvoir plus empêcher qu'on y danse. Jusqu'à présent ce divertissement y avait été séverement défendu, quoique Frescati, dans la belle saison, soit habité par beaucoup de nobles et de gens riches de la capitale; mais cette année, comme il y a beaucoup de Français à Frescati, le cardinal-roi a craint de compromettre son autorité, en renouvellant la prohibition de la danse, et a abandonné son diocese, pour n'être pas témoin de si abominables désordres.

Le pape a bénignement accordé aux Anconitains la faculté d'hypotéquer des biens ecclesiastiques pour la somme de 180,000 écus, afin de faciliter le paiement des contributions dues aux Français. Les Anconitains, qui se sont déclarés libres et independans, auraient dû disposer de ces biens sans demander la permission du pape; c'est en quelque sorte le reconnaître encore pour souverain.

Le gouvernement ne s'est pas contenté d'avoir mis onze nouvelles impositions; il vient de publier un édit, par lequel il fixe le prix du blé à dix écus le *rubbe*; de plus, il défend, sous les peines les plus séveres, aux vendeurs, de prétendre plus d'un tiers de la valeur en argent comptant, et les oblige à recevoir le reste en cédules.

Ne croyez pas cependant que ce soit là le dernier terme de la tyrannie fiscale du saint-pere; elle n'aura d'autre terme que l'insurrection du peuple. Il est certain qu'on propose trois nouveaux édits; le premier portera la requisition de tout ce qui peut rester d'objets d'or et d'argent; le second, la fabrication de deux millionsde cédules; et le troisieme, la création d'un million d'assignats.

On vient de publier, non par ordre du gouvernement, un tableau des finances et du système économique de l'état de l'église sous le papat de Pie VI, heureusement regnant. Entr'autres articles, il y a une derniere stration arithmetique des millions d'écus acquis en propriété par J. C. le duc Braschi-Onesti. Ils absorbent les revenus de l'Etat pendant dix ans. Cependant on a desseché les marais Pontins, on a élevé trois obélisques; on a fait le Musée du Vatican, on a bâti la sacristie de Saint-Pierre; on a établi des fabriques de tabac, de cotons, et enfin on a fait la guerre, et malgré tout cela, l'Etat existe encore. C'est certainement un prodige d'économie.

De Naples, *le* 14 *septembre*. Le gouvernement vient de mettre une nouvelle contribution pour l'entretien des troupes ; ce qui ne fait qu'augmenter le mécontentement du peuple. Les apparences et le mouvement que se donne la cour, font croire qu'elle a résolu de faire encore la guerre. On continue les recrutemens avec beaucoup de chaleur, et on fait partir pour les frontieres un grand nombre de chariots charges de munitions et d'armes. Le seul mot de *paix* fait entrer en fureur *Caroline*. Il n'est pas douteux que ses intrigues éloignent l'époque de la paix entre la maison d'Autriche et la Republique Française. La reine de Naples a un empire absolu sur sa fille l'impératrice, qui prend en tout conseil du marquis del Gallo. Comme l'impératrice a un grand ascendant sur l'empereur, il s'ensuit qu'en derniere analyse c'est la reine de Naples qui regne à Vienne et qui dispose de la guerre ou de la paix.

Il n'est pas extraordinaire, d'après cela, que la cour de Naples agisse de concert avec l'empereur, et fasse des préparatifs de guerre ; mais il sera juste aussi que la République Française punisse sa mauvaise foi et sa perfidie, et lui demande compte de ses mesures hostiles.

De Turin, *le* 20 *septembre*. La cour de Turin est dans une profonde consternation. Elle était dans une parfaite intelligence avec la faction royaliste, et espérait, à la contre-révolution, être dédommagée aux dépens des Vénitiens (Bergame et Brescia promis par Carnot) ; mais les derniers événemens de Paris ont fait évanouir ces belles espérances. En apprenant ces tristes nouvelles, le roi a été saisi de ses convulsions ordinaires, dont l'effet singulier est de le rapetisser. Jamais il n'a été si petit. Après la crise, il a publié un manifeste par lequel il défend de confisquer les biens de ceux qui ont été exécutés comme insurgens.

Le ministere sarde, voulant conjurer l'orage dont il se voit aujourd'hui menacé, va supprimer les *juntes* ou commissions militaires qu'il avait créées pour connaître des délits révolutionnaires, et conseille au roi d'accorder une *amnistie générale*. Ce sera proprement la *seconde* ; ce qui prouve que le véritable objet de la premiere était de désarmer et de surprendre les patriotes.

On ne saurait trop déplorer les derniers événemens du Piémont. Il est certain que la disette et la cherté des vivres a été la premiere cause de l'insurrection, et qu'elle a com-

mencé dans les classes les plus pauvres. Les patriotes en profiterent pour se lever, sans être sûrs de trouver un appui, ou du moins de n'être pas désapprouvés.

Ils reprochent aux Français de les avoir abandonnés ; mais les événemens de Paris repondent à ces reproches, et expliquent la conduite de Buonaparte.

De Gênes, le 25 septembre. On attendait avec impatience que le gouvernement provisoire publiât le rapport qu'un comité avait été chargé de faire sur la revision de l'acte constitutionnel. Mais au lieu d'un rapport, il a publié une proclamation qui contient l'extrait d'une lettre du général Buonaparte au ministre Faypoult. Voici l'extrait :

« Je crois que les gens les plus sages doivent chercher à corriger la constitution. Bien des articles ne conviennent pas à la localité de la Riviere de Gênes. Engagez le gouvernement provisoire à ne rien mettre au jour avant que j'aie pu m'approcher de Gênes. »

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 7 octobre 1797.

La flotte batave est sortie du Texel dans la matinée de samedi dernier, 7 du courant. Elle est sous les ordres de l'amiral de Winter, composée des vaisseaux suivans :

La *Liberté*, de 74 canons, monté par l'amiral de Winter ;
Le *Jupiter*, de 74, par le vice-amiral Reyntjes ;
Les *Etats-Généraux*, de 74, par le contre-amiral Hory ;
Le *Brutus*, de 72, par le contre-amiral Treslong ;
Le *Cerbere*, de 68, par Jacobson ;
Le *Haarlem*, de 68, par Jacobson ;
Le *Leyde*, de 68, par Musquetier ;
L'*Égalité*, de 68, par Cruys ;
L'*Amiral des Vries*, de 68, par Seegers ;
Le *Wassenaar*, de 68, par Holland ;
L'*Hercule*, de 64, par Rysoort ;
Le *Delft*, de 56, par Verdooren ;
L'*Alkmaar*, de 56, par Kraft ;

Le *Batavien*, de 56, par Souters ;
Le *Beschermer*, de 50, par Hinxt ;
Le *Mars*, de 44, par Kolf ;

Et des frégates, bricks et cutters le *Monnickendam* et la *Minerve*, de 44; la *Furie* et l'*Embuscade*, de 36; l'*Heldin*, de 32; la *Surveillance* (*t aaksamheid*), de 24; la *Galathée*, l'*Atlante*, l'*Ajax* et la *Daphné* de 18; le *Vlieg*, l'*Haasje*, et le *Zwalw*, de 12.

On ne connaît point encore quelle est la destination de cette flotte ; mais quelques personnes assurent qu'elle a ordre de chercher l'ennemi ; et dans le cas où l'amiral Duncan, affaibli par les dernieres tempêtes qui ont forcé plusieurs de ses vaisseaux de rentrer daus les ports d'Angleterre, ne serait pas supérieur en forces, de lui livrer combat.

Le 13 octobre (22 vendémiaire), le comité de marine de l'assemblée nationale batave a reçu, par exprès, une lettre de l'amiral Winter, écrite à bord de l'amiral anglais Duncan. Le comité l'a communiquée de suite à l'assemblée. Une lettre de l'amiral Winter, *écrite à bord de l'amiral anglais*, était déja un triste indice des évenemens malheureux qu'elle annonce.

L'inquiétude était générale dès le 12 octobre ; on savait, par les avis qu'en donnaient divers bâtimens pêcheurs, et par les observations faites du haut des clochers des villages maritimes, que la flotte batave était aux prises avec la flotte anglaise, qu'on croyait pourtant rentrée à Yarmouth. On avait observé trois navires démâtés, mais sans distinguer leur pavillon ; on avait aussi observé divers bâtimens le long des côtes.

Mais pouvait-on s'attendre à une nouvelle aussi fâcheuse que celle des événemens annoncés dans le rapport préalable de l'amiral Winter?

Voici la lettre de l'amiral Winter :

« C'est avec l amertume la plus profonde que je vous écris la présente. Hier matin, le 11 occobre, nous découvrîmes les Anglais ; nous nous rangeâmes en ligne de bataille ; je fis signe de serrer autant que possible, à quoi cependant on n'obéit qu'imparfaitement. A onze heures, l'ennemi attaqua l'extrémité de la ligne, après quoi il se mit en devoir de la forcer. Successivement le combat s'engagea : je fus aux prises avec trois navires ennemis. Le feu prit au navire le *Her-*

cule ; et comme il dérivait sur le mien, je voulus l'éviter; ce qui fit que je dus m'approcher d'un quatrieme bâtiment anglais ; savoir, celui de l'amiral. Bientôt j'eus perdu tous mes agrêts ; je ne pus même continuer mes signaux. En attendant, l'ennemi s'empara des navires *Wassenaer*, *Haarlem*, le *Frison*, *Delft* et *Jupiter*.

„ La fumée m'a empêché de bien distinguer les circonstances. L'action a été des plus vives. Après avoir perdu une considérable partie de mon équipage, j'essayai de torcer, tout en combattant, les cinq bâtimens anglais qui m'entouraient, et de gagner la côte, ou de joindre le restant de ma flotte. A deux heures, je perdis mes trois mâts ; je continuai encore pendant une demi-heure à me battre, après quoi mon pavillon fut emporté, et mon équipage, diminué de moitié, cessa de faire feu. A trois heures, une frégate anglaise m'ayant abordé, je fus conduit à bord de l'amiral Duncan. Le navire l'*Egalité* se trouvait non loin de moi ; je l'ai vu discontinuer son feu, et perdre tous ses agrêts. J'ignore pourquoi il s'est rendu, de même que le *Frison*, *Delft* et *Haarlem*. Le *Hercule* a dû couper ses mâts ; on y a réussi d'éteindre l'incendie ; mais dérivant au milieu de la flotte anglaise, on s'en est emparé. Je suis très-content de mes officiers et de mon équipage. On s'est battu avec acharnement de part et d'autre, et des deux côtés on a perdu beaucoup de monde. Les Anglais ont pareillement essuyé une grosse perte. La flotte anglaise, qui était rentrée à Yarmouth, a remis à la voile en apprenant que nous étions en mer. Divers bâtimens de Portsmouth et de Duins s'y sont joints. Leurs forces consistaient en 16 vaisseaux de ligne, la plupart de 74 pieces de canon. Voici le jour le plus malheureux de ma vie. Toutes nos meilleures manœuvres et tout notre courage ne nous ont servi de rien. Nos ennemis nous estiment, à cause de notre vigoureuse résistance. L'action n'a pu être plus sanglante. J'aurai l'honneur de vous envoyer un rapport plus détaille et plus exact, aussitôt que j'en aurai l'occasion. Je profite de la condescendance de l'amiral anglais pour vous faire un rapport prealable.

„ Mon digne capitaine van Rossem a eu la hanche emportée ; il est agonisant. Deux cadets ont perdu leurs jambes gauches. Les officiers se portent bien ; le lieutenant Cranenburg seul est mort.

„ Je ne puis rien vous communiquer touchant les autres bâtimens. Je suis informé que le vice-amiral Reintjes est légérement blessé, et qu'il se trouve prisonnier à bord du vice-amiral Onslow.

„ Le capitaine Menser est bien portant ; mais le capitaine Holland, commandant le *Wassenaar*, a été blessé mortellement au commencement de l'action, et a perdu beaucoup de monde. J'ignore combien de bâtimens anglais se trouvent endommagés ; mais je n'en compte que dix autour de moi. J'espere qu'on me permettra de retourner en Hollande pour que je puisse me justifier. „

Je suis votre infortuné amiral, DE WINTER.

Le comité de marine vient de recevoir, dans l'après-midi, la nouvelle officielle de la rentrée de 17 de nos bâtimens dans les ports du Texel et de Hellevoet.

La direction provinciale d'Hollande vient d'arrêter un emprunt volontaire à 5 pour cent. Ceux qui voudront y prendre part, devront s'inscrire dans le courant d'octobre, et effectuer les fournissemens en deux termes fixes, l'un à la mi-novembre, et l'autre à la mi-decembre. On recevra, comme argent comptant, les effets de la banque d'emprunt, les coupons échus des rescriptions bataves, et ces mêmes rescriptions échues, ainsi que les récépissés des deniers levés par anticipation, en vertu du décret de l'assemblée nationale du 6 juillet.

Cette direction s'est séparée samedi dernier, après avoir nommé pour son président le cit. Loosjes.

Les troupes de l'armée du Nord qui doivent se rendre sur le Rhin ont déja commencé à se mettre en mouvement. Elles seront commandées par le général Macdonald.

ANGLETERRE. *De Londres, le 6 octobre.*

Le 4 au soir on a tenu un conseil de cabinet pour prendre en considération les dépêches des commissaires français à lord Malmesbury, et y faire une réponse qu'on vient de remettre au courier français, M. Declue, lequel est reparti hier soir pour la France, accompagné de M. Shaw, messager du roi.

„ D'après les meilleures informations que nous avons pu recueillir à cet égard, dit *le Courier* d'aujourd'hui, il paraît que cette réponse est de nature à ne plus laisser d'espérance aux sinceres amis de la paix et de l'humanité. „

M. Declue, pendant son séjour ici, après avoir été d'abord consigné au café de *Spring-Garden*, a été mis sous la garde du messager du roi, à Pimlico, pour l'éloigner de toute communication.

Le voyage de M. Declue a retardé la proclamation où

manifeste du roi sur la continuation de la guerre, qui devait paraître hier, et à laquelle M. Canning et ses amis travaillent depuis si long-tems.

Les 3 pour 100 consolidés, étaient aujourd'hui entre 48 et 49.

Notre riche convoi de la Jamaïque vient d'arriver en très-bon état, une partie dans la riviere de Londres, et le reste dans les ports de Falmouth, Plymouth, Bristol et Liverpool.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 vendémiaire.

La séance du 16 du conseil des Cinq-cents a été employée en grande partie par un comité général secret, dont l'objet était, dit-on, l'examen d'un message du Directoire concernant un traité d'alliance offensive et défensive avec le roi de Sardaigne.

Crassous, organe d'une commission spéciale, fait un rapport sur le paiement des intérêts arriérés des rentes et pensions entre particuliers. La loi du 15 pluviôse rendue sur cet objet, ne parlant que de quelques cas est souvent insuffisante. Il devient urgent d'y suppléer. Le rapporteur propose un projet dont voici quelques dispositions :

1°. La suspension du paiement des rentes et pensions entre particuliers est levée.

2°. Les intérêts et arrérages, quelle qu'en soit l'origine, qui ont couru depuis le 1er. janvier 1790, jusqu'au 1er. janvier 1791, et qui sont encore dus, seront payés en numéraire et sans réduction. Ajournement.

On reprend la discussion sur les transactions. Plusieurs articles sont adoptés.

Poulain-Grandpré, au nom de la commission chargée de reviser les lois inconstitutionnelles, appelle,

le 17, l'attention du conseil sur celle du 12 thermidor, qui regle le mouvement des troupes dans l'intérieur. On sait, dit-il, que les conspirateurs voulant ôter au gouvernement tous ses moyens de force, avaient tellement entravé le mouvement des troupes, qu'elles ne pouvaient passer d'un département dans un autre, sans une foule d'ordres intermédiaires. Il propose l'abrogation de cette loi. Elle est rapportée.

On reprend la discussion sur les transactions. Quelques articles sont adoptés.

Il y a peu de tems que le Directoire exécutif fit un message au conseil pour l'inviter à examiner dans sa sagesse s'il ne conviendrait point de supprimer enfin, par une loi, les chapitres séculiers, et généralement tous les bénéfices simples, encore existans dans les neuf départemens réunis.

Aujourd'hui 18, Audoin fait un rapport sur ce message, au nom d'une commission spéciale ; et il annonce que tous les membres de cette commission ont pensé que cette suppression était urgente.

En conséquence, le rapporteur propose le projet suivant :

Art. 1er. Les chapitres séculiers et les bénéfices simples, dans les neuf départemens réunis, sont supprimés.

II. Immédiatement après la publication de la présente, la direction des biens nationaux de la ci-devant Belgique nommera des commissaires pour se faire rendre compte de la régie des biens, des meubles, de l'argenterie des sacristies, des médailles. etc.

III. La direction fera la liste des individus composant lesdits chapitres, ainsi que des bénéficiers : elle les enverra, dans la décade, au ministre des finances.

IV. Il leur sera accordé des bons admissibles en paiement des biens nationaux.

V. Ils évacueront les maisons nationales qu'ils occupent dans le délai de deux décades.

VI. Toutes quittances par anticipation qui auraient été accordées aux fermiers, etc., sont annullées.

VII. L'article XX de la loi du 15 fructidor an IV, qui conservait les corporations religieuses chargées

de l'instruction publique, ainsi que du soin des malades, est abrogé.

Le rapport d'Audoin et le projet de résolution qu'il présente seront imprimés, et la discussion est ajournée.

Jean Debry fait déclarer, le 19, nulles en principe et de nul effet les nominations d'officiers de la garde nationale, dans les communes dont les administrations ont été destituées en vertu de la loi du 19 fructidor; il sera nommé une commission spéciale chargée de reviser les lois sur l'organisation de la garde nationale.

On adopte ensuite le projet de Saint-Horent, qui déclare non avenues les nominations de Stanislas Fiéron et Marie Garnier au Corps législatif par l'assemblée électorale de la Guyane française. [Il n'y a pas eu de séance le décadi.]

Picaut, chargé par le conseil des Anciens de lui faire un rapport sur la résolution relative aux domaines congéables, avait établi que les conventions qui en sont l'objet ne participent point à la féodalité, et conclu à l'approbation.

Blaux, dans la séance du 16, attaque cette résolution. Il s'attache à prouver par les baux convenanciers, les aveux des ci-devant seigneurs, et les cahiers de doléances qui furent rédigés lors de la convocation des états-généraux par la ci-devant province de Bretagne, que la tenure à domaine congéable était une véritable tenure féodale ; que tous les preneurs de ces baux ont déclaré, dans les titres, qu'ils étaient sujets et vassaux des seigneurs qui leur baillaient à domaine congéable ; que ceux-ci imposaient aux autres toutes les conditions, obligations et servitudes que le régime féodal faisait peser sur les serfs : d'où Blaux conclut qu'il serait contraire aux principes de la révolution et de la justice de détruire les lois qui ont anéanti un pareil ordre de choses.

Blaux soutient ensuite que les prestations dues par les domaniers sont de véritables rentes foncieres, et qu'on ne peut pas les priver, plus que les autres débiteurs de rentes perpétuelles, de se racheter de leurs redevances.

Enfin, Blaux soutient que tous les principes ont été méconnus dans les résolutions. Par un effet rétroactif, aussi barbare qu'inconstitutionnel, elles annulleraient toutes les transactions qui ont été faites entre les domaniers et les seigneurs ; elles consommeraient la ruine des premiers, en les privant des terres qu'ils ont arrosées de leurs sueurs, les chassant de la cabane que leurs mains ont élevée, et les dépouillant de toutes les améliorations qu'ils ont faites sur la foi des lois précédentes qui leur garantissaient l'inviolabilité de leurs propriétés.

Le conseil ajourne la discussion.

Sur la proposition de Lavaux, le conseil approuve, le 17, une résolution du 13 vendémiaire, qui étend l'amnistie aux militaires qui ont été condamnés à des peines graves pour des délits légers. La commission, qui avait été chargée d'examiner cette résolution, a remarqué qu'elle avait eu soin d'excepter les crimes du pardon qu'elle accorde; et elle a pensé que les fautes que les militaires, auxquels s'applique la résolution, avaient commises, étaient suffisamment expiées par la société qu'ils ont été obligés de faire, soit dans les maisons de justice, soit dans les bagnes, avec de véritables criminels.

Lavaux propose, le 18, d'approuver la résolution du 8 vendémiaire, qui crée des conseils de révision des jugemens militaires, ce qu'on a fait pour les citoyens en créant le tribunal de cassation ; c'est lui donner une garantie contre l'inobservation des formes dans les jugemens.

On peut reprocher à la résolution de rester muette sur une circonstance importante, celle où il aurait été rendu un jugement dont la prompte exécution importerait au salut de la République, et où la présence de l'ennemi ne permettrait point de communiquer ce jugement au conseil de révision, qui se trouverait éloigné du lieu du délit et de la résidence du conseil militaire. Néanmoins, on doit espérer que le conseil des Cinq-cents suppléera bientôt à cette incomplétion par une nouvelle résolution : la commission vous propose d'approuver celle-ci.

Le conseil l'approuve.

Marbot propose le même jour d'approuver une résolution du 12 vendémiaire, qui crée un nouveau jury chargé de réformer les nominations des sous-officiers et soldats de la gendarmerie. Le jury institué par la loi du 25 pluviôse, dit Marbot, fut entièrement composé de royalistes, qui ne choisirent que des royalistes, des hommes incapables ou des requisitionnaires. De pareils choix ne méritent pas votre confiance, de-là la nécessité de les réformer et d'approuver la résolution.

Lacombe-Saint-Michel demande l'ajournement; mais comme les faits qu'il cite vinrent à l'appui, bien loin de la combattre, Dedelay demande qu'elle soit sur-le-champ mise aux voix.

Le conseil l'approuve.

Le 19, approbation de la résolution du 6 qui accorde des secours aux cultivateurs qui ont éprouvé des pertes causées par l'intempérie des saisons, l'inondation, l'incendie et l'épizootie, et de celle du 5 relative aux formalités à remplir, pour faire circuler des marchandises dans les deux lieues limitrophes de l'étranger.

[Il n'y a point eu de séance le décadi.]

Desmoulins, au nom d'une commission spéciale, fait, dans la séance du 21 du conseil des Cinq-cents, un rapport sur les secours provisoires à accorder aux défenseurs de la patrie, que d'honorables blessures reçues en combattant pour elle, ont mis hors d'état de continuer à la servir. L'orateur, après avoir payé à ces braves et malheureux militaires, au nom de la patrie reconnaissante, le juste tribut d'éloge qu'ils ont mérité par leur dévouement, propose un projet de résolution sur cet objet.

Le rapport et le projet seront imprimés, et la discussion est ajournée.

Villers, au nom de la commission des finances, fait adopter un projet de résolution explicatif de la loi sur les patentes.

Oudot, organe de la commission de la classification des lois, obtient la parole : il fait la troisieme lecture du projet de code pour l'organisation judiciaire.

La discussion s'ouvre sur le titre Ier. *des avoués.* Oudot propose d'établir, sous le nom d'avoués, des officiers ministériels qui représentent les parties devant les tribunaux, et d'exiger d'eux différentes conditions.

Riou voudrait qu'on se bornât à faire une loi repressive de la cupidité et de l'ignorance des faiseurs d'affaires. Après quelques débats, le conseil arrête qu'il y aura près des tribunaux des citoyens chargés de suivre l'instruction des procès, sous le nom d'avoués.

Cornudet a fait, le 21, au conseil des Anciens, le rapport sur la résolution concernant les passe-ports. Il observe qu'il est impolitique de lier au système fiscal la liberté des citoyens, et qu'il ne faut pas qu'un citoyen soit privé de retourner dans sa famille, ou de vaquer à ses affaires, parce qu'il se trouvera dans l'impossibilité de payer sur-le-champ ses contributions, ou parce qu'il sera en réclamation contre une surtaxe. La résolution est rejettée.

On a repris la discussion sur les domaines congéables. Elle a été de nouveau ajournée.

Guillemardet reproduit le 22, aux Cinq-cents, et fait adopter, avec urgence, un projet de résolution sur les passe-ports. C'est le même qui a été rejetté par le conseil des Anciens, à cela près qu'il n'y est plus mention des dispositions par lesquelles le timbre devait être apposé sur eux, et les particuliers qui en demandaient étaient obligés de certifier du paiement de leurs impositions.

Dubois [des Vosges], au nom de la commission des finances, observe que la rentrée des contributions sera très-difficile, tant qu'on n'établira pas une agence particuliere dans chaque département, qui sera chargée de diriger la confection des rôles. Il reproduit en conséquence son projet, qui est adopté.

Organe d'une commission spéciale, Jean Debry presente, le 13, un projet de résolution sur les institutions républicaines. Dans chaque école primaire, les quintidi et decadi seraient consacrés à des leçons de gymnastique militaire. Nul ne serait admis aux

écoles centrales, s'il ne justifiait avoir assisté, depuis l'âge de 9 ans, aux exercices décadaires de son canton. Les chefs de pensionnats et maisons d'éducation seraient tenus, sous peine d'interdiction, de conduire leurs éleves aux exercices décadaires. Il serait établi, en outre, cinq écoles de Mars dans la République, savoir : une, principale et centrale, à deux myriametres au plus du lieu où siége le Corps legislatif; elle serait composée de 5,000 éleves : une à Toulon, une à Metz, une à Toulouse, une à la Fere. Chacune de ces quatre dernieres n'aurait que 2,500 éleves. Impression et ajournement.

L'ordre du jour du 22 appelle, au conseil des Anciens, la discussion sur la résolution qui détermine le mode d'examen provisoire pour les officiers de santé.

Porcher la combat comme n'offrant point aux citoyens une garantie suffisante contre l'incapacité des officiers de santé et les dangers qui peuvent résulter de leur ignorance.

Boussier avoue que Porcher a fait d'excellentes objections ; mais il pense qu'elles ne devront être prises en considération que lorsqu'il s'agira d'organiser définitivement les études des écoles de santé. Dans le moment actuel, il ne s'agit que d'un mode d'examen provisoire ; et il est préférable d'avoir un ordre de choses incomplet à n'en point avoir du tout.

Dedeley-d'Agier trouve la résolution incomplette, parce qu'elle n'exige point des éleves, des connaissances assez étendues : il la trouve inutile, parce que les lois actuellement existantes suffisent pour réprimer le charlatanisme et l'impéritie; il pense qu'il est extrêmement mauvais, en these générale, de faire des lois provisoires, et qu'il est sur-tout dangereux d'en faire de pareilles, lorsqu'elles peuvent avoir une grande influence sur la vie des hommes. Enfin, il regarde comme vexatoire une loi qui astreindrait des officiers de santé qui exercent depuis quatre ou cinq ans, qui ont la confiance de leurs malades, parce qu'ils ont été prudens, s'ils n'ont pas été savans et en

médecine, dit Dedeley-d'Agier, la prudence vaut au moins la science ; je regarderais donc comme vexatoire une loi qui astreindrait ces officiers à faire un voyage de trente à quarante lieues, pour subir un examen qui ne servirait qu'à priver les malades des campagnes de celui qui est habitué à les soigner avec sagesse, et à les consoler par la confiance qu'il leur inspire. Le conseil rejette la résolution.

Pison-du-Galand, par motion d'ordre, expose, le 24, au conseil des Cinq-cents, que l'une des plus belles institutions qu'ait produites la révolution.c'est la réforme du calendrier, qui se trouve aujourd hui coïncider parfaitement avec les principales époques de la nature. Cependant une foule de citoyens par prévention, ou par ignorance, refuse de s'y soumettre. Il pense qu'un des moyens les plus efficaces serait de faire célébrer le décadi dans toute la République, et de le consacrer par le repos, la lecture des lois, des instructions publiques et des jeux. On pourrait encore ajourner à ce jour, l'inscription des naissances, la célébration des mariages, en les environnant de toute la pompe qu'exigent des actes aussi solemnels. Le conseil renvoie l'examen de ces propositions à la commission des institutions républicaines.

L'ordre du jour était la discussion sur l'aliénation des immeubles pendant la dépréciation du papier-monnaie. Après de longs débats, le conseil arrête que les difficultes qui s'éleveront à cet égard seront portées devant des experts qui vérifieront et estimeront l'immeuble au tems du contrat.

Villetard expose, le 25, par motion d'ordre, que les conspirateurs, déjoués le 18 fructidor, avaient étendu les ramifications de leurs complots dans toute la République. Le retour de la royauté était leur but, et la guerre civile le moyen qu'ils voulaient employer pour y parvenir. Il propose la disposition suivante : Les habitans d'une commune qui par sa rébellion aura nécessité le déploiement de la force armée, seront assujettis à en payer tous les frais, sauf le recours contre les auteurs et complices. Renvoi à une commission.

Boulay fait le rapport attendu sur les ex-nobles. Il peint énergiquement les maux causés par eux à la patrie, leurs complots toujours renaissans, et propose les moyens d'en tarir la source. Son discours et le projet de décret seront imprimés et distribués à six exemplaires.

Le conseil des Anciens n'a sanctianné dans ses séances des 23 et 24 aucune résolution d'un intérêt général.

PARIS. *Nonidi*, 29 *Vendémiaire, l'an VI de la République.*

Le projet de résolution présenté au conseil des Cinq-cents par Boulai, au nom d'une commission spéciale, chargée d'examiner s'il convient d'expulser tous les ci-devant nobles du territoire de la République, a produit une grande sensation sur les esprits. Suivant ce projet, tous ceux qui ont appartenu à la haute noblesse qu'on appellait qualifiés ou titrés, ou revêtus des ordres du roi, seraient bannis à perpétuité de la France. Il en serait de même de ceux qui ont fait partie de la maison civile et militaire du dernier roi, de ses freres, de la reine, des autres princes et princesses du sang; tous ceux qui ont été ministres d'Etat, secrétaires d'Etat, directeurs généraux des finances, conseillers d'Etat, maîtres des requêtes, intendans, gouverneurs des provinces, tous les membres du parlement de Paris, les presidens et procureurs généraux des autres parlemens, grand-conseil, conseils supérieurs, chambres des comptes, cours des aides, etc. etc.

Tous les autres nobles ou annoblis, non sujets à la déportation, ne seront plus citoyens français. — Il n'y a d'excepté que ceux qui fourniront la preuve certaine qu'ils ont contribué à conquérir la liberté, à fonder la République, ou à la servir dans les fonctions militaires, politiques ou civiles.

Tous les expulsés quitteraient Paris dans cinq jours, et le territoire français dans deux décades. — Leurs biens seraient vendus par un curateur national: il serait prélevé une indemnité pour les frais de la guerre; le reste serait converti en marchandises qui leur seraient envoyées dans le lieu qu'ils auraient choisi pour leur résidence, pourvu que ce soit à plus de 50 lieues des frontieres, etc.

Il est facile de juger combien un projet aussi rigoureux a dû inspirer d'effroi et de consternation. On ne sait point s'il

trouvera beaucoup de partisans dans le conseil des Cinq-cents. Mais il a été reçu dans l opiuion publique avac une defaveur que l'on peut dire universelle.

En effet, sous le rapport de la justice, il proscrit en masse des hommes qui, en restant dans leur patrie malgré tous les dangers, ont fait preuve du moins qu'ils n'étaient pas ennemis de la Republique et de ses lois. Il frappe sur les innocens comme sur les coupables. Il dispose malgré eux de leur propriété : il ne leur en laisse qu'une partie, et encore en des équivalens qui, rendus à leur destination, seraient absorbés en frais de transports. Il les voue à une misere inévitable, et à un exil qui les expose à ne trouver aucun asyle nulle part.

Sous le rapport constitutionnel, il prive du droit de citoyen français des personnes qui l'ont reçu du pacte social. Il déroge en ce point à la constitution qui ne peut être changée, ni modifiée par le Corps législatif.

Sous le rapport politique, il fait de tous les ci-devant nobles et anuoblis, qui restent en France, autant d'ennemis implacables qui ne formeront plus que des vœux contraires au maintien de la République.

Sous le rapport d'intérêt économique, il enleverait beaucoup de numéraire à la France, malgré toutes les précautions que l'on pourrait prendre pour l'empêcher. Il ruinerait le commerce en le privant des grands consommateurs, il bouleverserait toutes les fortunes de ceux qui ont des intérêts et des rapports d'affaire avec les expatriés ; et le nombre en est considérable. En un mot, il recommence la révolution au moment où il est si pressant de la terminer. Il aigrit tous les esprits et rouvre toutes les plaies, quand on ne doit s'occuper que du soin de les fermer et de faire aimer les nouvelles lois de la République.

Espérons de la sagesse du Corps législatif qu'il passera à l'ordre du jour sur un pareil projet de résolution.

On mande de Milan, en date du 3 octobre (12 vendémiaire), qu'un courier, venant d'Udine et allant à Paris, a apporté la nouvelle que les hostilités ont recommencé sur les bords de l'Isonzo. La cavalerie du général Dumas s'est portée en avant. Le général d'artillerie Lespinasse est à Codroipo. Tout est en mouvement depuis l'Adige jusqu'à la mer Adriatique.

On ajoute qu'une lettre du général Massena annonce également que les hostilités ont recommencé à l'armée d'Italie.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 4.

MERCURE FRANÇAIS.

DÈCADI 10 BRUMAIRE, *l'an sixieme de la République.*
(*Mardi* 31 *Octobre* 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

Opere postume del sign. ab. PIETRO METASTASIO, etc. ou *Œuvres posthumes de* PIERRE METASTASE, *publiées par l'abbé comte d'*AYALA. *Trois vol.* in-12. *A Vienne, de l'imprimerie d'*ALBERTI.

CES ouvrages trouvés dans le porte-feuille de l'un des plus grands poëtes du siecle, méritent tout l'intérêt du public et l'attention particuliere des gens de lettres. Le premier volume contient ses remarques sur le théâtre grec, et la premiere partie du choix de ses lettres, qui remplissent en outre tout le second et plus de la moitié du troisieme : ce troisieme volume est terminé par quatre pieces de poésie qu'on ne connaissait pas encore, et par la vie de l'auteur. Nous allons essayer de donner une idée à nos lecteurs de chacun de ces objets, d'après le compte qu'en ont rendu les papiers d'Allemagne et d'Italie ; car nous n'avons pas le livre lui-même sous les yeux.

Pour commencer par les remarques sur le théâtre grec, nous pensons avec les savans de Gottingue qu'elles sont beaucoup trop courtes, et ne peuvent

remplir complettement l'attente qu'on doit s'en former, sur le nom de l'auteur : peut-être aussi sont-elles trop partiales, et par là même moins dignes d'un aussi bon juge. Dans 112 pages *in*-12, il parcourt les théâtres d'Eschile, de Sophocle, d'Euripide et d'Aristophanç; il les examine et les apprécie en les analysant. L'espace est sans doute trop resserré pour une si vaste matiere : aussi l'auteur n'est-il point entré dans une critique détaillée et approfondie; ce qu'on doit d'autant plus regretter, que personne peut-être ne réunira jamais une si grande connaissance de la langue grecque, à cet art savant des effets du théâtre, et à cette longue pratique qui doublent le génie en assurant ses pas.

Parmi les remarques de Métastase, il y en a deux principales qu'il soutient par des exemples : d'abord il prétend que les Grecs n'ont point observé scrupuleusement l'unité de lieu, ou que lorsqu'ils ont voulu le faire, il en est résulté d'une part les plus grandes invraisemblances, de l'autre une gêne pour l'auteur; il ajoute que cette gêne n'a jamais manqué d'arrêter l'essor du talent, de raccourcir tous ses moyens, en un mot, d'émousser les impressions que le spectateur et le lecteur en attendent. La seconde est relative à la présence continuelle du chœur sur le théâtre. Métastase assure que rien n'était plus propre à porter de l'embarras dans la marche de l'action, dans le développement des caracteres, et dans l'expression de certains sentimens, ou de certaines nuances de passion, qui supposent la liberté la plus entiere, et même quelquefois la solitude des personnages : ainsi, le chœur produit des inconvé-

niens sans nombre, et il a donné lieu à d'autres invraisemblances qui détruisent évidemment l'intérêt.

Nous sommes sur l'une et l'autre question entierement de l'avis de Métastase, et pas du tout de celui de ses critiques. Se croiraient-ils donc obligés à défendre les Grecs sur tous les points ? Le goût de ce peuple extraordinaire a porté plusieurs branches des arts d'imagination à un dégré que les modernes ont de la peine à atteindre : mais en nous laissant des tragédies, et même des comédies pleines de beautés du premier ordre, osons dire qu'ils nous ont transmis l'art en lui-même, dans un véritable état d'enfance : osons ajouter que Corneille, Racine, Voltaire, Moliere, Goldoni et Métastase lui-même, quoiqu'il soit très-possible de perfectionner encore leurs vues et leurs moyens, ont donné plus d'exactitude, plus de variété, même plus de naturel au dialogue, à la coupe des scenes et à la marche générale du sujet.

Au reste, Métastase avait avancé déja le même sentiment dans sa poétique d'Aristote : il ne fait ici que l'étayer d'un plus grand nombre de citations.

Un autre reproche qu'il fait aux Grecs, c'est de manquer souvent à la bienséance. Toutes les personnes qui connaissent ses opéras, sentiront qu'il a dû beaucoup insister sur ce point. Il est si fidele observateur des regles que les mœurs ont introduites dans les divers rapports des hommes entre eux, il est si attentif aux convenances établies, si plein de politesse et d'élégance de langage, que l'homme du monde le plus rafiné ne pourrait lui reprocher une seule expression grossiere, déplacée, ou

même seulement de mauvais goût. Mais peut-être est-il injuste de juger les Grecs d'après ces mêmes regles. Il y a des choses qui sont inconvenantes dans tous les siecles et dans tous les pays : celles-là peuvent et doivent être critiquées par-tout où elles se rencontrent. Mais il y en a d'autres qu'on ne rejette que par caprice, ou qui ne sont déplacées que dans certaines circonstances, uniquement dépendantes des tems et des lieux.

L'on peut juger que d'après la maniere de voir de Métastase, il traite séverement Eschile, et sur tout Aristophane : Euripide lui convient beaucoup mieux.

Mais il n'en est pas des regles, même de l'art, comme de celles des convenances : celles-ci, comme nous venons de le dire, peuvent être arbitraires et variables : les autres sont fixes, éternelles; elles tiennent à la nature de l'homme, c'est-à-dire à sa maniere de sentir. Par exemple, un caractere qui ne reste pas toujours le même dans les différentes scenes d'une action ; un personnage méchant et corrompu dont on fait le héros, l'objet particulier d'intérêt d'une piece, etc. voilà des défauts que le bon sens et un certain goût général rejettent également partout. On peut cependant trouver encore dans les jugemens que porte ici Métastase, de la partialité contre les Grecs. Il les attaque avec une sévérité, à laquelle il y aurait beaucoup de bonnes raisons à repnodre, même sans le secours de ces fraudes ou de ces subtilités pieuses que les partisans de l'antiquité se sont permises plus d'une fois.

Peut-être la rigueur de Métastase est-elle due à une circonstance particuliere de son éducation.

Gravina, son maître, adorait en quelque sorte les Grecs; tout ce qui n'était pas eux, ou tracé sur leur modele, passait à ses yeux pour littérature de contrebande. Dans sa jeunesse, Métastase avait été forcé de composer uniquement d'après ce goût. Il avait senti l'injustice despotique d'un maître inflexible par caractere et par orgueil : dans son âge mûr et dans sa vieillesse, il a pu non-seulement s'y dérober comme de raison, mais même vouloir s'en venger. N'en serait-il pas, sous plusieurs rapports, de ses jugemens sur les Grecs, comme de ceux de Voltaire sur Shakespear? Des fautes continuelles contre certaines regles de convention, des fautes même contre les véritables regles de l'art, aggravées encore à leurs yeux par l'enthousiasme impératif des admirateurs passionnés, ont rendu les deux critiques presqu'insensibles aux plus beaux élans du génie.

Ces remarques de Métastase méritent cependant d'être lues et méditées : les éleves y trouveront presque par-tout des vues utiles, et les gens de lettres un résumé souvent fidele de leurs plus propres souvenirs et des réflexions qu'ils peuvent leur avoir suggérées.

Quant aux lettres qui forment la partie la plus considérable de l'ouvrage, la maniere dont elles sont écrites en fait un des recueils les plus précieux. Le style et le ton en paraissent excellens; peut-être la langue italienne n'a-t-elle dans ce genre rien qu'on puisse leur comparer. L'auteur évite toujours avec le même soin, et les digressions, et les longueurs, et les jeux de mots si familiers à ses compatriotes? La grace, la légereté, la facilité, l'élégance en

forment les caracteres principaux : il est facile d'y reconnaître l'homme qui avait passé une grande partie de sa vie dans les cours et dans le grand monde, qui voulait toujours dire des choses agréables sans trop blesser la vérité, sans prendre le ton d'un plat flatteur. On voit bien qu'il ne dit rien contre sa pensée : mais on voit aussi sans peine qu'il est habitué de longue main à ne pas dire tout ce qu'il pense. Le ton tout à-la-fois réservé et facile, qui caractérise ce genre d'urbanité, ne s'acquiert peut-être que dans ce monde où vivait Métastase : mais en vaut-il mieux pour cela? est-ce bien là véritablement ce qui met le plus à l'aise les autres et soi-même? ce qui établit les rapports les plus aimables entre les hommes que la société, les affaires ou les diverses circonstances de la vie réunissent? l'expression simple d'une véritable bienveillance n'est-elle pas cent fois préférable à cette observation minutieuse des étiquettes convenues? à cette crainte continuelle de blesser, qui suppose toujours dans autrui les plus misérables passions? à ce soin qu'on prend de les y réveiller, et d'en caresser tous les ridicules, sans prendre en même-tems la peine de donner à ses flatteries l'expression et l'accent de la vérité? C'est ce que nous n'examinerons point. Mais nous croyons qu'un honnête homme préférera toujours pour lui-même, qu'il aimera mieux trouver chez les autres, la politesse plus naturelle et plus véritablement flatteuse d'un cœur toujours bienveillant.

Métastase avait cependant un caractere plein de droiture et de probité. Quand on ne le saurait pas d'ailleurs par toute l'histoire de sa vie, ses lettres les

plus familieres en seraient la preuve irrécusable. Le sentiment profond, la cordialité franche, l'abandon aimable qui y regnent ne montrent pas seulement combien il aimait ses amis, mais aussi combien il en était aimé, combien il méritait de l'être. Le plus intime de tous, du moins de ceux qui vivaient éloignés du lieu de son séjour, fut le célebre chanteur Farinelli. Leur confiance mutuelle était entiere ; et leur attachement resta toujours le même dans les diverses situations de leur fortune. Farinelli joua, comme on sait, pendant quelque tems le rôle de favori à la cour d'Espagne ; et cette époque est celle où ses lettres à Métastase paraissent avoir été les plus fréquentes. Bientôt le favori disgracié fut envoyé en exil : c'est alors qu'on voit Métastase rendre sa correspondance plus exacte, plus attentive et plus tendre.

Il est évident que Métastase avait formé son style épistolaire dans la lecture des Français. Le tome II contient une lettre française, qui prouve le soin avec lequel il avait étudié ses modeles. Au reste, la tournure agréable qu'il sait donner à ses lettres, forme leur principal mérite : le fonds est en général assez insignifiant, si l'on excepte celles qui sont adressées à des savans et des artistes.

Métastase était le patriarche de la littérature italienne : rien de plus naturel que de voir les jeunes gens s'adresser à lui pour le consulter sur leurs premieres productions. Sans leur donner des éloges faux, sans négliger de relever les fautes les plus grossieres, il était, dans ses jugemens, d'une réserve qui touchait de près à la dissimulation. Il connaissait *le genre*

irritable des poëtes; il savait le peu d'utilité réelle des conseils, et il ne voulait pas pour de mauvais hémistiches, s'attirer des querelles et hasarder son repos. Il conseillait quelquefois à ces jeunes gens de garder leur ouvrage dans le porte-feuille, au moins pendant quelques années, *nonum prematur in annum*: mais il était rare que le conseil réussît.

Dans les lettres à ses amis les plus intimes, Métastase ne dit jamais un mot d'affaires publiques : c'est en vain qu'on y chercherait des éclaircissemens sur la politique de sa cour. Attaché par des sentimens particuliers, à l'empereur, ou plutôt à l'impératrice, la santé et le bonheur domestique de l'un et de l'autre étaient le seul objet de sa sollicitude journaliere : il poussait même l'attachement pour Marie-Thèrese, au point de n'avoir pas voulu lier de correspondance suivie avec le roi de Prusse, qui lui avait fait des avances plus d'une fois. Cette princesse avait sur le cœur toutes les peines que le *roi hérétique* lui avait causées ; et Métastase se croyait en quelque sorte obligé de partager ses ressentimens.

Nous avons dit que les lettres aux savans et aux artistes étaient les plus précieuses. Elles sont presque toutes adressées à des hommes célebres, dont la gloire était chere à l'auteur. Il y discute différens sujets de littérature, de sciences ou d'arts, sur lesquels l'on peut bien n'être pas sans cesse de son avis, mais dont ses remarques sont pourtant presque toujours faites pour étendre et perfectionner les vues théoriques. Hasse, Filiponi, Pasquini, Farinelli, Diodati, et sur-tout Saverio Mattei sont des personnes auxquelles il se plaît à faire part de ses jugemens. L'es-

quisse qu'il fit passer à Hasse de son opéra de Régulus, et ses remarques sur la maniere d'en disposer l'action et d'en préparer les effets, peuvent être lues avec beaucoup de fruit par les poëtes et les musiciens. Dans une lettre à Diodati, il expose son opinion sur l'Arioste et sur le Tasse. Dans une autre, il traite assez à fond la question de la musique des anciens, comparée avec celle des modernes. Par-tout on retrouve le coup-d'œil pénétrant d'un connaisseur, la finesse et le tact d'un homme de goût. Mais on voit, même lorsqu'il parle des morts, qu'il aime mieux faire sentir les beautés que les défauts. Son extrême habitude de politesse ne peut pas être la seule cause de cette disposition de son esprit. Il paraît croire que la critique, proprement dite, est bien moins instructive qu'une analyse sentie des beautés. L'une rappetisse et refroidit le génie ; l'autre l'éleve et l'échauffe : et la connaissance ou le sentiment exercé du beau, de l'excellent, lui semble infiniment plus propre à faire éviter les défauts, que l'épilogage minutieux des défauts, à faire concevoir reproduire de véritables beautés.

Ces lettres ne sont pas seulement la preuve du bon cœur de Métastase, de son dévouement à ses amis, de son humanité compâtissante, de sa gaieté soutenue, que les angoisses de la maladie n'ont altérée que par momens : elles attestent encore sa modestie et sa simplicité. Cet homme, qui dans tout le monde éclairé, comptait des admirateurs, et l'on peut même dire des enthousiastes ; qui se voyait sans aucune contradiction à la tête du parnasse italien,

parle toujours de lui-même avec la réserve, avec la timidité d'un commençant.

L'éditeur a joint à ces lettres deux billets de Marie Thérese à Métastase, qui sont remplis de témoignages d'affe tion.

Les quatre pieces nouvelles de poésie ne sont importantes, ni par leur étendue, ni même peut-être par le genre de talent qui s'y montre. Cependant c'est toujours Métastase ; les choses les plus faibles sont toujours relevées par des traits qu'on ne trouve pas ailleurs. Celle de ces pieces intitulée *la Cacciatrice*, est jolie d'un bout à l'autre.

L'éditeur a consacré quelqnes feuilles à la vie de son héros. Cette vie est écrite avec goût, et suppose des connaissances ; mais elle est trop courte pour donner une idée de la personne de Métastase et surtout du caractere de ses poésies. Un anglais a voulu faire mieux ; il l'a tenté. C'est ce qui nous engage à joindre ici une petite notice de son ouvrage.

Memoirs of the life and Writings of Metastasio, etc. *Mémoires sur la vie et les écrits de* MÉTASTASE, *où se trouvent fondues ses principales lettres ; par* CHARLES BURNEY.

L'AUTEUR de ces *Mémoires* est le même M. Burney, déja connu par une histoire de la musique, et par quelques autres écrits. Sa réputation et le sujet

dont il a fait choix semblaient promettre un ouvrage intéressant. Un homme qui sait écrire doit trouver dans la vie de Métastase, bien au-delà de ce que demande un simple article de biographie.

M. Burney a pensé qu'on ne pouvait mieux peindre Métastase que par ses lettres : en conséquence, il a traduit et répandu dans son récit, la plupart de celles qui se trouvent dans l'édition de Nice, dont il avait eu communication avant que le recueil fût publié. Cette maniere d'écrire une vie est sans doute facile : mais il est douteux qu'elle atteigne le véritable but. Plusieurs de ces lettres sont absolument étrangeres à la personne et aux travaux de Métastase ; elles n'apprennent rien, ni sur les événemens qui le concernent, ni sur son caractere, ni sur ses idées. On sent en général que les mêmes choses peuvent être ou n'être pas intéressantes, suivant l'objet pour lequel on les emploie. Les lettres qui peignent l'homme, sont les seules dont on dut ici faire usage. — M. Ayala dans son *Recueil* en a rejetté plusieurs des plus anciennes, qu'on regrette : M. Burney en a recueilli au contraire un assez bon nombre qu'on lui pardonnerait d'avoir oubliées. Ce dernier a cependant pris soin de les éclaircir par des notes instructives ; ce qui lui donne un grand avantage sur M. Ayala, que les amis des préjugés pourront bien remercier de quelques sorties contre les incrédules, et dont les ennemis de la liberté pourront bien aussi louer le zele contre les novateurs, notamment contre les Français, mais qui d'ailleurs n'a pas ajouté le moindre trait intéressant à son original.

Les différentes vies de Métastase ont été mises à

contribution par Burney : il s'est particulierement servi de celle de Ketzer. Mais il ne paraît pas avoir eu connaissance de l'excellent écrit de Hiller, où l'on trouve des notices biographiques très-étendues, sur presque tout ce qu'il y a de célebre parmi les Italiens, et dont l'auteur par de justes appréciations assigne à notre poëte sa véritable place. Or, c'est sur ce point qu'il faut insister dans l'histoire des littérateurs et des savans : leur vie est principalement dans leurs ouvrages ; et leur biographie doit avoir pour objet particulier de présenter le tableau véritable de leur esprit, de ses progrès, des moyens qui les ont favorisés dans leurs travaux, ou des obstacles qu'ils ont eus à vaincre ; enfin l'analyse critique, c'est-à-dire l'indication raisonnée des beautés et des défauts de leurs productions.

— Les faits de la vie de Métastase sont simples ; car il l'a passée paisiblement dans son cabinet ; ils sont même suffisamment connus. Mais l'histoire de son talent peut être faite encore plus d'une fois, avant que le sujet soit épuisé. Aucun poëte italien n'a eu pour juge un public aussi étendu : ses drames ont occupé tous les théâtres de l'Europe ; et il a l'avantage d'avoir saisi ce goût général qui pouvait les rendre agréables à toutes les nations. Voilà sans doute pourquoi il mettait tant de prix à ces convenances dont nous avons parlé ci-dessus. — On peut ajouter qu'il a créé le véritable opéra ; qu'il y a transporté presque tous les effets de la tragédie ; qu'il a connu et peint le cœur humain aussi bien que Racine et Voltaire ; qu'il est poëte presqu'à l'égal de tous les deux, et philosophe comme le

dernier. Peut-être même a-t-il en ce point l'avantage sur lui : car sa philosophie se cache dans le récit ou dans le trait de la passion ; elle reste toujours dramatique et populaire. — Enfin, le grand nombre des sujets qu'il a traités, la variété des moyens dont il a su faire usage, le naturel de son dialogue, la richesse, l'éclat, l'élégance, et cependant la simplicité de sa poésie peuvent fournir d'utiles observations, jetter plus de lumieres sur la théorie de l'art, et tracer aux esprits hardis quelques routes nouvelles, ou du moins les diriger plus sûrement dans les anciennes. — Ce serait une tâche belle et grande que de tirer de ses ouvrages toutes les leçons qu'ils renferment : il faut espérer qu'un homme de goût et d'une raison étendue se chargera de la remplir.

BIOGRAPHIE.

No species of writing seems more worthy of cultivation than Biography, since none can be more delightful or more usefull, nor can more certainly enchain the heart by irresistible interest or more widely diffuse instruction to every diversity of condition (1). JOHNSON, *Rambler.*

Vie de MILTON *et Jugement sur ses Écrits : ouvrage traduit de l'anglais, de feu* SAMUEL JOHNSON, *pouvant faire suite au poëme du* Paradis perdu. *Volume* in-18 *de* 284 *pages. A Paris, chez les libraires suivans :* HOCQUART, *rue de la Harpe;* FUCHS, *rue des Mathurins ;* KŒNIG, *rue Saint-André-des-Arcs;* VARÉE *l'aîné, quai des Augustins ;* POUGENS, *rue Saint-Thomas-du-Louvres; et* HONNERT, *rue du Colombier. An V de la* République.

JOHNSON fut un de ces hommes qui honora le plus son pays par la variété, par la multiplicité et la solidité de ses connaissances. Journaliste estimé, agréable voyageur; (après Pope) l'un des plus célebres éditeurs et commentateurs de Shakespear, il est auteur du *Dictionnaire anglais*, le plus savant peut-être qui existe dans aucune langue. Enfin, édi-

(1 Il n'est point de genre d'écrire qui mérite plus d'être cultivé que la Biographie, parce qu'aucun n'est plus agréable, ni plus utile; parce qu'aucun n'enchaîne le cœur avec un intérêt plus puissant; et enfin, parce qu'aucun ne répand avec une profusion plus étendue l'instruction pour se conduire dans la diversité de tous les états et de toutes les conditions de la vie. *Le Rodeur de* JONHSON.

teur érudit, et habile biographe à-la-fois, il a donné une *Collection* souvent réimprimée, *des meilleurs Poëtes anglais, avec leurs vies.* C'est de ce dernier recueil que le morceau traduit que nous annonçons aujourd'hui, est extrait. Ce petit volume de 180 et quelques pages, renferme deux objets; la *Vie de Milton*, et le *Jugement de ses ouvrages :* Johnson s'y montre, et biographe instruit et excellent critique.

Les bornes de ce journal ne nous permettent point de nous étendre sur un article détaché de cette ample collection, comme sur un ouvrage entier et plus important. Il n'y a point d'ailleurs de lecteurs un peu instruits, à qui les principaux traits de la vie de ce Poëte, la gloire des Anglais, et fameux chez toutes les nations, ne soient connus. Nous nous bornerons donc à nous attacher à la partie critique de cette brochure, à celle qui regarde le grand poëme de l'Homere anglais. Sous le second rapport, Johnson est généralement estimé en Angleterre : il y est regardé comme un critique éclairé, judicieux ; ses remarques sont fines, ingénieuses, souvent assaisonnées d'un sel attique ; quelquefois, elles ont un air de nouveauté et d'originalité extrêmement piquant. Elles ne sont pas toutes de lui ; il en a pris quelques-unes chez les meilleurs journalistes, éditeurs, et commentateurs anglais : celles-ci prouvent du moins dans ses recherches une sagacité peu commune, et un goût exquis.

C'était à un critique aussi distingué, qui avait su apprécier avec justesse tant de Poëtes célebres de son pays, qu'il appartenait de juger ce génie extraordinaire, le premier, je crois, après Homere, dans l'art

sublime de la poésie épique, dans cette carriere qui n'a pu être courue jusqu'ici que par quelques hommes privilégiés, au-dessus de la nature humaine.

Nous allons extraire quelques-unes de ces remarques de Johnson, qui auront peut-être le double avantage d'instruire ceux de nos lecteurs qui ne les connaissaient pas; et de plaire encore à ceux à qui nous ferons le plaisir de les rappeller. Nous nous servirons ici de la version du traducteur.

De la versification non rimée du Paradis perdu. Milton avait dit que le mêtre employé dans son poëme, est *le vers héroique anglais, sans rimes.* Il avait eu chez les Italiens beaucoup d'exemples en ce genre, et il en existait même quelques-uns dans son propre pays. On dit que le comte de Surry avait traduit un des livres de Virgile sans rimes; et indépendamment de nos tragédies, il avait paru en vers blancs quelques petits poëmes, particulierement un dont le but était de reconcilier la nation avec le projet bizarre de faire un établissement dans la Guiane, et qui avait été vraisemblablement écrit par Raleigh lui-même. Il n'est pas à présumer que ces ouvrages peu importans aient beaucoup contribué à déterminer le parti adopté par Milton, qui en dut plus vraisemblablement l'idée au poëme de *l'Italie délivrée* du *Trissin*, et qui trouvant le vers blanc plus facile que le vers rimé, fut porté à se persuader que le vers blanc était meilleur et préférable.

La rime, dit-il avec raison, *n'est pas essentiellement nécessaire à la véritable poésie.* Mais peut-être que le mêtre ou la musique n'est pas essentiellement nécessaire à la poésie, comme opération de l'esprit;

c'est

c'est cependant par la musique du mêtre qu'on a distingué la poésie dans toutes les langues ; et le mélange convenable des syllabes longues et courtes a rendu le mêtre suffisant dans les langues mélodieusement construites. Au surplus, une langue ne peut communiquer ses regles à une autre. Quand le mêtre est faible et insuffisant, il faut nécessairement quelque secours qui augmente son effet. L'harmonie du vers héroïque anglais produit si peu d'effet sur l'oreille, qu'elle frappe à peine, si toutes les syllabes du même vers ne cooperent ensemble. Cette coopération ne peut être obtenue qu'en empêchant chaque vers de se confondre avec un autre, c'est-à-dire, en employant un système distinct de sons ; et cette distinction ou différence s'obtient et se conserve par le moyen de la rime. La variété des pauses, tant vantée par les amateurs du vers blanc, convertit la mesure du poëme anglais en périodes de déclamation ; et il n'y a que peu de lecteurs habiles et heureux, qui puissent mettre leurs auditeurs en état de sentir où les vers commencent et où ils finissent. *Le vers blanc*, dit un critique ingénieux, *paraît n'être un vers que pour l'œil.*

Sans rime, la poésie peut subsister, mais la poésie anglaise ne plaira pas souvent, et l'on ne peut se passer sûrement de la rime, que quand le sujet se soutient par lui-même. Le vers blanc approche un peu de ce qu'on appelle le *style lapidaire ;* il n'a ni la facilité de la prose, ni l'harmonie de la mesure, et fatigue par conséquent lorsqu'on en lit long-tems. De tous les écrivains italiens, que Milton cite comme modeles, aucun n'est devenu un auteur généralement

goûté : ce que la raison peut alléguer pour les justifier, a été réfuté par l'oreille.

Mais quelque soit l'avantage de la rime, il ne m'est pas possible de me décider à desirer que Milton en eût fait usage; car je ne puis souhaiter que son ouvrage ait été autre qu'il n'est ; cependant de même que les héros, il est plus à admirer qu'à imiter. Celui qui se croit lui-même capable d'étonner, peut écrire des vers blancs ; mais celui qui se flatte seulement de pouvoir plaire, doit condescendre à rimer.

Du style de Milton. On remarque dans ses plus grands ouvrages, un style uniforme et singulier, un genre d'expressions très-différent de celui de tous les autres écrivains, et si éloigné de l'usage ordinaire, qu'un lecteur peu versé dans les lettres, qui ouvre son livre pour la premiere fois, se trouve surpris de lire une langue nouvelle.

Ceux qui ne trouvent rien à blâmer dans Milton, attribuent ce style particulier aux efforts laborieux qu'il fit pour trouver des expressions qui répondissent à la grandeur de ses idées. *Notre langue*, dit Addisson, *s'est trouvée au-dessous de son génie.*

Au reste, quels que soient les défauts de son style, on ne peut lui refuser le mérite d'être abondant et varié; il possédait parfaitement sa langue, en connaissait toutes les ressources, et il en a choisi les mots harmonieux avec tant de soin, que la lecture de son ouvrage seule suffirait pour apprendre l'art de la poésie anglaise.

Du mérite du Paradis perdu. Ce poëme parmi les productions de l'esprit humain, par rapport à son but, peut réclamer la premiere place; et la seconde

pour l'exécution. Les critiques s'accordent généralement à donner le premier rang à l'auteur du poëme épique, parce que cette espece d'ouvrage exige la réunion de tous les genres de mérite dont les autres compositions ne demandent qu'une partie.

Le plus haut dégré du génie est l'invention originale. On ne peut dire que Milton ait imaginé la structure du poëme épique, et par conséquent il doit céder le premier rang à ce génie vigoureux et vaste, auquel toutes les générations sont redevables de leur avoir montré l'art de la narration poétique, d'avoir su former le tissu d'une fable, varier les incidens, les couper par le dialogue, et enfin employer tous les moyens qui peuvent surprendre et enchaîner l'attention. Mais de tous ceux qui ont emprunté à Homere, Milton est peut-être celui qui lui doit le moins. Naturellement il pensait par lui-même, comptait sur sa propre habileté, dédaignait les secours, et bravait les difficultés. Il ne refusait pas d'employer les pensées ou les images de ses prédécesseurs; mais il ne les cherchait pas. Il n'ambitionna ni ne reçut d'encouragement de la part de ses contemporains; il n'y a dans ses écrits rien qui ait pu satisfaire l'orgueil des autres auteurs, ou lui gagner leurs suffrages; on n'y voit ni réciprocité d'éloges, ni sollicitations de protection. Ses grands ouvrages furent composés lorsqu'il était aveugle et dans la disgrace; mais les difficultés disparaissaient devant lui; il était né pour les entreprises hardies et périlleuses; et si son poëme n'est pas le plus grand des poëmes héroïques, c'est seulement parce qu'il n'a pas paru le premier.

Des sentimens, de l'imagination riche et ardente, et du caractere dominant du Poëte anglais. Entre les autres personnages du poëme, Satan, comme Addisson l a remarqué, montre les sentimens qui conviennent à l'*être le plus élevé et le plus dépravé*... Les pensées de Milton sonnées suivant les occasions, dans le cours de son ouvrage, sont telles qu'elles n'ont pu être produites que par une imagination très-vive et très-active, à qui des études continuelles et une curiosité illimitée fournissaient de riches et nombreux matériaux. On peut dire que l'esprit de Milton sublima pour ainsi dire son savoir, en ne laissant paraître dans son poëme que l'esprit de la science, dégagé de ses parties grossieres. Il avait considéré la création dans toute son étendue; aussi ses descriptions sont-elles très-savantes. Il avait accoutumé son imagination à se déployer avec la plus grande liberté; aussi ses conceptions sont-elles très-vastes. La qualité caractéristique de son poëme est le sublime. Il descend quelquefois jusqu'à l'élégant; mais le grand est son élément. Il peut dans l'occasion montrer de la grace; mais son port naturel est une majesté gigantesque. Enfin, il sait plaire quand il le faut; mais son talent particulier est d'étonner.

Milton paraît avoir bien connu son propre génie, et avoir bien su ce que la nature lui avait donné plus libéralement qu'aux autres hommes, le talent de déployer ce qui est grand, de répandre de l'éclat sur ce qui est brillant, d'imprimer du respect pour ce qui est imposant; enfin, de rendre plus sombre ce qui est triste, et plus effrayant ce qui est terrible. Il choisit en conséquence un sujet sur lequel il n'était

pas possible de dire trop, et sur lequel son imagination pouvait se déployer sans avoir à craindre qu'on lui reprochât de passer les bornes de la raison.

Le spectacle de la nature et les tableaux de la vie ne pouvaient suffire à son desir ardent de peindre de grands objets. Il faut une attention presque minutieuse pour retracer les choses telles qu'elles sont; et dans ce travail, on fait plus d'usage de la mémoire que de l'imagination. Le plaisir de Milton était de prendre son essor dans les vastes régions de la possibilité. La réalité était une carriere trop étroite pour son esprit. Ses facultés allaient pour ainsi dire à la découverte dans des mondes que l'imagination seule peut parcourir; et il se plaisait à imaginer de nouveaux modes d'existence; à faire penser et agir des êtres supérieurs; à présenter les conseils tenus dans l'enfer, ou à accompagner les chœurs du Ciel...

Des vérités connues peuvent être présentées sur un nouveau cortége d'idées intermédiaires: c'est ce que Milton a exécuté avec une fécondité et une vigueur d'esprit qui lui sont particulieres. Toute personne qui considérera le peu de faits que l'écriture sainte lui a fournis pour bâse, sera étonnée de la force de tête avec laquelle il leur a donné une si grande étendue, et les a présentées sous tant de faces diverses, tandis que le respect religieux l'empêchait de s'abandonner à la licence de la fiction.

Milton est un exemple tout-à-fait remarquable de la force unie de l'étude et du génie, d'une grande accumulation de matériaux, jointe au jugement qui prépare, et à l'imagination qui combine. Milton

était en état de choisir dans la nature et dans l'histoire, dans la fable ancienne ou dans l'histoire moderne, tout ce qui pouvait éclaircir ou embellir ses pensées. Une grande quantité de connaissances fécondait son esprit ; l'étude le faisait fermenter, et l'imagination lui donnait son essor.

Un de ses panégyristes a donc pu dire, qu'en lisant le *Paradis perdu* on lisait un livre qui renfermait une Encyclopédie de connaissances.

Mais on ne pouvait remédier au défaut originaire. Le manque d'intérêt pour les hommes est toujours senti. Le *Paradis perdu* est un des livres que le lecteur admire, quitte et oublie de reprendre ; le parcourir est un devoir plutôt qu'un plaisir. Nous lisons Milton pour nous instruire ; nous nous retirons fatigués de cette lecture, et nous cherchons ailleurs de quoi nous récréer ; enfin, nous abandonnons notre maître pour aller trouver des compagnons.

On a reproché à Milton un anacronisme remarquable. L'ange dans une comparaison, parle du daim *timide*, avant que le daim eût ce défaut, et qu'Adam fût en état d'entendre la comparaison.

Dryden observe que Milton tombe quelquefois au milieu de son élévation. C'est seulement dire que toutes les parties ne sont pas égales. Dans tous les ouvrages, il y a nécessairement des parties placées pour amener les autres ; un palais doit avoir des passages ; un poëme doit avoir des transitions ; on ne doit pas plus exiger de l'esprit d'être toujours brillant, que du soleil d'être toujours en plein midi. Dans un grand ouvrage, il doit exister un mélange de parties lumineuses et de parties opaques, de

même que le jour et la nuit se succedent dans la nature. Après que Milton a parcouru les cieux, on doit lui permettre quelquefois de redescendre sur la terre : car quel écrivain prit jamais un vol si élevé et se soutint si long-tems à une pareille hauteur?

Sans nous arrêter aux autres ouvrages de Milton, ce qui nous menerait trop loin, nous ajouterons, ici seulement, que ce Poëte anglais passe pour avoir été le premier qui, depuis la renaissance des lettres, ait fait parler les Muses latines avec une élégance remarquable.

Aveugle comme Homere, comme lui, il paraît que Milton a tenu école. Les différentes variations de sa fortune, par des circonstances singulieres qu'il faut lire dans sa vie, l'y nécessiterent. Plusieurs biographes ont voulu faire disparaître ou pallier cette époque de sa vie, comme si c'eût été une tache à sa mémoire. Cette maniere de penser est bien peu philosophique; comme si, par lui-même, l'état d'instituteur n'était pas aussi honorable qu'il est utile; sur-tout, lorsqu'il a été rempli avec le zele, les talens et la supériorité que Milton y déploya. Au reste, dans quelque position que l'eût placé la détresse de sa fortune, il avait la conscience de ses forces, et s'estimait lui-même en raison de ce qu'il valait. Par une suite de cette maniere de penser, on a remarqué que peu d'hommes ont écrit autant que lui et loué aussi peu; par la forte confiance en lui-même, qui accompagne ordinairement les grands talens, par la conscience de sa supériorité sur les autres. Il était, en effet, très-avare de ses éloges, les prisait beaucoup, et regardait la mention qu'il fai-

sait d'un nom, comme uu préservatif certain contre l'oubli et les coups du tems. Il avait un pressentiment assuré de la gloire immortelle qu'il imprimerait un jour, à ses ouvrages, à son nom et à son pays.

A un nombre de *Notes* de l'auteur anglais et de ses différens éditeurs, le traducteur français en a ajouté plusieurs. Ces Notes du traducteur décelent des connaissances, montrent une ame religieuse, amie des hommes, bienfaisante, et sur-tout desireuse, dans les circonstances présentes, de la réunion des esprits, de la paix et du bon ordre, qualités précieuses et honorées chez toutes les nations.

Les différens fragmens que nous venons de rapporter suffisent pour donner une idée avantageu e de sa maniere d'écrire, et pour l'encourager à publier la suite qu'il nous annonce. On l'invite surtout, à donner celles de ces Vies qui n'ont point encore été traduites ou publiées en français (1). Ce serait enrichir notre littérature, de completter dans notre langue cette précieuse collection anglaise, déja traduite dans plusieurs autres.

Nous ne pouvons mieux terminer cet extrait d'une maniere plus agréable, que par les vers de Thompson. Qui pouvait mieux que le peintre célebre des sai-

---

(1) Plusieurs hommes de lettres estimables se sont occupés de ce travail. On prétend que la collection de toutes ces Vies est même déja traduite en son entier, sans avoir encore pu être imprimée. Voyez à ce sujet, une *note* détaillée dans le *Magazin Encyclopédique*, deuxieme année, tome IV, p. 124, article *Jugement des Ouvrages de Pope*.

sons, sentir, juger, apprécier le peintre sublime de la création? Ces vers completteront ici le jugement de Johnson, ou nous en offriront en quelque sorte un charmant abrégé.

... Every greatly amiable Muse
Of older ages in thy Milton met;
His was the treasure of two thousand years,
Seldom indulged to man; a god-like mind,
Un limited, and various, as his theme;
Astonishing as Chaos; as the bloom
Of blowing Eden fair; soft as the talk
Of owr grand Parents, and as Heaven sublime.

Il n'est point d'homme aimant un peu les lettres, qui ne connaisse ou même qui n'ait dans sa bibliotheque le PARADIS PERDU, et les excellentes *Remarques d'Addisson* sur ce poëme. Sous ce double rapport, cette traduction de *Johnson* leur sera très-agréable; ce volume est une suite nécessaire à l'un et à l'autre de ces deux immortels ouvrages. Nous comptions être beaucoup plus courts, mais ce petit volume, qui se fait lire avec beaucoup d'intérêt, nous a mené plus loin que nous n'avons pensé d'abord. Voilà notre excuse par rapport à l'étendue de cet extrait, qu'on voudra bien nous pardonner.

E. B. L. N.

P. S. Note douze, page 237, il est parlé d'un ouvrage de Burton, *Anatomie de la Mélancolie*, dont le but est de la chasser; et en cela, qui paraît avoir souvent atteint ce but dans son pays. Cet ouvrage, rempli de connaissances, de recherches curieuses, et tout-à-fait plaisantes, qui a eu en Angleterre le

plus grand succès, où il a été réimprimé plusieurs fois, mériterait bien d'être traduit dans notre langue. Il est à présumer qu'un livre que Milton avait jugé digne de son attention, duquel il avait emprunté une foule d'images les plus gaies dans l'*Allegro* et le *Penseroso*, et que Johnson et plusieurs autres hommes de mérite prenaient pour se délasser des fatigues de leurs études et pour se dérider, pourrait remplir ici le même but et en dérider ici quelques autres. Tant de livres traduits ou non traduits, produisent un effet si contraire; il arrive d'ailleurs tant de choses dans la vie, qui ne donnent point lieu de se réjouir et qui ne broyent que du noir, qu'il y a lieu de croire qu'une traduction de ce genre, bien faite, viendrait à propos, y serait bien reçue, pourrait satisfaire tous les esprits, les rieurs et les pleureurs, les plaisans et les mélancoliques.

Un livre où l'on se propose d'un bout à l'autre de faire rire des lecteurs qui n'en ont gueres envie, et qui a pu y réussir chez les Anglais, assez généralement d'un caractere sombre, froid et mélancolique, doit être une espece de phénomene littéraire. Il fallait avoir pour cela un talent difficile et rare; et Lafontaine l'a dit en parlant de la *bonne* plaisanterie :

Cet art veut sur tout autre un suprême mérite.

Liv. VIII, fab. 8.

Sizer. Cette *note*, *page* 5, mériterait, peut-être, d'être plus expliquée pour satisfaire quelques lecteurs. *Écolier du dernier dégré*, dit le traducteur. *Sizer* est à Cambridge, un boursier de la classe la plus

pauvre ; la même chose que les *serviteurs* à Oxford. En effet, ils servent à table, et font la chambre des professeurs. Le savant et vertueux principal du collége de Tumbrige-wels, M. Vicesimus Knox, dans ses deux excellens volumes sur les études (suivant les principes de Rollin) s'est élevé avec force contre cette servitude inégale et injuste ; abus qui mériterait bien d'être réformé, par la raison que ces *serviteurs* sont presque toujours les meilleurs sujets d'un collége. Milton fut un de ces exemples frappans de cette injustice du sort et de l'administration collégiale à cet égard. [N^s. D. R.]

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES ET ARTS.

Notice des travaux de la classe des sciences mathématiques, lue par le cit. PRONY, *secrétaire, à la séance publique de l'Institut, tenue le 15 vendémiaire an VI.*

Le cit. Messier a lu un mémoire sur la sublimation du mercure dans la partie vide des tubes des baromètres, produite par les rayons du soleil. Ce phénomène avait été remarqué en 1751, (v. st.), par Fourcroy de Ramecourt, ingénieur militaire, à Saint-Omer, qui cependant n'y avait pas soupçonné l'influence du soleil ; le cit. Messier l'a suivi avec beaucoup plus d'attention et de détail : ses expériences, nombreuses et variées, semblent indiquer que la lumiere solaire produit un effet particulier dans la partie vide des tubes des baromètres, qui

se manifeste par l'élévation d'une multitude de globules de mercure, lesquels se détachant spontanément de la surface supérieure de ce fluide, s'attachent à la paroi intérieure de la partie vide du tube. Les épreuves ont été faites sur quatre baromètres; ces instrumens, placés alternativement au soleil et à l'ombre, ont donné des globules dans le premier cas, et n'en ont pas donné dans le second. Messier a voulu vérifier si la chaleur entrait pour quelque chose dans ces résultats, et en conséquence il a couvert la partie pleine d'un tube de baromètre exposé au soleil, sans couvrir la partie vide : les globules se sont élevés comme à l'ordinaire; il a ensuite couvert la partie vide sans couvrir la partie pleine, et il n'y a eu aucune élévation de globules; enfin, les baromètres étant exposés à la chaleur et à la lumiere du feu d'une cheminée, le cit. Messier n'a apperçu aucun signe de sublimation. Ces recherches et ces expériences forment une addition intéressante à quelques phénomènes déja connus de l'influence de la lumiere sur la volatilisation des liquides.

Le cit. Lalande a lu un mémoire sur la grande éclipse annulaire de 1748 (v. st.). Cette éclipse, une des plus remarquables de ce siecle, a été observée en plusieurs endroits de l'Europe, et a occupé un grand nombre d'astronomes et de géomètres célebres. Le cit. Lalande, aidé des connaissances nouvelles que l'astronomie a acquises depuis environ un demi-siecle, rapproche et discute les différentes observations faites en 1748; on voit, par son examen, qu'elles n'ont pas entre elles un très-grand accord, et qu'à l'époque où on les a faites,

les observateurs étaient en général plus zélés qu'habiles ; la science depuis ce tems a fait de grands progrès.

Le cit. Duc Lachapelle, membre associé de la classe, lui a adressé des observations sur la distance solsticiale du zénith de l'observatoire de Montauban, au bord supérieur du soleil dans les années IV et V de la République, et sur la diminution séculaire de l'obliquité de l'écliptique. Cet astronome a observé à Montauban, avec un sextant de deux mètres qui avait servi à Lacaille, et que le bureau des longitudes lui a procuré ; et comparant ses observations avec celles que Lacaille lui-même avait faites 46 ans auparavant à l'observatoire du collége des Quatre-Nations à Paris, il trouve que, pendant cet intervalle de tems, l'obliquité de l'écliptique a diminué de 14″,4 sexagésimales ou de 44″,5 décimales ; ce qui donne pour la diminution séculaire 31″,3 sexagésimales ou 96″,6 décimales ; cette évaluation ne differe que d'environ 31″ sexagésimales de celle adoptée par plusieurs habiles astronomes ; cependant l'auteur ne se dissimule pas diverses causes d'incertitudes qui peuvent avoir influé sur son résultat, et qui doivent, quelque légeres qu'elles soient, si on considere leur valeur absolue, entrer en grande considération, lorsqu'il s'agit d'une détermination aussi délicate que celle qu'il a eue en vue.

Le cit. Lalande a reçu des observations astronomiques faites par le cit. Beauchamp à Trébizonde, où il est arrivé le 8 messidor dernier ; il en a fait le calcul et a trouvé pour la distance au méridien de

Paris, évaluée en tems 2 h. 28′, 24″; ce qui ne diffère que d'une minute des résultats donnés par le cit. Buache, d'après la combinaison des routes et des voyages. Les doutes que d'autres géographes avaient élevés à ce sujet, sont dissipés par ces observations, qui seront un des fruits importans du voyage pénible que le cit. Beauchamp a entrepris en Asie et en Afrique.

L'éclipse du soleil du 6 messidor dernier a été observée à Paris par le cit. Messier, qui a donné à la classe le résultat de son observation, et à Carcassonne par le cit. Mechain, qui a envoyé le sien aux cit. Borda et Lalande. Cette derniere observation, combinée avec celle faite à Paris, donne la différence des méridiens entre Carcassonne et Paris, la même, à 2″ sexagésimales près, que celle qu'on déduit de la méridienne vérifiée; c'est toute la précision qu'on peut attendre de l'observation d'une seule éclipse.

Il a paru cette année une comète qui a été découverte, le 27 thermidor dernier, par le cit. Bouvard, astronome de l'Observatoire; elle a été vue le 28 à Leipsick, et le 29 à Padoue et à Marseille; le cit. Flaugergues, membre associé de la classe, a commencé à l'observer à Vivier, le 30, et a envoyé ses observations et le calcul des élémens de l'orbite. Plusieurs positions d'étoiles récemment déterminées par le neveu du cit. Lalande, ont été utiles pour fixer avec plus d'exactitude celles de la nouvelle comète; le cit. Mechain l'a observée à Carcassonne depuis le 6 jusqu'au 11 fructidor, et a envoyé à la citoyenne Mechain les résultats de ses observations;

le cit. Messier l'a suivi jusqu'au 13 fructidor, et a présenté à la classe la projection de son orbite; c'est la 90e. comète dont on connaisse l'orbite : elle est remarquable en ce qu'elle a passé près du pôle du monde et près de celui de l'écliptique ; elle est parvenue à une petite distance de la terre, ce dont on peut juger par la rapidité de sa marche angulaire, qui a été de plus de 66 degrés décimaux en trois jours.

Nous avions annoncé, dans une des dernieres séances publiques, que les opérations de la mesure de l'arc du méridien entre les paralleles de Dunkerque et de Barcelonne, seraient achevées dans le cours de l'an VI; c'est avec une vive satisfaction que nous donnons aujourd'hui la confirmation de cette annonce, qui a pu paraître hasardée à ceux qui, ne considérant que les difficultés immenses du travail, n'ont pas fait entrer en compte le zele et l'activité infatigables des astronomes Delambre et Mechain. On sait que ces deux savans partant, le premier de Dunkerque, extrémité septentrionale de l'arc, et le second de Barcelonne, ont été, en opérant, à la rencontre l'un de l'autre. L'hiver dernier, Delambre, parvenu à Evaux, département de la Creuse, s'y occupa, pendant la mauvaise saison, de la détermination de la hauteur du pôle, pendant que Mechain faisait la même chose à Carcassonne, dans le département de l'Aude. Dès que les neiges commencerent à fondre sur les montagnes de la Creuse et de la Correze, Delambre quitta la station d'Evaux, et dans une course préparatoire qui dura près de deux mois, et que les pluies continuelles rendirent

très-pénible, il s'occupa à placer tons les signaux nécessaires depuis Sermur jusqu'à Rodès. Ceux qu'il mit sur les montagnes de Bort et de Meimac inspirerent quelques alarmes; les habitans des hameaux voisins crurent voir dans ces signaux la cause des orages qui avaient déja désolé ces cantons, et des pluies continuelles qui fesaient craindre pour la récolte; déja on avait commencé à les dégrader, mais les proclamations des autorités constituées, en éclairant le peuple, mirent fin à ses inquiétudes, et l'opération n'éprouva ni obstacle, ni retard. Les signaux une fois placés, les observations se firent avec rapidité, malgré la pluie et les brouillards qui se succéderent presque sans iuterruption. Enfin, le 10 fructidor, Delambre termina ses triangles à Rodès. Quatre jours auparavant, il avait vu de loin, placer sur la montagne de la Gasse, un signal qui était le dernier de ceux qui devaient servir aux observations de Mechain. Dès lors il n'y avait plus de doute que l'opération ne touchât à son terme.

Dès le mois de thermidor, on avait reçu la nouvelle que Mechain était à Montalet, et qu'il ne lui restait plus que cinq à six stations pour arriver à Rodès, où devait se faire la jonction des deux chaînes de triangles. Suivant toutes les probabilités, ce travail est terminé maintenant, ou du moins il le sera infailliblement avant l'hiver.

Il ne restera plus pour l'an VI que la mesure des bâses: l'une doit s'effectuer au printems prochain sur le chemin de Lieursaint à Melun; l'autre peu de tems après sur le chemin de Perpignan à Carcassonne.

Dans

Dans le reste des beaux jours qu'on peut encore espérer avant l'hiver, Delambre s'occupera à mesurer les triangles qui doivent servir à lier la bâse de Melun aux signaux voisins.

Mechain a passé l'hiver, ainsi qu'on l'a dit précédemment, à déterminer la latitude de Carcassonne par l'étoile polaire. Il a trouvé par 534 observations de l'étoile polaire, tant au-dessus qu'au-dessous du pôle, exactement la même déclinaison que Delambre, qui observait en même-tems à Evaux. Au printems, il s'est livré avec le plus grand succès aux observations nécessaires ponr trouver la direction de la méridienne; il en a fait 202 qui donnent l'azimut d'un côté des triangles à la précision de 1′. Ce travail long-tems retardé par la saison pluvieuse, l'a retenu plus qu'il ne voulait à Carcassonne, et c'est ce qui l'a empêché d'arriver à Rodès aussi-tôt que son collegue.

Les deux astronomes, dans tout le cours de leurs opérations, se sont appliqués à déterminer plus exactement qu'on n'avait pu le faire jusqu'alors la hauteur de toutes leurs stations au-dessus du niveau de la mer, et principalement l'élévation des montagnes les plus remarquables. Ces mesures qui avaient été publiées en 1718 dans le livre de la grandeur et de la figure de la terre, ont été copiées depuis dans eaucoup d'ouvrages. Elles étaient très-fautives, moins encore par l'erreur des observations mêmes que par la manière dont elles avaient été calculées. Toutes ces hauteurs étaient trop fortes, parce qu'on avait négligé la réfraction dont l'effet est d'élever tous les objets. Ainsi le Mont-d'or, à qui l'on don-

nait 1048 toises au dessus de la mer, n'en a que 970 le Cantal n'en a que 967, au lieu de 997, et le Puy-de-Dôme est réduit à 753, au lieu de 817; l'erreur était moindre sur le Canigou, qu'on faisait de 1443 toises, et qui en a 1427. Les observations anciennes, mieux calculées, se rapprochent considérablement des nouvelles mesures.

Enfin, ce travail jettera un grand jour sur la réfraction terrestre moyenne, qui n'avait pas encore été déterminée par des observations aussi nombreuses et aussi précises.

On peut assurer qu'à la séance du 15 messidor prochain, le public sera instruit du résultat définitif de la mesure; et cette vaste opération, exécutée par des moyens nouveaux qu'inventa le génie français, où tout porte l'empreinte de la perfection qu'il a donnée aux sciences et aux arts, qui embrasse une portion de la terre plus grande qu'aucune de celles qu'on avait mesurées jusqu'à présent, et qui doit servir de bâse au système métrique le plus perfectionné qui existe; tous ces travaux, dis-je, seront consignés dans l'histoire à côté des merveilles par lesquelles notre patrie est devenue un objet d'admiration et d'étonnement pour le monde entier, afin qu'aucune espece de gloire ne manque aux premieres années de la République Française.

POÉSIE.

Ode d'un Philantrope républicain, contre l'anarchie (1).

PRENDS les aîles de la colombe,
Prends, disais-je à mon ame, et fuis dans les déserts !
Ou que l'asyle de la tombe
Nous sépare enfin des pervers !

Une rose, vierge de Flore,
Un lis, beau d'innocence et brillant de candeur,
Des vents du Sud qui les dévore
Aiment-ils l'insolente ardeur ?

Eh ! que ferait l'agneau paisible
Parmi des loups cruels, des tigres dévorans !
Quel bras, quelle égide invisible
Peut nous défendre des tyrans ?

De ces cœurs soupçonneux, avares,
Redoutons les fureurs, et même les bienfaits.
S'ils voulaient nous rendre barbares,
Nous associer aux forfaits !

Si de la noble indépendance,
Feignant de la venger, ils outrageaient les droits :
Si la bassesse et l'impudence
Succédaient à l'orgueil des rois :

---

(1) Le lecteur remarquera sans peine l'art avec lequel le Poëte a su revêtir de couleurs fraîches des tableaux souvent reproduits, et qui, sous d'autres pinceaux, ont été quelquefois plus rebutans que terribles, ont décelé plus de malveillance que de vraie philantropie.

Pareils au tortueux reptile
Qui de ses nœuds rampans surmonte un chêne altier,
Dispute à l'aigle son asile,
Et chasse l'innocent ramier :

Élevés par la ruse oblique,
S'ils montaient aux honneurs, et sous leur joug d'airain,
S'ils osaient de la République
Abaisser le front souverain :

S'ils ensanglantaient notre histoire
De meurtres clandestins, sans périls, sans combats,
Et qui font rougir la victoire,
Amante de nos fiers soldats :

Si de la liste de leurs crimes
Ils effrayaient nos murs et souillaient nos regards :
S'ils traînaient parmi leurs victimes
La Vertu, l'Honneur et les Arts :

S'ils mettaient un lâche courage
A détruire en nos cœurs la sainte humanité :
S'ils joignaient, dans leur folle rage,
La mort et la fraternité :

Si leur cupidité féroce
S'enrichissait de pleurs, changeait le sang en or,
Et souriait d'un œil atroce
A cet exécrable trésor :

Si, d'un Dieu niant l'existence,
Leur délire élevait un temple à la raison,
Et forçait même l'innocence
A boire leur affreux poison :

Douce pitié ! si tes alarmes
Te rendaient criminelle à leurs coupables yeux :
S'ils venaient épier tes larmes,
Tes regards tournés vers les cieux :

Prends les ailes de la colombe,
O mon ame ! fuyons, fuyons dans les déserts,
Ou que l'asyle de la tombe.....
Quoi ! nous céderions aux pervers ?

Non, non : c'est trahir la patrie ;
Fuyez-la pour jamais, jours de sang et de pleurs !
Que sa gloire long-tems flétrie,
Appelle et trouve des vengeurs.

O Liberté, sois toujours chere !
Ceux qui te font haïr sont complices des rois ;
Et la licence meurtriere
Jamais n'a pu fonder tes droits.

LEBRUN.

Ode d'un Philantrope républicain contre le royalisme.

O QUE de fois, en contemplant la terre,
L'aspect de ses tyrans affligea mes regards !
Je les voyais foudroyer des remparts
Et du sang des mortels énivrer leur tonnerre.

Je les voyais, dépouillant leur fureur,
Languir tyrannisés par leur propre faiblesse :
Autour du trône où dormait la mollesse,
L'orgueil faisait veiller le glaive et la terreur.

Eh quoi ! disais-je, ou la honte ou les armes !
Voilà nos Dieux mortels ! voilà dans quelles mains
Le sort a mis le bonheur des humains !
Je le disais : mes yeux étaient mouillés de larmes.

Ah ! si du moins j'espérais voir un jour,
La suprême vertu monter au rang suprême,
L'humanité ceindre le diadême,
Et tous les cœurs au trône enchaînés par l'amour !

Si, dans l'Europe indignement esclave,
Il pouvait s'élever quelque roi citoyen,
Qui, de la loi respectant le lien,
Vengeât nos libertés du sceptre qui les brave !

Soudain l'espoir, fantôme séduisant,
Fit luire un doux rayon sur ma triste patrie ;
Et de nos lys la guirlande flétrie
Sembla se ranimer sous un roi bienfaisant.

Comme il voulait nous chérir, nous défendre,
Ne mettre que les Dieux entre son peuple et lui !
Des rois ligués il rejettait l'appui,
Et plus digne du trône, il parut en descendre.

Combien alors, prodigue de sa foi,
Il chargea de sermens l'autel, le diadême !
Nous devions être, il le jura lui-même !
Libres, sous un monarque esclave de la loi.

Mais, le dirai-je ? ô perfidie ! ô crime !
O d'un peuple abusé roi trop fallacieux !
Au Champ-de-Mars il attesta les cieux,
Et son cœur invoquait l'enfer qui nous opprime.

Là, près de lui, fut l'implacable Até (1) :
Son panache insolent appellait la tempête ;
De la patrie il menaçait la fête,
Et frémissait d'horreurs aux chants de liberté.

---

(1) Até, déesse de discorde et de malédiction, qui ne se plaisait qu'à nuire, et qu'Homere a si bien peinte dans son XIXe. liv. de l'*Iliade*. On connaît trop celle qui parmi nous a rendu historique cette divinité fabuleuse.

(*Note de l'Auteur.*)

Telle on verrait d'une affreuse comete,
L'ardente chevelure éparse dans les airs,
Les sillonner de sinistres éclairs,
De larmes et de sang effroyable prophête !

Des rois-bourreaux (2) les mânes en fureur
Brûlent de s'échapper de leur tombe entr'ouverte :
Du SOUVERAIN si, respirant la perte,
De l'antique esclavage ils ramenaient l'horreur,

Quel vaste deuil ! la liberté mourante
Sur ses fils égorgés n'aurait plus qu'à gémir.
Fille du ciel, verrais-tu, sans frémir,
Ton Poëte expirant sur sa lyre sanglante !

O Nation ! ne cede plus tes droits.
Tout monarque est tyran ; tout despote est parjure.
Rien ne détruit l'indomptable nature ;
Et l'on ne peut changer les tigres, ni les rois.

LEBRUN.

CHARADE.

MON premier, animal traître de sa nature ;
Mon second, perfide élément ;
Mon tout, superbe ornement.
Voilà mon entiere structure.

---

(2) Voyez Mézerai sur les regnes de Charles VI, de Charles IX, etc. etc. Les rois ne pardonnent point, et quel Républicain n'aimerait pas mieux la mort que le pardon d'un roi !

(*Note de l'Auteur.*)

ÉNIGME.

Moins libre qu'un forçat quand je fais mon office,
C'est toujours tête nue et le corps garotté.
Je suis des curieux l'ordinaire supplice,
Et punis tous les jours leur trop de liberté.
Au beau sexe sur-tout j'aime à rendre service ;
On trouve dans mon teint de la diversité ;
La blancheur y paraît, quelquefois la jaunisse,
Quelquefois une noire et triste obscurité.
J'ai presqu'à l'infini des sœurs de toute taille,
De nuit toutes ensemble on nous range en bataille,
Toutes nous défilons au retour du matin.
Je me couvre de drap, d'étamine, de frise,
De toile, de camelot, tabis, moire, satin,
Et moins je me fais voir, plus on me croit bien mise.

LOGOGRIPHE.

Je suis un enfant du génie,
Ou d'un travail pénible, ou de l'ambition ;
Souvent de l'intérêt, ou de la passion,
De la critique, ou de l'envie.
Je parle également en prose, en poésie,
De tout, sans nulle exception.
Je suis ou bon, ou mauvais ; c'est selon
Que ceux à qui je dois la vie
Ont l'esprit ou mauvais, ou bon.
Je marche sur cinq pieds ; si vous ôtez ma tête,
Je suis un homme sans raison,
Sans sentiment, au-dessous de la bête.

Je vais encor me dépeindre autrement.
Si je reprends ma tête, en ce moment
Un autre sens mis à ma place
Sert à marquer un poids, une somme d'argent.
Chez moi vous trouverez, en me décomposant,
Le mot indéfini qui désigne un espace.
De plus, un verbe actif; un marc; un instrument;
En style marotique, un transport violent;
Le nom d'un juif de l'ancien testament;
Un nom d'archange encor; enfin, d'un frénétique,
D'un fol, d'un criminel, le juste châtiment.
Faut-il encor plus clairement
Qu'avec vous, lecteurs, je m'explique ?
Il n'est point d'ignorant, ni de chétif censeur,
Dont je n'essuie, en naissant, la critique.
Et pour finir, de mon auteur
Je suis ou la honte, ou l'honneur.

---

*Explications de l'*Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 3.

Le mot de l'Énigme est *Tabouret;* celui du Logogriphe est *Potage*, dans lequel on trouve *ôtage*.

SPECTACLES.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.

La piece des *Véritables honnêtes Gens*, en trois actes, en prose, n'est pas, à proprement parler, une comédie.

Il faut une action; il faut des mœurs, une intrigue, une fable, pour consommer cet œuvre de démon.

Mais c'est un ouvrage de circonstance, composé dans une très-bonne intention, celle de ridiculiser cette classe d'hommes

qui, desirant l'avilissement de leur pays, et travaillant à sa ruine, s'était avisée de s'intituler exclusivement : *les honnêtes gens*, *le parti des honnêtes gens*.

Un de ces *messieurs* est reçu dans la famille d'un bon et honnête *citoyen ;* il devient amoureux de sa fille, et forme le projet de la séduire ; il est secondé par un mauvais sujet de femme-de-chambre qui vient à bout d'attirer la jeune personne hors de chez elle à quatre heures du matin, sous prétexte d'une bonne action : heureusement le canon du 18 fructidor tire fort à propos pour épouvanter le ravisseur, et lui faire lâcher prise. Ce jour change la face des affaires ; le fat est éconduit, et la jeune personne épouse un *véritable honnête homme*, ami de son pere, et patriote comme lui.

Il y a dans la piece des traits gais et forts, en même tems, contre les ridicules personnages que l'auteur a voulu jouer. On y trouve aussi des tirades véhémentes, et même un peu déclamatoires, sur le patriotisme et la vraie probité. Une scene épisodique d'un paysan qui a acheté des biens nrtionaux, qui a peur d'être obligé de les rendre, et que l'honnête homme rassure en lui prédisant l'affermissement de la République, a fait beaucoup de plaisir. Le rôle du paysan est parfaitement rendu par le cit. Dugazon qui y est très-comique, à son ordinaire. En tout, la piece a réussi. Elle est de la citoyenne Villeneuve, déja connue par plusieurs ouvrages dramatiques.

ANNONCE.

Œuvres de Vauvenargues, contenant l'introduction à la connaissance de l'esprit humain, et autres Essais philosophiques, critiques et moraux. Deux volumes *in*-12. Prix, 36 sous brochés, et 2 liv. 16 sous franc de port. Le bean papier, un volume, 3 liv., et 4 l. franc de port. A Paris, chez Couret-Villeneuve, rue des Peres, n°. 1134.

Nous reviendrons sur cet important ouvrage.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

TURQUIE.

De Constantinople, le 9 *septembre* 1797.

JUSSUF-AGA-EFFENDI, notre ambassadeur à la cour de Londres, est de retour ici depuis hier.

La gazette française, qui paraissait dans cette ville sous le titre de *Mercure oriental*, vient d'être défendue d'après les plaintes du baron de Knobelsdorf, ministre du roi de Prusse.

On vient de découvrir et de punir un crime épouvantable, dont on avait de loin en loin soupçonné quelques scélérats, mais dont on n'avait peut-être encore convaincu personne. Un vieux janissaire attirait dans sa maison, par l'adresse de sa femme, de jeunes garçons sains et robustes. Il les égorgeait, faisait bouillir leurs cadavres dans une chaudiere, et en tirait un onguent qu'il vendait à un très-haut prix. On a surpris le monstre au moment où il étranglait un jeune Arménien. Sa femme et lui ont été pendus, quelques jours après, devant la porte de leur horrible repaire.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 26 *septembre.*

La gazette de la cour publie aujourd'hui une *ukase* par laquelle l'empereur ordonne que, pour remplir les vides qui se trouvent dans son armée, il sera levé, dans l'espace de deux mois, à commencer du 1er. novembre, trois recrues par cinq cents têtes, et qu'il sera payé exactement 500 roubles (environ 2,500 liv. tournois) pour chacune d'elles, confor-

mément à l'*ukase* du 3 mai 1783. On se demande quel est le motif si pressant qui peut décider S. M. I. à completter son armée avec tant de rapidité et à un si grand prix.

SUEDE.

D'Anklan (en Poméranie), le 9 octobre.

La princesse de Bade, destinée au roi de Suede, arriva ici le 2 de ce mois avec sa mere et sa sœur. Le roi de Prusse avait fait préparer une garde d'honneur de cinquante dragons pour la recevoir; et nos magistrats, dont la juridiction s'étend en partie sur le territoire de la Poméranie suédoise, avaient fait meubler une maison pour leur future souveraine. L'ambassadeur suédois, baron de Taube, l'attendait ici. Elle fut remise le lendemain entre ses mains par le ministre de Bade. Le 4, elle arriva à Stralsund, capitale de la Poméranie suédoise, où elle fut reçue avec la plus grande solemnité, et mariée le 6 par procuration. Elle continua le 8 son chemin pour Stockholm. On a remarqué ici que lorsque le cortége que le roi de Suede avait envoyé à sa rencontre lui fut présenté, il la trouva déja vêtue à la suédoise.

De Stockholm, le 3 octobre.

Le roi est parti d'ici le 30 du mois dernier pour Carlscrone, avec une suite très-nombreuse. Il sera de retour le 20 de ce mois avec sa jeune épouse.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 7 octobre.

Il vient d'être ordonné que les vaisseaux arrivant des Indes occidentales, où regne en ce moment la fievre jaune, seront assujettis aux mêmes formalités que ceux qui viennent des lieux où regne la peste.

Nous apprenons de la Norvege que six vaisseaux ont péri dans la mer du Nord pendant une nuit ora-

geuse, et qu'il ne s'en est sauvé que trois hommes qui ont apporté cette funeste nouvelle.

Le roi vient de promettre un prêt sans intérêt aux commerçans qui veulent établir et entretenir, en Islande, un dépôt des marchandises les plus nécessaires. Cet acte de prévoyante bienfaisance honore notre gouvernement.

ALLEMAGNE.

De Vienne, le 11 octobre.

D'après une ordonnance impériale, le prix de l'argent brut a été élevé d'un florin 36 kr. par marc.

L'empereur vient de nommer président de la régence le baron de Lederer, qui en a été jusqu'à-présent secrétaire.

Le prince de Colloredo, vice-chancelier de l'Empire, a épousé la comtesse douairiere de Kkevenhuller.

On avait inspiré au gouvernement des alarmes sur la nation juive : un ballot de livres arrêté en Bohême, avait été le prétexte de dénonciations très-graves. Il paraît, d'après l'examen qu'on a fait de cette affaire, que les Juifs n'y ont pas plus de part que tous ceux qui réverent la bible comme un livre sacré. L'ouvrage dénoncé peut avoir pour auteur un catholique, ou un luthérien, ou un calviniste, ou un juif, ou un grec schismatique ; car c'est un recueil de maximes libres tirées des prophêtes. Quoi qu'il en soit, le gouvernement voulant se délivrer d'inquiétude par rapport aux juifs, a jugé plus prudent de les favoriser que de les proscrire : en conséquence, il a été publié en Bohême un édit qui améliore leur état, et les affranchit de quelques taxes et formalités vexatoires.

Le général marquis de Châteler a été nommé commandant de Trieste : c'est le général Mack qui a déterminé le conseil de guerre à faire mettre cette place en état de défense.

Les trois personnes suivantes viennent d'être adjointes à l'ambassade impériale pour le congrès : M. Bleuf, secrétaire du cabinet, qui depuis le commencement de la guerre a dirigé les affaires de l'Empire, relatives à la partie militaire, au quartier-général du commandant en chef ; M. Schraut, secrétaire de légation impériale ; et M. Blüm, conseiller de l'évêque de Strasbourg, connu par ses recherches sur les frontieres occidentales de l'Alsace, et par d'autres écrits.

De Ratisbonne, le 15 *octobre*.

L'on attend sous huit jours le décret de la commission impériale, relatif à la députation de l'Empire et à la formation du congrès.

Avant-hier, sur la demande de l'électeur de Cologne, le ministre directorial de Mayence a proposé de prier S. M. I. « d'intervenir pour faire cesser le » système tendant à républicaniser la rive gauche du » Rhin. » — Le même ministre présentera, lundi prochain, à la diete, le projet de lettre au chef suprême de l'Empire, pour qu'il y donne sa sanction.

ITALIE. *De Milan*, *le* 11 *octobre*.

L'Etat de Mantoue a arrêté que le jour de la naissance de Virgile, qui répond au 15 octobre (24 vendémiaire), il serait célébré une tête en mémoire de ce poëte. Elle sera fort belle, à en juger par le programme.

« L'académie publique des sciences et beaux-arts se réunira le soir du 14 octobre. La société des arcades virgiliennes et la classe philharmonique se réuniront à elle. Le théâtre scientifique sera illuminé convenablement, et toutes les loges seront ouvertes à la disposition du public. Les académiciens, et ceux qui ne le sont pas, qui révèrent la mémoire de l'immortel Virgile, seront admis à réciter leurs ouvrages, en quelque langue qu'ils soient, et ils devront en laisser une copie pour en former un recueil, qui sera imprimé.

» Le 15, tous les endroits de la ville où se trouvent des bustes ou images de Virgile, devront être ornés de couronnes de feuilles de laurier et de fleurs.

„ On publiera les noms de 50 jeunes filles nubiles, auxquelles il sera assigné, pour leur mariage, une dot prise sur le fonds de la trésorerie nationale, etc. etc. „

C'est au général français Miollis, commandant du Mantouan, que sont dus l'idée et les moyens d'exécuter la fête virgilienne que nous venons d'annoncer.

Du 20 octobre. Les appareuces de guerre deviennent plus fortes de jour en jour. On approvisionne notre château pour trois mois, et pour une garnison de 3000 hommes. Les châteaux de Véronne, Brescia, les places de Peschiera, Pizzigitone et Mantoue, sont pourvues de même pour un tems considérable. Toutes les administrations sont parties pour Venise, où elles seront plus à portée du quartier-général.

Les hostilités paraissent devoir recommencer inévitablement avant peu. Le général en chef vient d'écrire au directoire exécutif cisalpin, que les prétentions de la maison d'Autriche sur les Etats de Venise étant toujours aussi fortes, il allait recommencer la guerre; qu'il le chargeait de maintenir la paix et l'ordre dans la Cisalpine, et que lui ferait le reste à l'égard de l'ennemi.

La réunion de la ville de Venise avec la Terre-Ferme, pour former un Etat indépendant, paraît confirmée. On assure que ces différens Etats ont offert une grosse somme au général en chef pour obtenir cette faveur. On croit cependant que cela n'empêchera pas, pour la suite, l'incorporation de ces différens pays dans la République Cisalpine: tel est au moins le vœu de tous les bons esprits et l'intérêt des citoyens de tous les ordres.

La compagnie des jeunes gens volontaires est formée, elle s'organise, s'équipe et partira sous peu de jours. Leur habit est magnifique. On a trouvé parmi la jeunesse milanaise beaucoup plus de bonne volonté que l'on ne pouvait en attendre dans un pays où regne encore un grand préjugé contre la profession militaire. Les Allemands avaient inspiré et entretenu avec soin ce dégoût, afin de n'avoir jamais à craindre les dispositions guerrieres des Milanais. Plusieurs jeunes gens, et entre autres le cit. Belgioso, l'un des plus riches héritiers de cette ville, ont voulu partir, quoique leur âge les exemptât de cette levée. Deux jeunes gens de Lodi sont venus prier le directoire exécutif de les comprendre dans la liste des volontaires. Ils ont prévenu que leurs peres se refuseraient à leur départ, sous pré-

exté qu'ils n'avaient pas des moyens suffisans pour cette dépense ; mais, ajoutaient nos deux braves, c'est un mensonge, et nous voulons absolument partir.

La compagnie milanaise s'est assemblée hier, et a décidé qu'elle demanderait au Directoire la permission de s'appeller le *corps de la Liberté.*

Nous citons tous ces petits détails, parce qu'ils prouvent mieux que tout le reste que l'esprit militaire et les formes républicaines commencent à prendre ici. Nous répétons que c'est le plus grand service que le général en chef ait pu rendre à cette jeunesse, que de l'appeller auprès de lui. La République Cisalpine en ressentira les meilleurs effets.

On raconte qu'à Bergame un pere a voulu soustraire son fils à cette levée, et s'y est pris, pour cet effet, de la maniere suivante :

Il est allé à l'administration centrale, accompagné de son fils que suivait son confesseur. Celui-ci a atteste que son pénitent avait une vocation marquee pour la profession religieuse, et que ce serait un sacrilége que de le retirer de la bonne voie pour le mettre dans celle de la perdition. Le pere appuie le confesseur : le fils ne disait rien : mais l'administration centrale a répondu que le général Buonaparte avait besoin de soldats et non de religieux, et que le salut du jeune homme se ferait aussi bien à l'armée que dans un cloître qui serait détruit au premier jour, conformément aux lois républicaines. Il a fallu souscrire à cette décision.

Une personne partie le 15 du quartier-général nous assure que Buonaparte n'avait pas donné, à cette époque, son *ultimatum* aux plénipotentiaires impériaux : c'était très-incessamment qu'il devait le faire. Ce retard nous donne encore quelques espérances de paix ; il n'est pas possible que le général en chef attende si long-tems une réponse, et accorde de nouveaux délais, s'il n'est pas sûr de voir accepter ses conditions.

D'Udine, le 27 septembre. Les Français, sûrs de leurs propres forces, grands par la justice de leur cause, forts de leur courage et de leurs victoires, proposent avec une clarté laconique leurs conditions de paix. Ils ont fixé un terme pour finir une fois tant de formalités et tant de tergiversations.

En attendant, l'armée commence à marcher. La division

de

de cavalerie du général Dumas est arrivée. Le général d'artillerie Lespinasse est à Codroïpo, et plusieurs convois sont déja passés. Tout est en mouvement des bords de l'Adige jusqu'à l'Adriatique.

La flotte de l'amiral Brueys est pourvue de vivres et de munitions. Elle est en état de seconder les opérations de l'armée et d'inquiéter l'Italie meridionale, si elle a des projets hostiles.

Le général en chef a adressé la proclamation suivante aux marins de l'escadre française :

« Camarades, je vous communique la proclamation du Directoire. Les émigrés s'étaient emparés de la tribune; le Directoire exécutif, les représentans restés fideles à la patrie, les républicains de toutes les classes, les soldats se sont ralliés autour de l'arbre de la liberté; ils ont invoqué les destins de la République, et les partisans de la tyrannie sont aux fers.

» Camarades, dès que nous aurons pacifié le continent, nous nous réunirons à vous pour conquérir la liberté des mers. Chacun de nous aura présent à la pensée le spectacle horrible de Toulon en cendres, de notre arsenal, de treize vaisseaux de guerre en fen, et la victoire secondera nos efforts.

» Sans vous, nous ne pourrions porter la gloire du nom Français que dans un petit coin du continent; avec vous, nous traverserons les mers, et la gloire nationale verra les régions les plus éloiguées. »

De Rome, le 30 septembre. Samedi dernier, vers les huit heures du soir, sa saintetété se sentant incommodée, se mit au lit par précaution; mais le mal augmenta bientôt d'une maniere effrayante; une fievre violente, qui fut déclarée apoplectique, fit craindre pour la vie du saint-pere. Les médecins employerent les moyens les plus efficaces de leur art, et parvinrent, par la saignée et les vessicatoires, à tirer le saint malade de son assoupissement. Dès qu'il eut repris connaissance, il demanda les saints sacremens, et parla à son neveu, le duc Braschi, qui venait d'arriver de son duché de Nemi. En même-tems on ordonna des prieres publiques dans toutes les églises, pour implorer la guerison du saint-pere, et on fit toutes les dispositions nécessaires dans le cas que le saint-siège fût vacant.

Le cardinal Albani, doyen du sacré collége, fit avertir

tous les cardinaux de se rendre le lundi, à 15 heures, au palais apostolique. Ils s'y trouverent en effet au nombre de vingt-deux ; mais à leur grande surprise, ils apprirent que le saint-pere était presque sans fievre, qu'il avait reposé, et qu'il serait bientôt rétabli.

On croit que la maladie du pape n'était qu'une indigestion causée par un pâté d'anguilles dont il avait trop mangé, malgré les représentations de son médecin.

Hier et avant-hier, le ministre français Buonaparte a reçu les visites de cérémonie au palais Corsini, où il est établi. Toute la noblesse et la prélature s'est empressée de s'y rendre.

Il est probable que, sans les derniers événemens de Paris, le concours ne serait pas si nombreux. Il est difficile de se former une idée de l'impression qu'ils ont faite dans ce pays-ci.

Les membres du sacré collége gémissent de l'exil auquel sont condamnés les ministres fideles du culte, et les dangers dont sont menacés ceux qui n'abandonneront pas les intérêts de la religion et du saint-siége.

Les nobles romains et toute la classe aristocratique craignent que les peuples qui sont encore sous la domination papale, ne manifestent de nouveau, de la maniere la plus énergique, la volonté de reprendre l'exercice de leurs droits, et de se délivrer d'un gouvernement aussi absurde que tyrannique.

On n'est pas non plus sans inquiétude sur les dispositions des Français, qui ont lieu de se plaindre du refus du saint-pere de reconnaître la République Cisalpine, de l'alliance qu'il a faite avec la reine de Naples, et de son peu d'exactitude à remplir les conditions du traité de paix.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 14 octobre 1797.

Voici la lettre adressée par le comité de marine au président de l'Assemblée nationale :

« Nous nous croyons obligés de vous donner connaissance qu'il résulte des différens rapports qui nous sont parvenus hier, que des vaisseaux de l'Etat, dont il n'est point fait mention dans la lettre de l'amiral de Winter, 13 sont successivement entrés au Texel, et 4 dans la Meuse.

» Il nous manque donc encore, outre les 8 vaisseaux pris,

l'*Alkmaar* qui, peu après le commencement du combat, ayant déja perdu son grand mât et son mât de mizaine, continua néanmoins encore quelque tems son feu, fut extrêmement maltraité, et est peut-être pris, et la *Munnikendam*, sur laquelle nous n'avons encore aucun rapport.

„ C'est avec bien de la satisfaction, et à l'honneur de nos braves marins, que nous vous informons encore que tous les rapports présentent des preuves incontestables du courage et de la fidelité des officiers et des équipages.

„ Il paraît certain que ceux des Anglais qui se sont battus avec les vaisseaux que nous avons conservés, ont quitté les premiers le champ de bataille ; ils n'ont au moins fait aucun effort pour poursuivre les nôtres.

„ Suivant les rapports, le vaisseau *les Etats-généraux* avait tellement foudroyé un vaisseau amiral anglais, qu'il a dû se faire prendre à la remorque par deux frégates.

„ Le *Leyden* avait coulé bas un vaisseau de 80 canons.

„ L'*Atlante*, simple brigantin de 16 pieces, se hasarda à lâcher plusieurs fois toute sa bordée à un vaisseau à trois ponts, et en virant de bord, et saisissant à chaque fois à propos l'occasion, il lui tira environ cent coups de canon.

„ Le *Brutus* est resté le dernier au combat ; il s'est battu contre cinq des plus forts vaisseaux anglais ; quelques-uns s'éloignerent bientôt de lui, mais un autre vint deux fois l'attaquer de côté ; cependant il conserva le champ de bataille.

„ Lorsque le *Brutus*, déja extrêmement maltraité, fut venu ancrer le soir à la hauteur du Linder, une frégate anglaise de 40, vint sur lui, se plaça de côté près de lui, lui lâcha toute sa bordée, ce qu'elle répéta encore deux fois en virant de bord. L'équipage du *Brutus* se montra très-disposé à lui tenir encore une fois tête, et lui répondit si courageusement qu'après l'espace d'une demi-heure elle s'éloigna en faisant signal ; vraisemblablement qu'on lui envoya du renfort, car le lendemain on vit à la même place trois vaisseaux anglais, mais heureusement le *Brutus* était alors rentré.

„ Le *Mars* a perdu son mât de mizaine et les deux autres mâts, et tous ont considérablement souffert dans leurs vergues et leurs agrêts, sur lesquels le feu des Anglais était principalement dirigé.

„ Le *Brutus* a 10 hommes de tués, et 50 de blessés. Le contre-amiral Bloys a perdu le bras droit. On fait les plus grands éloges de la conduite et du courage du lieutenant Polders, qui prit ensuite le commandement.

„ Le *Mars* n'a perdu qu'un homme, et en a 14 blessés.

„ Le *Cerbere* a 5 tués, et 9 grievement blessés. Le nombre de ceux qui le sont légerement n'est pas encore connu.

„ L'*Atlante* a un mort et 3 blessés.

„ Nous n'avons encore aucun rapport concernant les autres vaisseaux. „

ANGLETERRE. *De Londres, le* 19 *octobre.*

On vient de publier d'une maniere officielle, tous les détails *C*u combat naval du 11 de ce mois, entre l'escadre de l'amiral Duncan et celle de l'amiral de Winter. Il n'y avait pas eu depuis long-tems de combat aussi acharné et d'expédition aussi sanglante. L'amiral Duncan, dans sa lettre du 13, dit « que la perte d'hommes a été très-considérable, sur-tout de la part des Hollandais; le carnage à bord des deux vaisseaux amiraux, ajoute-t-il, est au-dessus de toute description. Il y a plus de 200 hommes tués ou blessés à bord de chacun d'eux. „

On évalue le nombre des blessés des neuf vaisseaux hollandais à 173, et celui des morts à 505. On croit que le nombre des blessés et tués, de part et d'autre, doit être d'environ 1000. Neuf vaisseaux de ligne et trois frégates sont le fruit de cette heureuse expédition, une des plus éclatantes et des plus meurtrieres dont l'histoire de notre marine ait offert l'exemple.

L'amiral et le vice-amiral de la flotte hollandaise ont été faits prisonniers : ces deux braves officiers ont montré un courage, une intelligence, une intrépidité dignes d'un meilleur sort, et ont été secondés par leurs compatriotes de tous les moyens que leur laissait l'infériorité de leurs forces.

« Jamais, dit une de nos feuilles, on n'a déployé contre le courage des matelots anglais, plus d'obstination et de valeur que les républicains hollandais viennent d'en montrer dans cette affaire. „

La flotte hollandaise était composée de trois vaisseaux de 76 canons ; huit depuis 64 jusqu'à 68 ; quatre depuis 54 jusqu'à 58 ; un de 48, outre plusieurs autres petits vaisseaux.

La flotte anglaise était composée de neuf vaisseaux de 74; huit de 64 ; deux de 50 ; un de 38, et de plusieurs autres petits vaisseaux. Il était en outre parti du No e, mardi dernier, pour renforcer l'escadre de l'amiral Duncan, trois autres vaisseaux, un de 74, un de 64 et un de 54.

Cette affaire a produit sur l'esprit du peuple, comme on le devine aisément, la plus forte impression. On ne parle que de ce brillant succès, et ce succès fait presque oublier tout le reste.

Les fonds publics cependant ne s'en sont pas encore beaucoup ressentis : les 3 pour 100 consolidés n'étaient aujourd'hui qu'entre 49 et 50.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 vendémiaire au 5 brumaire.

Savary, au nom d'une commission spéciale, a fait un rapport sur les peines à infliger aux fonctionnaires publics qui favorisent la désertion, et proposé un projet de résolution. L'un et l'autre seront imprimés, et la discussion est ajournée.

Prieur a occupé le reste de la séance, en présentant et faisant adopter un très-long projet sur la marque d'or et d'argent.

Un secrétaire donne, le 27, lecture d'une lettre appuyée de pieces et procès-verbaux, des administrateurs du département des Pyrénées orientales, qui annonce que le représentant du peuple Rouzet a été arrêté par les autorités constituées de Bellegarde, sur l'extrême frontiere de la France et de l'Espagne. Il n'avait point de passe-port, et n'était muni que d'une simple permission de congé. Traduit à Perpignan, les administrateurs l'ont fait relâcher; mais ils en réferent au Conseil. Cette affaire sera examinée en comité secret : en conséquence, comité général.

Avant de se former, Serres [des Hautes-Alpes] a obtenu la parole. Le rapport de Boulay [de la Meurthe] sur les ci-devant nobles a jetté, dit-il, l'inquiétude non-seulement parmi les individus que l'on veut proscrire, mais encore parmi les meilleurs

citoyens. J'y vois le développement de la plus horrible tyrannie, l'organisation du système dépopulateur de Robespierre, moins sanguinaire en apparence, mais mille fois plus cruelle. J'y apperçois le génie fiscal de ce tyran, et tous les symptômes de l'odieuse terreur. Il faut que la France sache si vous voulez devenir ses tyrans ou rester ses mandataires fideles; si elle doit être heureuse par la constitution, ou chercher son salut dans les convulsions de son désespoir.

Serres, en prenant l'engagement de prouver ces différentes assertions, demande que la discussion sur cet objet s'ouvre primidi prochain. Adopté.

Desmolins a reproduit, le 28, son projet sur les secours provisoires à accorder aux militaires mis hors d'état de service par leurs blessures. Ces secours ne sont appellés provisoires que parce qu'ils doivent tenir la place des pensions accordées à ces militaires, jusqu'au moment où elles pourront être liquidées.

Desmolins a exposé avec intérêt les motifs d'une pareille résolution : il a retracé les titres de ces braves, dont l'existence la réclame. A qui la patrie devrait-elle sa bienveillance, si elle n'en dirigeait pas les premiers mouvemens vers ces militaires qui ont versé leur sang pour elle? Lorsque ce sang qu'ils ont répandu pour la patrie ne leur laisse plus la force de la servir sur les champs de bataille, ils la servent par des discours qui ressemblent à leurs actions; bouillans de courage, ils racontent ce qu'ils feraient encore si leurs bras pouvaient encore soutenir ce fer ou lancer ce feu qui les a mutilés; et en le racontant ils l'inspirent. Avec quelle éloquence ces cicatrices, profondes et révérées, dont leurs corps sont couverts, attestent ce qu'on doit à la patrie, et la gloire dont elle couvre ses serviteurs!

Les diverses assemblées législatives n'ont jamais méconnu les devoirs de la nation envers cette classe sacrée de citoyens; mais les secours qu'elles ont tour-à-tour décrétés ayant été stipulés en papier, n'avaient plus aucune valeur, et il devenait urgent de pourvoir à l'insuffisance des lois existantes à cet

égard. Tel est l'objet du projet proposé par Desmolins, et le précis de ses vues. Voici celui de ses dispositions qui sont adoptées :

Il sera accordé aux généraux de division 4000 liv. par an ; aux généraux de brigade, 3000 liv. ; aux chefs de brigade, 2000 liv. ; aux capitaines, 1280 l. ; et aux soldats, 35 centimes ou 7 sols par jour.

Ceux qui auraient perdu l'usage de deux membres ou de la vue, auront double paie.

Ces secours provisoires ne seront payés qu'aux militaires hors d'état de servir, et dont les pensions n'auront pas encore été liquidées.

Il sera statué, par une loi particuliere, sur l'arriéré dû aux militaires dans le cas de la pension.

Il n'est rien innové à la disposition des lois qui permettent aux militaires d'opter entre leur admission à l'hôtel national des Invalides, ou la pension qui la représente.

On a repris la discussion sur les transactions. Plusieurs articles en sont adoptés.

Le conseil a approuvé la résolution qui accorde des indemnités aux juges des tribunaux civils qui seraient appellés à exercer, hors du lieu de leur domicile ordinaire, les fonctions de directeurs de jury aux tribunaux de police correctionnelle.

Legrand fait, le 26, un rapport sur la résolution du 1er. messidor, qui fixe les moyens de se pourvoir contre les décisions du conseil exécutif provisoire en matiere de prises maritimes.

Ces affaires, qui donnent toujours lieu à des débats où il y a presque toujours des tiers intéressés, appartiennent nécessairement à l'ordre judiciaire ; aussi étaient-elles suivies autrefois devant le conseil des prises, comme devant un véritable tribunal ; et depuis l'établissement de la constitution, la connaissance en fut attribuée aux tribunaux de commerce. C'est donc contre tous les principes que le conseil exécutif provisoire a pu décider administrativement dans ces sortes d'affaires. Cette maniere de procéder a enlevé aux parties tout le bénéfice des formes qui auraient été suivies devant les tribunaux ; elle les a

privées des moyens de faire réformer les décisions du conseil exécutif, puisqu'il n'y avait aucune autorité au-dessus de lui. La résolution qui rend aux citoyens la faculté de se pourvoir contre celles de ses décisions qui pourraient être illégales, mérite donc d'être approuvée. C'est l'avis de la commission.

Le conseil l'approuve.

Sur le rapport de Lepaize, il approuve une résolution du 7 vendémiaire, qui accorde aux départemens de Maine et Loire, Deux-Sevres, Loire inférieure et Vendée, un dégrevement de leurs contributions, pour les dédommager des pertes qu'ils ont souffertes par les ravages de la guerre civile.

Marbot propose d'approuver la résolution du 18 vendémiaire, qui rapporte la loi du 12 thermidor dernier, relative au mouvement des troupes sur le territoire de la République.

Le rapporteur s'attache à prouver que cette résolution, l'ouvrage de la faction qui fut vaincue le 18 fructidor, est en opposition directe avec la constitution, qui a donné au Directoire la direction des troupes, tandis que la loi du 12 thermidor limitait ce droit dans les mains du Pouvoir exécutif. Il démontre qu'elle n'est propre qu'à entraver la marche du gouvernement, et à assurer, par les délais qu'elle occasionnerait, l'impunité ou au moins les moyens d'échapper à ceux qui exciteraient des révoltes sur le territoire de la République.

Le conseil approuve la résolution.

Le conseil des Cinq-cents a passé, le 29, à l'ordre du jour relativement à l'arrestation du représentant Rouset, et a renvoyé les pieces au Directoire.

Boulay [de la Meurthe] : Votre commission chargée du rapport sur les ci-devant nobles et annoblis, s'est rassemblée de nouveau ; et, frappée des différentes observations faites contre son projet, elle s'est déterminée à vous présenter un nouveau résultat. Rappellez-vous les circonstances où votre commission fut nommée. On semblait attendre d'elle qu'elle proposerait l'expulsion de tous les ci-devant nobles indistinctement ; mais aucun de ses membres n'ac-

cueillit cette idée ; ils la regarderent tous comme outrée et dangereuse. Mais ils crurent qu'il fallait exclure les membres de la haute-noblesse, pour ôter des correspondans aux émigrés, des chefs aux troubles intérieurs, et des ennemis à la France ; pour affermir lr République et vous mettre en situation de l'améliorer. Cette mesure lui a paru et lui paraît encore nécessaire, Son plan a été attaqué, dénaturé, présenté sous des couleurs fausses et odieuses. On a dit que c'était un système de dépopulation. Exagération insensée ! La plupart des individus compris dans la nomenclature sont émigrés ou morts, et il n'en reste qu'uu petit nombre.

On a dit encore que c'était attaquer les propriétés. Mais leurs biens ne seront pas confisqués ; ils seront simplement vendus ; et si nous avons proposé de leur faire passer des marchandises, c'est pour éviter l'exportation du numéraire. La taxe de guerre n'atteindra que les fortunes considérables, et non pas les fortunes modérées. Les créanciers des ci-devant nobles, loin de rien perdre, seront sûrs d'être remboursés plutôt.

Depuis le 20, il est de fait qu'il s'est écoulé plus de numéraire au profit des émigrés, qu'il ne s en écoulera par la mesure proposée. La commission, en attaquant un parti puissant, un parti corrupteur, s'est attendue à rencontrer des obstacles de plus d'un genre. Mais comme son projet a aussi contre lui des amis sinceres de la liberté ; comme elle ne veut pas faire fermenter les passions, ni exciter entre les Républicains, des divisions dont profiteraient les royalistes ; comme elle y a vu un principe de réaction contre le 18 fructidor, elle s'est déterminée à retirer la mesure d'expulsion, quoiqu'elle la regarde comme très-politique en elle-même. Mais le besoin le plus pressant, c'est l'union entre les amis de la République, et c'est à elle que nous devons tout sacrifier.

Après ce préambule, le rapporteur présente un nouveau projet, portant que les ci-devant nobles et annoblis, c'est-à-dire tous ceux qui avaient reçu la

noblesse de leurs peres, ou qui l'avaient acquise transmissible à leurs enfans, pourraient le devenir aux conditions et dans les délais prescrits par l'art. X de la constitution sur les étrangers. Ne seraient pas compris dans cette mesure ceux qui ont été membres de la représentation nationale, qui ont fait partie du Directoire exécutif ou de son ministere, les militaires en activité de service, et tous ceux qui prouveront avoir contribué à conquérir ou à servir la liberté dans des fonctions civiles ou militaires [le service de la garde nationale n'étant point regardé comme service militaire], et avoir persévéré dans leurs principes. La forme de cette preuve serait déterminée par une loi particuliere.

Une vive discussion s'engage sur ce projet; Serres, Bion, Penieres demandent la parole.

Guerin veut parler contre l'urgence.

Guillemardet l'appuie. Le conseil la déclare.

Après quelques modifications au premier article, proposées par Chollet, Dumont [du Calvados] et Pison-du-Galand, le conseil adoptant la rédaction de ce dernier, prend la résolution suivante : Les ci-devant nobles et annoblis ne pourront exercer les droits de citoyens français dans les assemblées primaires communales et électorales, ni être promus à aucune fonction publique, qu'aux conditions et dans les délais déterminés par l'art. X de la constitution sur les étrangers. Le surplus du projet est adopté.

La commission sur les moyens de régulariser l'ostracisme, est dissoute.

Les commandans de la garde nationale sédentaire qui sont considérés comme fonctionnaires publics, et frappés comme tels par les dispositions de la loi du 3 brumaire, peuvent-ils faire valoir le tems de leur service comme commandans, pour jouir de l'exception portée en l'art. IV de la loi précitée, lorsqu'il est prouvé d'ailleurs qu'ils ont rempli constamment d'autres fonctions au choix du peuple ? Telle est la question présentée le 1er. brumaire au conseil, et qu'il a renvoyée à une commission.

Eschasseriaux l'aîné a soumis un projet d'organisation de la constitution dans les colonies.

Impression et ajournement.

On procede au renouvellement du Bureau. Villers est président. Les secrétaires sont Boulay [de la Meurthe], Talot, Porte et Gay-Vernon.

Le conseil des Anciens a repris, dans sa séance du 28 vendémiaire, la discussion sur les passe ports.

Girod-Pousol et Creuzé-Latouche ont défendu la résolution. Ils disent qu'elle ne prive point les citoyens de la liberté de voyager ; mais qu'elle les assujettit seulement à une formalité, que les circonstances où se trouvent la République rendent nécessaire, pour empêcher que les émigrés, les bannis ; et tous les ennemis de la France, ne circulent librement dans son territoire.

Tronchet se déclare contre elle. Il la trouve vexatoire, et d'ailleurs inexécutable. Un citoyen qui aurait pris un passe-port pour un village, et qui à raison de circonstances fortuites irait dans un village voisin, pourrait être arrêté s'il ne justifiait pas de son état. Au surplus, comment prendre tous ces passe-ports? Les administrations municipales ne sont point permanentes. Elles ne s'assemblent que tous les dix jours. Il faudra donc que chaque fois il attende dix jours dans un lieu, et dix jours dans un autre.

Chassiron ajoute que s'il ne connaît pas deux citoyens dans cette commune, il ne pourra pas obtenir de passe-port.

On réclame la clôture de la discussion. Le conseil la ferme. La résolution est mise aux voix ; deux épreuves sont douteuses. On procede à l'appel nominal. Il se trouve 149 votans. 80 opinent en sa faveur. Elle est adoptée.

Les résolutions approuvées le 29, ne présentent aucun objet d'intérêt général.

Le conseil s'est formé en comité secret le 1er. brumaire. Il s'agit de la ratification du traité d'alliance conclu avec le roi de Sardaigne.

Il a procédé le même jour au renouvellement de son bureau. Lacombe-Saint-Michel est président ;

Bordas, Desmazieres, Pompéï et Hatry-Lafosse sont secrétaires.

Poulain-Grandpré, organe d'une commission spéciale, présente, dans la séance du 2 brumaire du conseil des Cinq-cents, un rapport sur les moyens d'assurer, par des dispositions pénales, l'exécution des lois des 19 et 21 fructidor. Il faut, dit-il, arracher le dernier germe d'espérance des entrailles des ennemis de la liberté. Ils se sont flattés qu'ils ne cédaient qu'à un orage passager, et que la clémence des vainqueurs leur permettrait bientôt, comme cela est déja arrivé plusieurs fois, d'aiguiser de nouveau leurs poignards, et de retremper leur plume dans le sang. S'ils parvenaient jamais à faire naître parmi nous des divisions et à troubler la bonne harmonie qui regne entre les premieres autorités de la République, ils auraient bientôt fait le procès à la célebre journée du 18 fructidor et consommé leurs funestes projets.

Le rapporteur propose d'arrêter que les biens de ceux qui sont ou seront déportés, et qui auraient quitté le lieu de leur déportation, seront confisqués au profit de la République; ceux qui rentreraient, et qui seraient arrêtés, seraient déportés de nouveau dans un lieu désigné par le Directoire, et y seraient reclus à perpétuité. Les biens de ceux qui se sont soustraits á la déportation, seraient pareillement confisqués au profit de la République, si, dans deux mois, ils ne se retiraient devant l'administration municipale de Rochefort, pour s'y constituer en arrestation, jusqu'à ce qu'il ait été statué par le Directoire sur le lieu de leur déportation. Passé ce délai, ceux d'entre eux qui seraient trouvés sur le territoire de la République, seraient déportés dans un lieu désigné par le Directoire, et y seraient reclus à perpétuité. Les successions qui écherraient aux individus qui auront encouru la confiscation de leurs biens, seraient acquises à la République pendant la vie naturelle de ceux qui seront restés dans le lieu de leur déportation. A l'égard de ceux qui se seront soustraits à la déportation, les successions qui leur obviendront seraient acquises à la République, jusqu'à

ce qu'ils aient atteint l'âge de 70 ans. Le sequestre subsistant, ou la confiscation ayant lieu, il serait accordé des secours aux femmes et enfans des condamnés à la déportation, dans les cas et suivant les bâses qui seront déterminées par le Corps législatif.

Impression et ajournement.

Le Directoire exécutif sollicite l'établissement d'un huitieme ministere, chargé de l'organisation, administration et perception des revenus des domaines nationaux.

Renvoi à la commission des finances.

Monnot a reproduit, le 3, et fait adopter son projet de résolution portant qu'il sera accordé 60 liv. par mois aux représentans du peuple, pour indemnité des ports de lettres qu'ils recevront par la poste, attendu la suppression du contre-seing.

On a continué la discussion sur les traités entre particuliers, et Crassous a fait adopter une série d'articles sur cet objet.

Fabre a présenté un rapport sur les dépenses de l'an VI, qu'il évalue à six cents cinq millions.

La discussion sur les domaines congéables a repris, le 3, au conseil des Anciens.

Roger-Ducos pense que ces sortes de baux sont entachés de féodalité, et qu'ils sont compris dans le décret du 4 août qui a aboli sans indemnité tous les droits féodaux.

Picaut, rapporteur, soutient que c'est un véritable bail à ferme d'une espece particuliere. Il renferme deux actes, le bail à louage de fonds, et le contrat de vente à prix d'argent des édifices et superficies; mais cette vente était modifiée par la réserve que faisait le propriétaire de reprendre ces édifices et superficies à l'expiration du terme pendant lequel il avait permis au domanier de recueillir les fruits du fonds. Ainsi le bail à domaine congéable était une véritable aliénation à tems. Il n'y a point eu de décision.

Audouin soumet, le 4, dans la séance du conseil des Cinq-cents, à la discussion, le projet portant que les chapitres séculiers, les corporations laïques, les séminaires et tous les bénéfices simples sont suppri-

més dans les départemens réunis par la loi du 9 vendémiaire, sauf les pensions de retraite établies par la loi du 3 fructidor an IV. Ce projet est adopté.

Oudot fait ensuite reprendre la discussion de son projet sur le rétablissement des avoués.

Riou s'éleve contre lui avec force. Il croit qu'il ne tend à rien moins qu'à exhumer la chicane du fond de l'antre où l'a précipitée la révolution. L'orateur ne se dissimule pas les nombreux abus qui se sont introduits dans les tribunaux, où le bavardage présomptueux a remplacé l'éloquence; mais est-ce une raison suffisante pour livrer les citoyens à la cupidité de nouveaux procureurs?

Le projet est renvoyé à la commission.

La séance du 5, du conseil des Cinq-cents, s'ouvre par la lectnre d'un message du Directoire exécutif, annoçant qu'il vient d'arrêter et signer, le 28 vendémiaire dernier, un traité de paix définitif avec l'empereur, roi de Bohême et de Hongrie, négocié, au nom de la République, par le général Buonaparte, et pour l'empereur, par le marquis de Gallo, le comte de Cobentzel et le baron d'Ingelmann. Il invite le conseil à délibérer sur ce traité, conformément à l'art. CXXXIII de la constitution.

Cette lecture est suivie d'applaudissemens universels, mêlés des cris de *vive la République!* Les orateurs se pressent à la tribune pour payer aux armées et au général Buonaparte, le tribut d'éloges et de reconnaissances qui leur est dû. On demande de toutes parts que le Corps législatif déclare qu'elles n'ont pas cessé de bien mériter de la patrie. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et le conseil se forme en comité général.

PARIS. *Nonidi*, 9 *Brumaire*, *l'an VI de la République.*

Enfin, la paix a été définivement conclue et signée avec l'empereur le 26 vendémiaire dernier. Cette importante nouvelle a été apportée par le général Berthier et le citoyen Monges, arrivés le 5 de ce mois à quatre heures du matin. Les dépêches du général Bonaparte furent remises sur-le-champ au Directoire; et bientôt le bruit de cette nouvelle se répandit dans tout Paris, et fut reçue avec une allégresse

qu'on ne saurait exprimer. Les deux conseils en furent instruits par un message; et aussi-tôt le canon du Luxembourg et celui des Invalides ne laisserent plus de doute sur la certitude de cet événement. C'est Bonaparte qui a stipulé seul pour la République Française ; et il paraît que c'est sa contenance ferme et menaçante qui a dissipé les irrésolutions des plénipotentiaires de l'empereur.

Quoique le traité ait déja été publié dans plusieurs journaux, ses dispositions ne seront bien connues que lorsque le Corps législatif l'aura ratifié. Voici cependant les principales conditions sur lesquelles l'opinion la mieux informée paraît s'accorder. Ces conditions sont relatives aux divers intérêts de la République Française, de la République Cisalpine et de l'empereur.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

La République Française acquiert la Belgique, qui a pour limites la ligne du Brabant hollandais.

Toute l'ancienne Gaule est enfin réunie à la France.

On ajoute que les limites de la République sont le Rhin jusqu'à Neuwied, y compris Mayence et Coblentr; que cette ligne va de Neuwied vers Vanloo, et comprend Juliers.

Ainsi le territoire de la République Française, l'an VI, est d'un cinquieme plus grand que la monarchie des Bourbons.

Plus de 6,000,000 d'hommes acquierent la liberté française.

La République Française acquiert de plus, dit-on, Corfou, Zantes, Céphalonie, Cérigo, et quelques parties du territoire de l'Albanie vénitienne près de ces isles. Cette nouvelle condition ouvre plus d'une espérance pour l'avenir.

RÉPUBLIQUE CISALPINE.

La République Cisalpine commence aux frontieres du Piémont, et va jusqu'à la mer Adriatique. Elle comprend le Milanais, Mantoue, le duché de Modene, le duché de Massa, le Ferrarais, le Bolonnais, la Romagne, le Bergamasque, le Brescian, Créma, et tout le territoire vénitien sur la rive droite de l'Adige ; l'on dit aussi la Valteline et le comté de Chiaven.

La République Cisalpine est couverte, en premiere ligne, par Ferrara, Mantoue, Peschiera, le château de Brescia et la citadelle de Bergame ; en seconde ligne, par le fort d'Urbain, Orcinovi, Pizzigiton, le château de Milan. Elle a, sur l'Adriatique, les Bouches-du-Pô, Rimini et environ quarante lieues de postes. Elle a, sur la Méditerranée, Massa, Carara et environ dix-huit lieues de côtes.

L'Empereur.

L'empereur gagne la Dalmatie et l'Istrie, sans les isles; les Etats de Venise jusqu'à l'Adige et le Pô, la ville de Venise. — Raguse reste libre. — Le duc de Modene et le prince d'Orange auront une indemnité dans le Brisgaw. — Le Friesthal, cédé par l'empereur, serait, dit-on, donné aux Suisses.

Ainsi, l'empereur gagne dix-neuf cent mille habitans : il en perd cinq millions trois cent mille ; mais il est essentiel d'observer que les cinq millions trois cent mille acquierent la liberté, et que les dix-neuf cent mille ne la perdent pas : seulement ils passent de l'oligarchie à la monarchie.

On dit que Gênes aura les fiefs impériaux. L'empereur évacue Ingoldstadt, Manheim, Ulm et Ehrenbreistein.

Il y aura un congrès à Radstadt pour les arrangemens de l'Empire, auquel n'assisteront que les plénipotentiaires de la République Française et les puissances d'Allemagne.

Le jour même de la nouvelle de la paix avec l'empereur, le Directoire a pris l'arrêté suivant.

Arrêté du 5 brumaire, an VI.

Le Directoire exécutif arrête ce qui suit :

Art. Ier. Il se rassemblera sans délai sur les côtes de l'Océan, une armée qui prendra le nom d'*armée d'Angleterre.*

II. Le cit. général Bonaparte est nommé général en chef de cette armée. — Elle sera provisoirement commandée par le cit. Desaix, général de division, qui, pour cet effet, se rendra sur-le-champ à Rennes.

III. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au bulletin des lois.

Autre arrêté du 5 brumaire, an VI.

Le Directoire exécutif, considérant que la reine de Portugal, au lieu d'envoyer une ratification pure et simple du traité de paix conclu avec le Directoire exécutif, au nom de la République Brançaise, le 23 thermidor an V, dans le délai de 2 mois fixé par ledit traité, a mis ses forts et postes principaux entre les mains de l'armée anglaise, arrête ce qui suit :

Le traité entre la République Fracçaise et la reine de Portugal, conclu le 23 thermidor an V, et non ratifié de la part de ladite reine de Portugal, est censé non-avenu.

Le ministre des relations extérieures est chargé de notifier à M. Paranjo-d'Azevedo, ministre plénipotentiaire de la reine de Portugal, de se retirer sans délai du territoire de la République.

Lenoir-Laroche, *Rédacteur en chef.*

N°. 5.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 BRUMAIRE, *l'an sixieme de la République.*
(*Vendredi* 10 *Novembre* 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

Sur les Marins Anglais.

La marine anglaise a souvent fait de grandes choses; il faut en convenir : ce qui vient de se passer au Texel en est malheureusement une nouvelle preuve. Des succès aussi constans ne peuvent être uniquement l'ouvrage de la quantité monstrueuse de vaisseaux dont le gouvernement britannique couvre les mers : ils dépendent bien plus sans doute de l'esprit qui regne sur ses flottes, et de l'habileté de ses marins. Or, cette habileté et cet esprit doivent dépendre à leur tour de l'éducation que les jeunes gens y reçoivent, de l'ordre auquel ils s'y trouvent soumis, des profondes habitudes qu'ils y contractent; en un mot, il faut chercher la cause de l'énergie trop véritable que déploie la marine anglaise, dans un ensemble d'institutions fortes et sagement combinées, du moins à plusieurs égards. C'est donc un objet bien intéressant que de rechercher la maniere dont se forment ces chefs habiles, ces intrépides matelots ; c'est un objet qui mérite sur-tout la plus haute considération de notre gouvernement : car,

quoique pour rabaisser l'orgueil de ces insolens dominateurs, il ne nous convienne pas assurément de mettre en usage tous les mêmes moyens, il nous importe toujours de les connaître, et de pouvoir apprécier leur liaison avec de si remarquables effets. Voilà ce qui détermine les rédacteurs de ce journal à traduire la lettre suivante, écrite de Londres par un Allemand qui a servi plusieurs années sur les flottes de l'Angleterre, et publiée dans le *neue Teutsche Merkur. 7 stuck. jul.* Ce n'est pas un tableau complet; mais il renferme plusieurs traits précieux.

« Il est notoire que le service des gens de mer a le pas en Angleterre sur tout autre service public. Au théâtre, le marin paraît toujours sous les plus nobles couleurs : on l'applaudit par-tout où il se présente; et le matelot qui retourne dans le fond ignoré de sa petite province, y reçoit les mêmes honneurs que le vétéran Howe, sir Sidney Smith et sir Edward Pellew, lorsqu'ils se montrent à Saint-James. La vieille expression empruntée des Athéniens, *les remparts de bois de l'Angleterre*, est également bien connue; et j'ai vu souvent les bourgeois les plus durs et les plus avares céder, à ce seul mot, aux humbles demandes du matelot indigent. Une si grande considération tient aux importans services que les forces de mer rendent à cet État insulaire. Si l'Anglais joue en Europe un rôle imposant; s il y passe, non pour tout ce qu'il veut être, mais cependant pour une puissance digne de beaucoup d'égards; c'est à sa

marine qu'il le doit. Ses marins méritent donc véritablement une attention particuliere.

„ Comme en Angleterre, les lois accordent presque tous les biens du pere à l'aîné des enfans, les familles trouvent fort avantageux de pouvoir placer les cadets dans la marine et dans l'église, deux états qui menent également à la fortune et aux honneurs. Mais l'enfant qu'on destine à la mer ne doit pas goûter long-tems les douceurs de la vie de terre ; elles lui rendraient absolument insupportables les privations et les incommodités de sa profession : il ne verrait plus alors la mer que telle qu'elle est, odieuse et pénible au dernier point.

„ C'est une maxime généralement reçue parmi les officiers de mer et les matelots, que celui qui n'a pas vécu sur un vaisseau dès sa premiere enfance, ne devient jamais un bon marin, ne prend jamais goût à cette vie dure que la nécessité lui impose. Aussi, quand on destine un enfant à la marine (et souvent cet enfant tient aux premieres familles de l'État), on l'envoie de bonne heure à l'école publique ; et l'on ne lui permet de revenir voir ses parens que les jours de fêtes, suivant les mœurs du pays. Autrefois on ne lui donnait point d'éducation particuliere : mais environ depuis trente ans, on a trouvé nécessaire de changer de pratique ; et tous ceux qui doivent un jour servir et défendre leur pays sur l'infidele élément, y sont préparés par des habitudes séveres et l'étude précoce de toutes les parties des sciences qui se rapportent à la navigation. Cependant quand on les reçoit sur un vaisseau, l'on ne s'informe gueres de ce qu'ils savent ou ne savent

pas : il suffit qu'ils aient de la santé et de la vivacité. Pour l'ordinaire, ils n'ont alors pas plus de onze ans : ils prennent rang parmi les cadets ; et ils portent les signes extérieurs du grade d'officier.

„ Pour ce qui regarde la discipline, rien ne peut se comparer aux vaisseaux anglais ; c'est pour les enfans gâtés la plus rude école imaginable. Le jeune garde-marine, enlevé quelquefois du sein d'une maison somptueuse et de toutes les superfluités de la vie, arrive sur le vaisseau sans autre chose qu'une malle pleine d'habits et de linge, privé d'amis, de domestiques, et tout-à-fait livré à lui-même, malgré son âge tendre. C'est un sujet d'étonnement quand on a observé les enfans chez les autres peuples, de voir comment le petit Anglais se conduit dans cette circonstance. Il n'est nullement déconcerté de cet abandon ; il ne redemande point à retourner dans la maison paternelle ; et il est même rare qu'on remarque sur son visage quelque léger signe d'émotion. Avec un simple *adieu*, prononcé d'une voix calme, il secoue la main de l'ami dont il se sépare ; et reste aussi content, à la merci de l'élément orageux, que dans le riche palais de son pere, au milieu de tout ce qui rend la vie heureuse et douce.

„ Suivons notre petit garçon dans son habitation nouvelle et dans les occupations auxquelles il se trouve assujetti. Il habite et dort sur des cables humides, au milieu d'un air chargé de dégoûtantes vapeurs, et dans le fond du vaisseau qui n'est éclairé que par la flamme enfumée et sombre d'une lampe. Son lit, quelque propre qu'on le suppose les pre-

miers jours, est bientôt tout barbouillé de goudron. L'eau de la mer qui pénetre par les écoutilles, et celle de la pluie qui s'amasse sur le pont, l'arrosent fréquemment ; et le matelot chargé de le faire, n'étant assujetti lui-même à se laver qu'une fois par semaine, ne contribue pas beaucoup à le conserver propre. Quelque fin et beau que soit le linge du jeune cadet, il faut toujours qu'il passe par les mains d'un autre matelot chargé de ce qu'on appelle *blanchissage* : or, Dieu sait dans quel état il en revient ! Bientôt la négligence, l'infidélité, la maniere rude dont on le manie, la violence des mouvemens dans le service, fondent bientôt, en quelque sorte, la plus abondante provision ; et pour l'ordinaire, il n'en reste que des lambeaux dont le dernier ouvrier aurait honte de se servir sur la terre ferme.

» Il en est de même du reste de l'habillement. Malheur sur-tout à notre cadet s'il paraît donner quelqu'attention à sa parure ! il devient l'objet des railleries ameres et des rires réitérés de ses camarades, ce qu'il redoute plus que la mort (1).

» La table n'est pas fort brillante. Chaque division a son cadet qui fait la cuisine pour elle, et chacun

---

(1) Ceci souffre des exceptions depuis quelque tems, du moins parmi le capitaine et les officiers. La toilette d'un officier de mer était autrefois à-peu-près telle que Smollet la dépeint. On se moquait beaucoup *de ces petits nuages* de poudre, dont les officiers français s'enveloppent avant de paraître sur le pont : mais maintenant les marins des deux nations n'ont rien à se reprocher à cet égard.

d'eux y passe à son tour. Aussi la cuisine est-elle un des arts qu'il faut apprendre à bord : mais cet art n'y est pas porté bien loin, comme on peut penser. Du bœuf ou du cochon salé, des pois, du beurre qui ne sent pas trop bon, de la farine, de la choucroute, des raisins secs, de l'eau-de-vie ou du rhum ; telles sont les friandises des héros qui protegent les isles britanniques (1) : et le goût de ces alimens est souvent tel, qu'il n'y a que le plus violent appétit, aiguisé par la fatigue et les intempéries de la mer, qui puisse les rendre supportables. — En général, le biscuit est bon, pour les dents de fer, s'entend : mais quand une fois les vers s'y sont mis, il faut un estomac de marin pour ne pas le revomir à l'instant. — Quant à l'eau, elle reste bonne plus long-tems que les gens de terre ne le pensent.

„ Ces premieres difficultés relatives au logement et à la table, une fois écartées par l'habitude, la vie du jeune cadet ne serait pas très-pénible, s'il était ménagé sur le service : mais c'est ce qui n'arrive pas. Il doit faire son tems de garde aussi bien que le lieutenant et les matelots. Sur les vaisseaux anglais, et je crois aussi sur tous les vaisseaux européens, la journée est partagée en sept tems de garde, dont cinq sont de quatre, et deux de deux heures. A l'exception du capitaine et d'un petit nombre d'officiers supérieurs, tout individu bien

---

(1) Cela n'est très-exact qu'en tems de guerre, ou dans les voyages de long cours ; car en sortant des ports, les vaisseaux sont pourvus de volaille et de légumes frais.

portant, est obligé de monter une garde sur trois ; de sorte qu'il en a toujours deux de libres.

„ Qu'on se figure donc notre jeune cadet, accoutumé le plus souvent à dormir jusqu'au grand jour, sur le duvet et l'édredon, maintenant obligé de se lever dans le milieu de la nuit, au signal de la cloche; d'accourir à l'instant sur le tillac, malgré le vent, la pluie, la neige, le givre et le rejaillissement des vagues en fureur; de ramper à plat ventre, dans tous les coins du vaisseau, de grimper le long des cordages et sur les mâts ; en un mot, de rendre les mêmes services qu'un vieux matelot endurci par l'habitude (1). Et qu'il ne s'avise pas de témoigner de la moindre mauvaise volonté, ni même la moindre mignardise ! il en serait rudement reprimandé par le lieutenant de garde ; l'affaire serait portée devant le capitaine ; enfin, après avoir essuyé les bourasques de ses supérieurs, le pauvre diable de cadet se verrait baffoué d'une rude maniere par tous les gens de l'équipage, et noté comme le douillet le plus ridicule. — Indépendamment de tous ces motifs, il est extrêmement intéressant pour lui d'apprendre et de remplir de son mieux tous les devoirs du service, afin de pouvoir être admis aux examens de l'amirauté, c'est-à-dire, déclaré digne d'avancement.

---

(1) Le duc de Clarence, le troisieme fils du roi d'Angleterre, a fait toute la guerre d'Amérique en qualité de cadet : il était soumis, comme ses camarades, à toute espece de service; et le capitaine de son vaisseau se faisait un devoir de ne lui épargner aucune fatigue.

„ Cette exactitude dans le service, cette audace à braver les dangers d'un élément redoutable, cette sensibilité pour les reproches, et l'habitude d'une soumission sans bornes à toutes les sévérités de la discipline, ont l'influence la plus utile sur l'éducation des jeunes officiers de mer. On leur apprend jusqu'aux détails les plus minutieux de l'étiquette militaire : nul d'entre eux n'oserait jamais s'écarter d'aucun des usages qui peuvent passer pour l'expression du respect envers leurs supérieurs : et le capitaine (1), qu'on nomme avec raison le roi de son vaisseau, se montre si complettement inexorable envers les cadets, que la plus légere atteinte à la subordination, souvent même la plus légere espiéglerie de leur part, est punie par *le chat à neuf dents*, c'est-à-dire par des coups d'une corde à neuf bouts, qui sert également à châtier les matelots. Les lecteurs qui donnent quelqu'attention aux gazettes anglaises, doivent se souvenir qu'il n'y a pas longtems, il s'est élevé une querelle très-vive entre le capitaine Vancouver et le lord Camelford, celui-ci

---

(1) Plusieurs formalités qui peuvent paraître petites, sont exigées rigoureusement comme moyens de subordination. Dans les vaisseaux de guerre, un officier ne paraît jamais sur le tillac, sans ôter son chapeau, en signe de respect pour le lieu ; les matelots n'oseraient s'y promener... Quand on porte des lettres au capitaine, celui-ci ne les reçoit pas directement du porteur : un jeune officier commence par les prendre ; ensuite il les transmet au lieutenant de garde, & le lieutenant les présente au capitaine.

ayant reçu, par l'ordre du premier, à bord de son vaisseau, une forte dose de ce châtiment.

„ Pendant le jour, une partie des heures libres de garde est employée à l'instruction du jeune cadet; le reste du tems, il est livré à lui-même. Son maître, ou du moins celui qui en porte le nom, et qui n'a pourtant que le même rang que lui, l'instruit dans la théorie de la navigation; il l'aide dans les déterminations journalieres du dégré de longitude et de latitude où se trouve le vaisseau. Cela fait, l'éleve est parfaitement maître de son tems; et il le passe à dormir, à jouer, à lire. Ceux qui lisent dévorent sur-tout les relations de voyages, comme celles de Dampierre, Anson, Forster, etc. Mais en général, ils manquent de livres et de circonstances propres à rendre leurs lectures profitables: le plus souvent même, ils n'en ont pas le goût. En conséquence, la conversation est le grand moyen de passer le tems. Le nouveau venu écoute avidement celui de ses camarades qui est le plus familier avec la mer, et qui a fait déja plusieurs voyages de long cours. Ces enfans de Neptune ont une maniere particuliere de raconter qui ressemble à l'élément dont ils sont environnés, et qui ne laisse pas d'avoir sa convenance et sa grace. Leur langage même, proprement dit, differe beaucoup de celui de terre: aussi le nouveau cadet est-il obligé d'employer et du tems et de la peine pour l'apprendre. Mais les aventures qu'il entend captivent son ame, la remplissent de nouvelles idées, de nouveaux préjugés, de plans et de vues tout-à-fait nouveaux: il ne desire plus que d'exécuter de semblables entreprises. Durant les gardes des

belles nuits d'été, tandis que les vents frais des tropiques, le ciel d'une pureté inexprimable, les voiles enflées et le vaisseau cheminant sans secousses, permettent de se livrer tranquillement à ces récits, on trouve les jeunes cadets sur *le château de l'avant* (1), rassemblés en groupe autour d'un vieux marin, et l'écoutant dans un profond silence. Comment avec tous les élémens de l'ame sensible et molle d'un enfant, ne pas contracter dans de pareils entretiens, et au milieu de toutes ces circonstances, une vive passion pour la vie de la mer!

» Lorsqu'ils dînent avec le capitaine et le lieutenant, faveur qui leur est accordée à tour de rôle, ils entendent ces officiers, qui souvent ont assisté à plusieurs combats, qui souvent même sont couverts de cicatrices, raconter les hauts faits de la marine royale anglaise, parler des plus grands dangers avec le plus grand mépris, maudire cordialement leurs ennemis les Français; ils les voient ne respirer qu'après des occasions nouvelles d'ensanglanter l'Océan: alors ces jeunes cœurs s'enflamment, ces têtes bouillantes se remplissent des projets et des espérances les plus gigantesques; car il faut bien avoir soi-même un jour quelque chose à raconter.

---

(1) Le premier vaisseau de mer anglais, dont la construction fut commencée sous Henri VII, et terminée sous Henri VIII, avait sur la proue une espece de petit château, qu'on a supprimé depuis, mais qui a laissé son nom à l'endroit qu'il occupait. Ce nom (fore-castle) peut se rendre par *château de l'avant*.

„ Dans cet âge d'or de l'enfance, ou de la premiere adolescence, dans ce tems de féerie et de riantes merveilles, les jeunes garde-marines vivent en général paisiblement et même amicalement ensemble: la vie qu'ils menent ne leur fournit gueres d'occasions de jalousie ; et la séparation du reste du monde les rendant plus nécessaires les uns aux autres, maintient entre eux la bienveillance et le bon accord. Cependant lorsqu'il s'éleve des disputes, et cela doit inévitablement arriver quelquefois, ces enfans, qui n'ont encore ni la rage de vengeance, ni l'horrible sang-froid qui fait ajourner et préparer tranquillement le meurtre de son ennemi, ne s'amusent pas à se demander des promesses de se couper la gorge en arrivant à terre : ils se provoquent à coup de poing au haut des mâts, dans les corbeilles (car il leur est défendu de *boxer* (1) sur les ponts et dans leurs chambres): là, ils se frappent rudement et avec une obstination remarquable ; et ils ne redescendent que lorsqu'ils croient avoir bien établi leur réputation d'intrepidité.

„ Comme chacun met volontiers son état au-dessus de tout autre, le sujet ordinaire de conversation entre les cadets, est la gloire éclatante de la marine anglaise. On les voit conter, avec des yeux étincelans, comment ils ont bien su réduire tel ou tel *chien de terre* (2) au silence ; comment, au dernier

---

(1) *Boxer*, c'est se battre à coup de poing.

(2) *Lands-dog*. C'est le nom de mépris donné par les marins anglais à tout ce qui n'est pas eux.

lever, le roi, en présence de toute la cour, a pris la main à l'amiral un tel; comment cette distinction a fait crever de dépit un général des forces de terre qui se trouvait là; comment le lord un tel, par une victoire de mer, a fait tourner tous les résultats de la guerre à l'avantage de son pays.

» Quoique les officiers de marine soient traités par-tout avec beaucoup de distinction et d'égards; quoique le jeune voyageur, après une longue traversée, desire avidement d'être à terre et de se remettre avec des alimens frais : cependant il n'a pas plutôt passé quelques semaines loin de son vaisseau chéri, qu'il commence à le regretter et à prendre en dégoût tout ce qui ne lui retrace pas ses habitudes : car, pendant un espace considérable et non interrompu, la vie de mer et les occupations du service ont fait sur lui de profondes impressions; ces impressions se sont transformées en besoins, et par-tout où il ne les retrouve plus, il se sent entiérement déplacé. Il voit bien, il est vrai, qu'on le considere; mais il ne tarde pas à s'appercevoir que ses mœurs grossieres deviennent choquantes, et que son langage lui-même, qui lui a donné tant de peine à apprendre, et qu'il regarde comme le dernier terme de la perfection, paraît fort ridicule aux gens de terre qui n'y sont pas faits. On peut à ce sujet se rappeller le *jack* de *Kotzebue*, ou ce qui revient au même, le *bowling* et le *ratling* de *Smollet* : on aura une idée très-juste du marin anglais ainsi dépaïsé.

» D'après ce qui précede, il est aisé de découvrir la source du mépris que cette classe d'hommes montre pour tout le reste. Aussi rien ne paraît plus

absurde et plus impudent à un officier de mer, qu'une comparaison quelconque du service des troupes de terre avec le sien. La justification de cette maniere de sentir, a été recueillie de la bouche même de l'un des plus sensés ; il s'exprimait à-peu-près dans les termes suivans. — Je regarde mon service comme parfait ; il faut qu'il soit tel pour que j'obtienne de l'avancement. Les officiers de terre, au contraire, achetent souvent leur place ou l'obtiennent par leur crédit ; et si vous en exceptez quelques pauvres diables sans fortune, de vrais *hocus-pocus*, aucun d'eux n'entend son métier. Qui se donne en effet la peine de savoir pourquoi tel lieu de campement est préférable ? ou comment telle position donnée, il convient de ranger une certaine espece et un certain nombre de troupes donnés également ? Mais pour nous, c'est tous les jours et sans interruption que nous sommes obligés de faire l'application pratique de notre savoir, et que l'on voit si nous savons en effet quelque chose. Nous partageons tous les périls et toutes les fatigues avec nos matelots ; tandis que vos officiers de terre ne connaissent guere que de nom les incommodités et les souffrances auxquelles leurs soldats se trouvent soumis. —

» Il faut en convenir pourtant, cette maniere de considérer les choses d'un seul côté, ces jugemens si partiaux, ces préventions intrépides deviennent plus rares de jour en jour. Autrefois elles occasionnaient des querelles sanglantes entre les deux partis. Mais la raison qui vient tôt ou tard jetter de l'eau sur l'enthousiasme et sur les violences dont il est la source, commence à refroidir beaucoup le caractere

ardent et les idées exclusives des marins anglais; ce qui prépare peut-être de loin la chûte du pouvoir monstrueux de ce gouvernement.

„ Car la vie de la mer, telle que nous venons de la peindre, est trop contre nature, pour que le premier instant de réflexion ne le fasse pas sentir, pour que le second ne donne pas le desir de s'y soustraire. A mesure que l'âge avance, les voiles les plus brillans finissent par tomber; à mesure que les peuples s'habituent à soumettre les choses au froid calcul du bon sens, l'utilité seule et une utilité directe et claire devient le mobile de leurs actions. L'enthousiasme lui-même se regle sur cette mesure positive et constante. J'ai plus d'une fois été surpris de voir des marins qui passent pour les plus zélés défenseurs de leur prefession, témoigner ouvertement avec des amis dont ils étaient sûrs, le dégoût le plus grand pour les devoirs qu'elle impose, l'ennui le plus profond des privations qui l'accompagnent. — Nous montons sur mer, disent-ils, dans un âge où l'on est incapable de juger des désagrémens sans nombre qui nous attendent, de les comparer avec les peines inévitables dans les autres situations, enfin de faire un choix. Nous restons ignorans, et nous devenons de jour en jour plus grossiers. Resserrés entre quatre murs de bois; exposés à toute la fureur des vagues; enchaînés souvent à des personnes que nous détestons et que nous voudrions de grand cœur renvoyer loin de nous à terre; séparés des créatures d'un autre sexe qui pourraient seules adoucir pour nous la vie, et nous adoucir nous-mêmes; enfin malgré tous nos

services, mis de côté, dédaignés, oubliés: voilà notre vie, voilà nos espérances, voilà notre sort.

„ Ce que nous venons de dire regarde, comme on voit, particuliérement les officiers : parlons un peu des matelots.

Rien n'est plus naturel que la rudesse bien reconnue de cette espece de gens. Toujours aux prises avec un élément courroucé, accoutumés à se jouer de la vie, endurcis encore par leur séparation des femmes qn'ils n'approchent que pour contracter avec elles des vices et des maladies, ils se moquent de l'idée qu'ailleurs on puisse craindre et fuir autre chose que les ouragans et les naufrages.

„ Le plus grand nombre arrive sur les vaisseaux, dans l'enfance et volontairement; ceux-là deviennent dans la suite les matelots les plus adroits. Mais il y en a beaucoup qu'on y traîne au moyen de la presse, cette horrible vexation d'un gouvernement qui prétend respecter les droits individuels de l'homme : d'autres sont recrutés dans des momens d'ivresse, quand les esprits grossiers du *porter* et de la mauvaise eau-de-vie de grain leur égaient tant soit peu le cœur; momens funestes d'abandon, dans lesquels ils donnent à quelque misérable officier, chargé de ce rôle déshonorant, une parole qui les prive pour jamais de toutes les douceurs de la vie civile. Quand les nouvelles recrues sont une fois sur le vaisseau, on ne leur laisse guere le tems de songer à ce qu'elles laissent sur le rivage. L'incroyable émulation établie parmi les gens de mer, fait que le matelot sait bientôt parfaitement son métier; et par une suite naturelle, il s'y attache et l'aime véritablement. Du mo-

ment qu'il est en mer, il n'a plus à songer à rien. Sa nourriture, ses vêtemens et les autres objets de ses besoins journaliers lui sont fournis abondamment; et sous ce rapport, il est bien traité : il n'y a que les circonstances de disette qui fassent exception; mais qui ne cede sans murmure à l'empire de la nécessité ?

» Le travail d'un matelot est rude: mais il n'est jamais poussé jusqu'au terme de l'épuisement. La nourriture et le sommeil en réparent bientôt les effets. Les excès dans la boisson, pour lesquels tous les gens de mer ont plus ou moins de penchant, se trouvent efficacement prévenus par un gros fouet bien noueux; car les fautes de ce genre sont punies sur-le-champ et sans rémission. Lorsqu'après sa garde, le matelot n'est pas employé pour quelque objet particulier, il est absolument maître de son tems. Les tempêtes l'effraient peu; il y est trop accoutumé. D'ailleurs il est en état de nager plusieurs lieues; et sans compter son irréflexion, les liens qui l'attachent au monde sont extrêmement faibles et déliés. Que reste-t-il donc à un homme tel que le voilà, sans besoins et sans soucis (1), que de passer son tems aussi gaiement, aussi agréablement qu'il le peut? Pour cet effet chaque matelot, presque sans en excepter un seul,

---

(1) Cette vie insouciante a plus d'une fois porté de jeunes filles à se déguiser en garçons, pour l'embrasser volontairement. Il n'y a pas plus de deux mois, qu'on découvrit une héroïne de ce genre qui servait depuis huit ans. Elle s'était toujours fort bien conduite, et avait assisté à deux combats de mer.

posséde au plus haut degré le talent d'amuser sés camarades. La musique, une imagination remplie d'aventures extraordinaires, enfin le corps le plus souple et le plus propre à faire ce qu'on appelle *des tours*, lui fournissent ses principaux moyens. Dans les belles soirées d'été, on les voit réunis par bandes, danser au son d'un vieux et criard violon, d'une guimbarde, ou d'une flûte. Pendant leurs gardes de nuit, quand le beau tems et le bon vent les laissent oisifs, ils se placent en cercle au tour du nestor de la compagnie, et ils s'amusent des inépuisables récits de plaisanteries, de querelles, de dangers, que le conteur s'attribue; récits qui, s'ils ne sont pas toujours bien conformes à la vérité, prouvent du moins une imagination féconde, et ne manquent jamais leur but principal, d'amuser les assistans. Les plus jeunes abregent le tems en jouant à différens jeux, où le plaisir est d'autant plus grand, qu'on parvient à se donner l'un à l'autre, des coups plus inattendus, plus fréquens et mieux appliqués.

„ La tournure gaie et l'imagination satisfaite des matelots se fondent sur les idées qu'ils se font de l'avenir, aussi bien que sur leur maniere d'envisager et de sentir le présent. L'avenir n'est pour eux que leur premier retour dans les ports anglais : on leur ferait tort, si l'on pensait que leurs vues s'étendent plus loin. Le roi doit au retour compter à chacun d'eux sa paie, dont la possession lui serait au reste bien inutile auparavant : et dût-il passer encore plusieurs années en mer pour atteindre à ce but desiré, l'image seule des riches moyens qu'il aura pour lors

de se procurer tous les plaisirs, l'encourage, l'égaie et le rend heureux.

„ Cependant cette richesse, lorsqu'il la possede une fois, est bientôt dissipée. — Tant mieux, dit-il, puisqu'il faudra que je retourne encore à la mer, et que je mérite un nouveau salaire. — Personne n'entend mieux l'art de dissiper qu'un marin de retour au port. C'est sur lui qu'on peut bien observer les suites déplorables d'un long esclavage. Les plus grossieres débauches lui causent souvent de terribles maladies : et dans l'ivresse de bierre et de brandevin, qui forme son état habituel, les querelles et les filles publiques lui coûtent souvent la vie ; cette vie qui, tant de fois, a bravé les fatigues et les tempêtes de l'océan.

„ C'est un proverbe très-connu sur les flottes anglaises, qu'il faut au matelot pour le tenir en bonne humeur, *assez de travail*, *assez de nourriture* et *assez de coups de fouet*. La puissante influence de ces trois choses, combinées au point de modération requis, lui manque à terre ; et cette noble liberté, sans laquelle l'homme qui sent la dignité de sa nature, ne saurait vivre, devient ordinairement la source des plus grands malheurs pour le matelot grossier, qui s'en est vu privé si long-tems, et qui ne connaît pas l'art de s'en servir. Il n'y en a qu'un petit nombre qui, étant mariés, et sachant quelque métier profitable, puissent, en descendant à terre, s'y plier à la vie commune. Il y en a beaucoup, au contraire, qui, si-tôt que leur argent est dissipé, se font voleurs de grand chemin, et vont souiller la gloire de leurs

hauts faits, par la prison de New-Gate et par le lacet du bourreau.

„ Ce sont des établissemens honorables pour la nation, et des encouragemens efficaces pour les gens de mer, que ces deux hôpitaux, les meilleurs sans comparaison qui existent en Europe, et dans lesquel les matelots estropiés ou blessés grievement trouvent un doux asyle : rien n'est sans doute plus propre à les encourager dans les périls, à leur faire supporter avec résignation la sévérité de la discipline et les violences de leurs chefs. L'un de ces hôpitaux est à Greenwich, et l'autre à Portsmouth. Les matelots qu'on y reçoit, sont traités avec le plus grand soin, bien soignés dans leurs maladies, bien nourris en santé : les places y sont pour la vie, comme dans les autres maisons d'invalides. Après le premier sentiment de pitié qu'inspire ce grand nombre d'estropiats, dont la plupart sont encore jeunes, on a le cœur bien soulagé, quand on considere la propreté de leurs chambres, le grand nombre de femmes de service, la bonté des alimens, la bonne mine et la gaieté de ceux qui sont guéris, l'abondance de toutes les choses nécessaires, et même la recherche de diverses commodités qu'on pourrait bien regarder comme ne l'étant pas. En un mot, ces braves matelots vétérans y sont traités à-peu-près aussi bien que l'imagination peut le desirer.

„ L'hôpital de Greenwich était autrefois un palais; il en a conservé les beautés principales, celles de l'architecture. Il est dans une situation charmante, sur les bords de la Tamise. Celui de Portsmouth est bien supérieur aux plus belles habitations de nos

grands et de nos princes d'Allemagne, soit pour la vaste étendue, soit pour le dessein des bâtimens : mais l'un et l'autre méritent une description plus détaillée. »

A Londres.

Signé, HUTINER.

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES ET ARTS.

NOTICES DES MÉMOIRES présentés à l'Institut pendant le dernier trimestre, lues à la séance publique du 15 vendémiaire an VI.

Notice des Mémoires de Physique, par le cit. LASSUS.

DEPUIS la derniere séance publique, la classe des sciences physiques a entendu la lecture de plusieurs mémoires dont nous allons rendre compte.

Le cit. Villars, notre associé à Grenoble, a envoyé deux mémoires, l'un sur l'état actuel de la botanique, avec des vues nouvelles pour la perfectionner : et l'autre contenant une description de son voyage dans les Alpes, relativement aux progrès de la même science.

Dans la section de chymie, notre collegue Guyton a communiqué des observations sur la matiere colorante des sucs des végétaux, il en donnera lecture dans cette séance.

Deux mémoires du cit. Séguin, associé de l'Institut, ont été entendus; le premier, sur la gazométrie, c'est-à-dire sur l'art de mesurer les gaz à l'aide d'un instrument nouveau, plus exact, moins dispendieux, et d'une utilité plus générale que ceux qui ont été imaginés jusqu'à-présent. Cet instrument peut servir aux combustions, aux oxidations, aux fusions, aux fermentations acides, et en général à toutes les expériences dans lesquelles il y a emploi de fluides peu dissolubles dans l'eau. Le second mémoire forme le complément du travail entrepr s par Lavoisier, et par le cit. Séguin, relativement à l'altération que subit l'air atmosphérique par la respiration, soit que cette fonction se fasse dans l'état de santé, ou dans celui de maladie.

Le cit. Chaptal, associé, a envoyé une analyse comparée des quatre principales sortes d'aluns les plus connues et les plus employées. Il résulte de cette analyse que l'alun de Rome, celui du Levant et celui de fabrique doivent être préférés pour les couleurs brillantes de la teinture; que celui d'Angleterre ne peut les remplacer pour ces usages délicats, tandis qu'il est employé avec avantage dans les atteliers où l'on traite les peaux par l'alun.

Notre collégue Daubenton, qui depuis un grand nombre d'années s'occupe avec tant de succès de l'anatomie comparée, a lu un mémoire sur la maniere de préparer les squelettes de poisson. Son procédé consiste à faire cuire le poisson dans de l'eau, jusqu'au point de ne pouvoir en détacher les chairs qu'à l'aide du scalpel. Lorsqu'elles sont enlevées, on fait avec un poinçon, à mesure que l'on découvre

une jointure, un petit trou, pour y passer un fil de laiton ou d'argent, et l'y nouer. Ce procédé n'est point difficile, et ne demande aucune connaissance d'anatomie. Des femmes pourraient s'occuper de ce travail qui n'exige que de la patience et de la dextérité. Il n'a rien de dégoûtant : c'est, dit notre collégue, comme si l'on dépeçait un poisson dans un repas, pour en servir aux convives.

Il est un poisson connu des naturalistes sous le nom de *Cobite Anableps*, lequel habite l'Amérique méridionale, et particulierement les rivieres de Surinam. On avait prétendu qu'il avait quatre yeux. Il a en effet tout ce qu'il faut pour faire naître cette erreur. Mais notre collégue Lacépede, qui a examiné le fait avec beaucoup d'attention, a vu que ce n'est qu'une illusion d'optique. Il n'y a dans le *cobite anableps*, qui est du même genre que la loche de riviere, qu'un seul organe de la vue de chaque côté. Chaque œil n'a qu'un cristallin, qu'une humeur vitrée et qu'une rétine ; mais il a aussi plusieurs parties doubles, savoir une double cornée, une double cavité pour recevoir l'humeur aqueuse, un double iris, une double prunelle ; et c'est ce que personne n'avait vérifié ni indiqué avant notre collégue Lacepède.

Lorsqu'il s'agit d'anatomie, le nom de notre collégue Portal se présente naturellement à la mémoire. Il a donné une description très-exacte d'un nerf connu sous le nom de nerf intercostal, qui a de nombreuses connexions avec d'autres nerfs qui se distribuent au col, à la poitrine, et plus loin encore. C'est à raison de ses communications que les

anatomistes l'ont surnommé le grand sympathique, parce que, lorsqu'il est mis en jeu, il en résulte par ses entrelacémens et par tous ses points de correspondance, une sorte de sympathie avec des organes très éloignés les uns des autres.

L'anatomie est le fondement de l'art qui promet la santé ; mais ce même art s'appuie encore sur l'expérience et l'observation. Le cit. Desessarts en a donné une nouvelle preuve, en vérifiant ce qui avait été déja indiqué par Boerhave et par les médecins anglais, savoir que le mercure, bien loin d'être nuisible à la petite vérole, peut atténuer son virus, et rendre ses effets plus doux. Il n'en est pas le spécifique, mais il peut être administré avec succès dans cette maladie, ce qui est déja beaucoup.

Puisqu'il est impossible d'opérer la décomposition ou la dissolution d'une pierre contenue dans la vessie, c'est à la chirurgie à se charger du soin de guérir ceux qui ont cette maladie. On a tellement perfectionné l'opération nécessaire en pareil cas, qu'il ne reste plus aujourd'hui qu'à suivre la route qui a été tracée par l'expérience. Notre collégue Sabatier pense que l'instrument, qui pour cet effet doit être préféré à tous les autres, est celui qui est connu depuis plusieurs années sous le nom de *Lithotome caché*, et il en donne les r ons.

L'art de guérir les hommes contribue aussi aux progrès de celui par lequel on guérit les animaux. Un ancien préjugé avait fait croire que lorsqu'un cheval, par exemple, se casse la jambe il était impossible de le guérir, et l'on se hâtait de le tuer pour avoir encore de lui son crin, sa peau et sa corne.

Le cit. Huzard a prouvé par ses observations, et par celles qui lui ont été communiquées, la possibilité d'obtenir la consolidation des fractures des os longs, dans les grands animaux; et il a indiqué les procédés les meilleurs et les plus simples à employer en pareil cas.

Une épizootie s'est manifestée l'été dernier dans le département de l'Oise, où ce genre de maladie est un peu plus fréquent qu'ailleurs, parce qu'on y éleve et qu'on y accumule une grande quantité de bestiaux, et parce qu'on les expose inconsidérément aux intempéries de l'atmosphere. Cette épizootie qui a exercé ses ravages à Bray, a paru au citoyen Laffosse ressembler beaucoup à la clavelée des moutons. D'après les recherches qu'il a faites, il a trouvé les remedes les plus propres à la faire cesser.

C'est dans le moment où l'on s'occupe du soin d'amener des buffles d'Italie en France, qu'il est d'autant plus nécessaire de rechercher quel est le genre de vie de ces animaux, et quels sont les moyens de les rendre utiles, qu'en général ils sont difficiles à acclimater. Notre collégue Teissier remarque que si dans les climats chauds on tient ces animaux dehors en toute saison, sans jamais les mettre à couvert, il leur faut en France, du moins pendant l'hiver, un abri qui les préserve du froid. Si l'on ne parvient pas à acclimater des buffles parmi nous, on acquerra, du moins dans les expériences qu'on se propose de faire, des moyens de perfectionner nos propres bestiaux et d'accroître le domaine de l'agriculture française.

Notice des travaux de la classe des Sciences Morales et Politiques, par le cit. DAUNOU.

Le cit. Mercier a lu des observations *sur le dépôt des Petits-Augustins*, ou *Musée des monumens français*; le cit. Cteuzé-la-Touche, un discours *sur l'Intolérance Philosophique et sur l'Intolérance Religieuse*; le cit. Toulongeon, un mémoire intitulé : *De l'influence du régime dietétique d'une nation sur son état politique*; et le citoyen Rœderer, un dialogue sur cette question : *Est-il possible d'unir si parfaitement les hommes en société qu'ils n'aient pas besoin de chefs et de lois coactives pour vivre en bonne intelliHence ?*

Ces quatre mémoires ont été imprimés, et sont entre les mains du public.

Le cit. Lévesque, dans un mémoire idéologique sur quelques acceptions du mot *Nature*, a relevé les abus que l'on fait de ce mot dans les trois manieres de s'exprimer : l'homme de la nature, la religion de la nature, et la loi naturelle. L'homme, suivant le cit. Lévesque, ne cesse jamais d'être l'homme de la nature. Il est vrai qu'en parcourant les différentes périodes de l'état social, il acquiert successivement les idées qu'elles supposent ou qu'elles inspirent : mais les progrès qu'il fait ne sont jamais que ceux que la nature lui permet, ou même lui ordonne de faire aux époques qu'elle-même a fixées. Les facultés intellectuelles dont le progrès se proportionne aux divers âges de chaque homme, et aux divers âges de chaque société, ont été l'objet d'un autre mémoire,

où le cit. Toulongeon a traité de l'analyse des sensations et des idées. Il a comparé les facultés purement intellectuelles aux facultés sensitives dont les organes sont répandus sur la surface du corps humain, et il a recherché les relations qui peuvent exister entre les unes et les autres.

On a donné le nom d'hommes de génie à ceux dont on a cru que la pensée, plus exercée, plus forte ou plus heureuse, avait soudainement enrichi les arts et les sciences, d'utiles et illustres créations. Mais a-t-il véritablement existé un homme de génie? Le cit. Mercier l'a révoqué en doute; et dans deux mémoires qu'il a lus à la classe, il a exposé le sens et les motifs de son opinion. Il admet entre les esprits des inégalités sensibles, des nuances assez prononcées; il avoue encore que les sciences et les arts, en s'avançant à travers les siecles, s'aggrandissent et se perfectionnent. Il se fait des découvertes, il y a des inventions, mais selon le citoyen Mercier, elles ne sont jamais subites, et aucune par conséquent ne doit être considérée comme l'ouvrage d'un individu. C'est à l'esprit humain qu'il veut qu'on en rende hommage, et non à l'esprit d'un seul. Ce qu'on appelle invention, n'est, dit l'auteur, qu'une suite de tentatives qui se traînent plus ou moins péniblement dans le cours de plusieurs siecles; et l'homme, au nom duquel on s'obstine à en rattacher toute la gloire, aurait peine à reconnaître l'ouvrage qu'on lui attribue, peut-être même à comprendre les leçons de ceux qui se croient et se disent surtout ses disciples.

Parmi les causes qui doivent exercer un influence

utile sur le progrès de l'esprit humain, l'instruction publique est sans doute l'une des plus puissantes. Elle a été l'objet d'un travail où le cit. Mentelle a réuni plusieurs considérations sur les écoles primaires et sur les écoles centrales. La loi et l'instruction établie par elle, doivent rester étrangeres aux divers cultes religieux : le cit. Mentelle a donné à cette maxime des développemens qui n'avaient jamais été moins superflus que dans les circonstances où il lisait son mémoire. Il demande que l'enseignement soit dirigé sur-tout vers la science, les devoirs et les mœurs : il desire que les instituteurs publics deviennent des officiers de morale, et qu'ils remplissent même, au sein des campagnes, quelques-unes des fonctions bienfaisantes auxquelles les ministres du culte étaient autrefois appellés. S'occupant ensuite des écoles centrales, le cit. Mentelle combat le projet de changer essentiellement le système de ces nouvelles écoles : mais il propose plusieurs améliorations dont il le croit susceptible.

Le cit. Delille-de-Salles a lu un mémoire intitulé : *Les Trois Morales*, celle de l'homme individuellement considéré, celle de la patrie et celle de toutes les patries ensemble, ou du genre humain. Les trois morales entre lesquelles de mauvaises institutions politiques ont souvent établi des oppositions funestes, tendent, suivant l'auteur, à se mettre en harmonie à mesure que la science sociale se perfectionne.

Une loi romaine limitait la faculté de léguer par testament, et tendait sur-tout à écarter les femmes des successions ; c'était la loi *Voconia*. Les savans ne sont point d'accord sur l'étendue des dispositions

de cette loi, dont l'établissement et l'abrogation durent avoir sur la société une influence bien digne d'examen. Le cit. Bouchaud, après avoir fait connaître l'auteur et l'époque de la loi *voconia*, s'est appliqué à en déterminer les principaux chefs, à en fixer le véritable sens. Il a recherché quelle était la peine encourue par ceux qui se permettent d'y contrevenir ; il a indiqué les diverses modifications qu'elle a successivement éprouvées, jusqu'à ce qu'elle fût absolument abolie.

Une contrée pleine de grands souvenirs, et qui est redevenue l'objet d'une grande attente, l'Italie a fourni au cit. Anquetil le sujet de deux mémoires ; dans le premier il a tracé l'histoire et le caractere des différens gouvernemens de cette contrée ; il a considéré les intérêts politiques de l Italie, en général et en particulier, de chacune des puissances qui existent au milieu d'elle. Le second mémoire du cit. Anquetil, offre un tableau des productions de l'Italie, de ses manufactures, de son commerce, des priviléges et des gênes qui le favorisent ou l'entravent.

Le cit. Fleurieu a lu, durant plusieurs séances, divers fragmens de la relation d'un voyage autour du monde, fait en 1790, 91, 92, par le capitaine Étienne Marchand, commandant le navire le *Solide*, expédié par la maison Baux, de Marseille, pour faire la traite des pelleteries au nord-ouest de l'Amérique.

Dans une introduction qui précede la relation de ce voyage, le cit. Fleurieu trace une histoire abrégée des découvertes au nord-ouest de l'Amérique,

depuis Fernand Cortez, jusqu'au capitaine Étienne Marchand. Cette période de deux siecles et demi embrasse les expéditions de Coronado, de Drake, de Fuca, de l'amiral Fuenté, celles de Cook et de la Peyrouse, celles enfin de plusieurs autres navigateurs russes, espagnols, anglais et américains. En rappellant sommairement les découvertes anciennes, dont quelques-unes étaient presque oubliées, et les navigations modernes qui ont étendu la sphere des spéculations commerciales, le cit. Fleurieu s'applique à réduire à une juste valeur et les espérances que les premieres pouvaient inspirer, et les fruits qu'on a recueilli des secondes ; il cherche à démêler quel motif a décidé chaque expédition, et mesure l'accroissement successif qui en résultait pour les connaissances humaines. Ainsi, dans cette introduction, l'histoire des découvertes au nord-ouest de l'Amérique est liée à l'histoire politique et commerciale de l'Europe.

Le voyage du capitaine Marchand est le second voyage autour du monde qui ait été entrepris et achevé par des Français ; jusqu'alors Bougainville n'avait eu en France ni modele, ni imitateur. Le cit. Fleurieu a comparé cette relation d'après un journal tenu par le cit. Chanal, second capitaine du *Solide*, et qui dans le cours de l'expédition fut employé à la reconnaissance des côtes, à la levée des plans, et aux observations astronomiques. Le cit. Fleurieu a fait usage encore d'un journal du citoyen Roblet, premier chirurgien du vaisseau ; mais en travaillant sur ces divers mémoires, l'auteur a comparé les récits qu'ils contiennent aux relations pu-

bliées par les navigateurs espagnols et anglais. L'ouvrage renferme avec un grand nombre de descriptions, beaucoup de discussions nautiques et géographiques, de considérations politiques et commerciales. Nous ne pouvons dans ce court extrait d'un travail de cette étendue, qu'indiquer rapidement la route que le capitaine Marchand a tenue.

Le *Solide* fit voile de Marseille le 14 décembre 1790, et après avoir doublé le cap de Horn, il aborda au port de la Madre de Dios, de l'isle Santa Christina, l'une des isles de l'Archipel de Mendoca, découvert par Mandana en 1795, et visité par Cook en 1774. En quittant ces isles, et faisant route au nord-ouest, le cit. Marchand découvrit sur cette direction un second Archipel jusqu'alors inconnu. De-là, et après avoir levé le plan de ce nouveau groupe, on cingla vers la côte nord-ouest, on aborda à la baie de la Guadalupa des Espagnols, nommée depuis Norfolk-bay par les Anglais; et l'on y fit la traite des pelleteries. Le *Solide* visita ensuite les isles de *Quen Charlotte* auxquelles les Anglais encore ont imposé ce nom, quoique la Peyrouse en eût le premier fait la découverte en 1786.

La saison était trop avancée pour que le capitaine Marchand pût continuer de traiter à la côte d'Amérique. Il se décida à se rendte à la Chine, après avoir traversé le groupe des isles Sandwich et l'Archipel des isles Marianne, il laissa tomber l'ancre devant Macao.

Un édit impérial venait de prohiber l'introduction des fourrures à la Chine. Il fallut renoncer à échanger la cargaison contre des marchandises de l'Asie.

Ainsi, après avoir réparé et ravitaillé le vaisseau, le capitaine Marchand se rendit, par le détroit de Gaspa et par celui de la Sonde, au port du nord-ouest de l'isle de France. Il y laissa reposer son équipage qui depuis treize mois et demi tenait la mer, et n'avait eu que trente jours de relâche. Le *Solide* quitta l'isle de France le 18 avril 1792, toucha le 4 juin à l'isle Sainte-Hélene, et le 13 août mouilla dans la rade de Toulon.

Ce voyage est remarquable par le peu de tems que le *Solide* a employé à faire le tour du monde, en prenant sa route par le cap de Horn, et faisant son retour par la Chine. La durée du voyage n'a été que de 608 jours, ou même de 498, si l'on retranche les jours passés dans les relâches, et l'espace parcouru est de 14,328 lieues marines, ou 18 mille lieues communes.

On peut remarquer encore que dans le cours de vingt mois, au milieu des fatigues et des privations inséparables d'une expédition de ce genre, traversant tous les climats, éprouvant toutes les variations de la température, le *Solide*, sur cinquante hommes qui composaient son équipage, n'en a perdu qu'un seul qui est mort d'une attaque d'apoplexie.

Il importait de réveiller l'attention des navigateurs français sur l'usage, trop négligé parmi eux, des méthodes astronomiques. Cette relation que l'impression va rendre publique, leur montrera que c'est à l'emploi constant des méthodes exactes que les capitaines Marchand et Chanal durent la sûreté de leurs traversées, la brieveté de leur voyage et l'avantage d'atterir avec précision sur les points où ils voulaient aborder.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Écoles Centrales.

On a peu parlé des Écoles centrales depuis leur établissement, et il ne faut pas s'en étonner ; il devait entrer dans le plan de ceux qui voulaient renverser toutes les institutions républicaines, pour y substituer des institutions monarchiques, de faire croire que les nouveaux établissemens d'instruction publique n'avaient qu'une existence purement nominale. Ce n'est pas sans dessein que l'on répétait, à la tribune du Corps législatif, en parlant des Écoles centrales, qu'*il y avait plus de professeurs que d'éleves.* On s'imaginait qu'après cette mauvaise plaisanterie, il ne restait plus qu'à proposer le rétablissement des facultés de théologie et de droit, et des anciens colléges.

Cependant, tandis qu'on en imposait aussi ouvertement à l'opinion publique, et au Corps législatif, deux de ces Écoles, qui comptaient à peine huit mois d'activité, comptaient en même tems huit mois de succès. Malgré les désavantages qui naissaient des circonstances, et tous ceux qu'y ajoutaient encore les combinaisons de l'intrigue, et les calculs de la malveillance, on a vu, par le rapport fait, à la distribution des prix, de la méthode d'enseignement et des progrès obtenus dans les différens cours, ce que l'on peut attendre de ces établissemens, lorsque le

tems

tems leur aura donné la perfection et la célébrité dont ils sont susceptibles.

Une troisieme École vient de s'ouvrir à Paris, dans la maison des ci-devant Jésuites de la rue Saint-Antoine. Il importait de faire jouir des secours de l'instruction, un quartier non moins intéressant par sa population, que par les citoyens laborieux qui l'habitent, et qui ont donné plus d'une preuve de leur attachement à la liberté. Cette installation a été faite avec solemnité, le 1er. de ce mois, par les administrateurs du département de la Seine, en présence des membres du bureau central, du jury d'instruction, des professeurs des autres Écoles et d'un concours nombreux de spectateurs.

Le cit. Joubert, président de l'administration départementale, a exposé, avec autant d'intérêt que de sentiment, les avantages d'une institution où sont réunis tous les genres d'enseignemens les plus utiles depuis les élémens du dessin jusqu'aux sciences exactes et à la législation. On a retrouvé dans son discours ce caractere de civisme, cet amour des mœurs, et cet accent touchant et paternel qui les font aimer, et dont il avait déja donné des preuves lors de l'installation des deux premieres Écoles.

Le cit. Selis, membre de l'Institut national, et professeur de belles-lettres à l'École centrale du Panthéon, dans un discours plus développé s'est attaché principalement à venger ces nouvelles institions des reproches de leurs détracteurs. Sans se livrer à aucune déclamation contre les anciens colléges, dont les avantages, à quelques égards, n'étaient point compensés par les inconvéniens, il a fait sentir

la supériorité des nouvelles Écoles, et a indiqué le dégré de perfection qu'elles peuvent atteindre.

L'objection la plus spécieuse que l'on ait faite, naissait de la multitude des cours placés les uns à côté des autres, sans que les éleves apperçussent le fil qui les liait entre eux, et l'ordre méthodique dans lequel ils devaient les suivre. On pouvait craindre qu'en les suivant tous à-la-fois, ils ne surchargeassent leur esprit d'études mal digérées, et par conséquent toujours superficielles ; car l'on ne sait bien que ce que l'on a appris de suite et sans distraction.

Cet embarras est facile à lever dans les Écoles centrales ; il ne s'agit que d'ordonner les différens genres d'instruction, suivant la progression naturelle des opérations de l'esprit et des connaissances humaines.

Rien n'était plus contraire à cette marche naturelle, que de faire apprendre du latin à un enfant de huit à neuf ans, lorsqu'il connaissait à peine sa propre langue. Personne n'ignore aujourd'hui, qu'étudier une langue, soit morte, soit vivante, ce n'est faire autre chose qu'y appliquer sa langue naturelle. C'est-là le modele auquel toutes ces autres langues viennent se rapporter.

Tel est le motif qui a fait attacher aux Écoles centrales un cours de *grammaire générale*. Cette dénomination induirait en erreur, si on la prenait dans son acception la plus rigoureuse. Mais qui ne voit que ce cours peut être facilement divisé en deux parties ; l'une consacrée aux *Élémens de grammaire française*, l'autre aux *Principes raisonnés*. C'est

donc par les élémens de leur langue que doivent commencer les éleves qui veulent apprendre les autres langues, et ces élémens sont enseignés dans les Écoles centrales.

Deux autres cours suivent naturellement; l'un est celui des élémens des langues latine et grecque, l'autre qui conduit plus avant dans la connaissance de ces deux langues, et qui prépare au cours de belles lettres qui acheve de révéler tous les secrets de la littérature ancienne et moderne.

Il en est de même du dessin, des mathématiques, de l'histoire naturelle, de la physique, de l'histoire et de la législation : tous ces cours peuvent être tellement gradués et coordonnés avec l'étude des langues, que chaque éleve peut aisément en suivre deux ou trois à-la-fois, et parcourir en cinq ou six ans tous les dégrés de l'enseignement. Ainsi, rien de ce que l'on enseignait dans les anciens colléges ne manque aux Écoles centrales, et l'on y trouve de plus à un dégré éminent, tout ce qui manquait aux anciens colléges.

C'est ce que le cit. Selis a parfaitement développé dans cette partie de son discours. Il ne reste donc qu'un bon réglement à faire pour l'ordre et la distribution des cours ; et sur ce point, si l'on ne voulait pas s'en rapporter à l'intelligence et au zele des professeurs, il conviendrait du moins de se concerter avec eux pour préparer un projet, et le soumettre au Directoire ; car il ne s'agit ici que d'un pur moyen d'exécution ; et pour le dire en passant, si l'on eût pris ce soin avant l'ouverture des Écoles,

la marche de l'enseignement aurait été plus sûre, et les progrès plus faciles.

Le cit. Selis indique ensuite d'autres moyens de perfection ; il voudrait que la forme de l'instruction républicaine se rapprochât beaucoup de celle des anciens ; que les maîtres et les éleves réunis dans un même lycée ne se perdissent j mais de vue, et que les exercices de la gymnastique fussent les délassemens utiles des exercices de l'esprit. Ce vœu, qu'il a exprimé d'une maniere très-pittoresque, est le résultat d'une grande vériré ; c'est qu'il n'y a de bonne instruction, dans un État libre, que l'instruction publique, et que pour que l'instruction soit véritablement publique, et produise tous ses avantages, il faut que les éleves soient en quelque sorte la propriété temporaire des maîtres, et que ceux-ci exercent sur eux une autorité tutélaire et permanente, jusqu'au moment où les éleves doivent être rendus à leur famille et à leur patrie.

Le cit. Selis aurait pu insister davantage sur la nécessité d'assujettir toute espece d'instruction publique, non pas uniquement à l'uniformité de méthode dans l'enseignement, mais à l'unité de principes et à un concours de moyens dirigés vers le même but. Il ne suffirait pas d'avoir des pensionnats particuliers, si le système d'éducation qu'on y suivrait, ne s'accordait pas avec les institutions républicaines. C'est pour cela que les Écoles centrales, instituées par la République, et ordonnées d'après ses principes, doivent être la source où tous les établissemens particuliers viendraient puiser l'uniformité de morale publique et de doctrine sociale. Il

serait à desirer que tous les pensionnats imitassent l'exemple de l'Institut placé au collége Égalité ; le chef estimable qui a organisé cet établissement, et qui le dirige avec un zele infatigable, envoie ses éleves à l'École centrale du Panthéon, et ce sont eux qui se sont le plus distingués dans le dernier cours. Cette influence réciproque et cette alliance des pensionnats et des Écoles centrales, aurait le double avantage d'entretenir l'émulation et de régulariser l'enseignement public. Nous ne connaissons point encore le nouveau rapport fait par le représentant Roger-Martin, sur l'instruction (1) ; mais si l'on néglige de prendre toutes les mesures législatives propres à favoriser et à donner de l'éclat aux Écoles centrales, on n'aura assuré qu'à-demi le succès de ces établissemens qui sont pourtant les seuls avoués par la Républiqne, et qui sont responsables envers elle de la garantie de ses principes.

Ces réflexions nous ont moins éloignés de notre sujet, que du discours du cit. Selis. Nous y revenons avec d'autant plus de plaisir, que ce qui nous reste à en dire, est la partie où il a développé le plus de talent. Après avoir tracé le portrait du bon instituteur et du bon éleve, deux choses qui vont rarement l'une sans l'autre, il a appellé l'attention de ses auditeurs sur les jeux du premier âge, sur ces époques si intéressantes du printems de la vie, où les peines sont si courtes, et les plaisirs si vifs et si piquans ; où tout est gaieté, folie, jouissance,

(1) Depuis que cet article est à l'impression, le rapport de Roger-Martin a paru. Il remplit en grande partie le vœu que nous avons exprimé.

parce que tout est innocence et santé ; où sans souvenir de la veille, sans inquiétude du lendemain, toute l'existence se remplit de présent, et ne s'élance dans l'avenir que pour l'embellir des illusions les plus ravissantes ; et ces illusions sont des chimeres, et ces chimeres font plus mille fois pour le bonheur, que les tristes réalités qui leur succedent.

Le balon, la paume, les barres, les promenades champêtres, et ces repas si sobres que l'appétit rend si friands ; tous ces jeux, tous ces plaisirs ont fourni au cit. Selis autant de tableaux charmans où chacun a retrouvé l'histoire de sa premiere jeunesse. Mais quand il a parlé de l'*amitié de collége*, de cette amitié que le tems, ni l'absence, ni la bonne ni la mauvaise fortune, ni aucune des inégalités conventionnelles n'affaiblissent jamais, parce qu'elle est le premier choix du cœur, comme elle en est le premier sentiment mille souvenirs se sont retracés dans l'ame des auditeurs, chaque ami a songé à l'ami qu'il avait encore, ou a regretté l'ami qu'il n'avait plus.

En général, le discours du cit. Selis, quoiqu'un peu long, et quelquefois surabondant et inégal, a offert une foule de détails qui annoncent la connaissance approfondie de son art, et un caractere de sensibilité que l'art seul ne donne point. Il a été souvent interrompu par des applaudissemens mérités.

Le cit. Costaz, professeur de mathématiques à la troisieme École qui venait d'être installée, a prononcé un discours sur les sciences exactes et naturelles. On y a reconnu un talent maître de son sujet, parce qu'il le connaissait profondément. Après avoir présenté le tableau rapide des progrès de chaque

science, et avoir marqué le dégré de perfectionnement auquel elles sont parvenues, il s'est attaché sur-tout à venger la République Française du reproche de barbarie tant de fois répété, il a montré qu'elle occupait encore en Europe le premier rang dans les sciences, dans les arts et dans l'industrie, comme elle l'occupe par la puissance des armes, la richesse et la variété de ses productions, et l'avantage de son système politique. Nous regrettons de ne pouvoir faire connaître dans toute son étendue un discours plein de choses précieuses, et écrit avec cette convenance de style qui prouve que le cit. Costaz sait réunir l'art de l'écrivain aux connaissances du savant.

La séance a été terminée par la lecture qu'a faite le cit. Saint-Ange, professeur de belles lettres à la même École, de la traduction en vers du VIIIe. livre des *Métamorphoses d'Ovide*. On connaît depuis longtems le talent poétique du cit. Saint-Ange. Un goût puisé dans l'étude des anciens, des descriptions riches, une bonne fabrique de versification, se sont fait remarquer dans la lecture de ce fragment. On n'a pas entendu sans intérêt, de la bouche du cit. Saint-Ange, que sa traduction entiere était achevée; cette entreprise qui serait recommandable par le long travail qu'elle a exigé, l'est encore par son exécution. Nous aurons un poëme de plus qui honorera la littérature française, qui pourra devenir classique, et qui promet aux éleves les leçons d'un bon maître.

Il est à desirer que l'administration du département fasse jouir le public par l'impression du résultat de cette intéressante séance.

L. N. L. R.

POÉSIE.

(*Premiere Églogue de* VIRGILE, *traduite par* FIRMIN DIDOT.

MÉLIBÉE, TITYRE.

MÉLIBÉE.

O TITYRE ! couché sous l'abri de ce hêtre,
Tu médites des airs sur un hautbois champêtre ;
Pour nous, infortunés, désertant ces beaux lieux,
Loin des bords si chéris qu'habitaient nos ayeux,
Nous fuyons, et Tityre, assis sous des ombrages,
De son Amaryllis entretient les bocages.

TITYRE.

O Mélibée ! un Dieu m'a donné ce repos ;
Oui, c'est un Dieu pour moi ; souvent de mes agneaux
J'irai sur ses autels offrir des sacrifices :
Tu vois encor ici mes paisibles genisses,
C'est lui qui le permet ; et je puis sous mes doigts
Faire entendre à loisir un champêtre hautbois.

MÉLIBÉE.

Je n'en suis pas jaloux, mais ton bonheur m'étonne :
Pour moi, loin de ces champs que le trouble environne,
Je fuis, et mon troupeau suit son triste pasteur :
Cette chevre, qu'hélas ! je traîne avec lenteur,
Vient, sous ces coudriers, de laisser à ma vue
Deux chevreaux, enfantés sous une roche nue ;
De mon troupeau, Tityre, ils étaient tout l'espoir.
Hélas ! ces maux affreux, j'aurais dû les prévoir ;

Souvent un triste oiseau croassa dans la plaine,
Et la foudre en grondant éclata sur un chêne.
Mais, dis-moi, dans quels lieux tu vis ton bienfaiteur?

TITYRE.

J'avais toujours cru Rome, admire mon erreur!
Semblable à cette ville où l'on vend d'ordinaire
Les tributs de nos champs, nos chevreaux et leur mere;
Ainsi je comparais les agneaux aux brebis,
Jugeant d'un grand objet par d'autres plus petits;
Mais comme on voit un pin surpasser la fougère,
Rome entre les cités leve sa tête altiere.

MÉLIBÉE.

Et quel puissant motif t'engageait à la voir?

TITYRE.

La liberté : déja je vivais sans espoir,
Et sous l'acier tombait ma barbe blanchissante,
Quand vers moi descendit la liberté trop lente;
Alors Amaryllis remplaça dans mon cœur
Galathée, autrefois l'objet de mon ardeur :
Car, tant que sous ses lois m'asservit Galathée,
Jamais d'aucun profit ma fortune augmentée
Ne me fit espérer de voir briser mes fers :
Tous mes agneaux sortaient de mes enclos déserts;
Je pressais un lait pur pour l'ingrate Mantoue;
Cependant, Mélibée, il faut que je l'avoue,
Malgré tous mes travaux, sous mon toît indigent
Ma main revint toujours trop légere d'argent.

MÉLIBÉE.

Je ne m'étonne plus si ta sensible amante
Sollicitait les Dieux d'une voix suppliante;

Je ne m'étonne plus si ses oisives mains
Laissaient les fruits trop mûrs pendre dans tes jardins ;
Tityre était absent : les ruisseaux, le zéphyre,
Les arbustes, les pins redemandaient Tityre.

TITYRE.

Que faire ? l'esclavage eût flétri mes vieux ans ;
Et d'ailleurs où trouver des Dieux plus indulgens,
O Mélibée ! enfin, c'est dans les murs de Rome
Que s'offrit à mes yeux cet auguste jeune homme,
Qui reçoit tous les mois nos vœux et notre encens :
A peine eus-je parlé : Retournez dans vos champs,
Et reprenez, dit-il, les soins du labourage.

MÉLIBÉE.

Tu vas donc conserver ton antique héritage,
Heureux vieillard ! ton champ peut suffire à tes vœux :
Cet herbage, il est vrai, couvert de joncs fongeux,
Est encore étouffé sous d'importunes pierres.
Mais tu ne verras point, au moment d'être meres,
Tes genisses, souffrant d'un mal contagieux,
Dans des prés inconnus dépérir à tes yeux.
Près du fleuve sacré qui roule dans ces plaines
Tu viendras respirer la fraîcheur des fontaines ;
Et tandis que du haut de ces rochers déserts
La voix du bûcheron se perdra dans les airs,
Heureux vieillard ! ici, l'abeille, qui bourdonne
Dans tes prés odorans que le saule environne,
Viendra par un doux bruit t'inviter au sommeil ;
Cependant tes ramiers charmeront ton réveil,
Et l'ormeau gémira du chant des tourterelles.

TITYRE.

Aussi de l'aigle altier le cerf aura les ailes ;

On verra les poissons abandonner les flots ;
Les Parthes de la Saône aller boire les eaux ,
Et les Germains du Tygre habiter le rivage
Avant que de mon cœur s'échappe son image.

MÉLIBÉE.

Pour nous, il nous faut fuir chez les noirs Africains ;
L'un verra les Bretons séparés des humains ,
D'autres iront languir dans la Scithie aride ,
Ou pleurer sur les bords de l'Oaxe rapide.
C'en est donc fait : il faut vous quitter sans retour ,
Lieux chéris , lieux charmans où j'ai reçu le jour !
Oh ! qu'après un long-tems et d'exil et de peine
Il serait doux pour moi de revoir mon domaine
Et mon toît recouvert de chaume et de gazon.
Quoi ! ces riches guerets où flotte la moisson
D'un soldat inhumain deviendrait le partage !
Un barbare soldat aurait mon heritage !
Mélibée , à-présent va greffer tes poiriers ;
Prends soin et de ta vigne et de tes espaliers ,
Voilà pour qui tes mains rendaient ces champs fertiles !
Voilà , voilà l'effet des discordes civiles !
O mes chevres , allez ! troupeau jadis heureux ;
Je ne vous verrai plus , du fond d'un antre creux ,
Pendre aux flancs escarpés de ces rochers lointains ;
Je ne chanterai plus ; et jamais dans ces plaines
On ne vous reverra , près de votre pasteur ,
Brouter le saule amer et le citise en fleur.

TITYRE.

Cependant près de moi , berger , tu peux encore
Sur des feuillages verts , rester jusqu'à l'aurore.
Viens , je t'offre les dons que l'automne a mûris ,
Les fruits du châtaigner et du laitage exquis ;
Je vois déja fumer les toîts de nos campagnes ,
Et l'ombre s'allonger en tombant des montagnes.

ÉNIGME.

Sans être une bête de somme,
J'ai quatre pieds, ou peu s'en faut ;
Sans être canne, j'ai ma pomme ;
Je suis tantôt froid, tantôt chaud :
En un mot, tel est ma nature,
Qu'avant de m'user tant soit peu,
Vingt ans dans la même posture
Je garderais le coin du feu.

LOGOGRIPHE.

Je suis dans les combats un meuble nécessaire ;
Renverse-t-on mes pieds, je sers à la galere.

Explic. des Charade, Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 4.

Le mot de la Charade est *Château ;* celui de l'Énigme est *Épingle ;* celui du Logogriphe est *Livre*, où l'on trouve *ivre*, *une livre* (libra), *lieu*, le verbe *lire*, *la lie*, *nne lyre*, *ire* (colere), *Urie*, *Uriel*, *lier*.

ANNONCES.

On prévient les citoyens souscripteurs à l'*Encyclopédie méthodique*, par ordre de matieres, qu'on a mis en vente sextidi dernier, 16 brumaire an VI de la République (lundi 16 novembre 1797, *v. st.*), rue des Poitevins, n°. 18, la soixante-troisieme livraison de cet ouvrage.

Elle est composée :

De la vingtieme partie des planches d'*Histoire naturelle*,

formant la huitieme centurie de *la Botanique*, par le citoyen Lamarck, de l'Institut national ;

Du tome III de *la Chimie*, *Pharmacie* et *Métallurgie*, par les citoyens Fourcroy, Chaussier et Duhamel, tous trois de l'Institut national ;

De la seconde partie du IIIe. et dernier volume de *la Philosophie ancienne et moderne*, par le citoyen Naigeon, de l'Institut national.

Le prix de cette livraison est de 40 liv. 10 sous en feuilles, et de 41 liv. 10 sous broché.

Le port de chaque livraison est au compte des souscripteurs.

Nouveautés intéressantes, dont les extraits sont faits et paraîtront successivement.

Vie de Jean Pikler, graveur en pierres fines, traduite de l'italien de Jean-Gérard de Rossi. *In*-8°. de 50 pages. Prix, 15 sols. A Paris, au *Magasin Eneyclopédique*, rue Honoré, vis-à-vis Saint-Roch. An VI.

Lettres originales de Montesquieu au chevalier d'Aydie. A Paris, chez Charles Pougens, imprimeur-libraire, rue Saint-Thomas-du-Louvre, n°. 246.

Essai sur les antiquités du Nord, et les anciennes langues septentrionales ; par Charles Pougens. 50 pages en caractere petit-texte. Prix, 25 sous pour Paris ; 30 sols pour les départemens. A Paris, même adresse ; et chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins.

C'est ici un livre élémentaire précieux, une introduction nécessaire à la connaissance des langues. Ce sont des notions préliminaires, faciles, le fruit d'une lecture immense et réfléchie, accompagnées d'observations philosophiques, souvent fines, ingénieuses, toujours lumineuses.

Dans cette étude avide et vaste ; dans cette science, ici approfondie et discutée d'une multitude de langues, de dialectes, de patois différens, rapprochés et comparés ensemble ; science où tant de sentiers divers menent à l'erreur, et souvent un seul conduit à la vérité, on a besoin d un guide sûr, instruit, éclairé. Tel est sous le titre modeste d'*Essai*, dans cette savante dissertation, le but de l'auteur, et qu'il paraît avoir atteint. Un extrait plus détaillé, et qui suivra de près cette trop courte annonce, prouvera les avantages de cette nouvelle méthode.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

TURQUIE.

De Constantinople, le 25 septembre 1797.

La superstition et les préjugés qui enveloppent toujours les sectateurs de l'Islamisme, ont appellé l'astrologie à déterminer le jour heureux où l'on devait poser la premiere pierre du bassin construit près de l'arsenal par l'ingénieur suédois, M. Rodée, et lancer une corvette de 36 canons, sous la direction de M. Brun, constructeur français. C'est le 2 de ce mois qu'ont eu lieu ces différentes opérations, qui ont valu à leurs chefs des pelisses et une gratification de la part du grand seigneur. On a élevé sur le chantier, à la même heure, un vaisseau de 80 canons.

M. Chalgrin, secrétaire de l'ancienne ambassade royale de France, et qui depuis la retraite du comte de Choiseul-Gouffier, continuait de résider comme chargé d'affaires, protégé spécialement par la légation britannique, est parti de cette capitale pour se rendre à Pétersbourg, en compagie du chef d'escorte expédié par la Porte au-devant du nouveau ministre de Russie, le général Tamara, qu'on attend ici incessamment. — Les nouvelles de Romélie sont des plus satisfaisantes; Sey-Ali-Pacha, que l'on continue toujours de nommer Alo Pacha, malgré le diplôme du sultan qui ordonne de le désigner par le premier de ses noms, attendu que Alo n'est qu'une corruption albanaise du mot Ali, a remporté les avantages les plus considérables sur les voleurs ou rebelles qui désolaient depuis si long-tems ces contrées, et l'on espere que bientôt la poste pourra reprendre la route de Semlin qu'elle avait abandonnée depuis cinq ans,

ce qui mettait un retard de cinq à six jours dans l'arrivée des couriers. Ali-Pacha a livré plusieurs combats sanglans, dans lesquels il s'est battu en lion; il a reçu trois blessures qui ne sont pas dangereuses. On assure que les chefs des voleurs qui n'ont pas péri, se sont soumis volontairement, sous la condition qu'une partie d'eux et de leurs gens serait transportée en Asie. Cependant l'armée d'Ali-Pacha n'est pas revenue à Andrinople; on croit qu'elle s'est portée vers Widdin.

SUEDE.

De Stockholm, le 8 octobre.

Il paraît que notre cour a résolu de rester fidele à la France, son ancienne alliée. Des lettres circulaires ont été écrites à toutes les maisons de commerce suédoises, pour leur recommanderde concourir, autant qu'il est en elles, à la continuation de ses relations également utiles aux deux peuples. Le roi a déclaré formellement qu'il est dans son intention, comme de son intérêt politique, d'être l'ami de la République Française, quoiqu'il ne puisse approuver, *comme roi*, les principes qui ont fondé cette République. Ces dispositions font espérer que le refroidissement passager qui semble interrompre les rapports des deux gouvernemens, fera bientôt place à leur rapprochement.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 12 octobre.

Jusqu'ici il avait regné dans la publication de certains écrits, qu'un gouvernement ombrageux pourrait regarder comme dangereux, une liberté qu'on ne s'attendrait gueres à trouver dans un Etat despotique. Cependant l'assesseur d'un de nos tribunaux vient d'être privé de son emploi pour avoir, dans un jugement porté sur un livre qui traite de la liberté de la presse, *professé ouvertement des principes qui*, est-il dit dans la résolution qui le destitue, *le rendent incapable de rester plus long-tems au service de l'Etat.*

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre d'Altona, du 10 octobre. Il serait difficile de peindre la consternation des émigrés depuis le 18 fructidor. Un fait très-remarquable, c'est qu'un grand nombre d entre eux qui demeurent à Altona, avait passé la nuit à Hambourg, la veille de l'arrivée du courier qui porta la nouvelle de l'événement. C'était pour recevoir les premieres informations d'un événement d'un tout autre genre auquel ils s'attendaient. On raconte l'anecdote suivante :

M. P., négociant de Hambourg, revenant de Paris, rencontra sur la route plusieurs caravannes d'émigrés qui se rendaient en France; à Munster, il fut arrêté par la difficulté d'obtenir des chevaux, qui tous étaient employés aux transports de ces preux chevaliers. Plus de deux cents, partans ou restans, étaient rassemblés devant l'hôtel sur la place publique. — Vous allez à Paris, messieurs? Je crains que vous ne puissiez pas y arriver... — Mais nous allons, monsieur, nous allons, et à coup sûr nous arriverons. — Eh! messieurs, j'arrive de Paris. Tenez, lisez un peu. Disant cela, il tire de sa poche quelques papiers publics. Un émigré en fait lecture; et les chevaux d'être contremandés.

Puisque nous en sommes sur les anecdotes, en voici une d'une autre genre; mais qui paraît avoir été fabriquée par les partisans de Lafayette pour rattacher utilement ce chef de parti à l'époque de votre révolution la plus remarquable en ce qu'elle en a décidé sans retour le but et le carractere.

Lafayette est, comme vous savez, arrivé à Hambourg le 5 octobre. Il s'est logé d'abord au Roi-d'Angleterre. Le lendemain, un émigré a affiché à la porte de sa chambre les paroles suivantes : « M. le marquis de » Lafayette n'est point visible ce matin (6 octobre), » parce qu'il a coutume de dormir long-tems les » nuits du 5 au 6 octobre. »

Ratisbonne,

De Ratisbonne, le 18 *octobre*.

Avant-hier, le ministre directorial de Mayence a présenté à la diete le projet de lettre à sa majesté impériale, relativement aux tentatives faites pour révolutionner la rive gauche du Rhin. Voici le contenu de cette piece :

„ Il est connu, d'après des avis certains et unanimes, avec quelle persévérance et quelle activité les agens civils et militaires français, la commission intermédiaire de Bonn, et les coopérateurs allemands stipendiés à cet effet sur le Bas-Rhin, poursuivent depuis quelque tems le plan singuliérement dangereux, de répandre de plus en plus, et de protéger des principes entiérement contraires à l'antique constitution des gouvernemens de l'Allemagne, à l'ordre et à la subordination, afin de rompre par-là tous les liens de la société, de séparer les sujets dr leurs souverains, d'affaiblir par la crainte et par des espérances leur fidélité et leur attachement à leurs devoirs, qui ont résisté jusqu'à présent à toutes les teutatives ; et sur une pareille bâse, de fonder, par un démembrement de l'Empire d'Allemagne, ce qu'ils viennent de nommer une république cisrhénane.

„ Le *conclusum* de la diete du 22 mai 1793, a compris parmi les principaux griefs de l'Empire d'Allemagne contre la France, cette concurrence de plans, maximes, causes et buts, si bien composée et si exactement calculée dans toutes ses suites pernicieuses ; et le décret de ratification impériale du 30 avril de la même année, a mis au jour l'importance de ces griefs, et a prouvé par plusieurs raisons, plus profondément tirées des sources mêmes, la nécessité indispensable de combattre par les plus grands efforts leurs motifs.

„ Les moyens employés contre, n'ont point eu un effet durable, ni toute l'efficacité desirée. Mais après la signature des préliminaires de la paix à Leoben, le 17 avril de la présente année, entre les plénipotentiaires de sa majesté impériale et le plénipotentiaire français, après la ratification respective de ces préliminaires, et l'assurance qui y avait été donnée de conclure la paix définitive sur la bâse de l'intégrité de l'Empire, l'on était d'autant plus fondé à attendre que les tentatives, dispositions et mesures pour détacher les sujets allemands de leur amour pour la cons-

titution de leur patrie, et de leurs obligations envers leurs souverains, et pour arracher en même-tems les pays de la rive gauche du Rhin à l'Empire d'Allemagne, seraient supprimées dès ce moment, et cesseraient entiérement. D'après ces notions de fidélité et de bonne foi, de droiture et de respect pour les traités, communes à tous les peuples et à tous les gouvernemens, quels que soient leur forme et leur système, l'on ne peut encore se persuader que ces tentatives et procédés révolutionnaires soient l'ouvrages du gouvernement français, ou autre chose qu'une activité mal réfléchie, et l'effet du zele précipité de quelques agens et employés.

„ Cependant les suites sont toujours les mêmes, relativement aux moyens et au but, et il ne faut que considérer mûrement les voies de séduction employées, pour concevoir les plus vives inquiétudes, et pour se sentir convaincu qu'il faudrait supposer plus qu'une vertu ordinaire à des sujets fideles accablés par toutes sortes de malheurs, pour attendre d'eux qu'ils ne se laisseront pas entraîner par les avantages que leur offre l'arrêté du 29 fructidor (15 septembre), s'ils se laissent constituer en république, ou bien qu'ils ne seront pas découragés, faute d'assistance, par des attaques continuellement renouvellées avec de nouvelles armes, et qu'ils ne succomberont point sous le poids des maux qui les accablent tous les jours de plus en plus, et qu'ils n'ont point mérités par leur conduite.

„ Son altesse sérénissime l'électeur de Cologne, dont le zele vigilant pour le bien de l'Allemegne est généralement reconnu, excité par sa sollicitude paternelle et son amour pour ses sujets, qui, ainsi que le reste des fideles habitans de la rive gauche du Rhin, sont si dignes de l'estime universelle, a en conséquence représenté à son altesse sérénissime l'électeur de Mayence, le danger toujours croissant des démarches et mesures qui ont lieu aves toutes leurs suites; et son altesse électorale pénétrée de la même conviction, et animée par le zele patriotique dont elle a constamment donné des preuves, a fait exposer à la diete générale de l'Empire cet état singuliérement critique des choses, pour qu'elle délibere mûrement sur les moyens à prendre pour détourner le mal qui est déja si grand, et l'empêcher entiérement pour l'avenir.

„ La diete, après avoir pesé sérieusement toutes les circonstances importantes qui coïncident entre elles, a arrêté et décidé d'exposer à sa majesté impériale, dans tout son

enchaînement, cette entreprise si évidemment contraire, dans tous ses rapports, au contenu des préliminaires de la paix signés le 18 avril de cette année à Léoben, entre les plénipotentiaires impériaux et le plénipotentiaire français, et ratifiés de part et d'autre: et de prier respectueusement sa majesté impériale d'intervenir, en sa qualité de chef suprême de l'Empire, près du gouvernement français, *afin que tout soit laissé dans le* statn quo *dans les pays de l'Empire d'entre Rhin et Moselle, et que l'assurance de l'intégrité de l'Empire ne soit pas rendue illusoire par la séduction des sujets, ou en prêtant, de quelque maniere que ce soit, de l'assistance aux perturbateurs de la tranquillité.* ,,

De Wetzlar, le 23 octobre. S. Exc. M. le comte d'Oettingen-Wallerstein a été installé, ce matin, grand-juge de la chambre impériale. Les circonstances ont empêché d'observer toutes les formes usitées en pareil cas. A 9 heures, les assesseurs étaient dans la grande salle d'audience les membres de la chancellerie dans leur salle ordinaire, les messagers et autres officiers dans leurs bureaux respectifs; tous étaient vêtus de noir, avec un manteau de même couleur. A 9 heures et demie, le comte d'Oettingen parut dans la salle du grand conseil, et résigna d'abord la place de président qu'il a remplie jusqu'à ce jour. Il retourna ensuite chez lui, où il attendit la députation du conseil. A 10 heures, deux assesseurs lui furent envoyés, et il sortit avec eux. Il avait le costume d'usage; un habit noir, des flots rouges aux souliers, aux genoux et aux bras, et le chapeau surmonté d'un plumet rouge et blanc. Deux messagers de la chambre précédaient son carrosse, et l'on portait devant lui le sceptre de juge du tribunal. Arrivé dans la grande salle, le comte d'Oettingen prêta le serment d'usage, et il fut reconduit jusqu'à son carrosse par les deux députés. Dès 8 heures du matin, une demi-compagnie de grenadiers français, commandée par un lieutenant, avec un tambour et une musique turque, s'était placée devant le palais du conseil. Quant M. d'Oettingen arriva, ces grenadiers se mirent sous les armes, et l'officier salua de son épée. A son retour, la même chose eut lieu; et quand il revint pour la seconde

fois, le tambour battit et la musique joua. Les mêmes honneurs furent rendus aux deux députés. Cette déférence, de la part des Français, a fait un grand plaisir aux habitans de Wetzlar.

PRUSSE. *De Berlin, le 18 octobre.*

On s'attend chaque jour à la mort du roi. La maladie incurable dont il est atteint est connue des gens de l'art sous le nom de *marasme sénile*, et doit paraître un peu précoce à ceux qui ignorent le genre de vie qu'il a mené. Aucune faiblesse n'accompagne ses derniers momens. Il ne s'interdit encore presqu'aucune des jouissances de la vie. Il se fait porter à l'Opéra, et s'y tient quelquefois debout, comme s'il eût adopté la devise de Vespasien : *Oportet imperatorem stantem mori.* Déja l'on commence à juger son successeur. Plusieurs des personnes qui l'ont vu de près, assurent qu'il est encore très-attaché à la France, même sous sa nouvelle forme de gouvernement, et qu'il prendra pour modele son grand-oncle. D'autres prétendent qu'il a encore plus de tendance à ressembler au pere du grand Frédéric, au-dessous duquel il peut encore y avoir des rangs très-distingués.

Les changemens qu'on a opérés dans l'administration du tabac ont causé quelque fermentation dans cette capitale. Le bruit a couru qu'à cette occasion les troupes ont refusé de tirer sur les bourgeois, et que quelques balles ont sifflé aux oreilles du prince royal ; mais ces faits ne sont pas avérés.

ITALIE. *De Rome, le 15 octobre.*

On assure que le ministre français Bonaparte a demandé à notre gouvernement de s'expliquer sur les trois points suivans : 1°. Une déclaration cathégorique pour ou contre la République Française ; 2°. un secours d'argent, de provisions et de munitions dans le premier cas ; 3°. la reconnaissance de la République Cisalpine.

Les deux premieres propositions deviennent caduques par notre impuissance dont nous avons fourni la preuve, et par la pénurie de notre trésor, que nos revers mérités ont achevé d'épuiser. Si elles ont été réellement faites, il n'y a que la paix qui puisse nous tirer d'embarras ; et nous voilà forcés à la desirer bien sincérement. Quant à la troisieme, on prétend que le pape s'est déterminé à l'acquiescer, et à recevoir en conséquence un ministre de la République Cisalpine.

Au reste, la santé du souverain pontife est entiérement rétablie, et il vaque de nouveau aux affaires du gouvernement, autant que ses forces le lui permettent. On peut dire dans tous les sens qu'*il revient de loin*; mais on peut ajouter de même que ce n'est peut-être pas *pour aller loin*.

De Venise, le 21 octobre. Au moment où les citoyens de cette ville étaient rassemblés pour procéder à l'élection de leurs magistrats et de leurs administrateurs, qu'ils célébraient à l'envi les avantages d'un gouvernement libre, que nos orateurs tonnaient contre le despotisme aristocratique et monarchique dont nous nous croyions delivrés pour jamais, nous avons appris, par un courier, que la paix avait été signée à Udine le 17; mais que toutes nos espérances étaient renversées, puisque, par un des articles de cette paix tant desirée, notre ville et une grande partie de l'Etat vénitien tombaient en partage à l'empereur. On se figure aisément que cette nouvelle a produit parmi nous des impressions bien diverses. Elle assure du moins l'impunité et même le triomphe d'un grand nombre de conspirateurs qui, la veille encore, étaient exposés au danger le plus imminent. Le 12, leur trame avait été découverte. Quelques membres de notre municipalité provisoire, plusieurs ex-nobles, des prêtres, des artistes, etc. étaient à la tête de cette conspiration. La nuit suivante plus de cent personnes avaient été arrêtées; et on s'occupait de leur prompt jugement. Les Polonais qui sont ici en garnison avaient reçu un renfort, et on avait redoublé toutes les mesures de surveillance. C'est le général Balland, notre commandant, qui avait saisi le fil de la conjuration, et il se félicitait de l'avoir déjouée et d'avoir concouru, avec notre municipalité et notre comité de salut public, à sauver la patrie. On avait trouvé entr'autre, chez un marquis de Francesca, beaucoup d'argent et d'effets précieux, et une correspondance avec la cour de Vienne. Il ne se flattait pas sans doute de travailler ainsi à préparer l'exécution de la paix qui se signait à Udine.

Notre gouvernement provisoire ne croyait pas non plus être si près du terme de ses opérations, auxquelles il mettait une grande activité. Il avait condamné les trois inquisiteurs d'Etat, arrêtés sur la demande de la République Française, à donner la moitié de leurs biens pour indemniser les patriotes pillés le 21 mai; mais le général

Bonaparte ayant égard à leur grand âge, avait obtenu qu'ils seraient épargnés.

Notre gouvernement venait aussi de publier un manifeste contre le comte de Thurn, commandant autrichien de la Dalmatie, qui avait menacé de la confiscation tous les habitans de cette province qui s'étaient réfugiés à Venise, comme dans un asyle ouvert aux amateurs de la liberté. Il le pressait, par ce manifeste, de ne donner aucune suite à cette menace, et le rendait respondsable des conséquences qu'elle pouvait avoir. Mais le gouvernement provisoire et les réfugiés dalmates, et tous les partisans de l'independance vénitienne, se trouvent étrangement trompés dans leurs calculs.

ANGLETERRE. *De Londres, le 21 octobre.*

Nous apprenons à l'instant qu'un bâtiment parlementaire français a paru ce matin à 8 heures à la hauteur de Douvres, et qu'on croit qu'il a à bord un courier français.

On voit dans les journaux de Paris que la cour de Lisbonne n'a pas encore ratifié son traité avec la France. Ce retard nous rappelle qu'il y a plus d'un mois, nos ministériels assuraient, d'un air de triomphe, dans leurs cercles, que ce traité ne serait pas ratifié par le Portugal. Cela nous fait craindre que les ministres de sa majesté très-fidelle ne ressemblent beaucoup en faiblesse et en duplicité aux ministres de notre nation.

La brillante victoire de l'amiral, aujourd'hui lord vicomte Duncan, n'a eu aucune influence sensible sur nos fonds. Les 3 pour 100 consolidés etaient aujourd'hui à 49 et demi. La raison en est très-simple. La hausse de nos fonds tient uniquement à la possibilité de payer de la part du gouvernement; et des particuliers, cette possibilité de payer tient uniquement à la paix; et ce succès, quelque brillant qu'il soit, et quelqu'effort que fasse le ministere pour en exagérer la nature et les effets, est encore en soi trop peu de chose pour rendre véritablement, dans l'opinion publique, la paix plus prochaine ou plus profitable pour nous.

On vient d'ouvrir au café de Lloyd, une souscription pour les veuves et les orphelins des marins tués sur la flotte de l'amiral Duncan; elle s'élevait déja hier à la somme de 5000 liv. sterling. C'est un nouvel exemple de l'esprit public de la nation. Il serait à desirer que cet esprit public fût un peu plus mêlé d'esprit d'humanité et de bienveillance universelle.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 brumaire.

Organe d'une commission spéciale, Roger-Martin a fait un rapport sur l'organisation définitive de l'instruction publique. Il propose trois projets de résolution, le premier relatif aux écoles primaires ; le second, aux écoles qu'il nomme secondaires, et le troisieme concernant les écoles centrales. On en ordonne l'impression et la distribution.

Savary fait approuver son projet de résolution sur les requisitionnaires absens de leur corps. Ils seront punis comme déserteurs à l'intérieur, s'ils se servent de faux extraits de naissance ou d'extraits qui ne sont pas les leurs. Les fonctionnaires publics qui ne les feront pas rejoindre, subiront deux ans d'emprisonnement, et les citoyens qui les receleraient paieront une amende.

Baraillon, dans la séance du 8 : Les ministres du culte catholique, accoutumés au parjure et à la désobéissance, et n'ayant de foi que dans leurs opérations magiques, après avoir prêté le serment exigé par l'art. VI de la loi du 7 vendémiaire an IV, ont, par un parjure horrible, dont ils se sont réciproquement absous au nom du ciel, rétracté ce même serment par la cessation de leurs fonctions, aussi-tôt qu'ils ont eu connaissance de l'art. XXV de la loi du 19 fructidor; bien convaincus, d'après la marche du gouvernement, que, s'il n'avait pas su tirer parti de sa victoire au 13 vendémiaire, il serait plus prudent et plus énergique après celle du 18 fructidor. Il n'est pas douteux qu'une conduite aussi perfide, qui décele si bien leur haine enracinée pour le gouvernement républicain, et leur amour inaltérable pour la royauté, les rend plus criminels que ne l'ont

jamais été les prêtres réfractaires, condamnés à la déportation pour n'avoir pas prêté le serment exigé par la constitution civile du clergé ; constitution absurde, dont tout homme de bon sens rougirait aujourd'hui. Il n'est aucun moyen qu'ils n'emploient pour fanatiser le peuple ; ils veulent absolument un roi : eh bien ! on leur en dounera un au-delà des mers. Je demande qu'il soit fait un rapport sur les prêtres qui, ayant exercé leur ministere jusqu'au 18 fructidor, l'ont cessé tout-à-coup à cette époque. Je demande, en outre, que les instituteurs publics et particuliers soient assujettis au serment exigé par l'art. XXV de la loi du 19 fructidor L'influence qu'ils ont sur l'esprit et le cœur de la jeunesse, doit vous faire sentir la nécessité de cette mesure.

Philippe Delleville : on ne vous propose pas ici de faire des médecins malgré eux ; mais on vous propose de faire des prêtres malgré la loi. Un prêtre qui n'a point prêté le serment, et qui n'exerce point son ministere, n'est point censé ministre du culte. Je ne disconviens pas qu'il y a beaucoup de turbulens parmi ces sortes de gens ; mais je ne pense pas que vous puissiez faire une loi à cet égard. C'est au Directoire exécutif à exercer sur eux toute sa surveillance. Je demande le renvoi au Directoire.

Plusieurs membres demandent l'ordre du jour.

Boulay (de la Meurthe) et Bentabolle s'y opposent. Les lois sur les ministres du culte présentent, disent-ils, beaucoup de contradictions et d'incohérences qui embarrassent même souvent les fonctionnaires publics. Ils demandent le renvoi à une commission, pour les faire concorder. Adopté.

Fabre (de l'Aude) a fait un rapport sur l'ordre à mettre dans les contributions et paiemens des dépenses administratives et judiciaires.

Impression et ajournement.

Le Directoire a le droit d'annuller les actes des administrations départementales ; mais ce droit s'étend-il jusqu'aux listes des jurés, dont la confection appartient à ces administrations ? Telle est la question importante que Pons (de Verdun) a examinée,

et sur laquelle il a présenté, comme organe d'une commission, un projet de décret tendant à décider l'affirmative.

Chollet le regarde comme attentatoire à la constitution, à l'institution des Jurys et à la liberté individuelle des citoyens, en ce qu'il met un pouvoir monstrueux entre les mains du Directoire, et le rend à-la-fois juge et partie.

Garnier (de Saintes) traite de chimériques les craintes du préopinant.

Chollet dit qu'il préférerait que, dans un délai donné, on renouvellât tous les jurés dans la République, plutôt que de donner au Directoire le droit d'influencer l'exercice de la justice. Après quelques débats, le projet est renvoyé à un nouvel examen.

Le conseil s'est assemblé, le 9, en comité général, pour délibérer sur le traité de paix conclu par le Directoire avec l'empereur, et il l a ratifié le même jour.

Darracq, par motion d'ordre, le 11 : Les législateurs qui nous ont précédés à la législature actuelle ont entassé les lois les unes sur les autres, et déja leur nombre s'éleve à 22,251. Cependant nous n'avons encore ni code civil, ni code criminel, ni code financier, hypothécaire, militaire, forestier. La France est accablée sous le poids de lois secondaires, et n'a aucune loi fondamentale ; entourée de réglemens, elle est dans l'anarchie ; elle éprouve la disette au sein même de l'abondance. Le mode de responsabilité des fonctionnaires publics, et notamment des ministres, qui aurait dû être le premier objet des méditations des législateurs, n'est point encore proposé. Des commissions sans nombre se présentent chaque jour, l'une après l'autre, pour vous proposer des lois particulieres, personnelles, de circonstances ou de fantaisies. Il arrive souvent que la discussion d'une seule de ces résolutions emporte une, et quelquefois plusieurs séances. Mais quand vous n'y donneriez chaque jour qu une demi-heure, ce serait toujours un tems précieux perdu pour la chose publique ; et en suppo-

sant qu'il ne vous vînt plus de nouvelles pétitions, celles qui vous restent à examiner ne pourraient l'être dans le cours d'une année entiere. Je demande que, pour perfectionner le systême de législation, le conseil nomme une commission chargée de régler l'ordre de son travail ; que ses séances, au lieu d'être quotidiennes, n'aient plus lieu que de deux jours l'un, afin que, dans l'intervalle, nous puissions méditer les projets de résolution qui sont soumis à notre examen, et qu'on supprime toutes les commissions nommées pour faire des rapports sur des pétitions particulieres.

Renvoi à une commission.

Poulain-Grandpré a présenté un projet de résolution concernant la durée des fonctions des présidens, accusateurs publics et greffiers des tribunaux criminels. Les fonctions de ceux élus en vendémiaire an IV, seraient déclarées expirées, et le Directoire y pourvoirait ; ceux élus en l'an V continueraient leurs fonctions jusqu'aux élections de l'an VI, et à l'avenir les présidens des tribunaux criminels n'auraient que deux ans d'exercice ; les accusateurs publics trois, et les greffiers quatre.

Impression et ajournement.

La discussion sur la résolution concernant les patentes a occupé les séances du conseil des Anciens des 6 et 7 brumaire.

Saligny la combat. Il observe que tout citoyen qui ne vit que de son industrie particuliere, sans occuper des ouvriers, ne doit point payer de patentes, et que cependant la résolution méconnaît ce principe, en y assujettissant toute espece d'industrie et de profession. Ne craint on pas qu'avec une pareille extension, on n'exige ce droit du porteur d'eau et de celui qui va travailler à la journée? Saligny vote contre la résolution.

Plusieurs autres membres parlent en faveur, et s'appuient sur-tout sur la nécessité d'alimenter le trésor public. Le droit de patente, à la vérité, est onéreux. Le bienfait de la paix pourra peut-être en permettre la suppression ; mais les circonstances

exigent que la perception en soit rigoureuse. La discussion est ajournée.

On reprend, le 8, celle sur les domaines congéables.

Bordas soutient que ces baux étaient de véritables concessions féodales, et que l'Assemblée législative s'en étant convaincue, a sagement fait de les supprimer sans indemnité, et d'accorder aux domaniers la propriété du fonds.

Rallier prétend, au contraire, qu'ils n'étaient que des baux à ferme, si avantageux à la culture, qu'en 1791 la société d'agriculture exprima son vœu pour qu'ils fussent introduits dans toute la France. Si quelques-uns sont infectés des vices de la féodalité, il faut les faire disparaître; mais ne point attenter à la propriété, en la transportant à des usagers.

La discussion a été continuée le 9.

Le conseil s'est formé en comité secret, le 11, pour entendre la lecture d'un message du Directoire.

Dubois (des Vosges) présente un projet sur le tarif et les dispositions réglémentaires relatif à la taxe d'entretien des routes. La commission dont il est l'organe a envisagé la taxe d'entretien, moins comme un impôt que comme une prestation conditionnelle.

Le principe fondamental de la taxe est celui-ci : *Quiconque use une chose et la dégrade, doit être chargé de l'entretenir et de la réparer.* Cette taxe est l'engagement, de la part du gouvernement, d'entretenir et de réparer les routes; elle est, de la part des voituriers et voyageurs, l'obligation de contribuer à la dépense de l'entretien des routes : mais c'est à la charge qu'elles seront effectivement entretenues et réparées; autrement on leur ferait supporter une dépense qui n'aurait pas la destination qu'on leur a promise, et qui est de l'essence même de la taxe.

Aussi la commission n'a-t-elle pas hésité à insérer dans son projet une disposition, d'après laquelle les voituriers et voyageurs seront autorisés à s'adresser aux corps administratifs, pour demander la restitu-

tion de la taxe qu'ils auront payée à une barriere, lorsqu'ils trouveront la route dégradée.

La taxe d'entretien atteint aussi indistinctement tous les citoyens : il s'agit, d'un autre côté, de l'introduire chez les Français. L'affectation rigoureuse de son produit à l'entretien des routes est également d'une utilité extrêmement importante pour l agriculture et le commerce.

La commission a donc pensé qu'il fallait rendre sa perception populaire, et intéresser les administrations à son succès, par une grande confiance. C'est par ces motifs qu'elle propose d'attribuer aux corps administratifs la nomination des employés, et une surveillance très-active sur l'organisation et la perception de la taxe.

Le conseil adopte le projet qui lui est présenté, et qui contient plus de 60 articles. La taxe, qui variera selon la nature des voitures, la différence des attelages et le nombre des chevaux ou bestiaux, sera perçue à la premiere barriere à laquelle se présenteront les voitures ou voyageurs, sans aucune diminution, relativement au point où ils auraient pris la grande route. La voiture ou le voyageur qui aura passé une barriere, pourra la repasser sans payer une seconde fois, si son retour a lieu dans le cours de la même journée, entre le soleil levant et le soleil couchant. La moitié du produit net de la taxe perçue aux entrées ou sorties de la commune de Paris, sera affectée aux dépenses locales de cette commune. Le Directoire exécutif est autorisé à étendre les disposition du précédent article à celles des grandes communes de la République auxquelles il serait convenable de l'appliquer, à la charge d'en informer le Corps législatif et d'obtenir son approbation. Les bureaux et barrieres qui existaient dans les départemens réunis, sont provisoirement rétablis, et les dispositions de la présente leur seront appliquées, sans avoir égard aux regles de leur ancien établissement.

Les troupes de cavalerie marchant en corps, les gendarmes, les officiers et soldats de toute arme,

voyageant séparément ou à cheval, revêtus de leur uniforme et munis de billets de route, sont affranchis de la taxe à payer aux barrieres. Les personnes assujetties à la taxe, et qui passeraient la barriere sans payer, seront condamnées à 50 liv. d'amende; celles qui insulteraient ou maltraiteraient les préposés, à 100 liv., et à des peines plus graves, le cas échéant. Les barrieres seront affermées, et il sera procédé incessamment à leur location.

Calès a fait adopter son projet sur l'établissement de cinq écoles gratuites de santé, à Angers, Bruxelles, Montpellier, Nancy et Paris.

Malibran propose, le 13, de donner une somme de 300,000 livres à Bonaparte, et une pension de 50,000 liv. reversible à son épouse, et que le faubourg Saint-Marceau soit dorénavant appellé le faubourg d'Italie. On observe que l'ame de Bonaparte est trop grande et trop belle pour ambitionner une récompense pécuniaire.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Le conseil des Anciens a rejetté, le 12, la résolution qui accorde aux députés une indemnité de 40 sous par jour pour leurs ports de lettres, parce qu'elle n'est pas calculée dans une juste proportion.

Le 13, il s'est formé en comité secret pour délibérer sur la résolution relative au traité de paix avec l'empereur.

Organe de la commission des finances, Monnot a soumis un projet de liquidation d'une grande partie de la dette publique, et le mode de remboursement des deux tiers, les formalités à suivre pour y parvenir et opérer l'inscription définitive du tiers restant.

Impression et ajournement.

Le Directoire adresse au conseil un message, par lequel il l'invite à prononcer sur les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'an VI. Pendant l'an V, les ministres n'ont obtenu que des crédits inférieurs à leurs besoins, et depuis le 1er. vendémiaire dernier, il ne leur en a été ouvert d'aucune espece.

Fabre monte à la tribune pour remplir l'objet de-

mandé par le Directoire. Il donne le détail de tous les objets de dépense, qu'il porte à 616 millions. Il regrette de ne pouvoir les réduire davantage. Mais il propose la nomination d'une commission, pour s'occuper des réductions qui pourront s'opérer dans l'an VII. Son projet est adopté, et la commission nommée.

Pons (de Verdun) a fait adopter son projet sur les listes des jurés, auquel il a fait quelques changemens. Il en résulte que dans les départemens dont les élections ont été frappées de nullité, ou dont les administrations ont été renouvellées en totalité ou en partie par le Directoire, il sera procédé sans délai à une nouvelle liste de jurés.

Ce projet a été adopté.

Lamarque a reproduit la suite du sien sur la revendication des biens vendus et non appartenans à la nation. Voici les dispositions qui ont été accueillies,

La revendication ne pourra être exercée que par les personnes et dans les cas ci-après spécifiés; 1°. par les femmes pour leurs biens dotaux vendus par erreur comme appartenans à leurs maris; 2°. par les mineurs et interdits, ou portés sur la liste des émigrés; 3°. par les absens pour le service de la République, pour les biens vendus pendant la durée de leurs services; 4°. par les personnes inscrites sur la liste des émigrés, dont les biens avaient été vendus postérieurement à leur radiation provisoire, en ce qui concerne les biens situés dans le département du lieu de leur domicile, et après la notification qu'ils auraient faite de leur radiation aux autres administrations de département, à l'égard des biens qui y seraient situés.

Le conseil des Anciens a approuvé la résolution sur les patentes.

La discussion s'y est ouverte, le 14, sur celle qui destitue les commissaires de la trésorerie. Marbot parcourt les différens chefs d'accusation portés contre eux, et trouve qu'il ne se sont point justifiés, et qu'ils doivent être destitués. Ce n'est pas à la crainte de renverser quelques répurations bien ou mal

acquises, que nous devons, dit-il, nous arrêter. Ce qu'il faut se demander, c'est si les commissaires de la trésorerie ont bien ou mal administré. Si la négative est prouvée, ils doivent être renvoyés. D'ailleurs, consultons l'opinion publique, elle nous dira que les principes et les opinions des commissaires de la trésorerie ne sont pas les nôtres.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours, et ajourne la discussion.

PARIS. *Nonidi*, 19 *Brumaire*, *l'an VI de la République.*

On ne s'apperçoit point encore d'une maniere fort sensible des effets de la paix sur le continent. Les maux produits par six ans d'une guerre presque générale ne se réparent pas en quelques décades. La convalescence des Etats affaiblis par un long épuisement est nécessairement lente, faible dans son principe, mais progressive par l'effet du tems, et sur-tout d'un bon régime. Cependant les effets publics ont déja haussé; l'industrie commence à se réveiller, et attend le rétablissement des communications avec l'étranger pour reprendre un peu de son activité.

Mais il faut le dire, ce sont les capitaux qui lui manquent encore plus que les bras. Les capitaux ont été ou divisés, ou déplacés dans le cours d'une longue et orageuse révolution. Les entreprises nombreuses qu'entraîne la guerre, et plus que tout cela le jeu effréné des agioteurs et des spéculateurs en ont enlevé une partie au commerce, et la défiance en tient cachée une autre. La paix et une bonne administration peuvent seules remettre les choses dans leur cours ordinaire. Il ne faut pas oublier que ce sont les abus et les désordres en finance qui ont amené la révolution. Craignons que la même cause ne produise les mêmes effets.

Ce que nous avons à redouter aujourd'hui, c'est bien moins une contre-révolution de royalistes qu'une contre-révolution de voleurs; et par ce mot nous entendons tous ceux qui ne portent dans les places qu'une avidité insatiable de s'enrichir par les moyens les plus prompts et les moins compatibles avec les principes et les vertus républicaines. Si le gouvernement ne porte l'œil le plus sévere et la surveillance la plus infatigable sur toutes les

parties de l'adminissration, la chose publique deviendra bientôt la proie du brigandage et de la malversation.

Le Corps législatif a bien déterminé l'étendue des impôts, et imprimé à leur recouvrement l'activité qui leur manquait; mais une plus grande opération reste à faire : c'est la réduction des dépenses. On n'est jamais riche de son revenu, mais de son économie. Cette maxime est vraie pour les gouvernemens comme pour les individus. Un gouvernement en état de guerre a toujours plus de besoins que de ressources; et il est impossible qu'il puisse établir le niveau entre les uns et les autres. C'est dans la paix que ce grand ouvrage peut être entrepris. Nous commençons à en jouir; il faut se hâter de commencer les économies.

Le général Berthier et le cit. Monge, qui avaient apporté le traité de paix, ont eu leur audience publique du Directoire décadi dernier. Les discours qu'ils ont prononcés sont pleins de force et d'énergie.

On assure que le général Berthier doit repartir incessamment, et porter à Bonaparte la ratification du traité de paix faite par le Corps législatif. Le héros d'Italie, qui s'est montre aussi habile négociateur que grand général, doit se rendre à Rasdtadt pour y suivre les négociations au congrès. Le cit. Rostentiel, très-connu dans la diplomatie, est nommé secrétaire-général de la légation française.

Le cit. Monge vient d'être nommé directeur de l'école polytechnique, où il était déja professeur de géométie descriptive.

Un détachement de différens corps de l'armée d'Allemagne, envoyés par le général Augereau, est arrivé le 13 de ce mois à Paris, amenant avec lui cinq pieces de canons, pour être converties en une statue de la Liberté qui doit remplacer celle de la place de la Révolution.

Depuis la loi du 19 fructidor, le Directoire a renouvellé 19 commissaires du pouvoir exécutif près les administrations centrales, 462 près les municipales, 63 administrations centrales et 178 municipales.

Le Directoire exécutif de la République Cisalpine a offert au général Bonaparte la terre de Montebello, où les négociations pour la paix ont eu lieu jusqu'au tems où elles ont continué à Udine.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 6.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 BRUMAIRE, *l'an sixieme de la République.*
(*Lundi* 20 *Novembre* 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

Considerations on the medicinal use and on the production of factitious airs, etc.; ou *Considérations sur l'usage médical et sur la production des airs factices : ouvrage divisé en deux parties ; dont la premiere est de* THOMAS BEDDOES, *médecin ; et la seconde, de* JACQUES WATT, *ingénieur. Troisieme édition, corrigée et augmentée. A Bristol, chez* BULGIN *et* ROSSER. 1796.

LA Préface de l'Écrit auquel cet article est consacré, nous apprend qu'un médecin célebre de Philadelphie s'occupe maintenant d'un traité sur la fievre jaune, d'après les principes de la chymie pneumatique. On doit en général lire avec infiniment de réserve les livres de pratique, dont un système dirige les vues : mais comme la dangereuse maladie dont il est ici question, n'a été encore qu'imparfaitement décrite, et que le médecin de Philadelphie n'en parle pas sans doute sans l'avoir observée de ses propres yeux, son livre présentera beaucoup d'intérêt, et ses erreurs même, s'il en contient, ne seront peut-être pas perdues pour la science.

Thomas Beddoes en traitant de la constitution de

l'atmosphere, commence par établir que ses deux parties intégrantes ont une attraction réciproque, sans laquelle l'oxygene, comme plus pesant, tomberait toujours en bas : mais que cependant cette attraction n'est pas très-forte ; car si elle l'était, l'oxygene et l'azote formeraient de l'acide nitreux, et les eaux du globe seraient de l'*eau-forte* véritable.

On a calculé que plus la température dans laquelle l'homme respire est chaude, et moins il se décompose d'oxygene par la respiration ; par conséquent aussi moins il se développe de calorique : qu'au contraire, plus la température est froide, et plus il se décompose d'oxygene et se développe de calorique, destiné par la nature à maintenir la chaleur animale dans un dégré toujours le même. La transpiration joue encore ici un rôle essentiel ; elle va se combiner, pour de nouveaux usages, avec l'air athmosphérique ; et dans son dégagement, elle contribue par son abondance et par la maniere paisible ou tumultueuse dont elle s'échappe, à la conservation de la température de chaque animal.

Il paraît encore démontré par des calculs rigoureux, qu'un homme en repos et à jeun, qui dans un tems donné, et à la température de vingt-quatre dégrés du thermometre de Réaumur, consomme douze cents dix pouces cubiques de gaz oxygene, consomme à la température de douze dégrés, dans le même espace de tems et dans les mêmes circonstances, treize cents quarante-neuf pouces de ce gaz, aliment véritable de la vie et de la chaleur. Ainsi, la quantité d'oxygene nécessaire augmente ou diminue à mesure que la température de l'air s'abaisse ou s'é-

leve : mais ces proportions varient singulierement, et peuvent différer de plus d'un tiers, à raison de ce que l'animal agit, digere, ou se trouve dans un état fébrile. — Quoiqu'il reste encore bien des objections à faire contre l'établissement dogmatique et définitif de ces résultats, les expériences qui les appuient sont extrêmement curieuses : et l'on peut lire avec intérêt sur cette matiere, les Recherches de Godwin touchant les connexions de la respiration avec la vie elle-même, la Dissertation de Coleman sur la respiration suspendue, l'ouvrage de Menzies annoncé dans les Annales de Chymie de 1791, page 211, et les Mémoires de Seguin, membre associé de l'Institut national.

Ce n'est pas seulement par le moyen de la respiration, que les principes constitutifs de l'air passent dans le sang : il paraît que les pores de la peau sont destinés à l'absorber, soit en le décomposant, soit en l'assimilant d'une maniere directe aux parties du corps. De-là, notre auteur croit pouvoir conclure qu'il est possible de guérir plusieurs maladies par la simple exposition du corps tout entier, ou seulement de quelques membres, à l'action de différentes especes d'air.

Priestley et Lavoisier ont fait de très-belles expériences sur l'air qui contient trop d'oxygene. Il paraît que cet air augmente la vélocité de la circulation, rend les pulsations du cœur et des arteres plus vives et plus précipitées, fait rougir les yeux, augmente la chaleur du corps, détermine la sueur, et peut produire enfin la gangrene du poumon. Le résultat des

expériences faites à Oxford par Guillemard, est à-peu-près le même.

D'après diverses expériences qui lui sont particulieres, Thomas Beddoes pense que l'oxygene respiré va se déposer dans les parties solides, sans passer dans les veines. Il croit aussi s'être assuré que les plongeurs peuvent rester sous l'eau plus longtems, sans danger pour la vie et sans angoisse, lorsqu'ils ont respiré de l'air contenant une dose plus considérable d'oxygene, que celle qui entre naturellement dans la constitution de l'air athmosphérique (1) : or, on sait d'après les plus exactes analyses des chymistes français, que ce dernier, dans son état de pureté parfaite, contient environ soixante-treize parties sur cent de gaz azote, et vingt-sept d'air vital, dont l'oxygene forme la bâse.

Parmi les nombreuses observations dont Thomas Beddoes rend un compte fort détaillé, les plus intéressantes sont celles qui concernent l'introduction artificielle de différentes especes d'air sous la peau des animaux.

L'auteur s'était placé un vessicatoire au doigt : la place entamée était douloureuse au contact de l'atmosphere : exposée à celui du gaz oygene, la douleur en fut singulierement augmentée ; mais le gaz carbonique engourdit la sensibilité de la partie, d'une maniere analogue à celle dont il stupéfie le cerveau.

---

(1) L'auteur a constaté en outre par des essais réitérés, qu'on pouvait respirer plus long-tems du gaz hydrogene que du gaz carbonique, quoique l'un et l'autre finissent également par détruire la vie des animaux.

Voilà, suivant Beddoes, pourquoi l'on ne doit point exposer les plaies à l'air. Et à propos de plaies, il ajoute qu'en Irlande on emploie avec succès, contre les ulceres scrophuleux, l'application externe de l'*oxalis acetosella* et de la *spirea ulmaria*. Le suc de citron et plusieurs autres acides végétaux doux semblent capables de remplir le même objet.

D'autres exemples de différentes maladies sont cités par l'auteur, comme plus propres à faire juger de l'efficacité des fluides aëriformes. Le premier est celui d'une gangrene à la jambe, dont les remedes les plus sûrs n'avaient pu venir à bout d'arrêter les progrès. Le malade était dans un état déplorable, quand on commença à lui faire respirer de l'oxygene mêlé avec l'air atmosphérique. Sur-le-champ l'appétit revint, les douleurs se calmerent, un sommeil tranquille répara ses forces, le pus devint de bonne qualité; enfin la guérison fut complette.

Deux cas particuliers ont persuadé fortement à l'auteur que les dartres ne dépendent que du manque d'oxygene dans le corps. Un malade avait les yeux couverts d'érosions herpetiques; ses jambes et presque tout son corps étaient rongés d'ulceres de la même nature : depuis dix-huit mois il avait entierement perdu l'usage de la vue. Par l'inspiration assidue de l'oxygene, il guérit parfaitement des ulceres et des érosions; et dans l'espace de quatre mois, il recouvra ses yeux, du moins en grande partie. Une dame incommodée depuis quatre ans de dartres, dont les conseils des hommes les plus habiles, tels que Pott, Sharp, etc., n'avaient pu la

délivrer, fut radicalement guérie après trois semaines d'emploi de l'air vital.

L'utilité du même remede dans les affections scrophuleuses semble attestée par une lettre, qui présente l'histoire détaillée de la maladie et dutraitement.

Dans deux gouttes-sereines, on n'en a point obtenu de succès.

Une lettre de Carmichaël parle des bons effets de la respiration d'oxygene, chez une pauvre petite fille de sept ans qui était plongée dans un état de langueur et de consomption. Elle éprouvait au moindre mouvement, et sur-tout en montant les dégrés, des palpitations violentes et une grande difficulté de respirer. Elle était extrêmement maigre et pâle : ses pieds enflaient le soir; et après la plus douce promenade, elle avait des douleurs d'estomac avec une toux, accompagnée quelquefois de points douloureux dans la poitrine.

La vapeur de l'éther paraît avoir été mise en usage avec succès pour le traitement de certains cas d'étisie. Pearson lui donne sous ce rapport les plus grands éloges. Il raconte une histoire de pâles couleurs où l'oxygene fut utile, employé comme remede auxiliaire. Il prétend qu'il faut alors le mêler avec l'air atmosphérique dans la proportion d'un à douze.

Dans un asthme qui durait depuis trente ans, Thornston assure avoir donné l'hydrogene avec beaucoup d'avantages. Il prétend, comme Girtanner, que l'oxygene est la cause du mouvement musculaire.

L'hydrogene paraît encore avoir été mis en usage

fort utilement, par Ferrier de Manchester. Le sujet de l'observation était un vieillard attaqué d'étisie. Dès la premiere dose, la vîtesse du pouls descendit de 120 pulsations à 60, la toux se calma, le malade s'endormit paisiblement.

Deux autres asthmatiques ont obtenu beaucoup de soulagement: l'un, par l'emploi de l'hydrogene; l'autre, par celui de l'oxygene.

Le même Carmichael, déja cité, rend compte de trois cas dans lesquels l'hydrogene et l'hydrocarbone soulagerent singulieremen ttrois malades, réduits au dernier dégré d'étisie et n'ayant plus que le souffle. Tous les symptômes, tels que la toux, la sueur, la faiblesse, la diarrhée diminuerent progressivement, et disparurent enfin tout-à-fait.

Un cas rapporté par Ewart semble prouver l'efficacité du gaz carbonique. Une dame s'étant beaucoup échauffée, avait pris tout-à-coup une grande quantité de glaces; d'où résulta la plus vive inflammation du poumon, à la suite de laquelle la malade, après avoir long-tems craché le pus, tomba dans le marasme, avec tous les symptômes d'une phthysie confirmée. On avait inutilement employé les remedes les plus vantés pour cette maladie: les traitemens avaient été longs et repris à plusieurs fois. Ce fut donc assez tard que l'on eut recours au gaz carbonique. Comme l'appareil, au moyen duquel on le dégage, restait toujours dans la chambre de la malade, elle-même prenait soin d'en tenir l'atmosphere de la piece suffisamment chargée. Bientôt les symptômes les plus dangereux commencerent à diminuer de jour en jour; et quoiqu'elle commît plusieurs im-

prudences qui, à deux différentes reprises, occasionnerent l'inflammation du poumon, elle guérit radicalement, et fut en état de quitter l'Angleterre pour se rendre à Pétersbourg, où elle vit encore en parfaite santé. A ce détail, est jointe une lettre d'une sœur de la malade, qui assure avoir administré le même gaz à plusieurs phthysiques, et presque toujours en avoir obtenu des effets heureux.

Ces observations rappellent un remede empirique connu depuis long tems, et recommandé par quelques auteurs français, lequel consiste à placer les phthysiques dans une étable à vaches : si ce remede est vérilablement utile, il paraît que cela dépend de la même cause, c'est-à-dire de la quantité de gaz carbonique que contient l'air respiré par ces animaux, et non de je ne sais quels principes balsamiques, qu'on a supposés dans leur fumier.

La seconde partie de l'ouvrage contient plusieurs observations intéressantes de Watt, exposées dans une suite de lettres. Suivant son opinion, il n'est pas indifférent de composer les gaz avec toutes les diverses substances qui peuvent les fournir, attendu qu'ils tiennent toujours en dissolution un peu de celles dont ils ont été retirés.

Quelques médecins ont proposé de faire respirer aux phthysiques, du quinquina, des chaux de plomb, du zinc, etc. Mais Watt pense que la seule division mécanique ne peut mettre ces substances en état de pénétrer dans les petites vesicules pulmonaires. La chaux de zinc est un remede très-efficace pour la guérison des ulceres externes : et l'auteur en conclut que ce même remede n'aurait pas moins d'efficacité

dans les ulcérations intérieures, si l'on pouvait l'introduire directement jusqu'à la partie affectée.

Il est peu d'anti-septiques plus sûrs que le *carbone*; il n'en est point qui dispose plus promptement les vieilles plaies à la guérison. Sa maniere d'agir, et celle de l'employer avec le plus grand avantage méritent de devenir l'objet des recherches et de l'observation.

Le gaz hydrocarbonique a déja été mis en usage avec un succès marqué.

Le gaz carbonique, qui est une dissolution du carbone par le calorique, avec saturation d'oxygene, ne paraît pas pouvoir être décomposé par les poumons: car, destinés à séparer le carbone, on ne saurait supposer qu'ils aient au contraire la faculté de l'absorber. Ainsi, son effet anti-septique sur leur surface interne doit être entiere et durable. Il serait utile de mieux connaître les substances solubles dans les différens gaz.

Par le seul secours de la chaleur, deux onces de chair ont fourni deux cents cinquante pouces cubiques d'un air extrêmement fétide, brûlant avec une flamme bleue.

Deux onces de laine ont donné huit cents pouces cubiques d'air.

Dans une lettre de Garnet de Harrow-Gate on trouve la proposition suivante: Quand il y a dans le corps une trop grande quantité d'oxygene, ne pourrait-on pas la diminuer en faisant prendre du foie de souffre par la bouche? L'hydrogene et l'oxygene ont une forte attraction l'un pour l'autre, même à diverses températures, plus basses que celle

du corps vivant. D'après des expériences faites par lui-même, Garnet affirme que le foie de souffre pris intérieurement peut diminuer la quantité naturelle de l'oxygene, jusqu'au point de produire le scorbut. Ne serait-il pas possible, par la même raison, de l'employer avec fruit dans les consomptions inflammatoires? Il est certain que la soude sulphurée réprime sur-le-champ la salivation causée par le mercure; et le mercure paraît devoir toute son activité à l'oxygene, puisqu'il n'a point d'action sur le corps dans son état de vif-argent.

Au contraire, dans toutes les maladies où le corps est privé d'une partie de son oxygene, comme dans le scorbut, le typhus, etc., l'acide muriatique oxygené paraît devoir produire des effets très-utiles: et c'est pour cela que le chevalier Fordyce l'a tant recommandé dans le traitement du typhus.

Mais nos lecteurs sentent facilement que ce ne sont là que des conjectures. En médecine, la plus grande vraisemblance des analogies ne signifie rien, tant que l'observation et l'expérience n'en ont pas confirmé la justesse.

Un malade attaqué de toux, rendant des crachats de mauvaise qualité, excessivement maigre et pâle, avait en outre des douleurs fixes dans le côté gauche de la poitrine, des sueurs froides et colliquatives, une fievre lente, avec rougeur circonscrite des joues. On lui fit prendre de la soude sulphurée avec du charbon; et il en reçut beaucoup de soulagement. Un autre malade attaqué de pleuresie, à la suite d'une grande fatigue, fut porté dans une atmosphere hu-

mide et froide, prit quatre fois par jour un gros du même remede, et fut bientôt guéri radicalement.

Sandifort communique deux observations sur l'utilité du charbon. La premiere est relative à un carcinome de l'orifice de la matrice : maladie terrible par son caractere incurable, par la douleur qu'elle cause, et par l'odeur qu'elle répand. Le charbon mêlé avec du miel, introduit dans le vagin, et fréquemment renouvellé, ne tarda pas à calmer les douleurs et à corriger cette odeur affreuse qui rendait la malade insupportable à tous les assistans et à elle-même.

Dans la seconde observation, il est question d'un asthme accompagné de crachats abondans et fétides. On fit prendre au malade trois fois par jour une drachme de charbon : la toux diminua sur-le-champ, et la mauvaise odeur des crachats disparut.

Jonstone rapporte un cas dans lequel l'application du charbon sauva une jambe gangrenée jusqu'au genou, sans qu'il y eût d'autre séparation que celle d'une partie des tégumens.

Un homme de soixante-dix ans avait un grand ulcere putride à la jambe. La matiere en était si âcre, que dans l'espace de quatre ans, la jambe avait été totalement dépouillée en divers endroits : cependant il guérit radicalement par l'usage externe du charbon.

Le même remede est recommandé comme un excellent gargarisme, dans l'esquinancie maligne, dans l'érésipele, la petite vérole et autres maladies éruptives, avec affection de la gorge.

On trouve ici dans l'ouvrage, la description, avec

figures gravées, d'une machine imaginée par le docteur Darwin, pour faire respirer commodément aux malades phthysiques, diverses poudres médicamenteuses, telles que la chaux de zinc, de plomb, de charbon, de quinquina, etc., seul moyen d'appliquer ces substances directement aux ulceres du poumon.

Dans une dyppepsie ou difficulté de digérer, accompagnée d'éructations *rancides* et brûlantes, le charbon en poudre paraît avoir produit les plus heureux effets : son efficacité se trouve confirmée par beaucoup de faits, ou simplement analogues, ou tout-à-fait semblables.

Vient ensuite la description d'un *réservoir d'air*, ou d'un vase propre à contenir les gaz et à les conserver dans toute leur pureté, sans qu'il s'en perde la moindre partie. Cette machine est construite de maniere que le malade peut à tout moment respirer la quantité qu'il desire, de l'air factice qui s'y trouve renfermé. L'invention et la description en sont dues à Capper.

Gimbernat, chirurgien à Madrid, en considérant l'effet de l'air atmosphérique sur les plaies, a pensé qu'introduit dans le scrotum, il pourrait y produire une inflammation locale, et par ce moyen opérer la guérison de l'hydrocele. L'expérience semble d'accord avec sa conjecture. Après avoir évacué les eaux par le troïcart, Gimbernat souffle de l'air pulmonaire dans la cavité du scrotum : de-là s'ensuit une inflammation légere et une suppuration, qui produisent l'adhérence des parois de la cavité.

Nous suivons la marche de l'ouvrage, voilà pour-

quoi nos lecteurs ne trouveront aucun ordre dans l'exposition de ce qu'il contient de plus important. Mais ici les faits sont tout.

Townsend cite trois cas particuliers où la respiration de l'hydrogene a eu des succès évidens ; savoir, une hypocondriasie, un asthme et un vice organique de l'estomac.

Pearson rapporte l'histoire de deux malades attaqués de consomption, auxquels les vapeurs de l'éther procurerent beaucoup de soulagement.

Davidson propose de faire respirer les émanations de la ciguë, comme un résolutif puissant dans la phthysie tuberculeuse et dans diverses especes d'asthme.

L'ouvrage est terminé par la description très-exacte d'un nouvel appareil pneumatique, et par l'exposition de certaines regles pour se procurer facilement, et à peu de frais, les différens airs factices. Mais comme Watt a publié un autre écrit sur le même sujet, et que d'ailleurs ces détails nous entraîneraient beaucoup trop loin, nous allons nous borner à indiquer, d'après lui, les substances d'où l'on retire le plus facilement les principaux gaz.

Le manganese est le corps d'où l'oxygene se retire en plus grande abondance et avec le moins d'embarras, par le moyen de la chaleur. Ce métal doit être bien pur, c'est-à-dire bien séparé de la terre calcaire, et des autres matieres minérales qui l'accompagnent le plus souvent.

On n'a pas encore trouvé le moyen d'obtenir par la simple chaleur, l'azote pur, et libre du mélange de tout autre gaz.

On retire le gaz carbonique de la terre calcaire, par le seul secours de la chaleur : mais il faut préalablement faire bouillir la terre, pour en séparer toutes les parties salines qu'elle contient.

La chaleur suffit aussi pour faire avec le zinc, de l'hydrogene très-pur : mais comme cette substance métallique est chere, Beddoes propose d'y joindre du fer. En France, dans les appareils en grand, employé par les ingénieurs aërostatiques, on se sert seulement de fer, sans addition de zinc.

L'hydrocarbonate s'obtient par le mélange du charbon et de la chaux caustique : mais il faut avoir soin que les charbons ne soient pas d'un bois résineux : il est même nécessaire dans tous les cas, de les purger exactement de la petite quantité de résine qu'ils ont tous coutume de contenir.

Nous ne répéterons pas que lorsqu'il s'agit d'expériences de médecine-pratique, on ne saurait procéder avec trop de lenteur, trop se défier des premiers résultats de l'observation. Rien n'est si mobile que la sensibilité animale ; rien n'est si susceptible d'être modifié par une foule de causes inappercues, par une foule de circonstances qu'il est en quelque sorte presqu'impossible de bien apprécier. N'oublions pas d'ailleurs que, lorsqu'il s'agit de la santé et de la vie des hommes, l'examen le plus sévere, la plus grande réserve de jugement, les hésitations de cet esprit philosophique, toujours si difficile sur les preuves, deviennent un devoir sacré. Mais c'est également un devoir de la part des vrais médecins, de ne rejetter aucune vue nouvelle tendante au soulagement de l'humanité. L'emploi des

l'objet des recherches de ce qu'il y a de plus distingué dans l'art de guérir, en Allemagne et en Angleterre : et ce genre de remedes a tellement fixé l'attention du gouvernement espagnol, qu'un hôpital particulier a été construit par ordre du roi, pour tous les essais de pratique auxquels les gaz peuvent être soumis. Il faut espérer que les médecins français, et notamment les savans professeurs qui composent les trois écoles de santé de la République, vérifieront les faits avancés dans différens écrits de nos voisins ; et que par des expériences plus variées et plus exactes, ils fixeront définitivement les opinions sur ce sujet important.

HISTOIRE.

Histoire des Vaudois, ou des habitans des vallées du Piémont, etc. *Deux volumes* in-8°. *Prix*, 3 *liv.* 12 *sous*, *et* 5 *liv. franc de port. A Paris, chez* FUCHS, *libraire, rue des Mathurins.*

JAMAIS histoire ne fut publiée dans un moment plus opportun. Lorsque de lâches déserteurs de la philosophie, lorsqu'un poëte tragique, jadis coëffé du *bonnet rouge* qu'il disait *lui brûler la tête ;* lorsqu'un poëte qui chantait la *Grece sauvée*, cette Grece dans laquelle on pouvait impunément élever des temples à toutes les Divinités ; lorsqu'enfin un prosateur censuré autrefois pour un très-médiocre chapitre sur *la Tolérance*, etc. etc., emploient leurs talens à ramener la *Religion de nos Peres*, avec sa *domination* exclu-

gaz dans le traitement des maladies est maintenant sive, avec son intolérance fondamentale, et avec les bûchers de l'inquisition : c'est alors qu'il faut opposer à leur délire sanguinaire, le tableau des persécutions que l'hypocrisie a fait souffrir pendant deux siecles aux infortunés *Vaudois*. L'aspect de cette horrible peinture fera sentir aux plus indifférens tous les dangers qui accompagnent l'établissement d'une religion *dominante*.

Cette histoire est écrite d'un style trop ascétique. On pourrait la qualifier, une prédication sur les persécutions des Vaudois. Ce défaut, relativement à la généralité des lecteurs (qui n'en est cependant pas un relativement aux Vaudois et à leurs bienfaiteurs pour lesquels elle a été écrite), n'empêchera pas le philosophe d'y puiser d'utiles leçons ; et le rédacteur de ce journal d'en extraire des articles intéressans.

A l'occident du Piémont, entre le Briançonnais et la province de Pignerol, entre le marquisat de Suse et celui de Salluces, se trouvent les trois *vallées* que les Vaudois ont rendu si célebres. Leur surface est à-peu-près de vingt-quatre lieues françaises quarrées ; et elles sont désignées par les noms de vallée de Luzerne, vallée de la Pérouse et vallée de Saint-Martin. Les habitans de ces vallées vivent seuls et isolés des autres sujets du roi de Sardaigne. Leur croyance qui consiste à croire et à pratiquer uniquement ce qui est contenu dans l'évangile, les éloigne de toutes les fonctions qui exigent le serment de catholicité. Elle les empêche même de s'allier habituellement avec les protestans. De cet isolement, qui subsiste depuis plusieurs siecles, résultent des

mœurs

mœurs qui ont une *physionomie* particuliere, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Voici la maniere dont l'historien décrit les mœurs de ses compatriotes... Les poëtes et les romanciers, en peignant sous des traits enchanteurs leurs bergers et leurs bergeres, n'ont laissé dans toutes les ames que le regret bien vif de ne retrouver nulle part dans la nature les originaux de ces portraits si séduisans. Mais que les amis de la vertu se consolent! Je puis leur indiquer encore un petit coin de terre, où ils trouveront ce qu'ils ont cherché, ce que j'ai vainement cherché moi-même ailleurs. Cet heureux asyle est dans la vallée de Saint-Martin. J'y ai connu des bergeres dans toute l'étendue du terme, aussi aimables, aussi intéressantes que le furent jamais les héroïnes de nos romans. Et si le charmant auteur d'*Estelle* et de *Galathée* avait vécu, comme moi, parmi elles, il aurait pu donner à ses pinceaux une teinte d'autant plus précieuse, qu'elle n'aurait jamais eu besoin de s'écarter de la vérité. Mais qu'on n'aille pas croire d'après ce que je viens de dire, que ces bergeres ressemblent aux petites maîtresses de nos villes. Oh! non : car alors elles n'auraient plus rien d'intéressant à mes yeux. De la vertu sans prétention, des graces sans minauderies, de l'amabilité sans coquetterie, tout cela embelli par cette modestie qu'inspire la simple nature; voilà ce que sont mes héroïnes vaudoises. Si j'étais né poëte, elles auraient certainement été l'objet de mes chants.

Ce portrait ressemble à celui qu'ont tracé des mœurs des Vaudois, le véridique de Thou, le cardinal Baronius lui-même, malgré les calomnies vomies

contre eux par les écrivains que stipendiaient l'inquisition, la cour romaine et celle de Turin. De Thou dit expressément — qu'ils ont soin par-dessus tout de l'honneur et de la chasteté, au point même que leurs voisins, qui étaient d'ailleurs contraires à leur religion, pour mettre la pudicité de leurs filles à l'abri de la violence des gens de guerre, les confiaient aux soins et à la bonne foi des Vaudois.

Quoique les Vaudois eussent le droit incontestable d'habiter les provinces voisines, puisqu'ils y étaient établis de tems immémorial, et quoiqu'ils y eussent des propriétés considérables, ils ont été cependant obligés de les quitter successivement; et tout ce qui leur reste aujourd'hui se réduit aux trois vallées. Il y a même des édits formels qui défendent aux Vaudois d'acquérir aucun fonds hors de ces limites, qui déclarent nuls et à pure perte pour l'acheteur, tous les achats qu'on pourrait faire en ce genre. La population des trois vallées peut aller à seize ou dix-sept mille ames; ce qui paraîtrait devoir donner, en cas de besoin, environ trois mille combattans. Il est certain cependant que dans toutes les persécutions qu'ont essuyées les Vaudois, leur armée ou camp volant n'est jamais allé au delà de quinze cents hommes, et qu'il n'a même été qu'une ou deux fois jusqu'à ce nombre, parce que les autres hommes en état de porter les armes restaient dans leurs communautés pour les défendre.

Les *Vaudois* ont été ainsi nommés des *vallées* qu'ils habitent, et qu'ils appellent *vaux* (plurier de *val*, ancien mot français) dans leur langage. Ce nom, qui ne servit d'abord qu'à distinguer ce petit peuple de

ses voisins, ne tarda pas à être employé aussi pour distinguer ses opinions religieuses de toutes les autres. On donna même le nom de *Vaudois* à tous ceux qui avaient la même croyance, de quelque pays qu'ils fussent : c'est ainsi qu'il y eut des *Vaudois* de France, des *Vaudois* de Bohême, des *Vaudois* ou *Wallons* des Pays Bas, etc. Mais c'est malgré eux que les Vaudois ont reçu ce nom, comme servant à distinguer leur croyance. Dans la lettre qu'ils écrivirent à Uladislas, roi de Bohême, ils se nomment eux-mêmes *le petit troupeau de Chrétiens faussement appellés Vaudois.* Cependant l'usage ayant prévalu, et leurs ennemis les désignant toujours sous ce nom, ils ont été forcés de le conserver.

Quelques écrivains ont donné à ce nom une autre origine; ils ont prétendu qu'il venait de Pierre *Valdo* de Lyon. Mais rien n'est moins fondé. Toutes les histoires attestent que *Valdo* ne commença à être connu qu'en 1175 ; et parmi les différens actes en langue vaudoise, il en est un intitulé la *Noble Leiçon*, daté de 1100, où les Vaudois portent déja ce nom. L'auteur de ce petit poëme dit, en parlant des faux Chrétiens de son tems :

Que sel se troba alcun bon que vollia amar DIO *et temer Jesu Krist,*
Que non vollia maudire, ni jura, ni mentir,
Ni avoutrar, ni aucire, ni penre de l'autry,
Ni venjarse de lio ennemio,
Illi dison quel es Vaudès, e degne de morir.

c'est-à-dire : « Que s'il se trouve quelqu'homme » juste qui veuille aimer DIEU et craindre Jésus-» Christ, qui ne veuille ni médire, ni jurer, ni » mentir, ni commettre d'adultere, ni tuer, ni dé-

„ rober, ni se venger de ses ennemis, il dise qu'il „ est VAUDOIS, et digne de mourir. „

Le sobriquet de *Barbets* donné par les catholiques aux *Vaudois*, a été encore un terme de dérision ; mais que le tems a consacré pour désigner les habitans des trois vallées. En voici l'origine. Le nom de *Barbe* est un titre de respect dans les vallées ; il signifie *oncle* ; et on le donne aux personnes auxquelles on veut témoigner des égards. On s'en servait dans les tems les plus anciens pour désigner particuliérement les pasteurs, qui ont conservé ce titre jusqu'en 1630. Les ministres que l'on fut obligé de faire venir de l'étranger à cette époque, prenant le titre de *Messieurs*, ceux des vallées adopterent celui de *Messer*, qui est le même en langage vaudois. Depuis lors, la dénomination de *Barbe* a cessé.

Ce fut vers le milieu du XVe. siecle que commencerent à s'ouvrir ces scenes sanglantes appellées *persécutions*, et avec elles ce tissu de trahisons et de perfidies, qui ont formé pendant plus de deux cents ans le systême de conduite des ennemis des Vaudois. Jusqu'à cette époque, ils ne paraissent pas avoir essuyé de persécutions ouvertes. Mais on avait déja employé contre eux des voies plus sourdes ; et dès l'année 1332, ils avaient été jugés dignes de l'attention de la cour de Rome. Dans une bulle de cette année, publiée à Avignon par Jean XXII, et dans une autre de Clément VII, datée de l'an 1380, on lit « qu'il est parvenu au pape que les hérétiques „ Vaudois s'étaient considérablement multipliés „ dans les vallées de Luzerne et de Pérouse ; „ et

il donne à son légat le pouvoir de procéder contre eux par les voies ordinaires de la justice. L'histoire ne nous apprend pas les suites de ces deux bulles. C'était à l'INQUISITION qu'il était réservé de travailler, par tous les moyens possibles, à l'entiere ruine des Vaudois.

Nous ne rappellerons pas les détails connus de l'origine de cet affreux tribunal. Un démembrement de celui de Rome s'établit à Turin, sous le nom de *Propagande*. Il déclara les Vaudois indignes de communiquer avec les autres chrétiens. Il manda à tous les seigneurs de les livrer entre les mains des inquisiteurs ; il enjoignit de fermer les villes, afin qu'ils ne pussent échapper. Le tiers de leurs biens était destiné aux délateurs, et il y avait les peines les plus graves contre toutes personnes qui leur auraient donné asyle..... Toute accusation, fût-elle portée par le plus infâme scélérat, était valable, et suffisait pour faire perdre aux Vaudois leurs biens et la vie..... Comparer les témoignages, entendre les accusés, eût été une justice trop recherchée pour des *inquisiteurs* ; il leur suffisait d'avoir un billet, une signature donnée par une personne inconnue, pour condamner un Vaudois..... Les farouches missionnaires publiaient des sentences contre des cadavres ensevelis depuis 25 à 30 ans ; ils faisaient brûler leurs ossemens, pour confisquer les biens des familles auxquelles ces tristes restes avaient appartenu.

Un pere était obligé de déposer contre son fils, une épouse contre son époux, un frere contre sa sœur, etc..... Celui qui avait le malheur d'être

SOUPÇONNÉ *d'hérésie*, devait produire sept témoins de son innocence ; et si l'un d'eux refusait de prêter serment en sa faveur, son supplice était presque assuré..... On n'indiquait jamais à l'accusé les témoins qui déposaient contre lui ; et il importait peu que des témoins s'accordassent ou non ; un seul suffisait pour faire ordonner la torture. L'accusé n'avait pas même la liberté de se choisir un avocat ; c'était l'*inquisition* qui le lui donnait.... Quoiqu'on ne pût lui prouver son crime, il n'était jamais absous. Il restait noté d'infamie, et son nom était conservé dans les registres de cet horrible tribunal..... Ces détails affreux sont tirés des *Regles suivies par les inquisiteurs, dans leurs persécutions contre les Vaudois*, telles qu'elles sont rapportées dans LÉGER, 2e. part., pag. 5 et 6.

Les premieres persécutions firent sortir des vallées plusieurs colonies, qui allerent s'établir en Provence, dans le marquisat de Saluces, et même dans la Pouille et la Calabre, près de Naples, où elles bâtirent les petites villes de *Monlione*, *Montavato*, *la Cella* et *la Motta*. En 1476, Iolante, duchesse dn Piémont, publia des édits qui enjoignaient à ses magistats de faire rentrer les Vaudois dans le sein de l'Église, et d'exécuter les bulles inquisitoriales, en cas de résistance. De cet ordre antérieur de près de 40 ans aux commencemens de la réformation, les Vaudois concluent avec raison que leurs peres conservaient dès-lors une croyance particuliere, différente de celle des catholiques. Le pape Innocent VIII, premier ministre d'un *Dieu de paix*, publia, en 1478, une bulle pour former une croisade contre les Vaudois. Il promit aux croisés non-seu-

lement l'absolution de leurs crimes dans cette vie et même dans l'autre ; mais (ce qui devait être un plus puissant aiguillon) le droit de s'emparer de tous les biens meubles et immeubles des hérétiques ; et il défendit à tous leurs créanciers de s'acquitter envers ces infortunés. Cette horrible bulle, apostillée par le duc de Savoie, coûta la vie à plus de huit cent mille Vaudois des vallées, ou de ceux qui étaient établis dans les différentes parties de l'Europe. Dix mille brigands, vil ramas sorti de tous les pays voisins de la Savoie, ravagerent les vallées, y commirent les barbaries les plus atroces. Ils auraient exterminé les Vaudois, si ceux-ci, réduits au désespoir, ne se fussent défendus du haut des rochers escarpés. Le duc Philippe, successeur de Iolante, fut touché de leurs maux ; il leur pardonna, moyennant une somme d'argent.

Ce prince demanda à voir quelques-uns de leurs enfans. Entre autres mensonges et calomnies que les ennemis des Vaudois inventerent contre eux, ils avaient eu l'impudence d'assurer à ce prince, « que » les enfans des Vaudois naissaient avec un seul » œil au milieu du front, et quatre rangées de » dents noires et velues. » Philippe en ayant vu plus de douze, que leurs meres vinrent lui présenter, avoua qu'il n'en avait jamais vu de plus beaux, ni de mieux faits.... Quel siecle que celui où l'on pouvait persuader de telles absurdités à moins de 20 lieues de distance !

Dès que Luther eut entrepris la réformation, les Vaudois envoyerent des Barbes en Suisse pour conférer avec Zwingle, Œcolampade et Bucer. Ils se

trouverent d'accord sur les principes ; mais ils différerent sur quelques pratiques religieuses. Les Barbes voyant l'intérêt que prenaient aux vallées les réformateurs, se rapprocherent de la nouvelle doctrine ; sans abandonner cependant le fonds de leur antique croyance. Cette condescendance fut blâmée par les rigoristes, qui ne manquerent pas de lui attribuer les persécutions qui la suivirent.

Les Vaudois vivaient dans une profonde paix, lorsqu'en 1534 cinq cents Piémontais, conduits par Bressous, vinrent les surprendre dans la vallée de Luzerne, tuant et massacrant tout ce qui s'offrait à eux. Les Vaudois surpris se rallierent ensuite, et chargerent vivement les troupes de Bressous qui se retira. Il ramena à Turin plusieurs prisonniers, que l'iuquisition précipita dans les flammes. Le duc de Savoie voyant que les persécutions affermissaient les Vaudois dans leur croyance, et considérant que « la peau d'un Vaudois lui coûtait toujours quinze » ou vingt de ses meilleurs catholiques, » défendit de les inquiéter, sous quelque prétexte que ce fût. L'humanité eut moins de part à cette modération que la politique. François Ier. demandait au duc de laisser passer une armée sur ses terres, pour aller reprendre le duché de Milan. Le duc Charles résolut d'employer tous ses sujets pour soutenir le refus qu'il fit aux Français ; et comme les Vaudois occupaient les gorges les plus importantes des Alpes, par lesquelles l'armée française aurait pu pénétrer en Piémont, il chercha à se les attacher par cette condescendance.

La politique du duc fut trompée, les Français

'emparerent d'une partie de la Bresse, de la Savoie, et pénétrerent dans le Piémont. Les vallées passerent sous leur domination et y demeurerent pendant plus de vingt ans. Les Vaudois ne furent point persécutés pour leur croyance, mais leurs freres le furent vivement en Provence, à Cabrières et Mérindol, par le trop célebre bourreau appellé baron d'Oppède. Il brûla les bourgs de Pepin, la Motte, Saint-Martin, et en fit massacrer tous les habitans sans distinction d'âge ni de sexe. Il fit incendier Mérindol, et fusiller un enfant qui y était resté seul. Enfin, on mit, par ses ordres, à feu et à sang le village de Cabrières, dont plus de huit cents habitans furent égorgés. On éventra des femmes enceintes et on écrasa leurs enfans contre les murailles. Voilà, dit l'historien, comment la cour de Rome et ses odieux satellites cherchaient à propager la religion chrétienne !

Les Vaudois crurent obtenir quelque grace de leur nouveau souverain ; ils adresserent des remontrances à François Ier. Mais il leur prescrivit de vivre selon les lois de l'église romaine ; déclarant que s'ils n'obéissaient, il les ferait punir comme des *hérétiques obstinés*, ajoutant, pour motif, *qu'il ne les faisait pas brûler en France, pour les tolérer au milieu des Alpes.* Heureusement que le roi ayant plusieurs ennemis à combattre, ne put employer la force contre eux. A cette époque, la paix de 1559 fit rentrer les vallées sous la domination d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, qui épousa Marguerite de France, sœur du roi Henri II. L'un et l'autre commencerent par se montrer bien disposés en faveur des Vaudois, et

l'année 1559 se passa sans qu'ils fussent molestés. Ils durent ce court intervalle de repos à la sollicitation des princes protestans d'Allemagne.

Un an après, la persécution recommença. Un cousin du duc fut adjoint à l'inquisiteur général et au prévôt général de la justice pour tourmenter les Vaudois. Ils saccagerent les villages, firent brûler les ministres à petit feu, et pendre les malheureux habitans. L'excès de ces atrocités mit les armes à la main des Vaudois; ils se réfugierent dans les rochers, leur dernier asyle. De-là ils se défendirent vigoureusement, et adresserent des requêtes à la cour de Turin; celle-ci les renvoya au pontife romain, au *serviteur des serviteurs de Dieu.* Voici la réponse du pape.... " Qu'il ne consentirait jamais qu'on mît
" en discussion les articles de la foi; qu'il entendait que chacun se soumît aveugl'ément à toutes
" les constitutions du saint-siége; que les voies de
" douceur ayant été jusqu'alors inusiles pour ramener les hérétiques, il fallait procéder contre eux
" avec vigueur, et même par la force des armes, s'il
" était nécessaire. "

Les intentions du barbare pontife furent exécutées scrupuleusement. Un vieillard âgé de cent et trois ans, qui s'était caché dans une caverne, parce qu'il n'avait pu fuir avec sa famille, y fut cruellement massacré. Les bourreaux voulurent ensuite déshonorer sa petite fille, qui n'avait pas voulu l'abandonner; mais elle n'hésita pas, préféra son innocence à sa vie, et se jetta dans un précipice. Les Vaudois se battaient comme des lions; cependant ils se bornaient à une légitime défense, et ils épargnaient à

le sang humain ; un grand nombre d'ennemis leur ont dû la vie. Aussi vit on un capitaine venir rendre le reste de sa compagnie au commandant en chef, en lui déclarant qu'il ne retournerait jamais plus à de semblables expéditions. Un autre officier avouait qu'il s'était trouvé à plusieurs batailles; mais qu'il n'avait jamais vu les soldats aussi éperdus, que lorsqu'il fallait combattre contre les Vaudois.

Le 5 juin 1565, le duc de Savoie assura par un édit le pardon aux Vaudois, la confirmation de leurs franchises et le libre exercice de leur religion dans les vallées : et le 10 juin 1565, il leur ordonna de quitter ses États dans le terme de deux mois, en leur permettant seulement pendant cet intervalle de tems de disposer de leurs biens, meubles et immeubles. La mort et la confiscation des biens étaient réservés à ceux qui n'auraient pas obéi... Tel était l'affreux fanatisme de ce tems, qu'on ne se faisait aucun scrupule de manquer de parole à ceux qu'on appellait *hérétiques*, et que les traités les plus solemnels, conclus avec eux, n'étaient que des actes simulés, par lesquels on ne se croyait point lié ! Au bruit d'une infraction aussi perfide, l'électeur palatin écrivit en 1566 au duc de Savoie une lettre très-énergique en faveur des Vaudois. Elle leur procura une trêve de cinq ans.

Bientôt on inventa contre les Vaudois un nouveau chef d'accusation, celui d'avoir secouru les Protestans de France dans leurs guerres contre les Catholiques. Mais Charles IX en ayant été averti écrivit le 28 septembre 1571 au duc de Savoie, pour le prier instamment de ne plus inquiéter les Vaudois,

et de leur pardonner, comme il venait de le faire lui-même aux Protestans. Cette lettre contribua à procurer quelques repos aux habitans des vallées, qui en profiterent pour conclure entre eux un traité d'assistance et de confédération, connu sous le nom d'*articles d'union des vallées*. La *Saint-Barthelemy*, cette horrible nuit du 24 août 1572, apprit à connaître les véritables intentions du roi des Français, et les Vaudois furent persécutés de nouveau. L'échange du marquisat de Saluces avec la Bresse, obligea les Vaudois qui habitaient en grand nombre ce marquisat, d'abandonner leurs foyers pour fuir la domination savoisienne, et pour échapper aux rigueurs de l'édit de 1602, qui défendait, sous peine de mort, tout exercice de culte aux Vaudois hors des trois vallées, les mariages entre Vaudois et Catholiques, sous peine de confiscation des biens, l'entrée des maisons et des assemblées religieuses des Vaudois à tous Catholiques sous peine de mort, l'exercice des emplois publics aux Vaudois dans tous les États du duc, l'exercice même du notariat dans les vallées, etc. etc.

La moitié du dix-septieme siecle se passa en alternatives de trêves toujours violées, et de persécutions toujours atroces et sanguinaires. Enfin, en 1655, le duc de Savoie, forcé par les sollicitations pressantes des princes protestans d'Allemagne, des Suisses, des Hollandais, et en particulier de Cromwel, accorda un pardon absolu aux Vaudois, et leur permit l'exercice de leur culte dans les vallées; mais il ne leur rendit point la faculte d'exercer des emplois dans ses États. Cromwel fit plus, il assigna 614 l.

sterl. de rente pour l'entretien de ministres, de maîtres d'école, d'un médecin et d'un chirurgien pour les vallées. Cette rente, qui ferait aujourd'hui plus de 12,000 liv. de Piémont, fut payée exactement jusqu'à l'avénement de Charles II au trône d'Angleterre. Ce prince, qui prodigua l'or des trois royaumes à d'infâmes prostituées et à de vils courtisans, dit en parlant de la rente des Vaudois, *qu'il ne prétendait point effectuer les arrêtés d'un usurpateur, ni payer ses dettes.* Le lecteur observera qu'elle était le produit des collectes faites dans les trois royaumes en faveur des Vaudois, qui monterent à plus de 12,000 liv. sterl.

Que ceux qui ne s'effrayaient pas, il y a deux mois, du prochain retour d'une religion *dominante*, et en particulier de la religion catholique, la plus *exclusive* de l'univers, lisent cet extrait, et qu'ils réfléchissent sur les périls où l'on voulait nous précipiter.

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES ET ARTS.

Notice des mémoires présentés à la séance de Littérature et Beaux-Arts, par le cit. VILLARS, *secrétaire de la classe; lue à la séance publique du 15 vendémiaire, an VI.*

DEPUIS la séance publique tenue par l'Institut national, le 15 messidor dernier, le zele des membres qui composent la classe de littérature et beaux-arts, ne s'est point ralenti. L'intérêt seul de la République

a toujours été la regle et l'ame de leurs travaux. Plusieurs objets dont l'importance frappera sans doute les bons esprits, ont d'abord fixé toute l'attention de la classe.

Le cit. Peyre, membre de la section d'architecture, était chargé d'examiner, de concert avec d'autres membres d'une commission spéciale, si le plus beau monument littéraire qui existe en Europe, la Bibliotheque nationale, courrait des dangers réels, dans le cas où le théâtre des Arts serait lui-même dévoré par les flammes.

Notre collegue a pris les renseignemens les plus exacts sur les deux incendies qui consumerent, à Paris, les salles d'Opéra; l'un, le 14 avril 1762; l'autre, le 8 juin 1781 (vieux style): il s'est attaché particulièrement à rechercher les causes de ce dernier. Le vent soufflait avec une extrême fureur. On craignait un incendie général, et cependant le feu n'atteignit aucun autre bâtiment; ceux-mêmes qui étaient mitoyens, en furent respectés. D'après ces considérations, le cit. Peyre croit que l'embrâsement du théâtre des Arts, ne saurait se communiquer à la Bibliotheque nationale, qu'une distance de 120 pieds mettrait d'ailleurs à l'abri du péril.

Il indique en même-tems des moyens de prudence: il voudrait qu'un attique remplaçât le grenier, dont la façade de la Bibliotheque est couronnée sur la rue de la Loi. Quant aux autres mesures qu'il soumet à l'Institut national, elles exigeraient un trop long détail. Il rend justice aux précautions qu'on a prises, afin de remédier promptement aux accidens imprévus qui pourraient survenir au théâtre

des Arts, durant le cours d'une représentation. Le spectacle fini, la surveillance continue avec la même activité, et redou le encore pendant la nuit.

Le cit. Peyre termine ses observations par quelques idées sur la maniere de construire les théâtres, pour les garantir des dangers du feu.

Le cit. David Leroi desire que le théâtre des Arts soit plus isolé qu'il ne l'est, et que son foyer soit retranché pour être construit ailleurs. Selon notre collegue, la Bibliotheque nationale doit être entiérement séparée des bâtimens qui y touchent, ou dans lesquels elle est enclavée. Un passage formant une équerre la bornerait, d'une part au midi, de l'autre à l'ouest. On aime à voir les deux artistes, quoique divisés d'opinion, brûler du même zele pour garantir un dépôt que toutes les nations policées nous ont toujours envié.

Le cit. Domergue a lu un mémoire sur les différentes sortes de *propositions grammaticales*. Ce mémoire joint à un autre qui l'a précédé, complette la théorie de la proposition; matiere tout-à-la-fois importante et ignorée. Le systême de notre collegue est absolument neuf. Celui de Girard et celui de Dumarsais partageaient les grammairiens. Beauzée, Condillac et Court de Gébelin, ont copié l'un ou l'autre, et n'y ont preque rien changé. Le cit. Domergue établit un troisieme systême, qui differe totalement des deux systêmes connus; mais il les réfute avec le respect qu'inspirent à tous les gens-de-lettres les noms de Girard, de Dumarsais et de Condillac.

Le cit. Bitaubé a lu une dissertation intitulée : *Socrate à l'école d'un théologien*. Le dialogue de Platon,

qui a pour titre Eutyphron, est, dit-il, un des plus intéressans de cet auteur. Eutyphron est un personnage dévot, un devin, parlant d'un ton d'oracle. Interrogé par Socrate, il propose plusieurs définitions de la piété, qne le philosophe rejette, jusqu'à ce qu'enfin les interlocuteurs se retirent, sans être parvenus à s'accorder.

Voilà en général l'objet de ce dialogue; mais il en renferme un autre, qui regarde moins Eutyphron et sa fausse doctrine, que Socrate lui-même. C'est une apologie de ce philosophe et de la philosophie; apologie d'autant plus adroite, qu'elle ne paraît pas être le but direct de Platon, et assez voilée pour n'être apperçue qu'à une lecture attentive. C'est sous ce point de vue que le cit. Bitaubé considere ce dialogue. Platon y fait connaître, mieux peut-être que dans aucune autre de ses productions, son opinion et celle de son maître, sur la superstition et sur le culte établi.

Le cit. Andrieux a récité deux pieces de poésie; l'une est une fable intitulée : *l'Olivier*, *le Figuier*, *la Vigne* et *le Buisson;* l'autre, un dialogue en vers qui a pour titre : *Socrate et Glaucon.* Ces deux morceaux sont imprimés depuis quelque tems. Notre collegue doit réciter, dans cette séance, une nouvelle piece de vers intitulée : *Dialogue entre deux journalistes :* l'un de ces deux interlocuteurs ne veut porter que l'honorable titre de *citoyen;* l'aure réclame impérieusement le titre de *monsieur.* Le cit. Andrieux s'efforce, mais peut-être envain, de les mettre d'accord.

Un auteur anonyme s'était fortement élevé contre

le

le projet d'une nouvelle édition du dictionnaire de la ci-devant Académie française. Il discutait les principes de notre langue d'une maniere peu satisfaisante pour les hommes instruits. Censeur dédaigneux, il accusait l'Académie d'avoir prodigué dans son livre, les proverbes et les locutions triviales. Il n'épargnait ni Girard, ni Buffon lui-même. *En fait de langage*, disait-il, *l'autorité des savans est indestructible.* Toutes ces erreurs ont été réfutées par le cit. Sélis, dans une dissertation grammaticale et littéraire.

Le cit. Mongez a comparé les types des monnaies avec ceux des médailles. Il lira son mémoire dans cette séance.

On se rappelle ce terrible incendie qui éclata naguere dans une maison de la rue Honoré. On n'oubliera jamais les preuves sans nombre de courage et d'humanité que donnerent les braves grenadiers du Corps législatif, pour arracher aux flammes les tristes victimes qu'elles enveloppaient. L'Institut national se hâta de former une commission, chargée de lui rendre compte de différentes machines inventées pour secourir des citoyens qui, se trouvant renfermés dans une maison incendiée, n'auraient d'issue que par les fenêtres.

On avait proposé d'employer les échelles d'assemblage, dont on se sert à Rome pour décorer l'intérieur des temples. Le cit. Peyre, l'un des commissaires, regarde ce moyen comme le plus prompt et le plus certain, pour s'introduire dans une maison embrâsée, et y apporter les premiers secours ; mais il observe que cela ne suffit pas, et que le salut des personnes qui ne pourraient pas descendre par une

échelle, ne serait point encore assuré. Il pense qu'il faudrait se procurer une machine propre à élever des ponts jusqu'aux différens étages d'une maison, à quelque hauteur que ce puisse être. Ces ponts auraient une superficie telle, qu'il serait facile d'y déposer plusieurs personnes évanouies ou suffoquées par la fumée, auquelles on administrerait d'abord les secours les plus urgens, et qu'ensuite on descendrait dans des paniers commodes et faits exprès. Notre collegue a présenté un projet dont il est l'auteur, et un modele exécuté d'après les dessins qu'il a fournis. La même machine servirait à établir des ponts de communication aux deux côtés des rues qui n'auraient pas 20 pieds de large. Il paraît démontré qu'en moins d'un quart-d'heure, on éleverait les ponts jusqu'au faîte de la maison incendiée.

Le cit. Dutheil a continué la lecture de plusieurs dissertations, dans lesquelles il éclaircit une multitude de passages des anciens auteurs grecs et latins, tous relatifs aux années qu'embrasse le regne d'Alexandre. C'est une histoire suivie de tous les événemens particuliers qui ont signalé dans la Grece une époque si intéressante pour l'esprit humain.

Le cit. Dutheil a aussi continué ses remarques sur le petit poëme de Pétrone, intitulé : *La Guerre de Troie.* Il fait sentir aux jeunes amateurs de la littérature, ce qu'il peut y avoir de vicieux dans le style de certains auteurs, souvent admirés sans un mûr examen.

La chymie a pris un essor noble et rapide, sur-tout depuis le moment où notre jeunesse républicaine s'est rangée sous les drapeaux de la victoire. Le cit.

Ameilhon vient de composer un mémoire sur les manuscrits de la bibliotheque nationale, désignés sous le titre d'anciens chimistes grecs : *Chymici græci veteres*. L'enfance de la Chymie ne peut qu'intéresser les savans de nos jours, à qui elle doit tout l'éclat dont elle brille parmi nous.

Le cit. Lebrun récitera deux odes à la fin de la séance ; l'une a pour titre : *Le Philantrope Républicain;* l'autre est dirigée sous le même titre contre les projets insensés du *Royalisme* (1).

Le cit. Heurtaut Lamerville, associé non résident de l'Institut national, et commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département du Cher, a provoqué le zele des administrateurs, en faveur d'une colonne miliaire bien conservée. Il se propose d'envoyer à l'Institut le dessin de la colonne, et l'inscription qu'elle porte. Il y joindra quelques observations relatives à ce monument précieux pour l'histoire, et à l'endroit où nos peres l'ont élevé.

On avait éprouvé jusqu'ici de grandes difficultés à peindre en émail et en porcelaine. Les artistes ne pouvaient s'assurer de l'effet des couleurs, qui se détruisaient les unes les autres. Le cit. Dilh, l'un des propriétaires de la manufacture connue sous le nom d'Angoulême, a vaincu tous les obstacles après un long travail et des expériences multipliées. En profitant de son heureuse et importante découverte, les artistes pourront désormais peindre en porcelaine, comme sur ivoire ou sur toile. La classe a nommé

(1) Ce sont celles qu'on a lues dans le précédent numéro.

des commissaires, chargés de lui présenter incessamment un rapport sur les procédés que le cit. Dilh a découverts, et dont les citoyens Leguay et Sauvage ont fait usage dans la peinture.

Convaincue que les arts sont les enfans de la liberté et le premier ornement d'une République solidement fondée, la classe se fera toujours un devoir d'encourager ceux qui les cultivent avec ardeur, et qui, par d'utiles inventions, ont acquis des droits à la reconnaissance de la patrie.

POÉSIE.

LE CHANT DES SKALDES,

TRADUIT DE L'ANCIEN DANOIS.

OLAF TRYGGESON, roi de Norvege, prêt à livrer bataille aux habitans de Drontheim, se fit élever sur un bouclier au milieu de ses soldats, et appellant autour de lui ses Skaldes, il leur ordonna de composer un chant propre à exciter le courage des guerriers. Il y avait alors quatre Skaldes célebres à l'armée : ils obéirent aux ordres du roi, et composerent sur-le-champ la piece suivante, qu'ils chanterent l'un après l'autre, répétant le premier vers, et s'unissant en chœur à la fin. Ce morceau peut donner une idée des poëmes que les Skaldes chantaient avant la bataille, chez les anciens peuples du Nord, et dans lesquels ils promettaient une gloire immortelle aux héros. Cette piece très-ancienne nous a été conser-

vée par T. Bartholin, dans son ouvrage : *De causis contemptæ mortis apud Danos.*

LE CHANT DES SKALDES.

1er. SKALDE.

L'AFFREUX combat s'apprête, et l'honneur nous appelle ;
Excitons par nos chants nos généreux guerriers :
Les ennemis sont prêts, et l'acier étincelle ;
Foulons leurs corps meurtris sous les pieds des coursiers.

2e. SKALDE.

L'affreux combat s'apprête ; un monarque intrépide
Conduit les rangs pressés des combattans poudreux :
Par-tout la mort le suit et la terreur le guide ;
Combattons pour sa gloire ou mourons à ses yeux !

3e. SKALDE.

L'affreux combat s'apprête ; et nos chants de victoire
Bientôt vont annoncer nos exploits éclatans :
Mourons pour la patrie et mourons pour la gloire ;
Le palais des héros s'ouvre à nos combattans.

4e. SKALDE.

L'affreux combat s'apprête ; et la trompette altiere
Va donner le signal dans les plaines du sort :
Amis, ne respirons que le sang et la guerre !
Loin d'ici le soldat qui peut craindre la mort !

* * *

1er. SKALDE.

J'entends hurler les loups avides de carnage !

2e. SKALDE.

Je vois les fiers vautours s'attrouper dans les airs !

3e. SKALDE.

Du cri de nos guerriers retentit le rivage !

4e. SKALDE.

J'entends des noirs corbeaux les funebres concerts !

* * *

1er. SKALDE.

Guerriers, préparez-vous au fracas des épées:
Vos Skaldes vont vous suivre au milieu des combats.
Que du sang ennemi ces plaines soient trempées !
Que Drontheim tombe enfin sous l'effort de vos bras !

* * *

CHŒUR DES SKALDES.

L'affreux combat s'apprête, et l'honneur nous appelle ;
Excitons par nos chants nos généreux guerriers :
Les ennemis sont prêts et l'acier étincelle ;
Foulons leurs corps meurtris sous les pieds des coursiers !

LE DIX-HUIT FRUCTIDOR.

Au citoyen Réveillere-Lépaux, président du Directoire exécutif.

Hommage Républicain.

ODE.

« ILS vont tomber ! des mains plus sûres
Cette fois frapperont les coups.
De ces Républicains jaloux
Déja nous comptons les blessures.
Discorde, agite tes flambeaux :
Reparaissez, sceptre et couronne,
L'heure a sonné : voici le trône
Qui renaît du sein des tombeaux. »

Ivre de haine et d'espérance ,
Perfide et barbare etranger ,
Ainsi tu voyais le danger ,
Mais non la force de la France.
Elle a paru : vaines fureurs !
La liberté triomphe encore ,
Et la honte à présent dévore
Les artisans de tant d'horreurs.

Oh ! quel abominable usage
Et du savoir et des talens !
Où sont désormais les garans
De la bravoure et du langage ?
L'éloquence a vendu sa voix ;
En déshonorant la victoire ,
D'ingrats favoris de la gloire
Ont fait commerce avec les rois.

La royauté ! parole impie !
Quoi ! nous reprendrions des fers ,
Nous , l'exemple de l'univers !
Nous , l'effroi de la tyrannie !
Un traître a voulu des cordons ,
Et nous aurions perdu nos braves ,
Et les héros seraient esclaves ,
Pour qu'il fût souillé de ses dons !

Levez-vous , ombres généreuses ,
Vainqueurs d'Arcole et de Lodi !
Venez du Nord et du Midi ,
Ombres cheres et glorieuses !
Restes sacrés de nos guerriers ,
Ranimez-vous ! Venez défendre
Et le repos de votre cendre ,
Et la splendeur de vos lauriers !

Mais, que dis-je? ah ! dormez tranquilles....
Ils ont veillé, les magistrats,
Et la puissance de leur bras
Rend tous les complots inutiles.
D'une tardive fermeté
Oserait-on leur faire un crime?
Honneur à cet astre sublime,
Il a sauvé la liberté !

Oui, dès long-tems de grands orages
T'environnaient, ô mon pays !
Qui n'a pas vu tes droits trahis,
Tes citoyens chargés d'outrages?
Dès long-tems, nouveau Manlius,
Des défenseurs du capitole,
Éblouis d'un espoir frivole,
Inquiétaient nos Fabius.

Tels que ce mont à double cime,
Monument d'antiques malheurs,
Qui nourrit ses feux destructeurs
Dans un silencieux abîme :
Soudain s'obscurcissent les cieux ;
La terre mugit ébranlée,
Et Parthénope désolée
De ses pleurs accuse les Dieux.

Débris sanglans ! affreux ravages !
La Nature entiere est en deuil :
Un funeste et profond cercueil
Est creusé sous ces lieux sauvages.
L'œil se détourne avec terreur
De ces gouffres épouvantables,
Dont les foudres inépuisables
Des enfers surpassent l'horreur.

Plus terribles dans leur furie,
Plus meurtriers que les volcans,
Les vils complices des tyrans
Se déchaînaient sur la patrie.
C'en était fait ! un jour de plus.....
Mais loin de nous, triste présage !
La victoire est pour le courage ;
La liberté, pour les vertus.

C. F. TROUVÉ.

Naples, le 1er. vendémiaire an VI de la République.

ÉNIGME.

Je suis un peigne à queue, uu vrai peigne à deux fins,
Que vous n'avez jamais, jeune Témire, en mains.
Votre coëffeur non plus ; quoique fait pour toilette,
Simple en est la raison. Ma queue est fort longnette ;
J'ai dents de bois, de fer ; et très-certainement
Trop beaux sont vos cheveux pour un tel instrument.
De votre jardinier je suis bien mieux l'affaire :
Pour vous faire sa cour je lui suis nécessaire,
Il sait tirer parti de ma grossiereté :
J'arrache et rends la propreté.
Son voisin le cordier me laisse sans rien faire ;
Là, j'étais sur les dents ; ici, tout le contraire.

---

*Explications de l'*Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 5.

Le mot de l'Énigme est *Chenêt ;* celui du Logogriphe est *Arme*, dans lequel on trouve *rame*.

SPECTACLES.

ODÉON.

Ce théâtre, jusqu'à-présent peu suivi, méritera de l'être davantage, si les acteurs, en donnant des nouveautés, trouvent l'occasion de former et de développer les talens dont ils ont fait preuve. Il en est parmi eux plusieurs qui figureraient très-bien sur nos théâtres les plus en réputation.

C'est ce qu'a prouvé aux amateurs la premiere représentation de *Genevieve de Brabant*, tragédie en trois actes. Tout le monde connaît par la légende, ou par une complainte fameuse, l'histoire de cette sainte (car c'en est une). Lachaussée en a fait un drame assez médiocre. Le sujet en est beau, mais difficile peut-être à mettre à la scene; car il semble ou que la reconnaissance entre le mari et la femme doit faire le dénouement, et alors il n'y aurait que cette scene, ou que ce dénouement ne peut être suspendu que par des doutes du mari, par le ressentiment de la femme, par des explications pénibles à tous deux; situations froides après le beau moment où Siffroi a retrouvé Genevieve, dans le lieu et au moment où il s'y attend le moins.

Siffroi est à la chasse; et quoiqu'il y ait sept ans qu'il ait condamné Genevieve, et qu'il croie qu'on l'a fait périr, il se la rappelle, il la regrette. Golo, son perfide ami, qui a été l'accusateur de sa femme, cherche à calmer sa douleur. Un vieillard se présente au paladin, et lui annonce qu'une femme malheureuse vit avec un fils, au fond de la forêt, dans le creux d'un rocher, qu'elle nomme quelquefois Siffroi. Le généreux prince se propose de la voir et de lui porter des secours.

Au commencement du second acte, on voit Genevieve dans son antre avec son fils; elle se croit près de mourir et appelle la mort; elle invoque Dieu, témoin de son innocence; on sent combien cette situation est attendrissante. Le vieillard vient la trouver, et lui annonce l'arrivée de Siffroi, ce qui déja nuit à l'effet de la reconnaissance; mais ce qui y nuit davantage, c'est que Genevieve, au lieu de se montrer bonne, indulgente, patiente, au lieu d'être prête à pardonner à son mari dont le crime n'est qu'un excès d'amour, l'appelle monstre, cœur dénaturé, et fuit sa présence avec horreur. Cela détruit l'intérêt du rôle pour tout le reste de la piece. Il est étonnant que l'auteur ne l'ait pas senti.

Il ne s'agit plus ensuite que de savoir si Genevieve était coupable ou non. Golo soutieut avec audace son accusation. Genevieve n'a pour elle que le Ciel et son innocence : elle met dans sa défense un ton de fierté et de courroux qui la rend peut-être moins intéressante que ne le feraient une douleur tendre et une sensibi ité profonde. Siffroi se trouve incertain, partagé entre sa femme et son ami, et à-peu-près dans la situation d Antiochus, au 5e. acte de Rodogune :

Ma femme d'un côté, de l'autre mon ami ;
Qui me trompe des deux ? qui des deux m'a trahi ?

Il propose de s'en rapporter à ce qu'on appellait alors *le jugement de Dieu ;* il veut combattre pour Genevieve, et défie Golo lui-même. Ce mouvement a paru beau, passionné, et a produit de l'effet. Enfin, le vieillard qui est présent amene le dénouement ; il interroge, avec l'autorité de la vertu, les parties et les témoins, le jeune enfant, qui a vu Golo armé d'un poignard, prêt à frapper sa mere pendant son sommeil, dépose ingénuement de ce fait ; il dévoile par-là toute l'atrocité de Golo, qui reste confondu, et se punit en se tuant lui-même.

Cette piece, comme on le voit, n'est pas très-bien conduite ; mais les détails en sont encore plus defectueux que le plan ; malgré la magie de la déclamation, il est facile aux oreilles exercées, de s'appercevoir d'une versification faible et souvent incorrecte ; le dernier vers de la piece, par exemple,

La vertu sur la terre y fait trouver les cieux.

n'est pas français ; *y* est de trop. Le style est malheureusement la partie que la plupart de nos auteurs actuels négligent le plus ; et cependant c'est la seule qui fasse vivre les ouvrages, la seule qui distingue les hommes d'un véritable talent. C'est ce qui fait, comme l'a très-bien prouvé Voltaire, la supériorité de Racine sur Pradon.

Les acteurs de l'Odéon méritent d'être encouragés. Le cit. Dorsan, qui joue le rôle de Siffroi, a des avantages extérieurs, un maintien noble, un bel organe ; il met dans sa diction de la chaleur, de la sensibilité, mais un peu d'apprêt ; ses gestes trop étudiés, se sentent de quelqu'affectation, et quelquefois aussi il crie trop fort, suivant l'usage des acteurs tragiques ; le public applaudit beaucoup ces criailleries, qui n'en valent pas mieux pour cela. Le cit. Dorsan nous semble destiné à devenir un très-bon acteur, s'il ne se laisse point gâter par ces applaudissemens, et s'il se rapproche davantage de la nature et de la vérité.

Le cit. Legrand a été moins applaudi ; mais il nous a paru avoir plus de naturel ; il a fort bien rendu le rôle du vieillard. — Madame Legrand, dans celui de Genevieve, qui n'est pas très-favorable, a déployé de la grace et quelquefois de la force, un organe sensible, un jeu expressif ; elle peut bien aller de pair avec telle qui tient l'emploi des premieres amoureuses sur nos grands théâtres, et qu'on applaudit à toute outrance par habitude, ou peut-être faute de mieux.

En tout, cette tragédie a eu un plein succès. L'auteur a été demandé ; il s'est rendu à l'empressement du public, qui l'a comblé d'applaudissemens.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.

Sur presque tous nos théâtres, on a donné des pieces analogues à l'événement de la paix, que les prétendus *honnêtes gens* faisaient semblant de desirer, qu'ils feignent aujourd'hui de révoquer en doute, ou de trouver très-désavantageux à la France. Mais cet heureux événement sert trop bien tous les intérêts (hors ceux des contre-révolutionnaires) pour ne pas réunir toutes les volontés ; aussi le succès des pieces faites à cette occasion était-il presqu'assuré.

Celle donnée au théâtre de la République, sous le titre de *la Paix*, en deux actes, en vers, est peu de chose, si l'on ne s'arrête qu'au plan.

Un pere, bon patriote, qui se réjouit de la paix prochaine, et se propose de la célébrer par une fête, dès que la nouvelle en sera confirmée ; un avide fournisseur qui n'y croit point, parce qu'elle dérangerait ses spéculations ; de jeunes militaires de retour des armées, et dont un heureux hymen récompense la valeur ; quelques personnages épisodiques ; enfin le canon qui annonce la paix, servent de dénouement, et c'est tout le fonds de la piece.

La décoration change ; on passe dans le jardin, où l'on jouit de la fête préparée, et qui consiste en évolutions militaires, en danses et en couplets gais et patriotiques.

Le style de cette petite piece, quoiqu'il se sente un peu de la précipitation avec laquelle elle a dû être composée, est en général correct, mais sur-tout vif et plaisant, et semé de traits d'un bon comique.

Les cit. Dugazon et Michot jouent gaiement, l'un un poëte gascon, l'autre un bon paysan.

L'auteur, le cit. Aude, a été demandé ; il a paru et a été fort applaudi, ainsi que les principaux acteurs qui ont contribué au succès de son ouvrage.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 18 septembre 1797.

Le général Kosciusko est allé visiter à New-Brunswick le général White. Avant son départ, un officier public est venu lui offrir la cession d'une propriété nationale, à laquelle il avait droit pour sa part dans les récompenses que le peuple américain a accordées à ceux qui l'ont bien servi pour le recouvrement de sa liberté. L'officier public a prévenu en outre, le général qu'il lui était dû encore une somme d'argent pour appointemens arriérés. Kosciusko a répondu que, tant que la fortune avait paru lui sourire dans son pays natal, il n'avait pas eu l'intention de recevoir des Etats-Unis aucune récompense particuliere; mais que, dans les circonstances où il se trouvait, il ne refusait point de recevoir ce qu'il assurait lui être dû. On a calculé que les appointemens dus à ce général, en y comprenant les intérêts, se monteront au moins à vingt mille dollars. Kosciusko était entré au service des Etats-Unis, comme colonel des ingénieurs, au mois d'octobre 1776, et il y resta jusqu'à la fin de la guerre.

La fievre jaune fait ici de grands ravages: elle enleve tous les jours douze à quatorze personnes. Les autres Etats prennent des mesures pour prévenir la propagation de ce fléau. Le gouverneur de celui de New-Yorck, le trop fameux John Jay, a publié à ce sujet une proclamation qui porte: « Qu'ayant acquis la preuve qu'une maladie contagieuse, qu'on dit être arrivée récemment des Indes occidentales, regne à Philadelphie, il ordonne que tous les vaisseaux

venant de cette ville, feront quarantaine jusqu'à la révocation de ce présent ordre. ,,

SUEDE.

De Stockholm, le 24 octobre.

Avant-hier, le roi et sa future épouse arriverent à Gripsholm, château situé à sept milles de cette capitale. Hier, la jeune princesse se rendit à Drottningholm, où le roi l'avait précédée. Son arrivée fut célébrée par les acclamations d'un peuple nombreux et par 256 coups de canon. A son débarquement près du pont de Drottningholm, elle fut reçue par le roi et toute la cour, dans le plus grand appareil. Le soir, tout le château et les édifices adjacens furent magnifiquement illuminés, ainsi que la salle de l'Opéra, où l'on représenta *Iphigénie en Aulide*.

Notre jeune reine restera a Drottningholm jusqu'à la célébration solemnelle de son mariage, qui est fixée au 31 de ce mois.

Le roi rentra hier au soir dans cette capitale; et aujourd'hui il a révoqué la régence qu'il avait chargée de l'administration pendant son voyage.

Notre petite escadre, qui, pour la protection de notre commerce, s'était réunie cet été à une petite escadre danoise, vient de rentrer à Carlscrona.

Le roi, comme garant du traité de Westphalie, vient de nommer pour son ambassadeur extraordinaire auprès du congrès qui va se réunir pour la pacification de l'Empire, le général-major comte de Fersen. L'envoyé extraordinaire de Suede à la diete de Ratisbonne, M. de Bildt, s'y rendra comme ministre plénipotentiaire.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 17 octobre.

Le ministre d'Etat, comte Cay, de Reventlow, est arrivé ici samedi dernier, et a présidé hier, pour la

premiere fois, le collége (ou conseil) de la chancellerie allemande.

La cargaison considérable que le navire du capitaine Nœragen a rapportée des Indes orientales, pour le compte de la compagnie asiatique, consiste entierement en sucre et en café, deux articles dont les prix ont beaucoup haussé ici, et qui probablement procureront à cette compagnie un très-grand profit. Le thé qu'elle a récemment acheté lui a valu un gain qu'on évalue à 300 mille rixdalers. Aussi ses actions continuent elles à augmenter de prix; et elles augmenteront encore davantage aussi-tôt que le vaisseau qu'elle attend de la Chine sera arrivé à bon port. C'est ainsi qu'une nation, quoiqu'avec des ressources médiocres, peut prospérer lorsque ses intérêts sont confiés à un gouvernement qui, au milieu de l'incendie générele de l'Europe, a su conserver une sage neutralité. Graces vous en soient rendues, mânes de l'immortel Bernstorf! Vous avez laissé à vos successeurs un grand modele. Ils chercheront sans doute à nous consoler de votre perte en marchant sur vos traces.

PRUSSE.

De Berlin, le 24 octobre.

Le roi se trouve cette semaine beaucoup mieux que pendant quelques jours de la précédente, où la rigueur du tems avait influé sur sa santé d'une maniere très-alarmante. Il prend de l'exercice et respire le grand air aussi souvent que la température le permet, et paraît se trouver bien de ce régime. Il se propose de venir dans peu à Berlin pour y passer la plus grande partie de l'hiver. Le prince royal a été ces jours derniers lui rendre une visite à Potzdam.

La princesse héréditaire de Bade et sa fille, qui avaient accompagné jusqu'à Stralsunde la future reine de Suede, sont reparties d'ici le 18, pour retourner à Carlsruhe.

M. de Caraman, autrefois colonel en France, vient d'entrer au service de sa majesté.

Le prince Menzikoff et son épouse, venant de Pétersbourg, sont arrivés ici depuis peu. Un autre prince russe, non moins connu, mais pour des causes plus récentes, le prince Suboff, est aussi attendu dans cette capitale où il doit passer l'hiver. Sa présence à Pétersbourg paraît moins nécessaire sous le nouveau regne, qu'elle ne l'était sous l'ancien.

Le secrétaire de la légation française est parti, depuis quelques jours, pour Paris. On présume qu'il y a sur le tapis, entre notre cour et la République Française, plusieurs négociations relatives à la paix générale; et quoi qu'on en ait dit, il regne entre les deux gouvernemens la plus parfaite intelligence.

Le ministre d'Etat, comte de Haugwitz, a fait depuis peu plusieurs voyages à Potzdam, pour y conférer avec le roi sur les affaires politiques.

M. d'Arnim, qui a rendu pendant 55 ans d'utiles services à l'Etet, qui occupait une des places les plus distinguées dans l'administration, et qui jouissait d'une réputation méritée par ses talens et par sa probité, est mort ici le 15 de ce mois.

ALLEMAGNE.

De Vienne, le 2 novembre.

On assure que l'archiduc Charles sera très-incessamment nommé vice-roi des deux Gallicies.

On célebre ici la paix par des fêtes très-briltantes.

De Rastadt, le 11 novembre.

En conséquence de la notification faite au magistrat de cette ville, qu'elle avait été choisie par sa majesté l'empereur et la République Française, pour la tenue du congrès de paix de l'Empire, l'on a commencé tous les préparatifs nécessaires; l'on dispose convenablement

convenablement le château, ainsi que les édifices et maisons les plus vastes.

L'on dit que le congrès sera ouvert du 25 au 30 de ce mois. M. le comte de Metternich est attendu au premier jour à Raschtadt. M. le comte de Lehrbach, ainsi qu'un grand nombre de ministres des Etats de l'Empire, ont déja leurs logemens prêts.

Voici les noms des ministres déja nommés par divers Etats de l'Empire, pour assister au congrés de paix de Raschtadt :

De la part de l'empereur. M. le ministre comte de Metternich-Winneburg.

Collége des électeurs. — *Mayence.* M. le ministre d'Etat baron d'Albini.

Saxe. M. le ministre d'Etat comte de Loeben.

Collége des princes. — *Autriche.* M. le ministre d'Etat comte de Lehrbach.

Baviere. M. le comte de Linange; M. le conseiller privé de Reibelt.

Wurtzbourg. M. le tréfoncier comte de Stadion.

Hanovre (ou Brême). M. le baron de Rheden; M. de Schwartzkopff.

Baden. M. le ministre d'Etat baron d'Edelsheim; M. le conseiller privé Meyer.

D'Armstadt. M. le ministre d'Etat de Gatzert.

Collége des villes. — *Francfort.* M. l'échevin de Gunterrode; M. l'échevin Schweitzer.

Augsbourg. M. de Stolzapfel.

De la part du roi de Suede (comme garant de la paix de Westphalie). M. le général comte de Fersen, ambassadeur; M. de Bilt, ministre; M. Scherbing, secrétaire de légation.

De la part de son altesse sérénissime l'électeur palatin. M. le comte de Leiningen Guntersblum.

De la part de la Prusse. M. le baron de Jacobi.

De Stuttgard, le 8 novembre. L'artillerie autri-

chienne qui était à Schwabisch, Gemund, Tubingen et autres endroits, s'est mise en route vers le Danube où elle doit être embarquée.

ITALIE. *De Rome, le* 21 *octobre.*

Le pape est très-bien rétabli, et va tous les jours, comme de coutume, visiter quelque église; sa béatitude demande sans doute, dans ses prieres, que les habitans du patrimoine de St. Pierre soient plus calmes, et cessent ds maudire la maison Braschi, à qui ils attribuent tous leurs malheurs. Les prieres du saint-pere sont exaucées, et attirent sur sa famille les bénédictions célestes, puisque madame la duchesse de Nemi, niece santissime, est grosse de trois mois.

La disette du numéraire augmente tous les jours. On court en foule aux banques pour changer les cédules, et on en rapporte beaucoup de coups et peu d'argent. Avanthier, un agent de la maison Corsini a été étouffé dans la presse.

Le général Provera ne commandera pas les troupes santissimes. Les représentations du ministre Français ont fait impression sur l'esprit du saint-pere, qui s'est décidé, dit-on, à mettre à la tête de son armée, un général suisse.

De Venise, le 19 *octobre.* Un incendie qui a éclaté au Lido, dans une fabrique de toiles, a fait sauter en l'air quelques barils de poudre, des boulets et des bombes. Le feu s'est communiqué à une barque que l'on chargeait de poudre, et aurait gagné un grand dépôt qui était dans le voisinage, sans la vigilance de cinq officiers d'un bataillon de ligne et le zele des galériens qui, au péril de leur vie, arrêterent les progrès de l'incendie. Il est impossible de calculer les effets qu'aurait pu produire l'explosion du grand dépôt de poudre. Ils se seraient étendus bien loin.

Il a péri plusieurs soldats français dans l'explosion qui a eu lieu au Lido, mais on en ignore le nombre.

De Mantoue, le 13 *octobre.* L'inauguration de l'obélisque en l'honneur de Virgile, s'est faite avec la plus grande solemnité. Ce poëte célébra Auguste; et les Césars, qui ont voulu usurper le nom et l'empire des Auguste, ont négligé avec ingratitude la mémoire du chantre de Mantoue.

Les ombres de Cassius et de Brutus avaient plus droit d'attendre des Italiens régénérés les honneurs divins des

temples et des autels. Mais il semble que le sort des grands hommes soit toujours d'être célébrés sous un système de gouvernement qui fût contraire à leurs principes. Sixte V fit restaurer les statues de Cassius et de Brutus. Les Mantouans libres ont érigé un obélisque à Virgile. Quelques républicains trop séveres censurent cette conduite, mais ils sont dans l'erreur : Virgile en son genre est au premier rang; l'histoire nous le montre vertueux, et la République doit toujours honorer les talens et les vertus. Il viendra un tems où les héros républicains seront placés au Panthéon, et où les poëtes et les orateurs n'auront que les secondes places.

ANGLETERRE. *De Londres, le 31 octobre.*

La grande nouvelle du traité de paix de la République Française avec l'empereur, avait été annoncée hier par des lettres particulieres de Paris, du 26 de ce mois. Nous en avons reçu aujourd'hui la confirmation par les journaux de Paris et par l'arrêté de l'administration centrale du Pas-de-Calais, à qui le commissaire du pouvoir exécutif à Lille avait envoyé l'annonce télégraphique de M. Chappe, en date du 5 brumaire. Nous verrons ces jours-ci quelle impression fera sur l'esprit général la nouvelle d'un événement aussi décisif. Cela nuira probablement un peu à l'effet de la procession ordonnée par le roi pour le 10 du mois prochain. Cette procession est absolument de l'invention, et comme dit *le Times*, elle est entiérement dans *le tour d'esprit* de S. M.; s'étant rappellée qu'elle n'avait pas fait de visite à St. Paul depuis l'époque mémorable où elle alla dans la cathédrale de ce saint offrir à Dieu ses actions de graces personnelles, elle a voulu s'y rendre solemnellement, accompagnée des deux chambres du parlement et des grands officiers de sa couronne, pour y remercier le Tout-Puissant, non pas cette fois pour un petit fait purement relatif à ce que nous appellons, en termes constitutionnels, sa *capacité individuelle*, mais pour un événement relatif à sa *capacité royale*. C'est pour y faire la commémoration des trois grandes batailles navales gagnées par la marine anglaise, sur les Français, le 1er. juin 1794, sous le commandement de lord Howe; sur les Espagnols, le 14 février 1797, par lord Saint-Vincent, et sur les Hollandais, le 11 de ce mois, par l'amiral Duncan. Les pavillons pris sur ces trois flottes doivent être portés en triomphe à St. Paul, et suspendus comme des trophées

nationaux. Malheureusement ces trophées seront long-tems pour nous de bien tristes images ; et nul Anglais ne pourra y jetter les yeux sans y lire les désastres de son pays, l'accumulation de la dette publique, la décadence de ses manufactures et de son commerce, ses troubles intérieurs, la violation de ses libertés, et par-dessus tout, l'énorme accroissement de la puissance frauçaise.

La gazette de Londres, du 28, a enfin publié la déclaranion du roi relative à la rupture des négociations de Lille. On n'y retrouve que ce qu'on a déja vu dans les notes réciproques de notre gouvernement et du gouvernement français. Les feuilles de l'opposition ont déja commencé à y répondre de la maniere la plus forte, et il est probable que les feuilles françaises n'auront pas grand'chose à y ajouter. C'est à M. Canning qu'on attribue la rédaction de cette piece, qui a paru, comme on le voit, deux jours avant qu'on sût les premieres nouvelles du traité de paix de la France avec l'empereur.

Cette nouvelle n'a produit encore aucun effet sur les fonds publics. Les 3 pour 100 sont toujours à 49.

Le gouvernement va publier la correspondance de lord Malmesbury et des commissaires français.

Des lettres de Lisbonne, reçues ici le 24, annoncent qu'aussi-tôt que M. Walpole, notre ministre en Portugal, eut reçu les dernieres dépêches de notre gouvernement, il se rendit auprès du premier ministre, le chevalier Pinto, et l'informa qu'il était chargé de protester contre la ratification du traité conclu entre sa majesté très-fidelle et la République Française. Le ministre portugais, d'après cette notification, depêcha un courier à Paris, pour déclarer à l'ambassadeur de sa cour, le chevalier d'Aranjo, que le traité conclu par lui était entiérement désapprouvé par sa majeste très-fidelle, et qu'en conséquence il serait regardé comme nul et non-avenu.

Du 6 novembre. Le roi s'est rendu, le 2 à deux heures après-midi, à la chambre des pairs, pour y faire l'ouverture du parlement, et y a prononcé le discours suivant :

« Mylords et messieurs, je viens de voir, avec une bien grande peine, que tous les efforts que j'avais faits sans interruption, depuis la derniere fois que je vous ai assemblés en parlement, pour rendre à mes sujets les bienfaits de la paix, ont été malheureusement inefficaces.

» La déclaration que j'ai fait publier, et les autres pa-

piers que j'ai ordonné de mettre sous vos yeux, prouveront suffisamment, j'espere, et à vous et au monde entier, que je n'ai, pour ma part, rien négligé de ce qui pouvait tendre à accélérer la conclusion de la paix ; et que le long délai, la rupture finale de la négociation doivent être uniquement attribués à la conduite évasive, aux prétentions déraisonnables, à l'ambition désordonnée de ceux avec qui j'ai eu à traiter, et, par-dessus tout, à leur animosité invétérée consre ces royaumes.

„ J'ai la plus entiere confiance dans les bienfaits de la Providence, dans la vigueur et la sagesse de vos conseils, dans le zele, la magnanimité et le courage d'un peuple grand et libre, qui sent qu'il combat pour ses intérêts les plus chers, et qui est déterminé à se montrer lui-même digne des biens qu'il a pris les armes pour conserver.

„ Forcés, comme nous le sommes, par la plus évidente nécessité, de persévérer dans la defense de tout ce qui nous est cher, jusqu'à ce que l'esprit de justice et de paix vienne à prévaloir du côté de notre ennemi, nous avons la satisfaction d'être sûr que nous possédons des moyens et des ressources proportionnés aux objets que nous nous proposons.

„ Pendant toute cette période d'hostilités, et sous le poids inévitable de l'accumulation de nos charges publiques, notre revenu a toujours continué d'être extrêmement productif. Notre industrie nationale s'est étendue, et notre commerce a excédé ses anciennes limites.

„ L'esprit public de mon peuple s'est éminemment déployé ; mes troupes, de toute dénomination, ont acquis de nouveaux droits à l'estime et à l'admiration de leur pays, et les succès répétés de ma marine, sur tous mes différens ennemis, ont été récemment couronnés par la victoire signalée et décisive dont la Providence a récompensé les efforts de ma flotte, sous le commandement de l'amiral lord Duncan.

„ Nul événement ne pouvait être suivi d'effets plus importans et plus avantageux, et ajouter plus d'éclat aux nombreux et héroïques exploits qui, dans le cours de la guerre actuelle, ont élevé à un degré jusqu'ici sans exemple, la gloire navale de ce pays.

„ Messieurs de la chambre des communes, j'ai ordonné qu'on mît sous vos yeux les états de l'année prochaine. Les circonstances présentes de la guerre, jointes aux heu-

reux effets de nos derniers succès, permettent, j'espere, quelque diminution de dépense, proportionnée aux vigoureux efforts que notre situation exige indispensablement. En considérant quelle peut être la meilleure maniere de pourvoir aux fortes dépenses qui seront encore inévitables, vous vous souviendrez, j'en suis convaincu, que la crise actuelle offre beaucoup de raisons de vous encourager aux efforts les plus animés et les plus efficaces ; la vraie valeur de tous les sacrifices momentanés que vous pourrez trouver nécessaires pour remplir cet objet, ne peut être estimée qu'en les comparant avec l'importante nécessité de soutenir efficacement notre crédit public, et en convainquant l'ennemi qui, dans le même-tems où nous conservons l'ardent desir de conclure la paix à des conditions sûres et honorables, nous avons les moyens, comme la résolution, de soutenir avec vigueur cette lutte difficile, aussi long-tems que cela pourra être nécessaire pour le maintien de la pureté, de l'honneur et de l'indépendance de ces royaumes.

« Mylords et messieurs, après l'expérience que j'ai faite de votre loyauté et de votre attachement pour moi, ainsi que de votre sollicitude pour les intérêts de mes sujets, il ne me reste qu'à vous recommander de persévérer dans les mêmes principes et la même conduite.

» Les événemens de chaque jour doivent vous inspirer de plus en plus un juste sentiment du bonheur que nous procurent nos établissemens civils et religieux, qui nous ont si long-tems distingués parmi toutes les nations de l'Europe. Ce bonheur ne peut être conservé qu'en inculquant et fortifiant le sentiment du respect et de l'obéissance aux lois, en réprimant avec promptitude toute tentative pour troubler notre tranquillité intérieure, et en maintenant inviolable cette heureuse constitution que nous avons hérité de nos ancêtres, et sur laquelle repose essentiellement la sécurité et le bonheur de chaque classe de mes sujets. »

La chambre des communes s'étant assemblée immédiatement après, l'orateur fit faire la lecture de ce discours, et la chambre, suivant l'usage, vota une adresse de remerciement au roi pour son très-gracieux discours, sur la motion de M. Wilbraham Bootle. Aucun des chefs de l'opposition n'était présent à la séance. La même formalité eut lieu à la chambre des pairs. Lord Lansdowne prononça à ce sujet un discours dont nous donnerons l'analyse.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 brumaire.

Leclerc (de Maine et Loire) a fait un rapport sur les institutions républicaines, dont le but est de remplacer la frivolité et la légereté qui caractérisaient les Français, par une morale républicaine. Comme les mœurs publiques ne se composent que de celles des individus, c'est à régler celles-ci que le rapporteur pense que la législation doit sur-tout s'attacher. Il donne un long développement aux vues qu'il présente. Le conseil ordonne l'impression de son rapport.

Le même donne lecture de son projet sur les livres de familles, qui avait été renvoyé à cette séance. Le conseil en ordonne l'impression et la distribution à six exemplaires, malgré l'observation faite par un membre, que ce serait une dépense considérable, et que la suppression du contre-seing ne permettait pas d'en faire le même usage qu'auparavant.

L'ordre du jour amene la discussion du projet d'Eschasseriaux aîné, sur les lois organiques de la constitution dans les colonies, et les mesures de législation et de politique, pour opérer leur rétablissement. Après quelques débats, il est adopté. Le titre premier traite des agens à envoyer à Saint-Domingue; le second, des administrations centrales et municipales; le troisieme, de l'état et des droits des citoyens; le quatrieme, de l'ordre judiciaire; le cinquieme, de la publication des lois; le sixieme, de la police; le septieme, des moyens de pourvoir aux dépenses des colonies; le huitieme, de la perception des contributions directes ou indirectes; le neuvieme, des droits d'enregistrement et de timbre; le dixieme, de l'importation et exportation; le onzieme,

des biens nationaux; le douzieme, du crédit ouvert aux agens du Directoire, sur la trésorerie nationale; le treizieme, de la comptabilité; le quatorzieme, des émigrés, déportés et réfugiés; le quinzieme, des encouragemens aux propriétaires des colonies; le seizieme, de l'instruction publique. Le Directoire exécutif est autorisé, conformément à l'art. CLVI de la constitution, à envoyer à Saint Domingue trois agens, trois à la Guadeloupe et autres Isles-du-Vent, et un à Cayenne.

Pérès (de la Haute-Garonne) demande que les *bons* du quart qui se délivrent aux créanciers de l'Etat continuent d'être reçus en paiement de leurs impositions. Cette proposition est renvoyée à l'examen de la commission des finances.

On a repris la discussion de la suite du projet d'Eschasseriaux, sur les lois organiques de la constitution dans les colonies. Il a été adopté avec quelques amendemens.

Une commission était chargée d'examiner la proposition faite, d'accorder au pere du général Hoche une pension annuelle. Villetard, organe de cette commission, dit que ce citoyen n'ayant qu'une fortune très-médiocre, est dans le cas de recourir à la bienfaisance nationale, et que la République doit s'estimer heureuse de pouvoir donner cette preuve de sa gratitude au pere d'un général qui lui a rendu de si grands services; il propose de lui accorder une pension de 2400 francs, dont la moitié reversible à son épouse. Adopte.

Laloi avait fait, il y a quelques jours, un rapport tendant à ce que les ci-devant chevaliers et commandeurs de l'ordre de Malte, qui se sont retirés dans cette isle, soient traités comme émigrés français, et que leurs biens propres soient déclarés faire partie du domaine national. Un mémoire a paru dans le public, où l'on s'efforce de détruire les argumens de Laloi. Celui-ci monte à la tribune et prononce un long discours en réfutation de ce mémoire.

Le conseil en ordonne l'impression.

La discussion s'ouvre, le 16, dans le conseil des

Anciens, sur la résolution qui crée une inspection chargée d'accélérer la rentrée des contributions directes.

Un membre l'attaque comme contraire à la constitution, en ce qu'elle confie aux inspecteurs le droit réservé par la constitution aux administrations, de former les rôles. Il pense que, loin d'accélérer la formation des rôles, la résolution n'est propre qu'à la retarder, en ordonnant qu'ils seront tous faits dans le chef-lieu de département, au lieu d'en laisser le soin aux administrations de canton.

Dedeley-d'Agier répond que la résolution n'enleve point aux administrations le droit que la constitution leur a attribué, de répartir les contributions; qu'elle accélérera la formation des rôles, parce que dix commis habitués à écrire, feront plus de besogne en dix jours, que quatre-vingt personnes non habituées à tenir la plume n'en feraient en cent jours.

Sur la proposition de Chassiron, le conseil ajourne la suite de la discussion à primedi.

On reprend la discussion sur la destitution des commissaires de la trésorerie.

Après avoir rappellé les faits, Noblet soutient que tout ce que les commissaires de la trésorerie ont fait, a été l'ouvrage des circonstances. Aucun d'eux n'est accusable. On peut bien reprocher aux cit. Savalette et Declerck de grandes imprudences; mais on ne peut pas les soupçonner d'avoir partagé les gains illicites de la compagnie Dijon.

La suite de la discussion est ajournée à demain.

On reprend, le 18, la discussion sur la destitution des commissaires de la trésorerie.

Baudin trouve que Marbot a critiqué beaucoup trop légerement, et que cédant à l'habitude qu'il a de vivre dans les camps, il a traité en ennemi tout ce qui pouvait le choquer. Il s'étonne sur-tout que son collegue n'ait pas été arrêté, comme il l'a dit, par la crainte de renverser quelques réputations bien ou mal établies. Qui donc sera digne de nos respects, dit Baudin, si nous ne respectons pas ce que les hommes ont de plus précieux après la vie, une ré-

putation bien acquise? Je veux, comme mon collegue, qu'il n'y ait que des républicains dans les places; mais je veux que ce soient des républicains propres à honorer et à faire aimer la République, et non des hommes capables de la déshonorer et de la faire détester.

On a parlé de corruption; eh bien! je déclare que jamais on n'a tenté d'acheter mon suffrage à prix d'argent; mais je déclare aussi qu'on m'a sollicité, au nom du patriotisme, de donner ma voix aux successeurs des commissaires de la trésorerie qui, disait-on, seraient destitués.

Baudin déclare ensuite que l'austere Camus l'a invité à défendre le commissaire Lemonnier, que Dumourier avait livré aux Autrichiens Lemonnier donna alors une preuve de courage: voyant un peloton de hussards français passer à côté du peloton qui l'enlevait, il cria, et se fit délivrer. Si Lemonnier avait voulu séparer sa cause de ses collegues, depuis long-tems il serait tranquille; mais certain de leur probité, il a voulu partager leur sort: cette marque de dévouement prouve en faveur de l'innocence de tous.

Baudin vote contre la résolution.

Marbot reproche à la trésorerie d'avoir laissé fuir en Suisse les membres de la compagnie Dijon.

Laussat répond que, pour les empêcher de fuir, il aurait fallu que les commissaires de la trésorerie pussent les faire emprisonner, et ils n'avaient pas ce pouvoir.

Lavaux est fâché de ce que Baudin n'a pas déclaré qui avait sollicité sa voix pour les successeurs des commissaires de la trésorerie. Ce silence, dit-il, peut laisser planer le soupçon sur tous les membres du conseil.

Baudin répond que ce n'est ni un membre du conseil des Anciens, ni un membre du conseil des Cinq-cents.

La résolution est rejettée à une très-grande majorité.

Pérès (de la Haute Garonne) se plaint, dans la

séance du 21 du conseil des Cinq-cents, de ce que la plupart des hospices sont dans la plus déplorable situation, et de ce que les malheureux infirmes, malades et vieillards manquent absolument des secours qu'ils ont droit d'attendre du gouvernement. L'hospice civil de la commune de Toulouse est sur-tout un de ceux qui éprouvent cette détresse de la maniere la plus affligeante. Le conseil arrête qu'il sera fait un message au Directoire, pour l'inviter à faire connaître l'état des hôpitaux et les moyens de les secourir qui sont à sa disposition.

La loi du 9 vendémiaire dernier porte que les droits sur les tabacs venant de l'étranger seront augmentés, de maniere qu'ils donnent annuellement un produit de dix millions. La consommation du tabac en France est d'environ quarante millions pesant. Le droit qui se perçoit aujourd'hui sur les tabacs importés par des bâtimens français est de 18 liv. 10 s. par quintal, et de 25 liv. pour ceux que les étrangers nous apportent. Le produit total est de près de deux millions. Pour atteindre à dix millions, il faudrait par conséquent quintupler l'impôt. La livre de tabac coûterait, dans ce cas, 4 francs, au lieu de 15 ou 18 sous : ainsi la contrebande renaîtrait avec tous ses crimes, par l'appât d'un gain énorme qu'elle présenterait.

Villers, au nom de la commission chargée de faire au conseil un rapport sur le mode d'exécution de l'art. XCIV de cette loi, présente ses observations, et annonce que la commission préfere d'établir, au profit de la nation, et en concurrence avec le commerce, des manufactures et ventes nationales de tabacs. Cette vente n'ayant rien de prohibitif ni d'exclusif, reposerait toute entiere sur la confiance des particuliers. Le rapporteur ajoute que les manufactures nationales ont toujours obtenu la préférence, de la part des consommateurs, sur tous les établissemens particuliers. Il conclut en proposant d'établir un droit de 50 francs par quintal sur les tabacs venant de l'étranger et importés sur des bâtimens étrangers, et de 40 francs pour ceux que nos vais-

seaux importeraient. Les tabacs fabriqués au-dehors seraient prohibés. Tout arpent de terre en culture de tabac, paierait une imposition fonciere de 40 francs.

Ce projet sera imprimé, et la discussion en est ajournée.

Le conseil des Anciens a approuvé 1°. la résolution qui accorde une pension au pere du général Hoche; 2°. celle portant formation de nouvelles listes de jurés dans les départemens dont les élections ont été annullées par la loi du 19 fructidor.

Malleville fait, dans la séance du 23, le rapport sur la résolution du 27 vendémiaire, relative à la réduction des rentes viageres contractées pendant la durée du papier-monnaie.

Il propose de rejetter cette résolution à cause des dispositions que renferment les articles II et IV.

L'art. II déclare non réductibles toutes rentes viageres stipulées avant la publication de la loi qui a supprimé le *maximum*.

L'art. IV ne distingue que deux gradations dans les rentes établies depuis la suppression du *maximum*.

Depuis cette suppression jusqu'à la loi du 29 messidor an III, et depuis cette derniere loi jusqu'à celle du 15 germinal an IV, toutes les rentes viageres créées dans ces intervalles, sont mises au même taux de réduction, sans egard à la différence de valeur qu'avait le papier-monnaie au commencement et à la fin de chaque période.

Il y a trop d'inégalité et d'injustice dans ces dispositions, pour qu'elles puissent être adoptées. Avant la suppression du *maximum*, les assignats perdaient plus des trois quarts de leur somme numérique; comment obliger le débiteur d'une somme de 100,000 liv. assignats, qui ne valait réellement que 23,000 liv. lorsqu'il l'a reçue, à payer une rente viagere de 10,000 liv. Sa condition n'est pas égale à celle de l'homme qui a reçu la même somme au 1er. janvier 1791; car, à cette derniere époque, les assignats différaient très-peu de la valeur métallique.

La seconde décision peche par le même vice. Au

4 nivôse an III, les assignats perdaient trois quarts pour 100; mais au 15 messidor, 100,000 liv. assignats ne valaient plus que 3,750 liv. Est-il raisonnable d'obliger au paiement de la même rente celui qui a reçu 25,000 liv. et celui qui n'en a reçu que 3,750 ?

Le second intervalle dont parle la résolution, présente la même inégalité dans la condition des créanciers et des débiteurs. Au commencement de cette période, 100,000 liv. d'assignats valaient 3,750 liv.; mais à la fin ils ne valaient que 450 liv. Il n'y aurait pas de justice à faire payer huit à un débiteur qui n'aurait reçu qu'un, tandis qu'on ne ferait payer qu'un à un débiteur qui aurait reçu huit.

L'art. IV n'est pas moins injuste; il en résulterait que le débiteur d'une rente viagere de 12 pour 100 du capital créée sur une tête de 60 ans, dans le premier mois du dernier intervalle, paierait dans une année, et dans chacune de celles qui suivraient, plus que la valeur du capital.

Impression et ajournement.

Rossée fait un rapport sur la résolution du 3 brumaire, relative aux intérêts et arrérages des obligations contractées pendant la durée du papier-monnaie. Il ne trouve, dans aucune des dispositions de cette résolution, rien qui puisse l'empêcher d'être approuvée.

Impression et ajournement.

Gay-Vernond obtient la parole, dans la séance du 24 du conseil des Cinq-cents, pour une motion d'ordre : Tous les peuples libres, dit-il, ont récompensé leurs guerriers, nourri leurs veuves, élevé leurs enfans; mais où prendre ce milliard promis ? Le reste des domaines nationaux appartient aux créanciers de l'Etat; les impositions ne sont pas susceptibles d'accroissement. Je dois donc vous indiquer la source où vous pouvez puiser. C'est dans les biens des peres et meres d'émigrés. Ils sont la cause de tous nos maux. Leurs enfans n'auraient pas émigré, si l'autorité paternelle s'y était opposée. Cependant il existe une résolution qui rend sans indemnité ces biens. Je vous la dénonce comme l'ouvrage de cette

faction homicide qui traitait de brigands nos défenseurs, eux que l'Europe entiere révere. Son fils a peut-être trempé ses mains dans le sang de mon époux, peut dire une veuve de défenseur de la patrie, à un pere ou à la mere d'un émigré. Je dois à ton orgueil, à ta haine pour la liberté, d'être plongée dans le deuil et la misere. S'il existait sur la terre un jury d'équité et d'humanité, je t'y ferais condamner à alimenter ma famille. Le Corps législatif doit être, citoyens représentans, ce jury d'équité; il est de son devoir de faire droit à de si justes réclamations. Gay-Vernond demande la formation d'une commission pour déterminer l'indemnité que les peres et meres d'émigrés doivent aux défenseurs de la patrie, et présenter les moyens de réaliser le milliard promis.

La commission sera formée.

Bergier, organe d'une autre commission, présente un long projet contenant le mode d'exécution du code hypothécaire. Impression et ajournement.

Ludot, chargé du rapport sus le mode de la contrainte par corps, a proposé, le 25, que nul jugement ne puisse être exécuté qu'une décade après le commandement qui aura été fait au débiteur de payer, et que l'exécution en soit suspendue les décadis, les fêtes républicaines, et pendant la tenue des assemblées primaires. Ajourné.

Monnot, organe de la commission des finances, soumet son projet sur la liquidation de l'arriéré de la dette publique et sur le remboursement des deux tiers des rentes. Voici quelques dispostions des articles adoptés :

1°. Tout ce qui reste dû pour le service de l'an IV demeure compris dans l'arriéré, pour être remboursé en conformité de la loi du 9 vendémiaire an IV;

2°. Les porteurs d'ordonnances pour le service de l'an V, qui voudront en employer les deux tiers à l'acquisition des domaines nationaux, et avoir une inscription pour le surplus, jouiront de cette faculté;

3°. Le remboursement des deux tiers de la dette publique sera fait en bons ou effets au porteur de

50 francs, 25 et 5 francs. Les 50 millions en mandats de 5 francs, déposés à la trésorerie nationale, seront employés comme bons ou effets au porteur.

Baudin a fait, dans la séance du 24 du conseil des Anciens, le rapport sur la résolution qui prononce des peines contre les fonctionnaires publics qui favorisent la désertion. Elle a été approuvée.

PARIS. *Nonidi*, 29 *Brumaire*, *l'an VI de la République.*

Le général qui doit commander l'*armée* d'Angleterre sous le général Bonaparte, est depuis quelques jours en cette commune, pour concerter avec le Directoire les moyens d'organisation de cette armée. On assure que Bonaparte en a accepté le commandement en chef. Alexandre en sera le commissaire-ordonnateur général. Le gouvernement emploie les plus grandes mesures, et déploie les plus grands moyens pour rendre cette expédition formidable, et en assurer le succès. On va établir le long des côtes de l'Océan des télégraphes pour communiquer plus promptement les signaux et les ordres. Officiers et soldats, tous briguent la gloire de servir dans cette armée. Il ne reste plus à la République qu'un seul ennemi à vaincre. Il sera vaincu, s'il s'obstine à se refuser à la paix. Le cabinet de Londres devrait savoir que le Génie de la liberté ne connaît point d'obstacles; que depuis Guillaume-le-Conquérant jusqu'à nos jours, les descentes en Angleterre ne sont pas impossibles, et que si plusieurs ont échoué, c'est moins par la difficulté de l'entreprise, que par l'insuffisance des moyens qu'on avait employés. Il est à croire que le gouvernement français proportionnera les siens aux obstacles qu'il pourra rencontrer, et au but qu'il se propose. Si une politique aussi aveugle que téméraire, continue à diriger le ministere anglais, il est dans la nature des choses que la France république, finira par subjuguer l'Angleterre, et affranchira les mers, comme elle a affranchi une partie du continent. Le tems est tout pour les républiques. Rome et Carthage en sont la preuve.

Le premier tirage de la loterie nationale aura lieu le 15 frimaire prochain; il se fera dans l'ancienne salle du tirage, rue Neuve-des-Petits-Champs, nº. 18, près la maison du ministere des finances. — Les receveurs établis dans la

commune de Paris et dans les différentes communes des départemens, ouvriront leurs bureaux le 1er. frimaire prochain.

Le Directoire s'est réservé à lui seul le droit de faire apposer les scellés sur les presses des journalistes, d'après le rapport que lui fera le ministre de la police.

Durand-Maillanne, ex-membre du Corps législatif, a été arrêté et conduit au Temple. Il se permettait d'exiger de fortes sommes des émigres, pour obtenir des radiations qu'il n'obtenait pas. Il serait bien tems de mettre un terme aux spéculations des solliciteurs, qui trompent ceux qui paient leurs offices, et compromettent les administrations.

De Louvain, le 17 brumaire. On se rappelle la prétendue possédée de Montaigu Le cit. Vanmeenen, qui a si bien caractérise l'université de Louvain, a assisté ici à des cérémonies religieuses, dont on a fait l'essai sur cette fille, nommee Thérese Dutidan. Les convulsions de Montaigu, raconte-t-il, n'approchent point de celles des zélateurs de Saint-Médard et du bienheureux Pâris; il y a néanmoins de quoi en imposer à l'ignorance ou à la prévention.. Quant au diable, il nous a paru de bonne composition; il n'y a que la maniere de s'y prendre avec lui. Il ne trouve pas mauvais que l'on prononce tout bas les *Agnus Dei*, que l'on lui jette de l'eau bénite et de l'eau commune, qu'on appose des reliques, des crucifix sur Thérese Dutidan, lorsque celle-ci ne le voit pas; mais il rechigne d'une façon toute extraordinaire, lorsque tout cela se fait visiblement pour le possédée. Il a bien perdu de la toute-science qu'il avait à Montaigu! Deux ou trois phrases latines, du genre de celles des écoliers de sixieme, le mettent au dépourvu. Il ne sait point de français. Dans ses plus violentes coleres, il suffit d'une ou de deux religieuses pour le contenir. Tout cela prouve assez clairement que

Les esprits dont on nous fait peur
Sont les meilleurs gens du monde.

L'actrice de ces scenes, à la vérité dégoûtantes, a-t-elle l'imagination frappée lossqu'on déploie à ses yeux l'appareil religieux? s'abandonne-t-elle à ce nouveau genre de prostitution? Je n'ose prononcer. Ces convulsions n'ont rien de surnaturelles; il n'est peronne qui ne puisse les imiter, et même les surpasser.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*